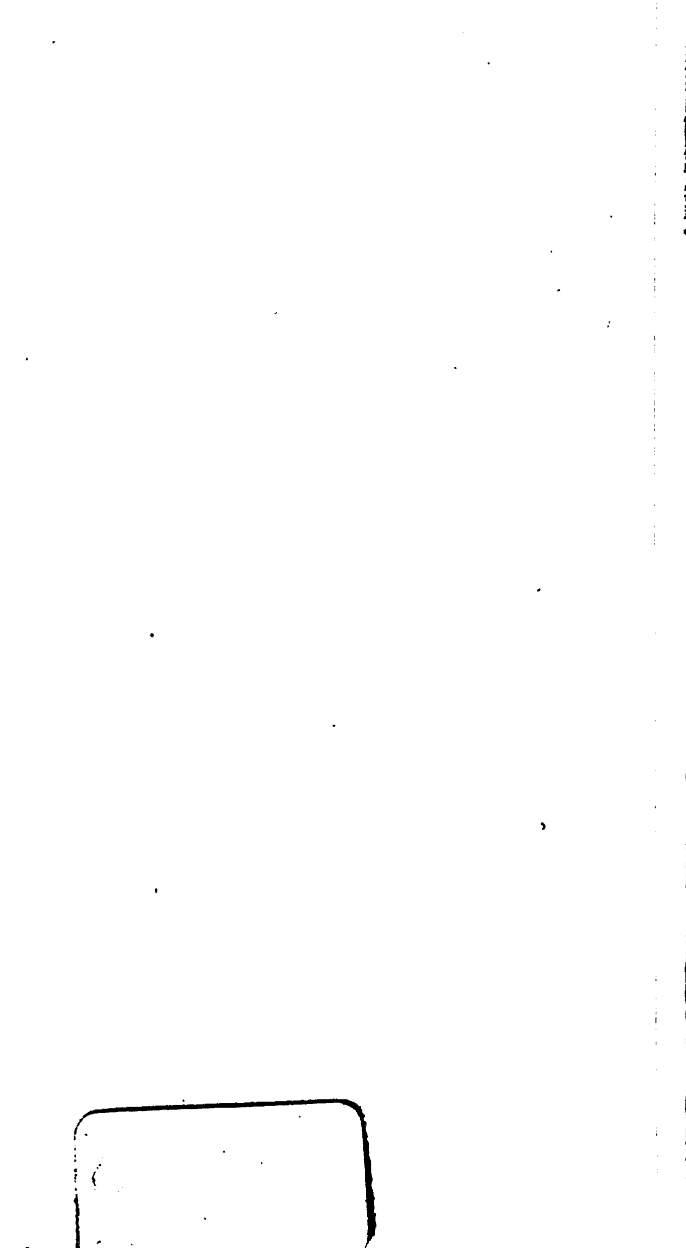
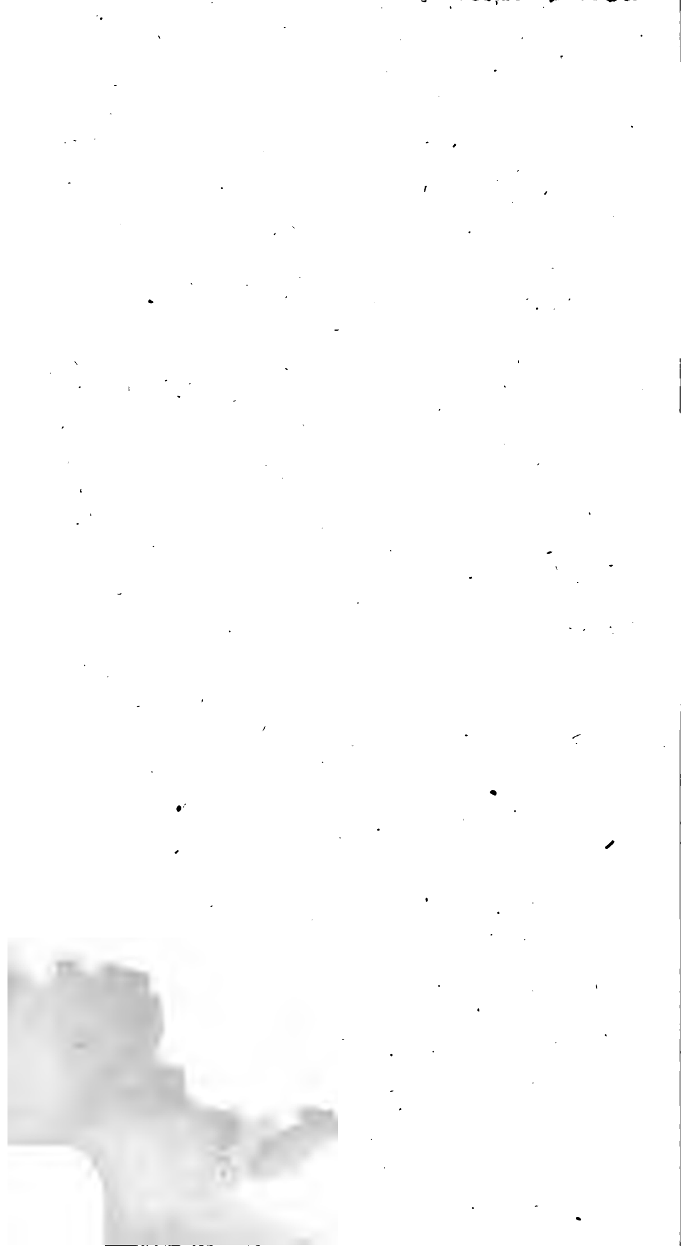



DAF
velly

DAF



HISTOIRE

DE

FRANCE.

TOME III.

HISTOIRE
DE
FRANCE

DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DE LA MONARCHIE JUSQU'AU REGNE DE LOUIS XIV.

Par M. l'Abbé VELLY.

TOME TROISIEME.

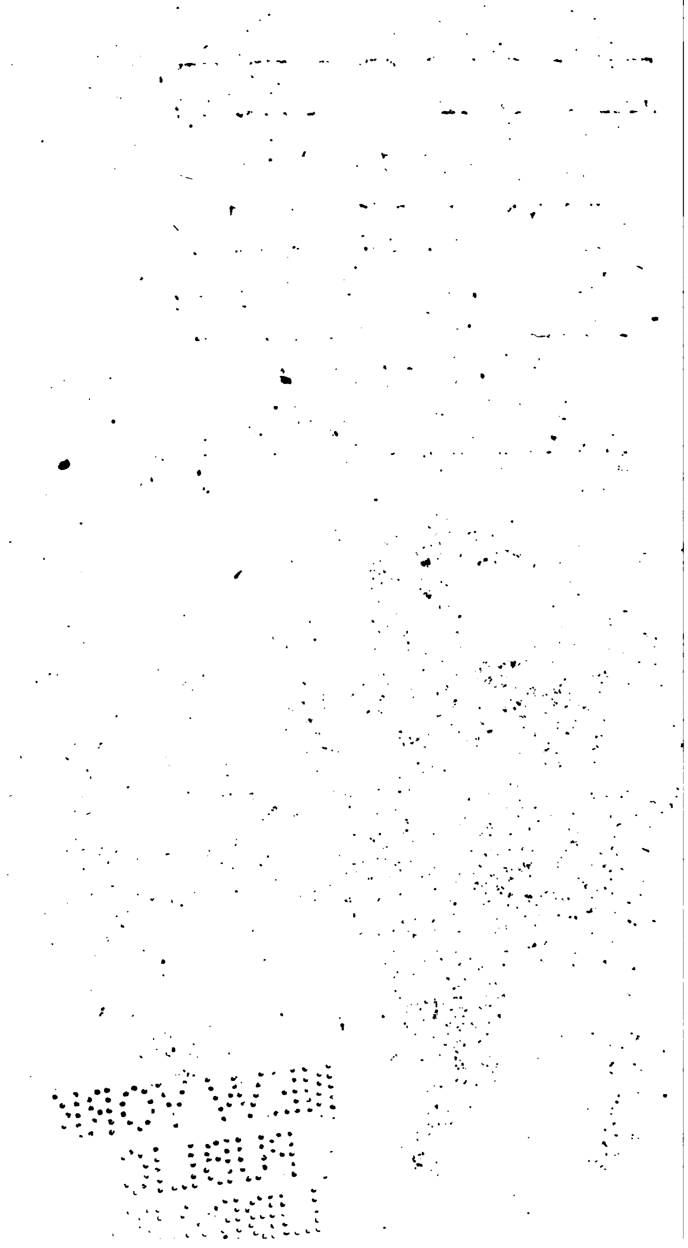


A PARIS,

Chez DESAINT & SAILLANT, rue Saint Jean de Beauvais, vis-à-vis le Collége.

M. DCC. LVI.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

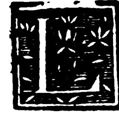




HISTOIRE DE FRANCE.

LOUIS VI.

Dit le Gros.



LOUIS avoit été couronné quelques années avant la mort du Roi ſon pere : mais la coûtume étoit que le Prince aſſocié fût ſacré de nouveau, lorſqu'il devenoit ſeul poſſeſſeur du trône. Cette cérémonie ſe fit à Orléans par Daimbert archevêque de Sens. Ce qu'elle offre de plus remarquable, c'eſt que les Evêques, après lui avoir ôté ſon épée, lui en donnè-

An. 1108. Louis eſt ſacré à Orléans.

rent une autre, en l'avertissant que Dieu la lui mettoit en main pour s'en servir contre les infracteurs des loix. On lui présenta ensuite les autres marques de la Royauté, le sceptre & la main de justice, en lui disant qu'il devoit les employer pour la défense des églises & des pauvres opprimés. Il reçut enfin l'onction Royale, & fut proclamé Roi. Il avoit fait ses preuves de sagesse & de valeur avant de parvenir au trône : ses vertus y montérent avec lui, & ne l'abandonnérent point.

Suger. in vit. Lud. Gros. tom 4. Duch. page 295.

L'Archevêque de Rheims est forcé de lui faire hommage.

Il étoit presque passé en loi que les Princes de la troisiéme Race fussent couronnés dans l'Eglise Métropolitaine de Rheims. Hugues Capet, Henri son petit-fils, & Philippe son arrière-petit-fils, y avoient reçu l'onction sacrée. C'est pour cela que quelques-uns de nos Rois l'appellent *la Sainte Eglise leur mere, & la capitale de leur Royaume*. Mais Rodolfe, élu par le Clergé de cette ville, avoit pris possession de sa dignité, sans attendre le consentement de Philippe, qui pour le punir en avoit nommé un autre appellé Gervais. Louis ne voulut être sacré, ni par les mains du premier, qui conformément aux Décrets des Papes &

Epist. Lud. VI. apud Duch. t. 4. pag. 445.

du Concile de Clermont, refusoit l'hommage-lige de fidélité, ni par le ministère du second, qui n'étoit pas universellement reconnu. Rodolfe imagina de s'opposer au couronnement du Prince, sous prétexte qu'il ne pouvoit se faire que dans sa Métropole. Le dessein du Prélat étoit d'engager le Monarque à abandonner son concurrent : Yves de Chartres le devina, & s'offrit de lui ménager les bonnes graces du Roi. Louis consentit que l'Archevêque vînt le saluer à Orléans, & qu'il se trouvât à l'assemblée qu'il avoit indiquée dans cette ville. On y agita la question des investitures. Toute la France, malgré les prétentions des Papes, croyoit avec saint Augustin, que les Eglises ne tenant leurs biens temporels que des Souverains, elles ne pouvoient les posséder que dépendamment d'eux. C'étoit la tradition constante de l'Eglise Gallicane, qui à cette fameuse objection du Pape, *qu'avez-vous à demêler avec le Roi* ? répondoit avec le saint Docteur au nom du Monarque, *pourquoi voulez-vous posseder mes terres* ? Ainsi toute l'assemblée conjura le Roi de ne point reconnoî-

Ivon. carnot. epist.60.ad Hug. Arch. Lugdun.

tre l'Archevêque, qu'il ne se fût soumis à l'hommage. Rodolfe prit enfin son parti, & fit le serment avec la cérémonie ordinaire, qui étoit de mettre ses mains entre celles du Prince en signe de servitude. L'Evêque de Chartres crut devoir informer Rome de cette démarche, qu'il justifie par l'éxemple de tout ce qu'il y a eu de plus saints Prélats dans l'Empire François. Le Pape, trop occupé contre l'Empereur Henri V, se vit réduit à dissimuler; & nos Rois demeurérent en possession de donner l'investiture des grands bénéfices.

Ejusd. epist. 190. ad Paschal. sum. pont.

Etat de la France à l'avenement de Louis à la Couronne.

Cette importante affaire étoit à peine terminée, que Louis se vit obligé de prendre les armes pour soumettre quelques mutins. On l'a déja dit: quoique la France fût un assez grand État, il s'en falloit beaucoup que son Roi fût un Prince puissant. Le domaine royal, très-borné dans son étendue, ne comprenoit guère que Paris, Compiégne, Melun, Etampes, Orléans, Bourges, & quelques autres villes peu considérables. Le reste étoit en propriété aux vassaux de la Couronne, qui à la vérité faisoient hommage au Roi; mais qui à cela

près, étoient de véritables Souverains sur leurs terres, éxigeant des tributs de leurs sujets, levant des troupes d'autorité absolue, souvent plus puissants en hommes que le Monarque qu'ils reconnoissoient pour maître, lui accordant ou lui refusant selon leurs caprices, les secours qu'ils lui devoient en vertu de leur hommage. Le comble de l'embarras, c'est que mille petites Souverainetés situées dans l'étendue des domaines du Prince, divisoient ses forces & affoiblissoient son pouvoir. La communication des villes de son district avec la capitale se trouvoit coupée de tous côtés : celle d'Etampes par Montlheri, Châteaufort, & la Ferté-Baudoin, qu'on croit être la Ferté-Alais : celle d'Orléans, par le Fort de Puiset, qui seul coûta trois années de guerre : celle de Melun, par le Château de Corbeil, dont le Comte nommé Eudes, fils de Bouchard de Montmoranci, l'un des principaux Barons du Royaume, eut presque toujours les armes à la main contre son maître. On raconte que ce Seigneur allant faire la guerre au Roi, dit à sa femme : *Comtesse, donnez-moi vous-même*

Apud Duchesn. tome 4 p. 21.

Suger. in vit. Lud. Grof. n. 19.

mon épée. C'eſt un Comte qui la reçoit de votre main: Bientôt devenu Roi, il vous la rapportera teinte du ſang de ſon ennemi. L'événement fit voir que c'étoit moins une prophétie qu'une bravade : l'orgueilleux Eudes, dès le même jour, fut tué d'un coup de lance dans le combat. Voilà ce qu'il faut continuellement avoir préſent à l'eſprit, tant pour avoir une idée juſte de l'état de la France ſous les premiers Capétiens, que pour pouvoir apprécier le mérite d'un Prince qui ſçut dompter cette multitude de tyrans, toujours redoutables, lorſqu'ils ſe liguoient enſemble, & ſe ſecouroient mutuellement (*a*).

Il ſoumet les Seigneurs de Rochefort.

Le plus ſéditieux de ces vaſſaux étoit Guy de Rochefort : ce fut auſſi le premier qui porta la peine de ſa défection. On lui enleva Chevreuſe & pluſieurs autres petits châteaux d'où il faiſoit des courſes continuelles dans le Pariſis. La mort du rebelle ne finit point la querelle. Hugues de Crecy ſon ſecond fils, héritier de ſa haine & de ſon courage, portoit par-

(*a*) Pour éviter la confuſion, on s'eſt déterminé à rapporter de ſuite toutes ces victoires, plus utiles qu'éclatantes.

tout le fer & le feu. Ce jeune brigand, outré contre le Comte de Corbeil, qui fidéle pour cette fois, ne voulut point entrer dans la conspiration, l'attire à une partie de chasse, le fait prisonnier, & le conduit chargé de chaînes au château de la Ferté-Baudouin. Louis y vole avec sa célérité ordinaire, prend la place, délivre le Comte, & avec lui Anselme de Garlande, Sénéchal de France, qui avoit été pris par les assiégés. Cet échec déconcerta les factieux, dont la plûpart implorérent la clémence du Roi. Hugues, furieux & désespéré de cette désertion, entreprit de s'en venger sur Milon, vicomte de Troyes, qui en avoit donné l'éxemple, le surprit en trahison, & le promena lié & garoté de château en château. Mais ne voyant aucune place d'où le Monarque vainqueur ne pût le délivrer, il le fit étrangler, (*a*) & jetter par la fenêtre, afin que l'on crût qu'il s'étoit tué lui-même en voulant se sauver. Le crime cepen-

Suger. ibid. n. 14.

Chron. Morin. apud Duch. t. 4. page 366.

(*a*) *Abominabili genere mortis, quod vulgo* murt *vocatur, innocentem nocte suffocavit.* Murt, Morth, Mutre, ou Murdre, est quant homme est tué, de nuit ou en repos, dehors ou dedans la ville. Du Cange au mot, Morth.

dant fut découvert. L'assassin, condamné à se justifier par le duel, n'eut pas la hardiesse de s'exposer à cette épreuve, persuadé, selon la superstition du tems, qu'il y avoit toujours un miracle tout prêt pour confondre l'imposture. Il vint se jetter aux pieds de Louis, lui remit ses terres, & se retira par pénitence à Clugny où il prit l'habit de Moine.

Il réduit le Sire de Puiset.

Ce rebelle terrassé, Louis marche contre un autre Seigneur de même nom, l'investit dans son château de Puiset, le fait prisonnier, & l'envoye sous bonne garde à Château-Landon en Gâtinois. Le Comte de Corbeil ayant été tué sur ces entrefaites, Hugues pour obtenir sa liberté, céda au Monarque ce Comté dont il devoit être l'héritier.

Suger ibid n. 19. 20. 21.

Mais bientôt les hostilités recommencérent, & un second accommodement fut suivi d'une troisiéme révolte. Alors le Roi ne ménage plus rien; il assiège le Puiset pour la troisiéme fois, défait le Comte de Blois qui venoit au secours de la Place, la prend & la ruine jusqu'aux fondemens. Le séditieux cependant vivoit, & dans un combat avoit tué

Anselme de Garlande, Sénéchal & favori du Prince. La crainte de son ressentiment ne lui permit pas de demeurer dans le païs. Il fut longtems errant & vagabond. Il se détermina enfin à passer dans la Terre-Sainte, qui étoit alors le refuge des brigands comme des véritables pénitents. Il mourut avant d'y arriver.

Un autre Tyran plus redoutable encore & plus méchant (c'étoit Thomas de Marle, Seigneur de Coucy) exerçoit toutes sortes de brigandages sur les Eglises de Rheims, de Laon & d'Amiens. On vint avertir *Sa Sérénité*, c'est l'expression de l'Abbé Suger, que ce Comte, le plus scélérat des hommes, portoit partout la désolation, qu'il avoit pillé la ville de Laon, brûlé Notre-Dame, saccagé quantité de villages, égorgé plusieurs Prêtres, massacré l'Evêque Galderic, & que les foudres lancés contre lui, loin de ralentir sa fureur, ne faisoient que l'irriter. Louis y court avec sa promptitude accoutumée, emporte Crecy & Nogent, Places alors très-considérables, force la Tour de Laon, défait les troupes du factieux dont la prise &

Il dompte le Comte de Coucy.

Idem ibidem.

la mort assurent le repos de la Province, & revient à Paris avec la gloire toujours chére aux bons Princes, d'avoir exterminé les brigands & soulagé les malheureux.

Il dissippe la Conjuration formée par Philippe son frére.

La reconnoissance est rarement la vertu des Grands. Philippe comte de Mante, oubliant qu'il ne tenoit sa puissance que de la générosité du Roi son frere, osa se révolter à l'exemple de tant de Tyrans, devenus ses alliés par son mariage avec Elizabeth héritiére de Montlheri (*a*). Neveu d'Amauri de Montfort l'un des plus puissants Barons du Royaume, frere utérin de Foulques d'Anjou qui fut depuis Roi de Jerusa-

(*a*) La Maison de Montlheri étoit une branche cadette de Montmorancy. Bouchard I, Seigneur de cette illustre Baronie, fut pere de Bouchard II. & de Thibaud, surnommé *Fil-étoupe*, Forestier du Roi Robert, qui eut pour son partage les Seigneuries de Bray-sur-Seine & de Montlheri. Guy, fils de ce Thibaud, eut trois enfans, Milon de Bray, Guy de Rochefort, & Alix, femme de Hugues, Sire de Puiset. Milon eut de l'héritière du Vicomté de Troyes, Guy Troussel, pere d'Elisabeth, mariée à Philippe, Comte de Mante, fils du Roy Philippe & de la Reine Bertrade. Guy de Rochefort, eut d'Elisabeth de Crecy un fils de même nom, qui mourut sans postérité, Hugues de Crecy, & deux filles, toutes deux mariées, l'une à Louis le Gros qui fut obligé de la répudier, l'autre à Anselme de Garlande Sénéchal de France. *Mezerai*, *Abrég. chron. tom.* 2. *p.* 66.

lem, il sçut les engager dans sa querelle & dans sa révolte. Mais il avoit une protection plus puissante encore dans la personne de Bertrade sa mère, femme consommée dans toutes les ruses d'un sexe, qui possede si bien l'art de séduire ceux mêmes qu'il a le plus cruellement offensés. On remarque en effet qu'elle avoit tellement fasciné l'esprit du vieux Comte d'Anjou, que malgré l'affront qu'il en avoit reçu, on le voyoit souvent à ses pieds, recevant ses ordres avec tout le respect d'un mortel vis-à-vis d'une Déesse. Le jeune Prince, fier de tant d'avantages, couroit le païs, ravageoit la campagne, pilloit les pauvres, renversoit les Eglises, & refusoit de comparoître à la Cour des Pairs où il avoit été cité pour ses brigandages. Louis, indigné de cette conduite, rassembla promptement ses troupes, alla mettre le siège devant Mante, & l'attaqua avec tant de vigueur, qu'il l'obligea de capituler. De-là il marche du côté de Montlheri, qu'il enleve au gendre d'Amauri, pour le donner au

Idem ibid n.17

Vicomte de Troyes, qui lui jure une éternelle fidélité.

An. 1110. Il trouve un nouvel ennemi en la personne du Roi d'Angleterre.

Ainsi finit cette guerre, qui pouvoit avoir des suites facheuses par le nombre, la puissance, & la qualité des Seigneurs conjurés; mais qui ne servit qu'à faire éclater le courage & l'activité du Prince. Tout rentra dans le devoir. Ces expéditions aussi glorieuses qu'utiles, parce qu'elles avoient pour objet le bonheur & la sûreté du peuple, se firent en différents tems & à diverses reprises. Il seroit difficile d'en déterminer précisément l'époque (*a*). Mais bientôt le Monarque se vit obligé d'en venir aux mains avec un ennemi plus puissant & plus rédoutable.

C'étoit Henri I. fils de Guillaume le Conquérant, qui de cadet, sans autre partage que les trésors de son père & une pension de ses frères, devenu Roi d'Angleterre, avoit encore usurpé la Normandie sur son aîné, & forcé le Duc de Bretagne à lui faire hommage. Maître d'une des plus riches Provinces de

(*a*) L'art de vérifier les dates place ces événemens dans les années 1114. & 1115.

France, beau-pere de l'Empereur Henry V, oncle du Comte de Blois l'un des plus grans terriens du Royaume, il disputoit de crédit & d'autorité avec le Souverain dont il se reconnoissoit vassal. On s'apperçut enfin, mais trop tard, de la faute qu'on avoit faite de ne point s'opposer aux conquêtes d'un Prince, dont les grands talents rendoient la puissance encore plus formidable. On prit donc les armes, & depuis ce moment jusqu'au regne de Charles VII, on ne vit plus qu'une alternative de guerres & de tréves entre la France & l'Angleterre. On compte plus de cent vingt traités, tous rompus presque aussitôt que signés.

Sujet de la querelle : defaite des Anglois.

Le sujet de la premiére querelle fut la forteresse de Gisors, située sur les frontiéres de France & de Normandie. On étoit convenu qu'elle demeureroit entre les mains d'un Seigneur qui n'y recevroit ni Anglois, ni Normands, ni François; ou que si elle tomboit au pouvoir de l'un des deux Princes, on la feroit raser dans l'espace de quarante jours. Pagan ou Payen, c'étoit le nom du Gouverneur, gagné par argent ou

Henri, feroit hommage pour la Normandie entre les mains du Roi, qui lui céda le château de Gisors.

An. 1112. 13. & 14. Nouvelle guerre & nouvelle paix entre les deux Monarques.

La destinée de Louis étoit d'avoir toujours les armes à la main: il avoit à peine terminé cette guerre, que Thibaut par une nouvelle révolte dont on ignore le motif, l'obligea d'entrer dans la Brie qui étoit du domaine des Comtes de Blois. Cette expédition ne fut pas heureuse. Le Roi surpris & défait, eut la douleur de perdre le plus fidéle de ses vassaux. C'étoit Robert comte de Flandres, qui dans la déroute fut renversé de son cheval, & tellement froissé de sa chute, qu'il en mourut quelques jours après. On accusoit le Roi d'Angleterre d'être le premier moteur de toutes ces rébellions: Louis à son tour, pour lui susciter des affaires, se servit habilement de la disposition où il trouva Foulques V, comte d'Anjou. Ce Seigneur avoit épousé Sybille, fille unique d'Helie comte du Maine, & par la mort de son beau-père étoit devenu maître de ce Comté. Gagné par la Cour de France, & assuré de son secours, il refusa d'en faire homma-

Orderic. l. 11.

ge au Prince Anglois, & ſçut engager dans ſon parti pluſieurs Seigneurs Normands; entre autres Robert de Belleſme, & Hugues de Medavid. Henri, ſur la nouvelle de cette ligue, paſſe la mer, s'aſſure du Comte de Blois, ſurprend Belleſme qu'il fait priſonnier, & force le Comte d'Anjou à lui demander la paix, que Louis après de vains efforts, ſe voit lui-même contraint d'accepter. Ainſi tout l'avantage de cette guerre demeura au Monarque Anglois, qui augmenta encore ſa puiſſance par le mariage de Guillaume Adelin ſon fils avec la fille cadette du Comte Foulques, qui eut pour dot le Comté du Maine. Il en fit un ſecond qui le rendoit de plus en plus redoutable à nos Rois, dont les plus puiſſants vaſſaux devenoient ſes plus proches alliés : ce fut celui d'une de ſes filles avec Conan, fils & héritier du Duc de Bretagne. Leur petit-fils, Conan IV, fut père de Conſtance, qui eut de Gui, comte de Thouars, Alix femme de Pierre de Dreux, arriére-petit fils de Louis le Gros. C'eſt par cette alliance que la Bretagne eſt entrée dans Malmesb. l. 5.

la maiſon Royale pour n'en plus ſortir.

An. 1115. Mariage du Roi avec Adélaïde, Princeſſe de Savoye.

Ce fut vers ce même tems que Louis épouſa Adelaïde, fille de Humbert, comte de Maurienne & de Savoye, femme d'un rare mérite, qui ſignala ſa généroſité par la fondation de l'Abbaïe de Mont-martre, & ſa religion par les ſoins qu'elle donna à l'éducation des Princes ſes enfants : elle les faiſoit venir ſoir & matin, pour les inſtruire elle-même à la piété & à la vertu. Le Roi ſon mari l'aima toujours avec beaucoup de tendreſſe, & fit pour elle ce qu'aucun de ſes prédéceſſeurs n'avoit encore fait : il voulut que les Chartres & autres monuments de cette nature fuſſent également datés des années de ſon regne & de celles du couronnement de la Princeſſe. Quelques critiques ont cru voir dans cette condeſcendance une preuve autentique & de la foibleſſe du mari, & de l'ambition de la femme : jugement fondé ſur la conduite d'Adelaïde, qui auſſi-tôt après la mort de Louis, ſe remaria à Mathieu de Montmoranci, connêtable de France. Mais cette ſeconde alliance qui

Mabil. in diplom.

paroîtroit singuliére de nos jours, étoit alors autorisée par plusieurs exemples.

Tels étoient les intérêts des Cours de France & d'Angleterre, telle la position des deux Monarques, qu'ils ne pouvoient être long-tems en paix. Trop voisins, trop jaloux l'un de l'autre, ils trouvoient encore dans l'inquiétude de leurs vassaux des occasions aussi fréquentes que spécieuses de se livrer à leur inclination guerriére. Si quelque Seigneur François étoit mécontent, il cherchoit à s'appuyer de l'Angleterre : si quelque Normand vouloit brouiller, il avoit recours à la France, toujours sûr d'en être protégé. On ne s'occupoit enfin de part & d'autre qu'à trouver des prétextes pour rompre. Louis en avoit un très légitime, qu'il saisit avec d'autant plus d'empressement, qu'il étoit plus propre à lui faire honneur. C'étoit le rétablissement de Guillaume Cliton, dit Courte-cuisse, fils de Robert, que son frère Henri retenoit prisonnier depuis la bataille de Tinchebrai. Le Roi commençoit à sentir qu'il avoit manqué de politique

An. 1116. Louis entreprend de rétablir le fils de Robert dans le Duché de Normandie.

en laissant prendre pied en France aux Anglois. Il éprouvoit une partie des maux que Philippe son père avoit prévûs, & se reprochoit de n'avoir pas déféré à ses sages conseils. Il voulut réparer sa faute ; mais il n'étoit plus tems. Henri étoit devenu si puissant, que Louis, quoique très-bien intentionné pour la famille de Robert, n'osa entreprendre de la rétablir par ses seules forces. Il conseilla donc au jeune Guillaume d'employer tous ses efforts pour se faire un parti en Normandie, l'assûrant que s'il venoit à bout de former une ligue en sa faveur ; il prendroit hautement sa protection. Le succès passa l'attente du Monarque. Plusieurs Seigneurs Normands, le Comte de Flandres & le Comte d'Anjou promirent au Prince de le seconder de toute leur puissance.

Chron. Maurin. Duch. tom. 4. pag. 365.

Il traite avec le Comte d'Anjou qu'il rétablit dans sa charge de Grand Sénéchal de France.

Mais lorsqu'il fut question de conclure le traité avec le Roi, le Comte Foulques refusa de s'y engager, qu'à la condition d'être rétabli dans la charge de Grand Sénéchal de France, héréditaire dans sa maison depuis le regne de Lothaire. On a déja dit que cette charge

Du Cange au mot Senescalcus.

étoit à-peu-près la même que celle de Grand-Maître de l'Hôtel pour ce qui regarde la maison du Roi, que celle de Connêtable pour la guerre, que celle enfin de Comte du Palais pour l'administration de la justice. Le peu de séjour que les vassaux du premier rang faisoient alors à la Cour ne permettoit pas aux Comtes d'Anjou de s'acquitter exactement des fonctions de leur emploi. On leur donna donc un substitut, qui exerçoit en leur place, mais toujours avec dépendance & sous l'obligation de l'hommage. Ce n'est pas le seul exemple de charges de la Couronne fieffées à des Seigneurs de moindre rang que ceux qui en étoient propriétaires. Il y avoit longtems que cet office étoit rempli par les Garlandes, Ministres & favoris de Louis le Gros. Ces Seigneurs, fiers de la protection du Monarque, profitérent des révoltes de l'Angevin, pour lui refuser certains devoirs & certains honneurs. Le Comte ne parut pas dans les commencemens y faire beaucoup d'attention : mais craignant enfin de laisser éteindre son droit, il se

Hugo de Clerlis Duch. tom. 4. pag. 329.

ſervit habilement de la circonſtance pour y rentrer. Louis qui avoit beſoin de lui, le confirma dans la poſſeſſion de la premiére charge du Royaume : Guillaume de Garlande lui en fit hommage, & après lui, Etienne ſon frère, qui, quoique diacre, lui ſuccéda dans un emploi qui donnoit le commandement des armées avec le pouvoir de juger à mort. Choſe juſques-là ſans exemple, & qui ſcandaliſa tous les gens de bien. Mais il avoit toute la faveur, & plus Roi que Miniſtre, il laiſſa murmurer, & ne s'occupa que du ſoin de joüir de ſa grandeur.

Chron. Mauriniac. p. 373.

Articles du Traité.

On ne ſera peut-être pas fâché de trouver ici le détail des articles arrêtés à ce ſujet dans une conférence que le Roi voulut bien accorder au Comte d'Anjou. Ils ſont tirés des mémoires d'un homme de qualité, auteur d'autant plus croyable, qu'il fut lui-même le négociateur de cet accommodement. On y voit en même-tems une eſquiſſe des devoirs du Grand Sénéchal, des obligations de ſon ſubſtitut qu'on appelloit ſimplement Sénéchal, de la grandeur de nos Rois, de l'étiquet-

Hugo de Cleriis ibid & p. 330.

cé de leur Cour & des mœurs de ces anciens tems. I. *Si le Comte vient à la Cour, les Maréchaux du Seigneur-Roi lui prépareront un logement convenable, le Sénéchal ira au-devant de lui, l'accompagnera jusques dans son appartement, avertira le Monarque de son arrivée, le conduira au Palais, & le ramenera à son hôtel.* II. *Lorsque le Roi la couronne en tête & dans les cérémonies d'éclat, mangera en public, le Comte aura un siége couvert d'un riche tapis, & demeurera assis jusqu'à ce que l'on serve. Alors se levant & ôtant son manteau, il recevra les plats des mains du Sénéchal, & les placera devant le Roi & la Reine : ce qui se pratiquera de même à chaque service. Le repas fini, le Comte toujours accompagné du Sénéchal retournera à son hôtel, monté sur un cheval de guerre, appellé Destrier, coursier, ou cheval de lance, dont il fera présent au cuisinier du Roi. Quant au manteau dont il se sera servi dans la cérémonie, il le donnera de même au Dépensier du Roi. Le Cuisinier & le Panetier à leur tour lui enverront, l'un un morceau de viande, l'autre deux*

pains & trois chopines de vin, que le Sénechal distribuera aux lépreux. III. *Si le Comte se rend à l'Armée Royale, le Sénéchal aura soin de lui faire dresser un pavillon capable de contenir cent personnes, lui fournira des bêtes de sommes, des cordes, des paisseaux, un cavalier, & deux hommes de pied. Au départ du Roi pour la guerre, le Comte commandera l'avant-garde, & au retour fera l'arriere-garde, sans qu'il puisse essuyer aucun reproche de la bouche du Roi, quelque chose qui arrive.* IV. *Lorsque le Comte aura rendu un jugement en France, il demeurera stable & irréfragable. Sil s'éleve quelque contestation sur une sentence rendue par les Juges François, le Roi mandera au Comte qu'il ait à venir l'émender : s'il ne peut pas se rendre aux ordres du Monarque, on lui enverra les écrits de part & d'autre, & ce qu'il décidera, ne pourra être reformé.* L'Auteur ajoute qu'il a vû, & que plusieurs ont vû avec lui l'éxécution de tous ces articles dans plusieurs jugemens revus & annulés en Anjou, dans les deux armées d'Auvergne, & aux couronnements de Bourges & d'Orléans. On lit d'ailleurs

leurs dans un Historien du même siécle, que le Prince Henri fils du Roi d'Angleterre se rendit à Paris le jour de la Purification, pour servir le Roi à table, en qualité de grand Sénéchal de France.

Robert de Monte. an. 1169. apud Du Cang.

Cet accommodement fait, la ligue fut aisément conclue. On convint qu'on entreroit en Normandie par trois endroits différents. Le Roi & Amauri de Montfort du côté de la France, le Comte de Flandres du côté du païs de Caux, & le Comte d'Anjou du côté du Maine. Alors Louis envoya demander au Roi d'Angleterre la liberté du Duc Robert, & sur son refus, qu'il étoit facile de prévoir, lui déclara la guerre. Les quatre armées se mirent aussi-tôt en campagne, & furent jointes par un grand nombre de Seigneurs & de Gentilshommes Normands, que Guillaume Cliton avoit engagés dans son parti. Les principaux étoient Guillaume de Gournay, Etienne comte d'Aumale, Henri comte d'Eu, Eustache de Breteuil, Richer de l'Aigle, Renaud de Bailleul, & Robert de Neubourg: tous prirent les armes en fa-

Il déclare la guerre au Roi d'Angleterre.

Orderic l. 12.

veur du jeune Prince, & le proclamérent duc de Normandie.

Succès des Princes ligués

Le Roi cependant surprit Andely, se saisit de Gué-Nicaise, forteresse importante sur la riviere d'Epte, & s'empara de la ville de l'Aigle. Le Comte de Flandres avec son armée s'avançoit aussi dans la haute Normandie, mettant tout à feu & à sang. Henri lui fit dire que s'il continuoit à dévaster le païs, il iroit en personne porter la désolation jusqu'à Bruges. Il n'en reçut d'autre réponse, si-non qu'on lui épargneroit la peine de ce voyage. Le Comte en effet conduisit ses troupes jusqu'aux portes de Rouen, d'où il envoya défier le Monarque Anglois qui ne parut point. Désespérant enfin de l'attirer au combat, il fit le dégât dans les fauxbourgs, ruina les murailles d'un parc où Henri avoit quantité de bêtes fauves, & se retira. Le Comte d'Anjou d'un autre côté mit le siége devant Alençon, qu'il emporta sous les yeux du Roi d'Angleterre & du Comte de Champagne qui étoient venus au secours de la place. D'autre part Amauri de Montfort sçut si bien gagner le Gouverneur d'Evreux, qu'il l'engagea à

Idem ibid.

lui livrer la ville & le château, qui furent confiés aux Princes Philippe & Fleury, fils du feu Roi & de la Reine Bertrade.

Inquiétudes du Roi d'Angleterre.

Suger in vita Lud. Grosi. n. 20. p. 308.

Tant de mauvais ſuccès effrayérent Henri, mais beaucoup moins que la perfidie d'un de ſes favoris & de quelques officiers de ſa chambre, qui dans le même-tems conſpirérent contre ſa perſonne. Il en fut ſi conſterné que ne ſçachant plus à qui ſe fier, il trembloit lorſque quelqu'un de ſes domeſtiques l'abordoit. On le vit ſouvent pendant la nuit changer cinq à ſix fois de lit & de gardes. Il avoit toujours à ſon chevet une eſcouade de gens armés de toutes piéces, l'épée nue, & prets à fondre ſur ceux qui auroient oſé l'approcher. Exemple terrible qui prouve que qui ſe fait trop craindre, n'eſt jamais ſans inquiétudes, ni ſans allarmes, & que la plus grande ſûreté des Rois eſt dans l'eſtime & l'amour de leurs ſujets. Henri fut plus de quinze jours ſans pouvoir ſurmonter ſes frayeurs. Mais enfin le ſupplice des coupables, dont le chef eut les yeux crevés & fut honteuſement mutilé, lui fit reprendre courage & le ſoin de ſes Etats.

Il détache le Comte d'Anjou de la ligue.

Bien-tôt secouru d'Alain duc de Bretagne, & de Thibaut comte de Champagne, il se vit à la tête d'une armée aussi nombreuse qu'aguerrie. Alors tout changea de face. Le Comte d'Eu & le Seigneur de Gournay, devenus ses prisonniers, se virent contraints de lui remettre toutes leurs forteresses. Le Comte de Flandres blessé au visage à l'attaque du château de Bures dans le païs de Caux, mourut quelques jours après de sa blessure, qu'il envenima, dit-on, par ses débauches. Cette mort fut suivie de celle d'Engelran de Chaumont, qui s'étoit emparé d'Andely au nom du Roi. Mais la défection de Foulques d'Anjou eut des suites bien plus funestes pour la France. Ce Comte gagné par argent, oublia tous les serments qui l'attachoient au Monarque François comme vassal, comme officier domestique, comme allié, & se détachant de la ligue, se déclara pour le Roi d'Angleterre.

Idem ibid. & pag. 309.

Bataille de Brenneville, où les François sont défaits.

Henri, rassuré par tant d'avantages, résolut enfin d'aller chercher le Roi, qui étoit en marche pour surprendre le château de Noyon, où il avoit une intelligence. Les deux armées se joi-

gnirent dans la plaine de Brenneville. Il y avoit si peu d'ordre dans les troupes Françoises, qu'ont eut à peine le loisir de mettre l'avant-garde en bataille. Elles se batirent néantmoins avec tant de bravoure, qu'elles culbutérent les premiers escadrons Anglois & les renversérent sur l'Infanterie. Cet avantage qui devoit assûrer la victoire, fut la cause d'une défaite entiére. Les François qui se croyoient victorieux, commencérent à se débander, pour courir au pillage. Henri profita de cette faute, & les chargea avec tant d'impétuosité, qu'il les mit en déroute. Ce fut en vain que Louis fit des efforts incroyables, pour ramener ses troupes au combat : tout prit la fuite : lui-même pensa d'être fait prisonnier. On raconte qu'un Anglois ayant saisi la bride de son cheval, se mit à crier, *le Roi est pris. Ne sçais-tu pas*, lui dit ce Prince en plaisantant, *qu'au jeu des échecs on ne prend jamais le Roi ?* En même-tems il lui décharge un si furieux coup d'épée, qu'il le renverse mort à ses pieds. Ainsi débarrassé, il se jetta dans une forêt où il erra long-tems à l'avantu- Idem ibid.

re, jusqu'à ce qu'une femme du païs le conduisit à Andely.

Cette défaite n'a point de suites. Modération de Louis.

Cette victoire ne fut point une de ces opérations décisives, qui emportent la ruine d'un parti. Les débris de l'armée Françoise s'étant rassemblés auprès du Monarque, elle se trouva presque aussi nombreuse qu'auparavant. Louis ayant encore reçu quelque renfort, envoya défier une seconde fois Henri, qui n'osa accepter le combat. Les effets prouvérent que ce n'étoit point une simple bravade. Le Roi alla aussi-tôt mettre le siége devant Juri, place alors très-considérable, la prit, la brûla, & s'avança jusqu'à Breteuil sur la riviere d'Iton à quelques lieues d'Evreux. Ne voyant enfin aucune armée paroître, il marcha droit à Chartres, résolu de la réduire en cendres, pour punir les révoltes continuelles du Comte de Champagne. Mais le Clergé & les Bourgeois de cette malheureuse ville vinrent au-devant de lui en procession, portant une chemise de la Sainte Vierge, criant miséricorde, & le conjurant de ne point venger sur les siens l'injure qu'il avoit reçue d'un étranger & d'un vassal rebelle. Ce bon Prin-

Idem ibid.

ce touché de leurs larmes, fit retirer ses troupes, & sacrifiant son ressentiment à sa religion, renonça au plaisir quelquefois trop flatteur, d'une vengeance autorisée par les loix de l'honneur & de l'Etat.

Pendant que Louis donnoit au monde l'éxemple de la modération la plus rare, Gelase II, poussé à outrance par l'Empereur Henri V, se retira en France, asyle ordinaire des Papes persécutés. Déja le Roi se préparoit à aller au-devant de lui, pour l'assurer de sa protection, lorsqu'on reçut la nouvelle que le Pontife venoit de mourir en l'Abbaye de Cluny. Il eut pour successeur Guy, archevêque de Vienne, oncle de la Reine, qui prit le nom de Calixte II, & se fit médiateur entre les deux Rois. Le traité de paix fut enfin conclu. On remit en liberté les prisonniers qu'on avoit faits de part & d'autre : Louis rendit les places qu'il avoit prises : Henri renouvella son hommage pour la Normandie : & le malheureux Guillaume Cliton demeura dans l'état où il étoit auparavant, sans autre soutien que son mérite & sa naissance. Le Roi cependant l'aimoit toujours, & lui donna

Paix entre les deux Rois.

Ibid.

quelques années après, des marques essentielles de sa bienveillance.

An. 1119. Naufrage de toute la famille Royale d'Angleterre.

Henri, vainqueur des Normands rebelles, tout glorieux de la paix qu'il venoit de conclure avec la France, la palme dans une main, & l'olive dans l'autre, s'embarqua au port de Barfleur pour retourner en Angleterre. Il étoit seul sur son bord : Guillaume son fils aîné, Richard son cadet, quatre de ses fils bâtards, quatre de ses filles naturelles, & plus de cent soixante personnes des meilleures maisons d'Angleterre montoient un autre vaisseau. C'étoit une jeunesse licentieuse : elle se livra à toute l'intempérance de la débauche. Malheureusement les matelots, excités par leur exemple, burent avec tant d'excès, que ne sçachant plus ce qu'ils faisoient, ils allérent briser leur bâtiment contre un rocher. Guillaume se jetta dans un esquif, & eût gagné terre aisément : mais appercevant la Comtesse du Perche, celle de ses sœurs qu'il aimoit le plus tendrement, il voulut voguer à son secours. Déja il l'avoit sauvée, lorsque tant de gens se jettérent sur son bateau, qu'ils le coulérent à fond. Tout pé-

Orderic pag. 838. & suiv.

fit, princes, princesses, seigneurs, & matelots. Naufrage épouvantable, qui fut regardé comme une juste punition du ciel, qui ensevelissoit dans les flots de l'Océan une infame jeunesse, livrée à l'exécrable crime des villes qu'il avoit abîmées dans une mer de souffre & de bitume. Chatiment nécessaire dans ces siécles grossiers, où si l'on en croit les mémoires des Chanoines d'Etampes contre les Religieux de Morigny, cette abomination s'étoit glissée jusques dans les Monastères.

Chron. Maurin. pag. 374.

Ce tragique événement fit revivre la faction du fils de Robert. Les Normands regardoient Henri comme un usurpateur : tous témoignoient une extrême envie d'avoir Cliton pour leur Duc. La Noblesse, assemblée à la Croix saint Leufroy, s'obligea par serment à le rétablir dans l'héritage de ses péres. Amauri comte de Montfort fut le premier qui se déclara en sa faveur : le Roi promit de l'appuyer : & le Comte d'Anjou, gagné par Amauri, lui donna avec le comté du Maine, Sybille, sa fille cadette. Tout étoit concerté de façon, que le succès paroissoit in-

An. 1120. 21. 22. 23.

Nouvelle ligue pour rétablir la famille de Robert.

Malmesb. L. 5. ann. 1124.

faillible. Mais le Monarque Anglois, persuadé qu'en ces rencontres, prévenir l'ennemi, c'est le désarmer, passa si promptement la mer & avec de si grandes forces, qu'il eut bientôt dissipé la ligue. Montfort sur Rille, Pont-Audemer, Gisors, Evreux lui ouvrirent leurs portes; & la fortune dans un combat qui se donna auprès du Bourg-Teroude, lui livra les chefs des conjurés, qu'il traita avec sa férocité ordinaire. Geoffroy de Tourville, Odart du Pin, & Luc de la Barre eurent les yeux crevés. Ce dernier l'avoit vivement offensé par des chansons très-piquantes : le plaisir d'une vengeance signalée fit oublier à Henri qu'il étoit Roi. Le Comte de Meulan pour sauver sa vie, fut obligé de lui abandonner toutes ses Places. Hugues de Neuchatel demeura cinq ans prisonnier, & Hugues de Montfort ne fut remis en liberté que dix-huit ans après.

La guerre se rallume entre les deux Rois. Henri engage l'Empereur à lever des troupes contre la France.

Tant d'avantages ne rassûroient point le Roi d'Angleterre. Partout il trouvoit des François avec les révoltés, preuve non équivoque que Louis les soutenoit. Il étoit d'ailleurs bien informé que ce Prince faisoit de grands

préparatifs de guerre : il craignit qu'une si puissante protection ne ranimât les restes du parti de Cliton. Ainsi sans rien ménager d'avantage, il fit faire des courses sur les terres du domaine royal. Mais ne se sentant pas assez fort pour resister seul à tant d'ennemis, il fit lui-même une ligue avec l'Empereur pour fondre en France, l'un par la Normandie, l'autre par la Champagne. Cet Empereur étoit Henri V, gendre du Monarque Anglois. Quoique reconcilié avec le Pape au sujet des investitures, il conservoit un vif ressentiment de ce qui s'étoit passé au concile de Rheims, où le Roi avoit souffert qu'il fût excommunié. Ce fut donc autant pour se venger que pour soutenir les intérêts de son beau-pere, qu'il leva une armée formidable de Lorrains, d'Allemands, de Bavarois, & de Saxons, résolu d'exterminer une ville où il avoit reçu un si sanglant affront. Louis averti de son dessein, ordonna que tous les vassaux de la Couronne se trouveroient à certain jour sous les murailles de Rheims, avec le nombre d'hommes qu'ils devoient fournir.

Suger. num. 21. p. 312.

On peut remarquer à cette occa-

Zèle des François pour la défense du Royaume.

sion la différence qu'il y avoit entre les forces du Royaume & celles du Roi. Lorsque le Monarque faisoit la guerre pour ses intérêts particuliers, il n'avoit d'autres troupes que celles qu'il pouvoit rassembler des terres de son domaine. Mais quand il s'agissoit de la cause commune, toutes les querelles domestiques cessoient; chacun couroit aux armes, & tous les feudataires marchoient avec plus ou moins d'hommes, selon l'étendue & la dignité de leurs fiefs. On n'avoit point vû depuis long-tems une union si grande qu'elle parut en cette conjoncture. Tout devint soldat, Seigneurs, Bourgeois, Prêtres, & Moines. Les seuls païs Rhemois & Châlonnois fournirent plus de soixante mille hommes tant cavalerie qu'infanterie. Ceux du Laonois & du Soissonnois n'étoient pas en moindre nombre. Ceux d'Orléans, d'Etampes & de Paris formoient une troisiéme armée au moins égale. Il n'y eut pas jusqu'aux Comtes de Champagne & de Troyes, qui se trouvérent au rendez-vous avec les autres vassaux de la Couronne, préférant l'intérêt de la patrie aux avan-

Idem ibid.

tages qu'ils pouvoient espérer de leur union avec le Roi d'Angleterre : ils commandoient le quatriéme corps de bataille. Le cinquiéme composé de Bourguignons, étoit sous les ordres de leur Duc & du Comte de Nevers. Rodolphe comte de Vermandois, prince du sang Royal, partagea ses troupes en deux corps : celles de Saint-Quentin & du Vermandois, armées de pied en cap, furent placées sur l'aîle droite ; celles de Ponthieu, d'Amiens & de Beauvais sur la gauche. Le Comte de Flandres accourut aussi à la défense du Royaume, suivi de dix mille braves qui furent rangés sur la derniere ligne, pour soutenir les autres.

page [illegible]

Jamais, dit Suger abbé de Saint Denis, qui étoit de cette expédition avec les sujets de son Abbaïe, les Rois de la troisiéme race ne s'étoient trouvés à la tête d'une armée aussi nombreuse. Il la compare à une nuée de sauterelles qui couvre la surface de la terre. On fait monter le seul contingent de l'Isle de France, de la Champagne & de la Picardie à plus de deux cent mille

hommes. Ce qu'on auroit peine à croire, si on ne sçavoit que dans ces anciens tems la profession la plus commune étoit celle des armes. On voyoit peu d'Ecclésiastiques, encore moins de Marchands : point de Praticiens, presque point de Financiers.

An. 1124.
L'Empereur n'ose se commettre contre de si grandes forces.

L'Empereur effrayé de ce prodigieux armement, n'osa se commettre contre de si grandes forces, & repassa précipitamment la Moselle & le Rhin : lâcheté qui finit la guerre avant qu'elle fût commencée. Cependant l'officier & le soldat demandoient à grands cris qu'on les conduisît sur les terres d'un ennemi qui avoit osé former des desseins pernicieux contre la France, qu'ils appelloient *la Maîtresse & la Reine de l'univers. Si leur fuite honteuse*, disoient-ils, *ne nous permet pas de châtier leur insolence dans notre patrie, allons porter le fer & le feu jusques dans leur païs, où nous donnions autrefois des loix.* C'étoit aussi le sentiment du Roi ; mais touché par les priéres des Archevêques, des Evêques & des Religieux qui le supplioient avec larmes d'épargner tant de malheureux qui n'avoient d'autre

Idem ibid.

ctime que d'avoir un maître, il prit le parti de congédier son armée. Il auroit bien voulu l'employer contre le Roi d'Angleterre : mais l'intérêt du Prince n'étoit pas celui du Feudataire, & l'accroissement de l'un emportoit de nécessité l'affoiblissement de l'autre. Ces mêmes Seigneurs qui avoient pris les armes avec tant de zèle contre un étranger qui menaçoit d'envahir la France, auroient refusé de marcher contre un vassal qu'ils avoient intérêt de soutenir pour balancer la puissance royale. On faisoit alors une grande distinction entre les guerres de la Nation & les guerres du Souverain.

Bienfaits du Roi envers l'Abbaye de saint Denis.

Louis vainqueur sans livrer de combat, vint à Saint Denis rendre à Dieu d'humbles actions de graces pour le succès d'une expédition si glorieuse. Il fit de riches présens à l'Abbaïe, & lui remit la couronne du roi son père, *qu'il retenoit injustement. Car de tout tems*, dit Suger, *notre monastère a eu droit sur les couronnes des rois après leur mort*. Il ajouta à cette grace celle de lui rendre tous ses privilèges, entre autres ceux de la foire du Landy qui

Idem p. 313.

se tenoit entre la ville & la Chapelle, à côté du grand chemin. Ce n'étoit encore que le commencement de ses bienfaits : il lui confirma par son autorité royale le droit de *grande voirie* (*a*), c'est-à-dire, de haute, moyenne & basse justice dans tout l'espace qui est entouré de croix & de colomnes de marbre : monuments plus terribles aux ennemis, continue le même auteur, que ceux que le redoutable Hercule fit élever aux extrêmités de l'Espagne.

An. 1125. 26. Henri fait la paix avec la France. L'Empereur cependant, devenu méprisable à ses sujets & s'affoiblissant chaque jour, mourut quelques mois après sa retraite honteuse : *vérifiant en sa personne*, dit l'Abbé Suger, *la tradition constante des anciens, que tout perturbateur du Royaume & de l'Eglise, gentilhomme ou roturier, contre lequel on aura été forcé d'ex-*

Ibid.

(a) *Tous Gentilshommes qui ont voirie en leur terre, pendent larron de quelque larrecin que il ait fet en leur terre . . . Car eus tiennent leurs batailles devant eus de toutes choses, fors de grant messés, que nous avons nommés par-devant ; & ils ont leurs mesûres dans leurs terres, & les prennent, & les mettent és cors des chastiaux, & les baillent à leurs hommes, & puis si eus trevent sur leur homes fausse mesure, li droit en est leur & en puent lever soixante sos d'amende.* Statut. S. Lud. l. 1, c. 38, apud Du Cange au mot *Viarius*.

poser les chasses des Saints Apôtres de la France, doit s'attendre au châtiment le plus sévére, & périra malheureusement dans l'année. Apparemment qu'elles n'avoient pas été découvertes contre le Roi d'Angleterre, le principal moteur de cette guerre, car il n'en mourut point : mais il ne réussit pas dans ses tentatives sur la marche de France. Amauri de Montfort, soutenu de l'armée du Vexin, rendit tous ses efforts inutiles. C'est ainsi que Louis, quoiqu'absent, triompha de deux grands Monarques : victoire la plus glorieuse que la France eût remportée de long-tems, & qui donna la plus haute idée de sa grandeur & de sa puissance. Après cela, dit l'historien de ce prince, *toute la terre se tut devant lui.* Henri, trop heureux d'avoir pacifié les troubles de Normandie, se vit obligé de faire la paix, qui fut enfin durable.

Ce que c'étoit que l'oriflamme.

C'est dans cette guerre contre l'Empereur qu'on voit pour la première fois paroître à la tête de nos armées, ce fameux étendart si connu sous le nom d'Oriflamme. C'étoit une espèce de gonfanon de simple

tafetas rouge ou couleur de feu ; ſans broderie, ni figure (*a*), fendu par en bas en trois differents endroits, ce qui formoit comme trois queues, entouré de houppes de ſoye verte (*b*), & ſuſpendu au bout d'une lance dorée (*c*). L'origine de ce mot, ſi l'on en croit Du Cange, ſe tire également de l'or de la lance, de la couleur du tafetas, & du nom général de ces ſortes de banniéres qu'on appelloit *flammes* : nom qu'on donne encore aujourd'hui à certains pavillons de nos vaiſſeaux. On lit dans nos vieilles hiſtoires que l'oriflamme fut apportée du ciel à Clovis ou à Charlemagne, & qu'elle y remonta du tems de Charles VII. Ce ſont de ces petits contes apo-

Froiſſart Gaguin.

(*a*) *Oriflamme eſt une Bannière.*
Aucun poi plus forte que guimple,
De cendal roujoyant & ſimple,
Sans pourtraiture d'autre affaire. Guill. Guiart.

(*b*) *Et tenoit en ſa main une lance à quoi l'Oriflamme étoit attachée, d'un vermeil ſamit, à guiſe de gonfanon à trois queues, & avoit en tour houppes de ſoye verte.* Chron. Flammandes c. 67.

(*c*) *Et ſi portez ſeul d'entre les Rois, l'Oriflambe en bataille, c'eſt aſſavoir, un glaive (lance) tout doré, où eſt attachée une Bannière vermeille.* Raoul de Preſles, Hiſt. de ſaint Denis l. 1. c. 41. Voy. Du Cange au mot *Auriflamma.*

cryphes, dignes des ſiècles où ils furent imaginés, ſiècles d'ignorance & de ſuperſtition.

L'oriflamme dans ſon origine n'étoit autre choſe que la banniére qu'on portoit aux proceſſions de St. Denis, & dans les guerres particuliéres que les Moines de cette Abbaïe avoient contre ceux qui vouloient uſurper les biens de leur Egliſe. Les Comtes du Vexin, protecteurs, vidames, ou comme on parloit alors, avouez des Religieux, alloient la prendre ſur l'autel des ſaints Martyrs, lorſqu'ils partoient pour quelque expédition militaire, & la rapportoient en grande pompe, quand la campagne étoit finie. Philippe I. ayant réuni ce comté à la Couronne, nos rois par cette réunion contractèrent les mêmes engagements envers cette Abbaïe. Si même on en juge par les termes dont uſe en cet endroit l'Abbé Suger, il paroîtroit qu'en vertu de cette acquiſition, ils étoient devenus comme feudataires de ſaint Denis. Mais ils ne faiſoient point hommage, leur qualité de ſouverains les diſpenſant de cette ſervitude. La coutume étoit de

Du Cange, diſſert. 18. ſur Joinvilie.

In vita lud. Groſſi. p. 312.

Galand, traité des Enſeig. de France.

recevoit ce ſaint étendart des mains de l'Abbé, à genoux, ſans chapperon, ni ceinture, après avoir fait ſes devotions à Notre-Dame de Paris & dans l'Egliſe de l'Apôtre de la France. Quelquefois le Monarque le portoit lui-même autour de ſon col, ſans le déployer.

Le Gendre, mœurs des Franç. p. 75.

Louis le Gros eſt le premier de nos Rois, qui l'ait été prendre en cérémonie ſur l'autel de ſaint Denis. Ses ſucceſſeurs inſenſiblement s'accoutumérent à s'en ſervir, & peu à peu il devint leur principale enſeigne. Ce qui n'empêchoit pas qu'on ne portât en même-tems la banniére de France. C'étoit, dit-on, un velours violet ou bleu céleſte à deux endroits, ſemé de fleurs de lis d'or, plus plein que vuide, quarré, & ſans aucunes découpures par le bas. L'un & l'autre étendart n'étoit confié qu'aux plus renommés chevaliers. On ne les portoit que dans les grandes expéditions. Il y en avoit un beaucoup moins grand pour les petites guerres que nos Monarques eurent à ſoutenir pendant près de deux cens ans contre les Comtes & les

Ducs, quelquefois même contre de ſimples gentilshommes.

Si l'Oriflamme ne parut point dans les armées de Charles VII, c'eſt que ce prince ne put l'aller prendre à ſaint Denis, qui étoit au pouvoir des Anglois. Les victoires qu'il remporta ſans elle, accoutumérent inſenſiblement à s'en paſſer. Elle tomba enfin dans l'oubli & demeura enſevelie dans la pouſſiére. On aſſûre qu'en 1594, lors de la réduction de Paris, on la voyoit encore au tréſor de cette Abbaïe, mais à demi rongée des mittes. Felib. p. 335.

An. 1126. Le Roi marche au ſecours de l'Egliſe de Clermont contre le Comte d'Auvergne.

Louis avoit à peine poſé les armes, qu'il ſe vit obligé de marcher au ſecours de l'Egliſe de Clermont, dont l'Evêque chaſſé de ſon ſiége, reclamoit ſa protection contre les violences du comte d'Auvergne. Il s'y rendit accompagné de Foulques comte d'Anjou, de Conan duc de Bretagne, du comte de Nevers, & de pluſieurs autres grands ſeigneurs, força les paſſages des montagnes, aſſiégea Clermont, le prit par compoſition, & contraignit le rebelle de rétablir le Prélat dans tous ſes droits. Suger. p. 314.

An. 1132. Mais quelques années après, le même Comte oubliant ses sermens, recommença ses premiéres vexations contre l'Evêque. Le Monarque y vole une seconde fois, suivi des mêmes seigneurs & du comte de Flandres, franchit de nouveau les montagnes, s'empare de plusieurs forteresses, se rend maître de Montferrand, & met le siège devant Clermont. Le duc d'Aquitaine accourut au secours de son vassal : l'Auvergne relevoit alors de la Guyenne : mais ayant reconnu du haut de la montagne toutes les forces du Roi, il lui écrivit dans les termes les plus soumis : *Seigneur Roi, salut, respect, honneur. Le Duc d'Aquitaine qui est votre homme, supplie Votre Majesté de ne pas dédaigner de recevoir son hommage, & de vouloir bien le maintenir dans tous ses droits. Car si la justice exige qu'il vous serve comme son maître, elle veut aussi que vous le protegiez comme votre vassal. Si le Comte d'Auvergne qui tient de moi son comté, comme je le tiens de vous, est coupable de quelque crime, je m'engage de le représenter à votre Cour*

Idem p. 315.

toutes les fois & en quelques lieux qu'il vous plaira. Enfin pour ôter tout doute sur la sincérité de mes sentimens, je m'offre à donner autant d'ôtages que votre grandeur jugera à propos, pour sûreté de la promesse que je fais de me soumettre au jugement des Pairs de votre royaume. On voit par cette lettre, qu'on a cru digne de la curiosité du lecteur, combien jusques dans ce tems de troubles & de révoltes, l'autorité royale étoit respectable même aux yeux des vassaux les plus puissants & qui se piquoient le plus d'indépendance. Louis reçut les hommages, les serments & les ôtages qu'on lui offroit. Le Duc de son côté se montra fidéle à sa parole, se rendit à Orléans avec le comte d'Auvergne qui demanda pardon au roi, & la paix fut rendue à l'église de Clermont.

Cette guerre entreprise en faveur du Clergé, & si glorieusement terminée à l'avantage des Ecclésiastiques, ne put leur inspirér ni reconnoissance ni respect pour le généreux défenseur de leurs biens & de leurs priviléges. Ils se plaignoient que le Monarque se mêloit de la

An. 1127. Il est excommunié par l'Evêque de Paris.

nomination des bénéfices, & mettoit la main sur leurs revenus. La chose fut portée si loin, que le Roi, pour les faire rentrer dans la soumission, crut devoir se saisir de quelques terres de l'archevêque de Sens & de l'évêque de Paris. Ce dernier nommé Etienne, eut recours aux armes ordinaires, & lança les foudres de l'église contre ce même Souverain qui s'en étoit toujours montré le plus zélé protecteur. Cependant Honoré II, qui tenoit alors le siége de Rome, déclara l'excommunication abusive, & leva l'interdit. Il n'en fallut pas davantage pour reveiller le zèle du dévot abbé de Clairvaux. Bernard s'en plaignit amérement dans une lettre au Souverain Pontife. » Nous espé» rions, dit-il, que la sévérité du » Prélat opéreroit la conversion du » Prince. Votre indulgence déplacée » détruit nos espérances. Tout est » perdu, l'Episcopat deshonoré, & la » Religion exposée aux insultes des » libertins «. Mais comme cette lettre ne produisit aucun effet sur l'esprit du Pape, il lui en écrivit une seconde où les termes sont très-peu ménagés. Louis y est traité d'impie,

Art de vérifier les dates, pag. 499.

Epist. S. Bernard. 13. & 14. ad Honor. II.

toujours

toujours prêt à attaquer la religion, qu'il regarde comme la peste de ses Etats & l'ennemie de sa Couronne. C'est un second Herode qui cherche à étouffer, non plus Jesus naissant dans une crêche, mais triomphant dans son église: un persécuteur enfin qui en veut moins aux Prélats de son royaume, qu'à l'esprit de Dieu qui les anime. Voilà ce qu'on appelloit alors zèle de la Maison du Seigneur, & ce que bien des gens nommeroient aujourd'hui fanatisme. La paix se fit néanmoins, & le Roi ne se vengea des Evêques que par ses bienfaits.

Ejusd. Epist. 49. ad eumd.

An. 1127. Il venge la mort du Comte de Flandres.

La France commençoit à jouir des douceurs de la paix, lorsque Louis se vit obligé de reprendre les armes, pour punir les assassins du comte de Flandres. C'étoit Charles de Dannemarck, prince que ses vertus ont fait surnommer le Bon, le Justicier, le Défenseur de l'Eglise, & le Pere des pauvres. Il ne laissa pas cependant de s'attirer la haine de quelques scélérats, dont il fut forcé de réprimer les brigandages, mais surtout d'un oncle & d'un neveu, nommés les Van-Straten, gens accrédités & puissants, l'un prévôt de saint Donat de Bru-

ges, & l'autre maire de la ville. Furieux d'avoir été contraints d'ouvrir leurs greniers en tems de famine, & de vendre leur bled à juste prix, ils conspirérent avec plusieurs de leurs semblables contre la vie du Comte, l'attaquérent au pied de l'autel le mercredi des cendres, lui coupérent la tête & la main droite qu'il avançoit pour donner l'aumône. Ils courent aussi-tôt les rues, se jettent sur les officiers ou amis du Comte, & moins assouvis que las de meurtres & de carnage, se retirent dans le château & dans l'église de saint Donat, où ils se retranchent contre la fureur du peuple.

Suger p. 315. Chron. de Flandres.

Le Roi n'eut pas plûtôt appris cette nouvelle, qu'il monta à cheval, pour aller châtier les parricides. Il les serra de si près, qu'il les prit pour la plûpart, & en fit une sévére justice. Le Maire eut les yeux crevés, le nez & les bras coupés : ensuite élevé sur une roue, il fut percé de mille fléches qu'on tiroit l'une après l'autre, pour le faire souffrir plus long-tems. Le Prévôt fut attaché à une potence, ayant sur sa tête un chien, que l'on battoit sans cesse,

Suger. p. 316.

& qui furieux des coups qu'il recevoit, déchargeoit sa rage sur le coupable, dont il déchira tout le visage. Les autres complices qui s'étoient refugiés dans le château, n'eurent pas un sort plus heureux : tous furent précipités du haut en bas de la tour.

Il donne le Comté de Flandres à Guillaume Cliton.

Charles ne laissoit point d'enfants, mais beaucoup de prétendants à sa succession. Les principaux étoient Baudouin comte de Mons, dont l'ayeul avoit été dépouillé de ce comté; Arnoul de Dannemarck, fils de la sœur de Charles; Thieri d'Alsace, fils de Gertrude sœur de Robert le Frison; Etienne de Blois, frere du Comte de Champagne, & Guillaume Cliton, fils de Robert duc de Normandie. Le Roi étoit juge de ce grand différend, parce que la Flandre étoit un fief mouvant de la Couronne. Il l'adjugea au Prince Normand, soit qu'en effet il crût son droit meilleur, soit qu'il voulût le rendre assez puissant pour troubler le Roi d'Angleterre dans son Royaume & dans son Duché.

Orderic. l. 12.

Geoffroi, fils du Comte d'Anjou, épouse Mathilde, fille du Roi d'Angleterre.

Henri comprit aisément le dessein de Louis, & pour opposer ligue à ligue, crut devoir s'attacher la Maison

d'Anjou, dont il redoutoit la puissance. Le Monarque n'avoit qu'une fille, Mathilde veuve du dernier Empereur, qu'il avoit déclarée son hériére : il la fit épouser à Geoffroy, surnommé *Plantagenet*, fils du comte Foulques. Une Couronne a de puissans attraits : le Comte charmé de la voir passer dans sa famille, prit hautement le parti d'un Prince qui la lui assuroit. Les nôces se firent à Rouen avec une magnificence qui n'avoit point eu d'exemple dans les regnes passés. Geoffroy cependant ne fut point roi d'Angleterre : l'orgueil & l'avarice de son épouse lui firent donner l'exclusion : cet honneur étoit reservé au Prince Henri son fils, tige de l'illustre branche des *Plantagenets*.

Guill. Malmesb. l. 1. hist. Novel.

Le Comte Foulques épouse Mélésinde, hériére de Jérusalem.

La fortune de la Maison d'Anjou alloit toujours en croissant. Foulques reçut vers le même tems une ambassade de la part de Baudouin II, roi de Jérusalem, qui lui offroit & sa Couronne, & Mélésinde sa fille. Le parti étoit trop avantageux, pour permettre au Comte de délibérer. Il partit aussi-tôt après le mariage de son fils, & se rendit dans son nou-

Guill. Tyr. l. 13.

veau Royaume, où il soutint glorieusement les espérances qu'on avoit conçues de lui. Il eut de la Princesse Mélésinde plusieurs enfants, qui héritérent de ses Etats comme de ses vertus. Ainsi sa postérité se vit en même-tems en Asie sur le trône de Jérusalem, & en Europe sur celui d'Angleterre. L'élévation de ces Princes, celle de la famille de Tancrede en Sicile, celle de la Maison de Bourgogne en Portugal, tout confirme à la France le nom glorieux de mere des Rois.

An. 1128. Mort de Guillaume. Thieri est reconnu Comte de Flandres.

Cependant le roi d'Angleterre, peu content de s'être assuré du Comte d'Anjou, mit tout en œuvre pour engager Thieri d'Alsace à ne pas abandonner ses prétentions sur la Flandre. Ce n'étoit qu'avec un sensible regret, que ce Comte se voyoit privé d'un si riche héritage: il entra sans peine dans les vûes du Monarque Anglois. Aidé des troupes du comte de Champagne, toujours d'intelligence avec Henri, il se présenta devant Lille, qui lui ouvrit ses portes; & bientôt il se fit un soulevement presque général en sa faveur. Louis y courut avec sa célérité ordinaire, & vint as-

siéger la place où Thieri s'étoit enfermé. Mais sur la nouvelle que le Roi d'Angleterre s'étoit avancé jusqu'à Epernay sur la Marne, il se vit contraint de renoncer à son entreprise & de voler à la défense de ses Etats. Henri n'avoit cherché qu'à faire diversion : il ne jugea pas à propos d'attendre le Monarque, & se retira sans entreprendre rien de plus. Guillaume cependant ne perdit pas courage. Il apprit que son rival avoit investi Alost : il l'alla chercher, lui donna bataille, & le défit entiérement. Mais poursuivant les fuyards avec trop d'ardeur, il fut blessé au bras d'un coup de pierre, lancée par un arbalêtrier, & mourut quelques jours après, regretté de la plûpart de ses sujets qui ne pouvoient lui reprocher autre chose qu'un peu trop d'avidité pour les richesses : vice ordinaire à sa famille, augmenté peut-être par les malheurs de sa situation. Cette mort assûra la Flandre au Comte Thieri. Louis aima mieux en faire un allié, que d'entreprendre une guerre dont le succès pouvoit être douteux.

An. 1129. Les fatigues, beaucoup plus que

les années, avoient extrêmement altéré la santé du Roi. Ce sage Monarque, pour éviter les dissensions trop ordinaires dans les successions, songea, à l'exemple de ses prédécesseurs, à s'associer son fils aîné, nommé Philippe, prince de grande espérance. Il fut sacré & couronné à Rheims par l'archevêque Raymond. Mais il ne survêcut pas long-tems à son élévation. Un jour qu'il étoit à se divertir avec quelques seigneurs dans un des fauxbourgs de Paris, un pourceau effaré vint se jetter entre les jambes de son cheval qui s'abattit. Le jeune Roi fut tellement froissé de sa chute, qu'on put à peine le transporter dans une maison voisine où il mourut la nuit suivante. Cet accident remplit la cour & la ville de deüil & de tristesse. Le Roi surtout étoit inconsolable. On vint enfin à bout de l'engager à faire sacrer son second fils Louis. Ce fut le Pape lui-même qui le couronna, douze jours après la mort de Philippe. Les troubles de Rome avoient obligé le Pontife à se retirer en France. Voici qu'elle en fut l'occasion.

Louis fait couronner son fils aîné Philippe. Mort de ce jeune Prince.

Suger. p. 312.

An. 1130. Election de deux Papes après la mort d'Honoré II.

Le Pape Honoré II étant mort, les Cardinaux qui avoient toute sa confiance, pour éviter le trouble, se presserent de faire une élection, avant que sa mort fût publiée. Leur choix tomba sur Grégoire, cardinal de saint Ange, qui prit le nom d'Innocent II. Cette élection faite clandestinement, sans attendre le jour préfix, & dans un autre lieu que celui où elle se devoit faire, trouva un grand nombre de contradicteurs. Les autres Cardinaux joints à quelques Prélats, s'assemblerent à saint Marc suivant la coûtume, & du consentement du Clergé, de la Noblesse & du Peuple, proclamérent unanimement le Cardinal Pierre de Leon, qu'ils nommérent Anaclet II. Les deux élus se frappérent mutuellement d'anathêmes, & causérent dans l'église un schisme qui dura plusieurs années. Innocent avoit de son côté seize Cardinaux : tout le reste du sacré collége, les seigneurs Romains, Roger roi de Sicile, & toute la Maison de Léon, très-puissante dans Rome, étoient pour Anaclet. Ainsi le premier, trop foible en Italie, fut contraint d'en

Idem, p. 317. & 18.

sortit, pour venir chercher un asyle en France.

Le Roi assembla à Etampes un grand nombre d'Archevêques, d'Evêques & d'Abbés, pour décider qui des deux devoit être reconnu. *On s'atacha moins, si l'on en croit l'Abbé Suger, à juger laquelle des deux élections avoit été faite selon les formes & le plus canoniquement, qu'à examiner le mérite & la conduite des contendants. Il y a des occasions, dit-il, où l'on se trouve comme forcé de passer par dessus les regles ordinaires.* Maxime quelquefois dangereuse : mais alors on n'en sçavoit pas d'avantage. Les deux élus avoient également l'estime & l'approbation publique. Ainsi l'on se trouva dans un grand embarras. Innocent néanmoins l'emporta : il avoit pour lui le suffrage de saint Bernard, l'oracle de son siècle. L'exemple de la France fut bientôt suivi de l'Allemagne, de l'Angleterre, & généralement de tout ce qui est en-deça des Alpes, excepté de l'Ecosse. Le Roi d'Angleterre, soit scrupule, soit politique, pencha aussi quelque tems du côté d'Anaclet, dont le droit étoit plus

La France se déclare pour Innocent.

Ibid.

Malmesb. l. 1. hist. Novell.

apparent. Le saint Abbé vint enfin à bout de le tirer de son irrésolution. *Ne craignez point*, lui disoit-il: *songez seulement comment vous répondrez à Dieu de vos autres péchés: pour celui-là, je m'en charge.*

An. 1131. Louis, second fils du Roi, est sacré par le Pape.

Innocent ne devoit un si grand succès qu'à la protection de Louis: il embrassa avec plaisir l'occasion de lui marquer sa reconnoissance, & s'offrit de donner lui-même l'onction royale au prince Louis, son second fils. Il convoqua pour cet effet un grand Concile à Rheims, où le Roi se rendit, & s'assit sur un même trône avec le Pontife. On prit jour pour la cérémonie, & tous les Prélats reçurent ordre de s'y trouver en habits pontificaux. On n'avoit point encore vû de Sacre plus auguste: il fut fait par un Pape, en présence d'un grand Roi, de plus de quatre cens Evêques, & d'un nombre infini de Princes & de grands Seigneurs.

Chron. Maurin. p. 379.

Une autre circonstance qui déplut aux Italiens, c'est qu'Innocent alla prendre en grande pompe le jeune Prince à l'Abbaïe de saint Remi où il logeoit, & le conduisit par la main à l'Eglise cathédrale où le Mo-

narque l'attendoit avec toute sa Cour, ses Evêques & ses Abbés. Ce spectacle & la joie publique donnérent beaucoup de consolation au Roi, qui reprit le chemin de Paris avec la Reine, le nouveau Monarque & toute leur suite.

Le couronnement de Louis le jeune affermit d'autant plûs la tranquilité du Royaume, que les Princes étrangers n'avoient ni la volonté, ni le pouvoir de la troubler. Le Roi d'Angleterre s'étoit flatté de tirer de grands avantages de son alliance avec la Maison d'Anjou : il fut cruellement trompé dans son attente. Les deux époux ne cessoient de lui redemander la Normandie qu'il avoit promis de leur céder; & comme il ne cherchoit qu'à éluder, ils passérent des priéres aux reproches, & des reproches aux menaces les plus insolentes. Henri en fut si outré, qu'il tomba malade de chagrin, & mourut en quatre jours. C'étoit un grand Prince, mais cruel & injuste, toujours dévoré de soucis & d'inquiétudes, justement malheureux, parcequ'il ne s'étoit élevé que par des crimes. Les Anglois vengérent en

An. 1135. Mort de Henri I. roi d'Angleterre.

quelque sorte sa mort, en préférant Etienne comte de Boulogne son neveu à la Princesse Mathilde sa fille : ce qui causa de grands troubles en Angleterre & en Normandie.

Le Roi est attaqué d'une facheuse maladie, & se prépare à la mort.

C'étoit une occasion favorable de reconquerir ce riche duché : mais les infirmités de Louis ne lui permirent pas d'en profiter. Il souffroit depuis long-tems d'une violente diarrhée, qui l'abatit tellement, qu'il ne pouvoit presque plus agir. On l'entendit souvent se plaindre *du malheur de la condition humaine, qui réunit rarement le sçavoir & le pouvoir.* (Suger. p. 319.) C'est peut-être de-là que vient ce proverbe : *si jeunesse sçavoit & vieillesse pouvoit, jamais disette n'y auroit* : c'est du moins le sens des paroles que l'Abbé Suger lui met à la bouche. Le religieux Monarque ne songea plus qu'à se préparer à sa derniere heure. On dit même qu'il conçut le dessein d'abdiquer, de se faire moine, & *de changer les ornements royaux contre l'humble habit de S. Benoît* : il ne paroît pas néanmoins qu'il l'ait exécuté. Un jour qu'il se croyoit plus près de sa fin, il demanda le Viatique avec beaucoup

d'instance, & le reçut avec une si grande ferveur, qu'il tira les larmes des yeux de tous les assistants.

Les forces cependant lui revinrent un peu : il se fit transporter à Melun, ensuite au tombeau des Sts. Apôtres de la France. Les habitans de la campagne accouroient en foule sur son passage, pour voir le généreux défenseur qui les avoit protégés contre l'oppression des tyrans. On le combloit de bénédictions : tout retentissoit de ses éloges. Telle est la récompense des bons Princes : dès leur vivant ils jouissent de leur gloire. Il fit présent à l'église de S. Denis de toute sa chapelle qui étoit d'une grande richesse. C'étoit entre autres choses un livre des évangiles garni d'or & de pierres précieuses, un encensoir aussi d'or, du poids de quarante onces, des chandeliers du même métal, pesants cent soixante onces, un calice d'or enrichi de diamants, dix chapes d'étoffe de soye, & une hyacinthe d'un prix inestimable, qu'il avoit eue de la Reine Anne sa mere. De saint Denis il se rendit à Bétisy, à trois lieues de Compiegne, où il reçut une dé-

An. 1135. Il recouvre un peu de santé.

Idem ibid.

putation qui lui fut d'autant plus agréable, qu'elle lui annonçoit pour son fils le plus grand parti qui fût alors en Europe.

Guillaume IX, duc d'Aquitaine, touché d'un sentiment de dévotion, résolut d'aller en pélérinage à saint Jacques de Compostelle, en habit de pénitent, nuds pieds, & demandant l'aumône. Mais avant de partir, il fit un testament, par lequel il déclaroit Eléonore sa fille aînée, l'héritiére de tous ses Etats, à condition cependant qu'elle épouseroit le fils aîné du Roi. Louis reçut en même-tems la nouvelle & de la disposition & de la mort du Duc, qui ne put achever son voyage. Son corps fut transporté en Galice & enterré dans l'église du saint Apôtre. On lit néanmoins dans quelques legendes, qu'il fit semblant de mourir, & que s'étant dérobé des siens, il se retira dans une grotte près de Florence. Il y vêcut, dit-on, dans les exercices d'une pénitence si austère, qu'il mérita d'être mis au nombre des saints. Les religieux appellés *Blancs-Manteaux*, *Guillelmins* ou *Guillelmites*, se glorifioient autrefois de l'avoir

Idem ibid.

pour instituteur. Ces petits contes, si contraires à tous les témoignages de l'histoire, n'étoient pas rares dans les siècles où on les écrivoit. On y voit encore que l'empereur Henri V fit courir le bruit qu'il étoit mort, & se retira dans un hôpital à Angers, où il acheva ses jours au service des malades. Le pieux pénitent ne voulut cependant pas mourir ignoré : il se découvrit à son Confesseur, & fut reconnu de la princesse Malthide sa femme, qui avoit épousé en secondes nôces Geoffroy comte d'Anjou. Etrange dévotion que celle qui ouvre la porte à l'adultére & au concubinage.

Les offres des Aquitains n'étoient point de nature à être refusées. Le Roi par cette alliance réunissoit à la Couronne une grande partie des païs situés au-delà la Loire, le Poitou, la Gascogne, la Biscaye, & plusieurs autres domaines jusqu'aux Pyrenées. Il fit donc partir son fils avec une suite digne de son rang & de sa fortune. C'étoient, si l'on en croit l'Abbé Suger, cinq cens gentilhommes choisis, à la tête desquels on met Thibaud comte de Champagne, Ra-

An. 1137

Mariage du jeune Louis avec Eléonore Princesse de Guyenne.

Idem. p. 3[illegible]

Chron. Mauriniac. p. 382.

dulfe de Vermandois, Guillaume de Nevers, & Rotrou du Perche, qui tous étoient accompagnés de l'élite de leurs vassaux. Ce fut dans ce brillant équipage que le jeune Prince arriva à Bordeaux, où le mariage se fit avec toute la magnificence possible. Les nouveaux mariés se rendirent ensuite à Poitiers, & Louis y fut couronné duc de Guyenne; titre qu'il joignit toujours depuis à celui de Roi, non-seulement dans les actes publics, mais même sur son sceau.

Mort du Roi Louis le Gros.

Le Roi cependant étoit revenu à Paris, où les chaleurs excessives de l'été le firent retomber dans sa premiére maladie, qui le réduisit enfin à l'extrêmité. Il réitera sa confession & reçut de nouveau le Viatique. Il fit ensuite étendre un tapis à terre, & par dessus des cendres sur lesquelles on le coucha; & ayant fait le signe de la croix, il y mourut âgé d'environ soixante ans, dont il en avoit regné trente. Il est enterré à saint Denis : sa vie fut écrite par l'Abbé Suger; on en lisoit des leçons à l'Office de son anniversaire.

Ibid.

Son éloge.

On ne peut lui refuser ni les qua-

lités qui forment le héros guerrier, l'activité, la valeur, l'intrépidité ; ni les vertus qui font le bon Roi, la douceur des mœurs, l'inclination à faire du bien, l'application au gouvernement, le zéle de la justice, l'amour des peuples, la haine de l'oppression & de la tyrannie. Les Rois, dit un illustre Moderne, devroient toujours avoir devant les yeux les dernieres paroles qu'il dit à son successeur : *Souvenez-vous, mon fils, que la Royauté n'est qu'une charge publique dont vous rendrez un compte rigoureux à celui qui seul dispose des Sceptres & des Couronnes.* S'il eut excellé dans la politique comme en tout le reste, il auroit égalé, peut-être même surpassé les plus illustres de ses prédécesseurs. La France, avant qu'il eût pris les rênes du Gouvernement, étoit le théâtre de mille horreurs. On y comptoit presqu'autant de tyrans que de Seigneurs & de gentilshommes. Plus de police dans les villes, plus de justice dans les tribunaux, plus de sureté sur les grands chemins. Tout ce qui s'appelle peuple gémissoit sous le plus dur esclavage. Dès que Louis

Abrég. Chron. de l'Hist. de Fran. p. 119.

pût monter à cheval, il entreprit de réprimer ces brigands & de rétablir l'ordre dans tout le Royaume. Il en vint à bout, soit par ses exploits, soit par l'affranchissement des serfs & l'établissement des Communes, soit enfin en diminuant la trop grande autorité des justices seigneuriales.

Origine des *Communes.*

On l'a déja dit, dans ces anciens tems il n'y avoit de personnes libres que les Ecclésiastiques & les gens d'épée. Les autres habitans des villes, bourgades & villages, étoient plus ou moins esclaves. On en distinguoit de deux sortes. Les uns appellés *serfs*, étoient attachés à la *Glebe*, c'est-à-dire, à l'héritage, se vendoient avec le fonds, ne pouvoient ni se marier, ni changer de demeure ou de profession sans l'agrément du maître, ni acquerir qu'à son profit, ou du moins à condition de lui payer à certains termes une certaine somme tant pour eux, que pour leurs femmes & leurs enfants. Les autres qu'on nommoit *hommes de Poëte*, ne dépendoient pas aussi servilement du Seigneur, qui n'étoit maître ni de leur vie, ni de leurs biens. Toute leur servitude se réduisoit à lui payer

M. le Gendre, Mœurs des Franc. p. 109.

Du Cange aux mots *Servus* & *Potestas.*

Le Pere Daniel, Hist. de Fran. p. 568. t. 2.

certains droits, & à faire pour lui des corvées. Les uns ni les autres ne formoient point ce qu'on appelle corps, & n'avoient d'autre juge & d'autre loi que le Seigneur du lieu. De-là tant de crimes impunis; les Seigneurs étant le plus souvent les auteurs des homicides & des assassinats qui se commettoient dans le Royaume. Alors on avoit recours à l'autorité du Prince, qui les faisoit sommer de faire justice. Sur leur refus, il envoyoit ordre aux autres vassaux de le venir joindre avec les troupes qu'ils devoient lui fournir, pour l'aider à soumettre les rebelles. Mais souvent l'autorité royale n'étoit pas plus respectée que les loix. Les villes mêmes de son domaine ne se piquoient pas toujours d'exactitude à lui envoyer leur contingent.

Leur établissement & leurs obligations.

Louis résolu d'obvier à tous ces maux, imagina une nouvelle police, pour lever des troupes indépendamment de ses vassaux, & une nouvelle forme de justice, pour empêcher l'impunité des crimes. Il remit aux villes de son domaine certaines redevances que les habitans payoient par tête, se contenta d'un cens sur

leurs maisons ou sur leurs terres ; affranchit ceux d'entre eux qui étoient serfs ou de morte main, leur donna le droit de bourgeoisie, & leur permit à tous de se choisir un Maître & des Echevins. On vit alors renaître l'ancien gouvernement municipal des cités & des bourgs : mais à condition que ces villes, devenues autant de petites républiques sous le nom de *Communes*, se chargeroient elles-mêmes de la levée des hommes qu'elles devoient au Roi : que chaque paroisse marcheroit à l'armée sous la banniére du Saint de son Eglise, comme le Monarque marchoit lui-même sous la banniére de saint Denis : enfin, que les Curés iroient avec eux, pour leur administrer les Sacrements & pour les autres fonctions propres de leur ministère.

Orderic. l. 2. p. 836.

Leurs priviléges.

Ces établissements passérent insensiblement du domaine du Roi dans celui de ses grands vassaux, en Bourgogne, en Normandie, en Flandre, & dans plusieurs autres fiefs de la Couronne. De-là l'autorité des maisons-de-villes, leurs officiers, leur jurisdiction, & leurs revenus. On

leur accorda de plus un cachet ou sceau particulier, le droit de cloche pour convoquer les bourgeois, celui d'un beffroy pour faire la garde, des loix enfin plus ou moins favorables, selon le plus ou le moins que ces nouveaux citoyens avoient donné pour se racheter de la dépendance : car ces privilèges s'achetoient à prix d'argent. C'étoit toujours le Souverain qui les confirmoit, & pour les rendre plus solides encore, le Seigneur qui les vendoit, donnoit pour caution un certain nombre de Gentilshommes & de Prélats du voisinage. Les premiers s'engageoient à prendre les armes pour les maintenir ; les seconds promettoient de lancer tous les foudres de l'Eglise contre celui qui entreprendroit de les violer. Or comme toutes les villes n'étoient pas également riches, toutes ne purent pas obtenir les mêmes prérogatives. C'est de-là que vient cette multitude de coutumes plus ou moins avantageuses, qu'on voit encore aujourd'hui dans les cités, les bourgades & les villes.

Du Cange au mot Communes.

Cependant les nouveaux affranchis, pour s'égaler aux Ecclésiasti-

Leurs Justices.

ques & aux Nobles qui étoient jugés par leurs *Pairs*, demanderent aussi de n'avoir pour juges que des gens du peuple comme eux : ce qui fit qu'en plusieurs endroits, les juges des villes & villages se qualifiérent *Pairs - Bourgeois*. La justice néanmoins se rendoit au nom du Seigneur, & il y avoit toujours appel à son tribunal. C'est surtout cette trop grande autorité, que nos Rois entreprirent d'affoiblir. Voici comme on y parvint, tant sous ce regne que sous les suivants. On commença par envoyer des Commissaires dans les provinces, avec plein pouvoir d'informer de la conduite des Ducs & des Comtes. Ils écoutoient les plaintes des particuliers, les jugeoient par eux-mêmes, ou les renvoyoient aux grandes assises du Roi. On créa ensuite de grands Baillis, qui par l'attribution des *cas Royaux* qu'on aura occasion d'expliquer par la suite, devinrent presque les seuls juges des affaires. Ceux-ci ayant abusé de leur autorité, furent remplacés par leurs lieutenants, qui succédérent à tous leurs droits. Enfin on introduisit les appels des juges par-

Le Gendre ibid

ticuliers devant les Juges Royaux; ce qui acheva de détruire le trop grand pouvoir des Justices seigneuriales.

Ce changement procura de grands avantages au Royaume. Les villes se peuplérent. On y vit renaître les sciences, les arts & le commerce. Les villages se multipliérent, les campagnes furent cultivées : le paysan, devenu maître de son industrie & recueillant pour lui le fruit de ses travaux, prit à ferme ou à cens ces mêmes terres qu'autrefois il faisoit valoir comme serf & au profit d'autrui. Les Cités devinrent enfin si riches & si puissantes, que pour les engager à contribuer aux nécessités de l'Etat avec moins de repugnance, on jugea à propos d'admettre leurs députés aux assemblées générales. Ce fut en 1304 qu'ils y parurent pour la premiére fois : mais seulement pour y représenter leurs besoins & leurs facultés. Les honneurs augmentérent à proportion des secours que ces *Communes* fournirent dans les guerres particuliéres ou générales. Elles formérent insensiblement dans le Royaume un troisiéme

Elles forment un troisiéme corps dans l'Etat.

Idem ibid.

me corps qui eut dans les diettes de la nation une autorité égale ou même supérieure à celle de la Noblesse & du Clergé. On l'appella *Tiers-Etat*, nom inconnu dans les siècles précédents, où les seuls Nobles & Ecclésiastiques avoient voix délibérative dans les assemblées ou parlements. Alors tout changea, & le nom de ces assemblées, qui furent nommées *Etats généraux* ou *Assemblées des Trois-Etats* (a), & leur pouvoir qui ne fut plus le même que dans les premiers tems. Elles ne se tenoient plus que sous le bon plaisir du Roi : on n'y délibéroit ni de la guerre, ni de la paix : tout se réduisoit à y représenter les griefs des peuples, à regler les subsides & la maniére de les lever, ou à nommer à la Régence, lorsque le feu Roi n'y avoit pas pourvu de son vivant.

Ibid.

Enfants de Louis le Gros.

Louis VI eut d'Adelaïde de Savoye huit enfants : Philippe associé à la Royauté, qui mourut avant son père ;

(a) L'ancien nom de Parlement passa à ces Compagnies qu'on établit dans le Royaume, pour rendre en dernier ressort la justice aux particuliers. Le Gendre, Mœurs des Franç. p. 112.

ne : Louis surnommé le Jeune, qui succéda au trône : Henri qui fut moine de Clervaux, ensuite évêque de Beauvais, enfin archevêque de Rheims : Robert chef de la maison de Dreux, dont le petit-fils Pierre, dit *Mauclerc*, fut comte de Bretagne par son mariage avec l'héritiére de ce Comté : Hugues dont l'histoire ne nous a fait connoître que le nom: Pierre qui eut d'Isabelle, héritié e de Courtenay, une longue suite de descendants qui s'est perpetuée jusqu'à notre tems : Philippe, archidiacre de l'église de Paris, qui céda au fameux Pierre Lombard l'évêché de cette Capitale auquel il avoit été nommé : Constance qui fut mariée d'abord à Eustache comte de Boulogne, ensuite à Raymond V, comte de Toulouse, duc de Narbonne.

Idée de l'opulence de ce regne.

On peut se former une idée de l'opulence de ce siècle & de l'état où étoient alors les arts & le commerce, par la description que l'Abbé Suger nous donne des richesses qu'il avoit ramassées dans son église de saint Denis. Ici ce sont des portes de fonte, reparées au ciseau,

Suger de in admin. gestis. Du 4. p. 342.

dorées d'or moulu, & sur lesquelles est représentée l'histoire de la Passion, de la Resurrection & de l'Ascension de Notre-Seigneur : là c'est un Christ d'or massif, du poids de quatre-vingt-marcs, attaché sur une croix richement émaillée, & ayant à ses pieds les quatre Evangelistes ; ouvrage des plus habiles orfévres Lorrains, qui étoient alors les seuls qui excellassent en ce genre. On ne voit par tout que tables d'or, dont le travail égale la richesse : une devant le corps du saint Apôtre de la France, pesant quarante-deux marcs, enrichie de toutes sortes de pierres précieuses, d'hyacinthes, de rubis, de saphirs, d'émeraudes, de topases & de perles : deux qui ornent les côtés du tombeau, du poids de quinze marcs : quatre autres enfin qui servent de parement au maître-autel, toutes plus riches les unes que les autres.

On remarque encore parmi les raretés de cette Eglise une table de vermeil, présent de Robert abbé de Corbie, autrefois moine de saint Denis ; un lutrin garni d'ivoire, où l'on voit en sculpture une partie de l'Hist

Ibid pag. 348.

toire ancienne : un aigle d'un travail admirable, doré d'or moulu : des vitres peintes à grands frais, où *l'Apôtre ſaint Paul eſt repréſenté tournant la meule, & les Prophétes lui apportant des ſacs* : ſept chandeliers richement émaillés : un grand calice d'or, du poids de cent quarante onces, orné d'hyacinthes & de topazes : un vaſe précieux d'une ſeule émeraude, fait en forme de gondole, que Louis le Gros avoit été obligé de mettre en gage, & que l'Abbé de ſaint Denis, avec la permiſſion du Monarque, racheta ſoixante marcs d'argent, ſomme conſidérable dans ce tems-là. Il ſeroit trop long de ſuivre l'auteur dans ſa deſcription : ce leger extrait eſt plus que ſuffiſant pour faire connoître la magnificence d'alors, & l'habileté des ouvriers dans un ſiécle où l'on commençoit à voir, à penſer, & déja à diſputer. Ibid p. 349.

Ce fut en effet vers ce même-tems que le goût des ſophiſmes s'introduiſit dans les écoles, & paſſa de la philoſophie dans la théologie, qu'on embaraſſa de mille queſtions auſſi ſubtiles que dangereuſes. Il n'y avoit alors perſonne qui enſeignât les Etat des Sciences.

ſciences utiles, ni les belles-Lettres : tout ce qui ſe piquoit d'eſprit, ſe jetta & ſe perdit dans les abſtractions de la métaphyſique. Le premier qui donna des leçons de cette nouvelle dialectique, fut Roſcelin de Compiégne, fameux par ſes erreurs. Il eut pour diſciple & pour ſucceſſeur le célébre Pierre Abélard, né au bourg de Palais en Bretagne, perſonnage auſſi connu par ſes amours & ſes malheurs, que par la beauté de ſon génie, l'agrément de ſon expreſſion, & les graces de ſa perſonne. La grande réputation du Docteur Breton lui attira des envieux, & la ſubtilité de ſes raiſonnements le fit condamner au concile de Soiſſons. On l'accuſa, les uns, d'enſeigner qu'il y avoit trois Dieux, les autres, de ne pas aſſez diſtinguer les trois Perſonnes. Ce fut en vain qu'il pria le Légat de faire examiner juridiquement ſon ouvrage ; en vain qu'il s'offrit de le corriger, s'il s'y trouvoit quelque choſe de repréhenſible : il fut arrêté que le livre ſeroit condamné ſans autre examen ; & le malheureux Auteur ſe vit forcé de le jetter au feu de ſa propre main. On diſoit pour

An. 1121.

Tom. 10. Concil. p. 885.

justifier l'irrégularité de ce procédé, que la hardiesse qu'avoit eu le Docteur d'enseigner publiquement son traité, avant qu'il eût été approuvé par l'autorité du Pape; étoit un titre suffisant de condamnation : comme si le vice de l'ouvrier emportoit toujours celui de l'ouvrage.

Abélard avoit aussi étudié sous Anselme de Laon, l'un des grands théologiens de son siécle, & sous Guillaume de Champeaux, depuis évêque de Châlons sur Marne, qu'on appelloit la colonne des Docteurs. Guillaume enseigna long-tems la rhétorique, la dialectique, & la théologie dans le cloître de la cathédrale de Paris. Touché du desir d'une vie plus parfaite, il se retira dans une ancienne chapelle dédiée à saint Victor, où il forma une communauté de chanoines réguliers. Louis le Gros autorisa ce pieux établissement par des lettres-patentes dattées de l'an 1113. & donna de grands biens au nouvel ordre. Bien-tôt cette Maison devint une des plus fameuses écoles de la chrétienté. Elle fut chef de congrégation, & plusieurs Monastères de chanoines réguliers sui-

Fondation de S. Victor.

Dubois. Hist. Paris. l. 10. c. 7. c. 9.

voient la même obſervance.

Inſtitution des ordres de Prémontré & de Grandmond.

On vit auſſi ſe former ſous ce même regne deux ordres célébres, l'un dans le déſert de Voſage, aux environs de Laon, l'autre dans une ſolitude auprès de Muret, diocèſe de Limoges. Le premier ſous le nom de *Premontré*, prit l'habit blanc, qui étoit celui des clercs : le ſécond ſous le nom de *Grandmont*, prit l'habit noir, qui étoit celui des ſolitaires.

Vita S. Norb. apud Boll. tom. 19. p. 862.

Les *Prémontrés* ne portoient que de la laine ſans linge, ne faiſoient qu'un repas par jour, gardoient le ſilence, & brûloient de charité pour les pauvres. Ils eurent pour fondateur un gentilhomme Allemand, nommé Norbert, que la nobleſſe de ſes ayeux, ſon bien, ſa bonne mine, ſa politeſſe faiſoient conſidérer à la Cour de l'Empereur ; qu'une avanture preſque ſemblable à celle de ſaint Paul ſur le chemin de Damas, arracha aux vanités de ce monde, & que la ſainteté de ſa vie fit mettre au nombre des ſaints. Les *Grandmontains* qu'on appelloit alors *les Bons Hommes*, n'étoient dans les commencements, ſi l'on en croit leur auteur, ni prêtres, ni moines, ni hermites,

Vita S. Steph. apud Boll. tom. 4. p. 205.

mais une ſimple communauté de pénitents obligés d'interrompre ſouvent leurs priéres pour aller mandier les beſoins de la vie. Ils vivoient dans une ſi grande mortification, que le Pape, en approuvant leur Inſtitut, fut obligé d'en modérer l'auſtérité. Saint Etienne, vicomte de Thiern en Auvergne, eſt leur Inſtituteur, & Grandmont dans la Marche Limouſine eſt le chef-lieu de l'ordre.

Mœurs de ce tems.

Lauriere. Ordon. des Rois de Fran. tom. 1 p. 3. 4. 5.

Chron. Mauran. p. 375.

Cependant malgré tant d'exemples de vertus & tant d'écoles de philoſophie, les mœurs n'en étoient ni plus douces, ni plus exemtes de ridicules. On voit d'un côté des lettres du Prince, qui accordent aux moines & aux prêtres le droit d'ordonner le duel entre leurs ſujets libres ou ſerfs, & de l'autre des anathêmes lancés contre quiconque oſera diſtraire quelque choſe d'une ſomme de vingt ſols deſtinée par un bon Abbé à acheter du poiſſon pour régaler le monaſtère. La ſimonie, ce monſtre tant de fois foudroyé, régnoit toujours parmi le clergé & juſques dans les couvents. Les Abbés de Morigni avoient acheté quelques égliſes & certains droits de dixmes, ſous

prétexte que *c'étoit moins acheter que racheter*. Les scrupules néanmoins vinrent assiéger & tourmenter leur conscience. Mais *la Providence divine* toujours attentive au bien de ses élus, *leur envoya sur ces entrefaites un Légat du Pape, à qui ils exposérent leur embarras.* Le charitable Prélat, pour les rassurer, *leur ordonna de la part de Dieu de recevoir ces mêmes acquisitions de la main de saint Pierre, & de continuer de servir le Seigneur en paix. Ce que je rapporte,* dit l'auteur, *pour instruire nos frères à prendre leurs précautions pour l'avenir, & à ne point s'inquiéter du passé.*

Ibid p. 372-73.

Le goût du merveilleux étoit toujours le goût dominant. On raconte sur le témoignage de Pierre le Vénérable, qu'un certain comte de Macon étoit si méchant, si brutal, qu'il ne connoissoit ni foi, ni loi. Cet impie en vouloit surtout aux églises & aux monastères, qu'il ne cessoit de piller & de prophaner. Tant de crimes excitérent enfin le couroux du ciel. Un jour que ce mauvais Seigneur étoit assis en son palais au milieu d'un grand nombre de Chevaliers, on vit tout à coup paroître un

Nic. Gilles. chron. An. 1110.

grand homme noir, monté sur un cheval noir, qui forçant gardes & barrières, s'avança, *toujours chevauchant*, jusques dans la salle de compagnie, & ordonna au Comte de le suivre. Le malheureux, *comme contraint par puissance invisible, sentant qu'il n'y pouvoit résister*, se leva & descendit en tremblant jusqu'à la porte du château, où il trouva un autre cheval qu'il fut obligé de monter. Alors l'inconnu saisit les rênes de ce second coursier, & l'enleve lui & le cavalier à travers les airs, au grand étonnement de ceux qui étoient présents. Toute la ville accourut *pour la merveille regarder, & si longuement le regarda montant & courant par l'air, comme la vûe naturelle des yeux peut porter.* On l'entendoit criant d'une voix horrible : *secourez-moi, citoyens, secourez-moi :* mais personne ne pouvoit lui prêter l'assistance qu'il demandoit. Il disparut enfin, & chacun s'en retourna chez soi, *bien effrayé, & convaincu que le Dieu des vengeances punit sans misericorde ceux qui osent toucher aux biens de l'Eglise.*

LOUIS VII.

Surnommé le Jeune.

An. 1137. Louis ne se fait point couronner de nouveau, contre la coutume de ses ancêtres.

LOUIS étoit encore en Guyenne, lorsqu'il reçut la nouvelle de la mort de son pere. Il en partit aussi-tôt, laissant l'évêque de Chartres pour accompagner la Reine, passa par Orléans, dont il châtia les bourgeois rebelles, & se rendit en toute diligence à Paris où il convoqua une assemblée de Seigneurs & de Prélats. On y délibéra des moyens les plus propres pour prévenir les séditions, si ordinaires alors dans les commencements de regne, & l'événement justifia la sagesse du choix : personne ne voulut ou n'osa remuer. Plus l'autorité des descendants de Huges-Capet s'affermissoit, moins ils crurent devoir prendre de précautions. Ainsi le jeune Monarque ne se fit point sacrer de nouveau, comme avoient fait la plûpart de ses prédécesseurs.

Fausse opi- Quelques auteurs ont osé avancer

que ce ne fut point en vertu du droit de primogéniture que Louis succéda au thrône : mais qu'il fut préféré, parce qu'il avoit l'esprit plus ouvert & plus cultivé que Robert de Dreux, son frère aîné, homme grossier & de peu de génie. C'est une erreur qui n'a aucun fondement dans l'histoire, où l'on ne trouve rien qui ne la détruise. Toutes les généalogies de nos Rois le nomment le second des enfants de Louis le Gros. La chronique de Morigni, ouvrage d'un auteur contemporain, dit en termes précis, qu'après la mort de Philippe, le Roi suivit le conseil de ses amis, qui l'exhortoient à faire couronner incessamment le jeune Louis, son second fils (*a*). On lit la même chose dans la chronique du moine Geoffroy, dans les annales d'Alberic des Trois Fontaines, & dans l'épitaphe de Louis VII, où il est qualifié le premier d'entre ses frères, autant pour sa piété que par sa naissance (*b*).

nion sur la naissance de ce Prince.

Nicol. Gill. chron. an. 1131. Duboulai. hist. univ. Paris. tom. 2 p. 115. & 116.

Chron. Maurin. t. 4. Duch. p. 378.

Chron. anon. script. Duch. ibid p. 444.

La France ne s'étoit point vûe dé- An. 1138.

(*a*) *Qui post Philippum natus erat.*

(*b*) *Transit in hæredem pius ille prior Ludovicus Nomine, sede, fide, nec pietate minus.*

Troubles d'Allemagne & d'Angleterre.

puis long-tems dans un calme si profond. Ce qui contribua le plus à cette heureuse tranquillité, furent les funestes divisions qui agitoient alors l'Allemagne & l'Angleterre. L'Empereur Henri V étoit mort sans postérité. Les Allemands au nombre de soixante mille s'assemblérent pour lui donner un successeur. La Diette partagée, choisit dix Electeurs, qui élurent Lothaire, duc de Saxe. On prétend que cette élection fut l'ouvrage du moine Suger, qu'on nous représente comme le premier ministre François qui ait excité des guerres civiles en Allemagne. Il se rendit à Mayence, dit-on, avec le cortége d'un Souverain, & soit bonheur, soit intrigue, vint à bout de faire donner l'exclusion à Frédéric, duc de Suabe, neveu du feu Empereur. Ce jeune Prince, excité par l'ambition autant que par le ressentiment le plus vif contre la France, protesta avec Conrad son frère contre l'élévation d'un si redoutable rival. L'Empire alors devint le théâtre de la guerre la plus sanglante : guerre qui ne finit que par la mort de Lothaire & le couronnement de ce mê-

Hist. Eccl. VII. Duch. t. 4. p. 412. & 13.

Annal. de l'Emp. t. 1. p. 195.

me Conrad, qui lui disputoit le sceptre Impérial.

L'Angleterre & la Normandie n'étoient pas moins agitées. Tout y étoit en combustion depuis la mort de Henri premier. Ce Prince par son testament avoit laissé tous ses Etats à l'Impératrice Mathilde, sa fille, femme en secondes nôces de Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou. Mais Etienne, comte de Boulogne, neveu de Henri & frère de Thibaud comte de Champagne, homme vif, hardi, entreprenant, s'empara de la succession au préjudice des légitimes héritiers. On courut aux armes de toute part, & l'acharnement fut porté si loin, que ce beau Royaume, victime de l'avidité & de la fureur des deux partis, *vit périr presque un tiers de ses habitants*. Ces cruelles dissentions qui désoloient les Etats voisins, assuroient, comme on a dit, le repos de la France qui n'étoit alors occupée que de disputes théologiques: disputes souvent terribles dans leurs suites, mais qui pour cette fois ne troublérent point la tranquilité de la nation.

Hist. Ludi. VII. ibid.

Concile de Sens où Abélard est condamné.

Tom. 10. Concil. p. 1018.

Abelard, obligé de brûler son livre sur la Trinité, n'avoit pas changé de sentiment. Il continuoit d'enseigner la même doctrine, avançant par écrit des propositions hazardeuses dont il ne donnoit l'explication que de vive voix. S. Bernard excité par Guillaume abbé de saint Thieri, l'accusa de mettre des degrés dans la Trinité avec Arius, de préférer le libre arbitre à la grace avec Pélage, & de diviser Jesus-Christ avec Nestorius. On assembla pour cet effet un Concile à Sens, où le Roi & le Comte de Champagne voulurent être présents. L'abbé de Clervaux parla le premier avec une éloquence qui séduisit. L'accusé, aux applaudissements de l'assemblée vit bien qu'il alloit être condamné: l'esprit, la mémoire, la parole lui manquérent tout à coup. Son embarras passa pour un miracle, tant étoit grande l'opinion qu'on avoit de sa facilité à parler. Ce trouble néanmoins ne l'empêcha point de songer à sa sureté, & pour prévenir un plus grand malheur, il appella de tout au Pape. On ne laissa pas de condamner sa doctrine, mais

on n'osa toucher à sa personne.

Le malheureux Docteur partit aussi-tôt pour aller à Rome se justifier: mais il fut arrêté en chemin par l'Abbé de Clugni, qui le réconcilia avec saint Bernard. Alors tou changea de face, & Abélard cessa d'être un hérésiarque. Il mourut deux ans après, accablé d'infirmités, laissant plusieurs ouvrages qu'on prétend n'avoir pas été inutiles au *Maître des sentences*. C'étoit sans contredit l'un des plus beaux génies de son siècle: son malheur fut d'avoir eu un cœur trop tendre & une réputation trop brillante. Héloïse son épouse, lui survêcut près de vingt ans & fut enterrée dans le même tombeau à l'abbaïe du Paraclet qui la reconnoit pour sa fondatrice. Nous avons encore les lettres qu'ils s'écrivirent depuis leur séparation. On y voit que leur retraite forcée n'avoit point affoibli dans leurs cœurs les sentiments, qu'y avoit fait naître une passion légitimée par le mariage. *Vœux, Monastère*, s'écrie Héloïse, *je n'ai point perdu l'humanité sous vos impitoyables regles : vous ne m'avez point faite un marbre en changeant mon*

Choisi ; hist. Ecclés. tom. 6. l. 20. p. 138.

habit. On reconnoît cependant un grand fond de piété à travers toutes leurs foiblesses. Les lettres d'Abélard témoignent plus de lecture, plus de solidité : celles d'Héloïse ont plus de vivacité, plus de feu, plus de tendresse.

An. 1140. Le Roi se brouille avec le Pape.

Tel étoit l'état des affaires, lorsqu'il s'éléva en France un grand trouble à l'occasion du siège de Bourges. L'Archevêque Alberic étant mort, le Pape fit élire à sa place Pierre de la Châtre homme d'une grande naissance, qu'il envoya prendre possession, sans attendre le consentement du Roi. Le Monarque indigné de cette hardiesse, jura que Pierre ne seroit jamais archevêque de Bourges, permettant à cette église de choisir tel autre Prélat qu'il lui plairoit : les Chanoines en conséquence élurent Cadurcus, ecclésiastique de la Chapelle du Roi, & archidiacre de leur Cathédrale. On s'échauffa de part & d'autre. La Chatre alla porter ses plaintes à Rome, où il fut sacré par le Pape qui disoit, *que le Roi étoit un jeune homme qu'il falloit instruire, & ne pas accoutumer à de pareilles entreprises.*

Chron. Maurin. apud Duch. t. 4. p. 386.

Paroles aussi indiscrettes qu'indécentes dans la bouche d'un homme qui devoit sa grandeur à la protection que la France lui avoit accordée contre la puissante faction d'Anaclet. Le nouvel Archevêque cependant, après s'être assuré du suffrage de Rome, revint pour prendre le gouvernement de son diocése : mais les habitans de Bourges, fidelles aux ordres du Monarque, ne voulurent point lui permettre l'entrée de leur ville. Innocent ne s'étoit point attendu à tant de résistance de la part *d'un jeune-homme*. Il en fut outré, mit toutes les terres du Roi en interdit, & défendit d'y célébrer l'Office divin.

Le Prélat, chassé de son siège, se retira auprès du comte de Champagne, qui le prit sous sa protection. C'étoit Thibaud, homme à canoniser, si l'on en croit les devots de ce tems, qu'il affectoit de combler de ses bienfaits. On raconte qu'un jour il alla trouver saint Norbert, pour lui offrir tous ses biens & lui demander l'habit de Prémontré. C'étoit de quoi enrichir à jamais le nouvel ordre, qui par cette donation entroit en possession des comtés

Vita S. Norb. c.12.tom. 197. Boll. p. 841.

de Chartres, de Blois, de Meaux, & de Troyes. Mais il n'étoit pas facile de détruire tant de seigneuries : le Royaume en eût été affoibli. Cette considération détermina le pieux fondateur à ordonner à son prosélyte de rester dans le monde, pour y porter le joug du Seigneur avec celui de la chasteté conjugale : commandement auquel il se soumit avec d'autant plus de résignation, qu'il en avoit plus couté peut-être pour le donner. Cette démarche néantmoins lui fit beaucoup d'honneur parmi les Cénobites, qui le regardoient comme un héros Chrétien. Bien de gens au contraire en jugeoient peu avantageusement. Le Comte, si l'on s'en rapporte à leur témoignage, n'étoit rien moins qu'un dévot : mais un homme rusé, fier, malin, dont toute la politique se réduisoit à troubler l'Etat, un intriguant, qui avoit part à toutes les querelles, petites ou grandes qui s'élévoient dans le Royaume, un rebelle enfin, qui mettoit toute son application à nuire au Souverain.

Il arriva sur ces entrefaites que Raoul, comte de Vermandois, ré-

pudia sa femme, sous le prétexte ordinaire de parenté. Le Roi qui l'aimoit comme son Ministre & le considéroit comme son parent, lui fit épouser Pernelle ou Pétronille, sœur cadette de la Reine Eléonore. Le divorce fit grand bruit. On répandit que les quatre Evêques qui avoient prononcé la sentence de séparation, n'avoient point vérifié selon les formes, si les deux époux étoient véritablement alliés dans un dégré défendu. La Comtesse se plaignit amérement. Le Comte Thibaud, son cousin-germain (d'autres disent, son père) appuya si fortement ses plaintes auprès du Pape, qu'il l'engagea à excommunier Raoul, s'il ne quittoit sa seconde femme pour reprendre la premiére. Spicileg. p. 4[illegible]

An. 1142. Il fait une rude guerre au Comte de Champagne, qu'il regarde comme l'auteur de ces brouilleries.

Louis étoit un jeune Prince de vingt ans, vif, ardent, & brave: irrité des perpétuelles intrigues de Thibaud, il rassemble ses troupes, & fond sur la Champagne, où il met tout à feu & à sang. Le Comte, poussé à outrance, demande grace, & l'obtient à condition qu'il agira de tout son pouvoir pour faire lever l'excommunication fulmi-

née contre Raoul, & l'interdit où le Pontife Romain avoit mis les terres de l'obéissance du Roi. Il en vint à bout ; mais le Monarque avoit à peine congédié son armée, que le Pape lança de nouveaux foudres. Louis crut que tout ce qui avoit été fait, n'étoit qu'un jeu de l'artificieux vassal, pour l'amuser. Il reprit aussi-tôt les armes, & le dépit dans le cœur, le flambeau à la main, rentra de nouveau sur les domaines du rebelle, surprit Vitry, & fit mettre le feu à l'Eglise paroissiale, où plus de treize cens personnes qui s'y étoient refugiés, périrent victimes des flammes. C'étoit un emportement de jeunesse : bientôt la réfléxion fit place au repentir. Le jeune Prince, rendu à lui-même, conçut toute l'énormité de son action. Il pleure, il se désespere, il croit à tout moment voir la foudre prête à l'écraser. Il ne fut pas difficile dans ces circonstances de lui persuader de donner la paix au Comte, de rétablir l'archevêque de Bourges dans son siège, & de faire vœu d'aller au secours de la Terre-Sainte : pénitence qu'on croyoit alors la plus effica-

Duch. tom. 4. p. 438.

ce pour expier les plus grands crimes. Il est néçessaire de reprendre la chose d'un peu plus haut.

An. 1144. Etat du Royaume de Jérusalem.

Les conquêtes des Croisés en Asie s'affoiblissoient de jour en jour. Les premiers conquerants n'étoient plus, & les Etats qu'ils avoient fondés avec tant de gloire, menaçoient une prochaine ruine. On en comptoit quatre : le comté d'Edesse, qui avoit pour Souverain Josselin de Courtenai II du nom : le comté de Tripoli, où commandoit Raymond de Toulouse, arriére-petit-fils du fameux comte de saint Gilles : la principauté d'Antioche, qui étoit possedée par Raymond de Poitiers, frère du dernier duc d'Aquitaine, oncle de la Reine Eléonore : le royaume ou baronie de Jerusalem qui étoit gouverné par Baudoin III, fils du comte Foulques d'Anjou & de la Princesse Melesinde. Le premier comprenoit le païs des environs de l'Euphrate : le second & le troisiéme s'étendoient le long de la mer de Phénicie : le quatriéme étoit borné par les trois autres & par l'Idumée en tirant vers l'Egypte. L'union de ces Princes les auroit rendus in-

Guillem. Tyr. l. 16. c. 26.

vincibles ; leurs divisions & leurs jalousies causérent leur perte. Sanguin, soudan d'Alep & de Mosul, profita de cette mésintelligence, vint mettre le siège devant Edesse, & l'emporta après plusieurs assauts. Déja il se préparoit à pousser plus loin ses conquêtes, lorsqu'il fut assassiné par quelques-uns de ses Eunuques. Mais il avoit un fils aussi brave & plus habile encore, qui lui succéda dans sa puissance comme dans ses projets. C'étoit Noradin, si fameux dans les histoires de ce tems par les grandes choses qu'il exécuta.

An. 1145. S. Bernard est chargé de prêcher une nouvelle Croisade.

Les Chrétiens d'Orient, près d'être accablés par une puissance si formidable, sollicitérent vivement une nouvelle croisade. La premiére avoit commencé par la France : ce fut encore à elle qu'on s'adressa pour la seconde : saint Bernard, à qui il avoit été donné de dominer les esprits, fut chargé de la prêcher, non-seulement dans le Royaume, mais dans l'Allemagne & dans la Flandre. Il le fit avec tant d'ardeur, qu'il alla, dit-on, jusqu'à promettre au nom de Dieu que cette expédition seroit heureuse. Le Roi vouloit en être :

Bernard l'en pressoit, Suger au contraire faisoit tous ses efforts pour le détourner d'un voyage où il y avoit tout à craindre & rien à esperer. L'estime qu'il avoit pour ces deux grands hommes, balança quelque tems sa résolution. Tous deux en effet étoient recommandables par un rare mérite, quoique d'un genre différent. Le premier, moins encore par le brillant de l'esprit que par une grande réputation de sainteté, s'étoit attiré une considération personnelle qui est au dessus de l'autorité même : le second, par un génie supérieur soutenu d'une vaste capacité & d'une probité reconnue, s'étoit acquis dans l'esprit du public une confiance qui honore la vertu même. L'Abbé de Clervaux avec l'air & l'enthousiasme d'un Prophête, en avoit toute l'infléxibilité : l'Abbé de saint Denis avec plus de connoissance du monde, étoit aussi plus retenu, plus insinuant ; & sa fermeté n'alla jamais au-delà des bornes. L'un & l'autre agissoit par de grandes vûes : Bernard ne songeoit qu'aux intérêts de la religion ; Suger cherchoit en même tems le bien de la religion & de

l'Etat. Mais il ne fut point écouté. Le prophête l'emporta sur le sage & religieux politique. Le jeune Monarque étoit si frappé de l'action barbare qu'il avoit commise à Vitry, qu'il crut ne pouvoir expier qu'en Palestine, un crime, qu'il eût mieux réparé dans son Royaume par une bonne administration.

An. 1146. Parlement de Vezelai où les François prennent la Croix.

On convoqua pour cet effet un Parlement à Vezelai en Bourgogne. C'est la premiére fois que notre histoire se serve de ce terme (*a*), pour exprimer une assemblée de la Noblesse & du Clergé : on l'appelloit auparavant *Synode* ou *Plaids*. La réputation de saint Bernard & l'esprit du tems y ammenérent un si grand nombre de Prélats, de Seigneurs & de Gentilshommes, qu'on fut obligé de le tenir en pleine campagne. On y avoit dressé une espéce de théâtre, où l'Abbé de Clervaux parut à côté du Roi. L'homme de Dieu harangua avec tant de véhémence, qu'il inspira à tous les assistants le desir de s'enroller pour cette pieuse expédition. Le Monarque parla

(*a*) Le Gendre, Hist. de France tom. 2. p. 250.

parla ensuite, & son autorité acheva de déterminer ceux que l'éloquence du Prédicateur avoit déja fort ébranlés. Aussi-tôt il se leve, & plein d'un saint enthousiasme, se jette aux pieds de Bernard, pour recevoir de sa main une croix que le Pape lui avoit envoyée de Rome. La Reine, soit bienséance, soit tendresse pour son mari, suivit son exemple, & fut elle-même imitée par un très-grand nombre de Seigneurs. Hist. Lud. VII. Duch. t. 4. p. 413.

Les principaux étoient Alfonse de saint Gilles, comte de Toulouse, Thieri d'Alsace, comte de Flandres, Henri fils du Comte de Champagne, Guy comte de Nevers, Renaud son frere, comte de Tonnerre, Robert comte de Dreux, frere du Roi, Ives comte de Soissons, Guillaume comte de Ponthieu, Guillaume, comte de Varennes, Archambaud de Bourbon, Enguerrand de Couci, Geoffroy de Rancon, Hugues de Lusignan, Guillaume de Courtenai, Renaud de Montargis, Ithier de Thoci, Gaucher de Montgeai, Evecard de Breteuil, Dreux de Monchi, Manassés de Bullis, Anseau de Trenel, Guerin son frere, Guillau- Noms des principaux Croisés. Ibid p. 413. 14.

me Bouteiller, & Guillaume Agillon de Trie. On nomme parmi les Prélats, Simon évêque de Noyon, Geoffroi de Langres, Aluin d'Arras, Arnoul de Lisieux, Herbert abbé de saint Pierre le Vif de Sens, & Thibaud abbé de sainte Colombe de la même ville.

Empressement du peuple pour se croiser.

Cette pieuse fureur passa de la noblesse au peuple : on crioit de tous côté, *la croix*, *la croix*. Le saint Abbé en avoit fait une provision immense, qui fut bientôt distribuée. Il se vit obligé de mettre une partie de ses habits en pièces pour y suppléer : foible ressource qui ne tarda pas d'être épuisée. Ceux qui n'avoient pû en avoir des mains de l'homme de Dieu, déchirèrent leurs vêtemens pour s'en faire à eux-mêmes, & se les attachèrent suivant la coutume sur l'épaule droite. Tel étoit l'empressement de s'engager pour cette Ste milice, qu'il ne resta dans plusieurs bourgs que les femmes & les enfants. Il sembloit que les François dégoutés du riche païs que leurs ancêtres avoient conquis, alloient chercher un autre établissement dans une nouvelle terre. On envoyoit une quenouille & un fuseau à quiconque pouvoit se

Bernard epist. 246.

Abrég. de l'Hist. Univers. 2. part. p. 75.

croiser, & ne le faisoit pas. Il n'y eut pas jusqu'au sexe le plus foible, qui ne voulût avoir part à cette pénible entreprise : la plûpart des femmes des Croisés suivirent leurs maris dans un pélérinage aussi long que dangereux.

L'Assemblée de Chartres défére le commandement de l'armée à S Bernard qui le refuse.

Un bruit se répandit tout à coup que l'Abbé de Clervaux avoit des révélations & faisoit des miracles. Un de ses disciples publia dans un écrit, qu'à sa parole les aveugles avoient vû, les boiteux avoient marché, & les malades avoient été guéris. Toute la France se trouva si fort prévenue que le succès de cette expédition dépendoit du saint homme, que dans une assemblée tenue la même année à Chartres, on lui offrit le généralat de l'armée. Mais l'exemple de Pierre l'Hermite étoit trop récent : Bernard avoit trop d'esprit pour s'exposer au même ridicule. Il refusa donc un emploi qui ne convenoit point à un homme de son état ; & content de celui de prédicateur & de thaumaturge, il partit pour l'Allemagne, où il fit taire un autre moine, qui sans avoir la mission du Pape, osoit exhorter les peu-

Gauf. vita S. Bern. c. 4.

Bern. epist. 236.

Otho frising. l. 1. de gest. Frid. c. 37.

ples Chrétiens à prendre les armes pour secourir leurs freres d'Asie.

An. 1147. Autre assemblée à Etampe, où l'on décide que les Croisés prendront le chemin de terre.

Idem ibid. c. 40.

On peut compter parmi les autres prodiges de sa mission, qu'il prêchoit par tout en François aux Allemands, & qu'il sçut également persuader comme en France. L'Empereur Conrad III du nom, Henri duc de Suabe, son frere, & son neveu Fréderic qui lui succéda depuis à l'Empire, demandèrent la croix avec empressement, & la reçurent avec respect des mains du zélé missionnaire. Cet exemple fut bien-tôt suivi d'une multitude infinie de Prélats, de Princes, de Seigneurs, de Gentilshommes & de Soldats, qui accouroient en foule de toutes les parties de l'Allemagne, pour s'enroller dans cette pieuse guerre. Bernard, après avoir embrasé la Germanie du même feu qu'il avoit allumé en France, se rendit à l'assemblée d'Etampes, où de concert avec les envoyés de l'Empereur, il fut décidé qu'à l'exemple des derniers conquérants de la Palestine, les deux nations iroient par terre jusqu'à Constantinople. Ce fut la premiére faute des nouveaux Croisés, qu'une triste

expérience auroit dû engager à prendre des précautions contre la perfidie des Grecs. Le chemin par mer étoit en même-tems & le plus court & le moins dangereux. Le Roi de Sicile offroit des vaisseaux, des vivres, & toutes les choses nécessaires pour le transport de l'armée. Mais la crainte de ne pouvoir passer tous en même-tems, l'assurance que le grand nombre devoit vaincre, l'imprudence enfin attachée à ces expéditions d'outre-mer, firent rejetter ces offres avantageuses.

L'Abbé Suger est élu Régent du Royaume.

Cependant ce même Parlement qui venoit de prendre une résolution si contraire à la bonne politique, fit paroître une rare prudence dans le choix d'un Régent du Royaume. Il falloit pour cet emploi un homme également agréable au Prince, aux Grands, & au Peuple, un génie consommé dans les affaires par une longue expérience, capable sans hauteur, bon sans foiblesse, équitable sans dureté, modéré sans bassesse, ferme sans prévention. Tel étoit l'Abbé Suger, personnage aussi distingué dans le Monastére par ses vertus, que dans le Conseil du Roi

25 à 26 ans, d'une figure aimable; d'un abord charmant, d'une pruden-
Nicet. in Man. l. 1. 3. 5. & 7. ce au dessus de son âge, d'une éloquence qui séduisoit, d'une bravoure enfin qui sembloit le rendre digne du trône où sa naissance l'avoit élévé. Mais toutes ces grandes qualités étoient effacées par des vices plus grands encore. Débauché jusqu'au scandale, il vivoit avec la Princesse Théodora sa niéce avec aussi peu de précaution que si elle eût été sa femme. Prodigue jusqu'à la sotise, il accabloit ses sujets d'impôts pour avoir de quoi fournir à l'avidité de sa maîtresse, des Eunuques, & des ministres infâmes de ses passions. Perfide jusqu'à la trahison, il n'y a point d'artifice dont il ne se soit servi pour perdre l'armée des Croisés. Ce portrait si peu flatté n'est ni d'un François, ni d'un Allemand : on pourroit le soupçonner de préjugé & de mauvaise foi : il est tout entier d'un Auteur Grec, assez équitable pour aimer la vérité, assez ferme pour la dire.

C'est de Nicetas même qu'on apprend, que Manuel sous les dehors trompeurs de l'amitié, donnoit aux

Croisés des guides qui par ses ordres les engageoient dans des défilés où il les faisoit attaquer par ses troupes : qu'il leur fit fermer les portes de toutes les villes où ils ne pouvoient acheter des vivres, qu'ils n'eussent premiérement déposé leur argent dans des paniers qu'on leur descendoit du haut des murailles ; ce qui les exposoit souvent à être trompés, les Grecs disparoissant quelquefois sans leur rien donner : qu'on mêloit de la chaux à la farine qu'on leur distribuoit, ce qui fit mourir un infinité de soldats : qu'on avoit fabriqué exprès une monnoie de bas alloi, qu'on leur donnoit, lorsqu'ils avoient quelque chose à vendre ; qu'on refusoit, lorsqu'ils vouloient acheter : *qu'il n'y eut enfin sorte de méchanceté qu'il ne leur fît, ou n'ordonnât de leur faire, pour servir d'exemple à leurs descendants, & les détourner de venir sur les terres de l'Empire Grec.* Ce sont les propres termes de l'historien de Manuel Comnene. Idem. l. 1. n. 4. p. 41.

Mais de toutes ces perfidies, la plus déteſtable fut celle qui livra l'armée de Conrad à la discrétion des Infidelles. Ce Monarque séduit An. 1148. Défaite de l'armée de l'Empereur Conrad.

par les fausses caresses de l'Empereur Grec, accepta de sa main des guides, qu'il eût été plus prudent de faire venir des Etats des Princes Latins. Il se mit donc en marche sur leur bonne foi, & arriva heureusement à Nicomédie, où l'on délibéra sur le chemin qu'on devoit prendre pour aller à Antioche. Il y en avoit deux : le premier à droite, sur le bord de la mer, plus sûr & moins exposé aux embuscades, mais plus long du double : le second à gauche, beaucoup plus court, mais dans des déserts horribles, embarrassés de montagnes & de rochers, où l'on ne voyoit que bêtes féroces. Ce fut pour cette route stérile & impraticable que Conrad se détermina. Une autre imprudence plus grande encore, c'est que sur la parole des Grecs qui lui promettoient de le conduire en une semaine dans un païs abondant & fertile, il se laissa persuader de ne prendre des provisions que pour huit jours. Mais au bout de ce terme, il se trouva engagé dans les détroits du Mont-Taurus, sans vivres, sans fourages, & presque sans eau. Tel étoit l'état de l'armée

Gesta Lud. VII. c. 6. 7. 8. Duch. 394. 95. 96.

lorſque pour comble de malheur, les guides s'échappèrent, l'abandonnant à la faim & aux fléches des Turcs, qui n'eurent que la peine de tuer des gens peſamment armés, excédés de fatigues, extenués d'inanition, incapables d'ailleurs d'agir dans un terrein, où la lance, l'épée & la hache étoient inutiles. L'Empereur bleſſé de deux coups de fléches, & n'ayant plus auprès de lui que quelques troupes fugitives, ſe retira du côté de Nicée où il arriva preſque ſans équipage & ſans armes. On dit que de cette belle armée de ſoixante-dix mille hommes de cavalerie & d'une multitude innombrable de gens de pied, il ne s'en ſauva pas la dixiéme partie. Tout le reſte fut maſſacré ou mené en eſclavage.

Le Roi traite avec l'Empereur Grec d'égal à égal.

Le Roi cependant ignoroit cette infame trahiſon. Manuel n'oublioit ni careſſes, ni amitiés pour ſurprendre ſa confiance. Il lui fit demander une entrevûe. Louis qui jugeoit des autres par lui-même, voulut bien entrer dans la ville, ſuivi ſeulement de quelques Seigneurs de ſon armée. C'étoit une imprudence : heureuſement elle n'eut aucune ſuite fa-

cheuſe. L'Empereur, revêtu de ſes habits impériaux, l'alla recevoir à la porte du grand Palais, & du plus loin qu'il le vit, courut à lui, ſe jetta à ſon cou, & l'embraſſa tendrement. Après les premières civilités, ils s'aſſirent chacun ſur un ſiége, *ſans diſtinction, ni prééminence* : ce ſont les termes d'Odon de Deuil, moine de ſaint Denis, ſécrétaire & aumônier du Roi dans cette expédition. On voit dans le même hiſtorien un autre trait de cette noble fermeté, avec laquelle le jeune Monarque François ſçavoit tenir ſon rang, & défendre les prérogatives de ſa Couronne. Déja il avoit paſſé le détroit, lorſque Manuel l'envoya prier de revenir à Conſtantinople, pour y conférer de quelques affaires. Le Roi lui fit dire que s'il avoit à lui parler, il prît la peine de le venir trouver lui-même, ou du moins de faire la moitié du chemin, afin qu'ils puſſent traiter ſur mer *d'égal à égal*. Le Prince Grec fut obligé de prendre ce parti & de s'avancer juſques ſur les bords de la Propontide.

Odo de Diog. l. 3.

Idem l. 4.

On y fit un traité par lequel l'Empereur & le Roi s'engageoient, l'un

à fournir des vivres à l'armée Françoise, l'autre à ne se saisir d'aucune Place qui fût du domaine Impérial. Ce premier article ne souffrit aucune difficulté : mais lorsqu'il fut question de l'hommage que Manuel éxigeoit des seigneurs François, on disputa beaucoup & long-tems. Le comte de Dreux persuadé que ce seroit deshonorer le sang de France que de reconnoître pour son Seigneur quelque autre que le Roi son frere, se détacha de l'armée avec ses seules troupes, & s'avança du côté de Numidie. L'évêque de Langres, Godefroy, qu'on peut appeller le Nestor des Croisés, représenta vivement que cette prétention de Comnene étoit également honteuse pour le Roi & injurieuse à la nation : qu'il ne falloit y répondre qu'en attaquant les villes d'Asie qui lui apartenoient : que c'étoit le seul moyen de le mettre efficacement à la raison. Idem ibid.

Déja ce même Prélat, homme d'une prudence consommée, à qui tous les artifices des Grecs ne purent jamais faire prendre le change, avoit proposé dans un Conseil de se rendre maître de Constantinople ;

L'Evêque de Langres propose de se rendre maître de de Constantinople.

action aussi légitime dans son principe, qu'utile dans ses suites & facile dans l'exécution. » La haine des Grecs
Ibid. » contre les Latins, leurs usurpations » sur les Etats des Croisés qu'ils a- » voient dépouillés de Tarse & de » Mamistra, la nouvelle tentative » qu'ils venoient de faire sur An- » tioche, leurs ligues perpétuelles » avec les ennemis de la religion pour » exterminer les chrétiens Francs, les » embûches enfin qu'ils ne cessoient » de leur dresser depuis leur entrée » dans la Thrace, leur schisme, tout » devenoit non pas simplement un » prétexte, mais un juste sujet de » leur déclarer la guerre. C'étoit as- » surer à jamais la conquête de la » Palestine, où l'on pourroit plus ai- » sément faire passer des secours. Car » il ne doutoit nullement du succès » de l'entreprise. Les troupes de l'Em- » pereur n'étoient comparables en » rien à celles du Roi : les murailles » de la ville menaçoient ruine en plu- » sieurs endroits : il ne s'agissoit que » de se saisir des aqueducs qui lui » fournissoient l'eau douce : les habi- » tants, privés d'une chose si néces- » saire à la vie, se verroient bien-

» tôt obligés de se rendre à discré-
» tion.

Cet avis si sage fut suivi des plus sensés : mais c'étoit le petit nombre, chose ordinaire dans les grandes assemblées : la plûpart y trouvoient plus de politique que de religion. » On » avoit fait vœu de faire la guerre » aux Mahométans : ce seroit le vio- » ler que d'en différer l'exécution » pour attaquer des Chrétiens. On » rendoit hommage en France à d'au- » tres Seigneurs qu'au Souverain pour » les fiefs qu'on tenoit d'eux : il ne se- » roit pas plus honteux de le faire à » l'Empereur Grec : cela ne dérogeoit » en rien à la fidélité qu'on devoit au » Roi envers tous & contre tous «. Ce sentiment prévalut. On fit l'hommage à condition néanmoins que si Manuel manquoit à ses engagements, les François ne seroient obligés à rien de ce qu'ils promettroient.

Entrevûe de Louis & de Conrad. Retraite de ce dernier.

Louis se mit aussi-tôt en marche, & s'avança du côté de Nicée. Il étoit campé sur le lac d'Ascagne, lorsque Frédéric, neveu de Conrad & son successeur à l'Empire, vint lui apprendre le désastre de son oncle, & le prier de vouloir bien qu'ils conféras-

sent ensemble sur le déplorable état où il se trouvoit. Le Roi, sensible au malheur de ce grand Prince, fit monter à cheval quelques-uns des principaux Seigneurs de son armée, & se rendit avec eux au camp de l'Empereur. On ne vit jamais rien de plus tendre & de plus touchant que leur entrevûe. Louis offrit aux Allemands tout ce qui pouvoit les consoler dans leur disgrace : Conrad de son côté promit de ne point se séparer des François, & de combattre toujours de concert les ennemis de la Religion. Mais les fréquentes désertions des Seigneurs qui lui demandoient chaque jour leur congé, firent bien-tôt évanouir cette généreuse résolution. Humilié de se voir si peu accompagné, chagrin d'ailleurs d'avoir perdu sa réputation & ses forces, honteux peut-être de ne paroître que comme un simple volontaire à la suite du Roi, il renvoya par terre une partie de l'infanterie qui lui restoit, & s'embarqua pour Constantinople, où il alloit attendre, disoit-il, des renforts qui devoient le joindre incessamment. Il y fut bien reçu,

Guill. Tyr l. 16. c. 23.

parce qu'alors il faisoit plus de pitié que de peur.

Le Roi cependant continua son chemin & passa le Meandre, fleuve aussi large que profond, à la vûe des Turcs qui lancérent inutilement une grêle de fléches sur ses troupes. Les François, armés de casques & de cuirasses, souffrirent si peu de cette multitude de traits, qu'ayant enfin gagné le bord, ils enfoncérent les premiers rangs des Infidelles, les poursuivirent jusques dans leur camp qu'ils forcérent, y firent un horrible carnage, grand nombre de prisonniers, & un riche butin. Mais quelques jours après, les vainqueurs furent eux-mêmes défaits par la faute de l'officier qui commandoit l'avant-garde.

Le Roi défait les Turcs au passage du Méandre.

Gest. Lud. VII. c. 11. p. 398. Duch. tom. 4.

Tel étoit l'ordre établi dans la milice Françoise, que deux des principaux Seigneurs commandoient alternativement, l'un l'avant-garde, l'autre l'arrière-garde, & ordonnoient souverainement du lieu où l'on devoit camper. Geoffroy de Rancon, l'un des premiers Barons du Poitou, conduisoit ce jour-là le premier corps, portant l'étendart royal, précédé de

Surprise & défaite des François par les Mahométans.

Ibid c. 12.

la bannière de saint Denis, qu'on appelloit *Oriflamme*. On étoit convenu qu'il iroit asseoir son camp sur le haut d'une montagne, pour être toujours maître des défilés. Mais n'y trouvant ni fourages, ni eau, il descendit dans une plaine qui lui parut délicieuse. Les Turcs profitérent de cette imprudente démarche, vinrent à toutes jambes se saisir des hauteurs, & coupérent tellement la communication entre le Baron & le Roi, qu'il leur fut impossible de se donner aucun secours. Alors ceux des Mahométans qui étoient sur les aîles, fondirent avec impétuosité sur l'arriére-garde, & la chargérent avec tant de fureur, que la premiére ligne fut renversée presque aussi-tôt qu'attaquée. La seconde soutint mieux le choc. Mais tel étoit le nombre des assaillants, telle la surprise des Croisés, que l'armée Chrétienne alloit être taillée en piéces, si la nuit ne fut survenue.

Louis se sauve d'un grand danger par sa valeur.

Le Roi se défendit seul contre plusieurs Sarrazins, qui le poursuivoient pour avoir ses éperons dorés. Il s'adossa contre un gros arbre, & les repoussa si vivement, qu'il eut le tems d'y monter. Les barbares l'y attaquè-

tent à coup de fléches : mais la bonté de ses armes se trouva à l'épreuve de leurs traits. Quelques-uns essayèrent d'y grimper après lui : stériles efforts. Louis sçut si bien se servir du sabre, coupant têtes & bras à ceux qui osoient l'approcher, que les malheureux, ne le connoissant point, l'abandonnèrent pour aller piller ailleurs. Il descendit alors, monta sur un cheval sans maître, erra quelque tems à l'avanture : mais enfin malgré l'obscurité de la nuit, il eut le bonheur de trouver les défilés des montagnes, & arriva heureusement au camp de son avant-garde, qui en voyant son Roi en vie, se consola de la perte de la moitié de l'armée.

Guill. Tyr. l. 16. c. 25.

On se remit en marche dès le lendemain, & après plusieurs jours d'un pénible chemin, on alla camper sous les murs d'Attalie, petite ville maritime de la Pamphilie, sous la domination de l'Empereur Manuel. Le Gouverneur qui craignoit que Louis n'entreprît de vanger sur lui toutes les perfidies de sa nation, lui offrit des vaisseaux pour transporter ses troupes en Syrie. Le voyage par terre étoit encore fort long & dans un païs

Il s'embarque à Antioche.

Odo de Diogi. l. 7.

ennemi : le Roi accepta ses offres ; mais le perfide Grec lui en fit amener si peu & de si petits, que le Monarque fut obligé de s'embarquer sans son infanterie, qu'il laissa sous la conduite du Comte de Flandres & d'Archambaud de Bourbon. Il n'en arriva pas la moitié à Antioche, où Louis fut reçu avec tous les honneurs imaginables. Raymond vint au-devant de lui à la tête de la noblesse du païs, & le conduisit comme en triomphe dans un palais richement orné pour le recevoir. La politique, plus encore que les égards justement dûs à un si grand Roi, avoit ordonné cette superbe réception. Le Prince d'Antioche avoit des vûes sur les villes d'Alep & de Césarée, qui étoient à sa bienséance : il n'oublia ni caresses, ni présents, pour engager les François à l'aider dans cette entreprise. La Reine sollicitoit vivement en sa faveur : mais les priéres de la femme furent peut-être la cause de l'opiniâtre refus du mari.

Il y trouve de grands sujets de chagrin de la part de la Reine, & part pour Jérusalem.

C'étoit une jeune Princesse très-bien faite, qui à beaucoup d'attraits joignoit une grande vivacité d'esprit, mais coquette & galante jusqu'au scandale. Louis n'ignoroit point que

ſe Prince d'Antioche, quoique ſon oncle, avoit ſçu lui plaire : il avoit ſur cet article plus que des ſoupçons. Quelques perſonnes *mal-aviſées*, vinrent encore l'avertir *qu'elle s'étoit amourachée d'un jeune Turc, nommé Saladin, qu'elle en avoit reçu des préſents, qu'elle avoit même porté la complaiſance pour lui juſqu'au crime, en un mot qu'elle ſe comportoit moins en Reine qu'en femme proſtituée.* Ainſi plus Eléonore témoignoit d'envie de demeurer à Antioche, plus Louis avoit d'empreſſement à l'en tirer. Il refuſa donc de ſe joindre aux Syriens, & répondit conſtamment qu'avant toutes choſes, il vouloit aller accomplir ſon vœu à Jéruſalem. Raymond, déſeſpéré de ce refus, méditoit de s'en vanger ſur le Roi : mais ce Prince trouva moyen de s'échapper la nuit, & d'emmener la Reine lorſqu'elle s'y attendoit le moins. Les François étoient campés aux environs d'Antioche : Louis ſe mit à leur tête ; & partit pour la ſainte Cité, où l'Empereur Conrad l'attendoit. *Il y fut recu comme l'Ange de Dieu.* Toute la ville ſortit au-devant de lui, portant des rameaux & criant comme les en-

Gulll. Tyr. l. 16. c. 7.

Fragm. de rebus. Lud. VII. Duch. tom. 4. pag. 440.

Math. Paris. an. 1150. p. 1..

Gesta Lud. VII. c. 17.

promirent de lui en assurer la possession. Cette préférence fit des jaloux. Les Barons de Syrie, aimant mieux voir cette importante place au pouvoir des Turcs, que sous la domination du comte de Flandres, formérent le dessein d'en empêcher la prise. Ces traîtres firent si bien par leurs beaux raisonnements, qu'ils vinrent à bout de persuader aux Princes Croisés de transporter l'attaque du côté de l'orient & du midi, sous prétexte que c'étoit l'endroit le plus foible de la ville. On ne peut assez s'étonner de la simplicité de tant de braves guerriers, qui donnérent, sans y réfléchir, dans un piége aussi grossier. Mais ils ne furent pas long-tems à s'en repentir. Les Infidéles s'emparèrent de nouveau des jardins, où ils firent des retranchements innaccessibles; & les Chrétiens en moins de cinq jours, commencérent à manquer de vivres, d'eau & de fourages. La disette devint enfin si grande, que pour sauver le reste de l'armée, on fut obligé de lever le siége.

Gest. Lud. VII. c. 25.

Retour du Roi en France.

Il y en a cependant qui racontent la chose autrement, continue le même Historien *des gestes de Louis le Jeune*.

Jeune. Les uns assurent que cette trahison fut l'effet de la vengeance du prince d'Antioche, le plus perfide & le plus méchant de tous les hommes. Outré contre le Roi son neveu, il mit tout en œuvre pour traverser son entreprise; & le malheur de la Chrétienté voulut qu'il eût la gloire, ou plûtôt le triste avantage d'y réussir. Les autres au contraire soutiennent qu'il n'y eut en ceci ni haine, ni jalousie, mais une sordide avarice. Les Syriens, disent-ils, gagnés par les Infidelles, moyennant une grosse somme d'argent, n'eurent pas honte de trahir leur conscience, la religion, & l'armée. La tromperie fut découverte. Le Roi & l'Empereur en furent tellement irrités, qu'abandonnant l'attaque, la Palestine, & ses perfides habitans, ils s'embarquérent pour retourner dans leurs Etats. On a prétendu que Louis, en revenant en France, fut pris sur mer par les Grecs, & délivré par les Normands de Sicile: mais ce Prince dans une lettre où il raconte à l'Abbé Suger toutes les circonstances de son retour, ne dit rien de cette avanture.

Ibid.

Tel fut le succès d'une expédition, où l'on ne s'étoit promis que victoires & conquêtes. On n'en rapporta que le regret d'avoir perdu sans aucun fruit, deux des plus belles armées qu'on eût jamais levées en Allemagne & en France. *On doit toujours respecter les Œuvres de Dieu*, dit un historien de cette Croisade : Ibid. c. 13. *elles sont essentiellement équitables & justes. Mais à juger des choses humainement, il doit paroître singulier qu'il ait souffert que les François, ceux de tous les peuples du monde qui témoignent le plus d'ardeur à son service, & le plus d'attachement à la Foi Catholique, ayent essuyé un si sanglant échec dans une guerre contre les ennemis de la Religion.* Ne pourroit-on pas dire au contraire, *qu'à juger des choses humainement*, il étoit tout naturel que les Princes Croisés échouassent dans leur entreprise ? On convient qu'avec ces troupes aussi nombreuses que braves, ils pouvoient subjuguer toute l'Asie : Alexandre avec bien moins de monde la conquit sur des ennemis incomparablement plus puissants : mais pour cela,

il falloit dans les chefs une habileté égale à leur puissance, & dans les membres une dépendance qui répondît à leur courage. C'est au défaut de ces qualités si essentielles pour réussir, qu'on doit attribuer le peu de succès de ces fameuses expéditions. Des généraux sans expérience & presque sans vûes, conduisoient à l'aventure dans des régions inconnues, des multitudes de soldats sans discipline & sans subordination. Ils furent trompés, trahis, surpris, battus : ils le devoient être. La loi générale de la Providence est de laisser agir les causes secondes : la conduite des Croisés ne méritoit pas qu'elle y dérogeât par un miracle. Ce fut la réponse & en même tems la justification de saint Bernard.

Plaintes contre S. Bernard.

Car tout le monde maudissoit en France ce malheureux voyage, qui avoit épuisé l'Etat d'hommes & d'argent. On se déchaîna sur-tout contre l'abbé de Clervaux qui l'avoit prêché. Les uns lui redemandoient un père ; les autres leurs enfants ; quelques-uns, leurs frères ; quelques autres, leurs amis ; peu l'excusoient ; tous, ou presques tous, le condamnoient. On disoit tout haut ce que le

Math. Paris p. 107.

Chron. Norm. p. 983.

Vide epist. 219. S. Bern. pape Innocent II n'avoit dit qu'en secret & à ses amis : Faut-il qu'un Moine décide de tout à sa fantaisie ; que les Princes ne puissent gouverner sans lui ; que rien enfin ne soit bon, s'il n'en a la conduite ? Que ne reste-t-il dans son monastère, occupé des devoirs de son état, de la prière & de la méditation ? Où sont, s'écrioient les veuves & les orphelins, ces victoires qu'il promettoit de la part de Dieu ? S'il eut été inspiré du ciel, il eût vû sans doute qu'il exposoit à une perte certaine ces pieux guerriers, qu'il exhortoit à la conquête de l'Asie.

Consid. l. 2. c. 4. Le saint Abbé se justifioit par l'éxemple de Moyse, qui comme lui avoit promis aux Israélites de la part de Dieu de les conduire dans une terre de bénédiction, & qui vit périr la premiere génération dans les déserts. Les abominations des deux peuples forgérent le foudre qui les extermina. Mais la perte étoit trop grand : & la douleur trop vive : on ne gouta que foiblement ces pieuses raisons.

Eloge de l'Abbé Suger. Tandis que mille familles désolées éclatoient contre les prophéties de S. Bernard, toute la France donnoit mille bénédictions à l'abbé Suger qui

avoit gouverné l'Etat avec une sageſſe digne de tous les éloges. On avoit eſſayé d'inſpirer au Roi des ſoupçons ſur la fidélité du vertueux Miniſtre, qu'on accuſoit d'abuſer de ſon autorité. Le Monarque ne ſçavoit qu'en croire. Mais lorſqu'à ſon retour il vit les maiſons royales réparées, les châteaux fortifiés, les frontiéres en ſûreté, tout en paix dans le royaume, il le combla de louanges, & l'honnora de concert avec le peuple du glorieux nom *de Pere de la Patrie*. Vita Suger.

Le pieux abbé, en travaillant à la politique, n'avoit pas négligé les affaires de la religion. Il y eut deux conciles tenus pendant ſa régence, l'un à Paris, l'autre à Rheims, tous deux préſidés par le Pape Eugene III.

Concile de Rheims qui condamne la doctrine de Gilbert de la Porrée.

Le premier n'étoit en quelque ſorte qu'une préparation au ſecond, que le grand concours d'Evêques & d'Abbés pourroit faire regarder comme œcuménique : mais que les Italiens ne qualifient que d'aſſemblée de toutes les Gaules Ciſalpines, parce qu'il y avoit peu de Prélats de leur nation. On y examina les erreurs de Gilbert de la Porrée, évêque de Poitiers, qui voulant trop philoſopher,

Tom. 10. Concil. pag. 1105. & 1121.

s'étoit écarté du droit chemin. Il enseignoit que l'essence divine n'est pas Dieu : que les propriétés des personnes divines ne sont pas les personnes mêmes : que les personnes divines ne sont attribut en aucune proposition : enfin que la nature divine ne s'est point incarnée ; mais seulement la personne du fils. Ce qui est principalement à remarquer, c'est que la cause examinée, les Cardinaux se levérent, & dirent : Nous avons entendu ce qui a été proposé : nous allons juger en particulier comment ces questions doivent être décidées. Ce discours plein de hauteur déplût aux Evêques de France, qui se croyoient en droit de juger du dogme, aussi-bien que le Pape, & à plus juste titre que les Cardinaux, qui ne rapportent point leur institution à Jesus-Christ. Ils se rendirent dès le lendemain chez saint Bernard, & signérent une profession de foi contraire à la doctrine de l'Évêque de Poitiers. L'Abbé Suger fut chargé de la présenter au Souverain Pontife, qui sans hésiter, répondit que le sentiment des Prélats François étoit celui de l'Eglise Romaine. Ainsi tout le Conci-

le se rassembla : Gilbert fut interrogé de nouveau, acquiesça de bonne foi à la condamnation de ses erreurs, & retourna dans son diocèse, dit saint Bernard, aussi estimé, parce qu'il s'étoit soumis, que s'il avoit été vainqueur. Le Clergé de France eut grand soin de faire inscrire sa confession de foi dans les copies qu'il tira du concile de Rheims : mais les Cardinaux, qui prétendoient qu'il n'appartient qu'au Pape assisté de son conseil de décider sur le dogme, empêchérent qu'elle ne fût inserée dans les actes originaux qui se conservent à la bibliothéque du Vatican.

N. Delannes Pontif. d'Eug. III. p. 161.

Une autre prétention, non moins singuliére, étoit celle d'un gentilhomme Breton, nommé Eon de l'Etoile, qui fut amené à ce même concile. Ce fanatique, sur l'allusion grossiére à cette conclusion des exorcismes, *per eum qui judicaturus est*, & à celle des oraisons de l'Eglise, *per eundem*, se disoit être le fils de Dieu, & le juge des vivants & des morts. Interrogé par le Pape, il répondit tant d'impertinences, qu'il fut traité en insensé plûtôt qu'en hérétique. L'abbé Suger, comme Régent du

Extravagance d'un Gentilhomme, nommé Eon, qui se disoit fils de Dieu.

Otho Frising. De gest. Frid. I. 1. c. 44. 45.

royaume, le fit mettre dans une étroite prison, où il mourut quelque tems après. Mais ce qui fait honte à l'humanité, c'est que cette *fatuité* eut des sectateurs. Quelques disciples d'Eon aimérent mieux se laisser brûler, que de renoncer à une extravagance sans exemple, qui par cette raison même méritoit plus de compassion que de sévérité de la part d'un Juge éclairé.

Le concile de Rheims fit plusieurs Canons, dont quelques-uns sont inserés dans le Droit : on ne rapportera que les plus remarquables. Le second enjoint aux Evêques & aux Clercs d'éviter dans leurs habits la variété des couleurs, les découpures, & les ornemens superflus. Le quatriéme déclare nuls les mariages des religieux, des religieuses, & des ecclésiastiques constitués dans les ordres sacrés. Le dixiéme ordonne que chaque église aura un Prêtre particulier, qui ne pourra être destitué que par le jugement canonique de l'Evêque ou de l'Archidiacre, & auquel on assignera la subsistance convenable sur les biens de l'église. Telle est la véritable origine des Curés titulaires. Le

sixiéme défend aux *Avoués* de rien exiger des églises au-delà de leurs anciens droits, sous peine de privation de la sépulture ecclésiastique.

On sçait qu'anciennement les Eglises choisissoient parmi la Noblesse un défenseur, nommé *Avoué*, en Latin *Advocatus*. L'office de ce protecteur étoit de défendre le patrimoine de ces églises, de plaider leurs causes, de rendre la justice à leurs vassaux, & de tenir trois fois l'année, à l'exemple des Comtes, *les plaids généraux* dans l'étendue de leur district. On en fait remonter l'institution jusqu'au régne des Empereurs Honorius & Arcade. L'*Avoué* étoit obligé de se trouver aux Assises des Comtes, pour y soutenir les intérêts de son église, qui ne pouvoit rien distraire ou aliéner sans son attache. Les Abbés mêmes, & quelquefois les Evêques ne devoient être élûs que de son consentement. Or comme la considération de l'honneur n'est pas toujours un motif assez puissant pour déterminer les hommes; on se vit forcé d'y joindre celle de l'intérêt. On assigna donc aux *Avoués* pour revenus la troisiéme partie des

Origine & obligations des *Avoués* ou protecteurs des Eglises.

Synod. carth. can. 99.

Du Cange au mot *Advocati Ecclesiarum*.

Loix, *Bans*, ou amendes, avec une pension annuelle plus ou moins forte, selon la richesse de l'Eglise qu'ils protégeoient. Il leur étoit encore permis de s'approprier les terres incultes, de les faire valoir, & d'en percevoir les fruits, à condition de payer au Seigneur la dixme toute entiére, & la moitié du *Terrage* ou *Champart*. Les Prélats devoient en outre leur fournir une certaine quantité de vivres, lorsqu'ils venoient tenir les *plaids*. C'étoient par exemple pour quelques églises, deux boisseaux de froment, ou deux cents pains, deux porcs, de la valeur, l'un de vingt écus, l'autre de vingt-cinq, dix poules, vingt fromages, dix œufs, deux urnes de vin, quatre de biére, & six boisseaux d'avoine. La générosité fut portée plus loin encore, & pour se les attacher d'avantage, les Prélats leur cédérent une partie de leurs domaines, sous la seule obligation de la foi & hommage.

Tant d'avantages, loin d'assouvir, ne firent qu'irriter la cupidité des *Avoués*, qui ne cessoient de piller & d'usurper les biens de ces mêmes églises qu'ils devoient protéger. La

tyrannie fut enfin poussée à un tel excès, que les Rois & les Souverains Pontifes furent obligés d'employer leur autorité pour réprimer leurs violences. Les Princes les déposérent & en substituérent d'autres à leur place : les Papes lancérent contre eux tous leurs foudres. Les Conciles mêmes, surtout celui de Rheims, ordonnent qu'ils soient privés de la sépulture ecclésiastique, s'ils exigent des églises *au-delà de ce qui a été reglé anciennement*. Mais ce n'étoit pas encore attaquer le mal jusques dans la racine. L'éloignement de certains fiefs, ou leur situation dans les domaines de quelques Princes étrangers, avoit fait établir des *Sous-Avoués*, qui faisoient hommage à ceux qu'on appelloit *Grands ou Souverains Avoués*. Ces nouveaux officiers, moins puissants, par conséquent plus avides, ne s'occupoient que du soin de s'enrichir : c'étoient moins des conservateurs, que des destructeurs & des brigands. Les vexations allérent si loin, que ce même Concile de Rheims n'y vit d'autre reméde que de les supprimer absolument. *Subadvocatos verò vel exacto-* Can. 6.

tores eorum modis omnibus prohibemus. On vit s'élever dans le même tems plusieurs Héréfiarques, qui annonçoient aux siècles à venir *la Religion prétendue Réformée.* Les chefs étoient un moine défroqué, nommé Henri, disciple de Pierre de Bruis, un certain Valdo, riche bourgeois de Lyon, & un appellé Pons, qui infecta tout le pais d'Albi de son hérésie. De-là ces noms si connus d'*Henriciens, de Vaudois, & d'Albigeois.* Ce n'étoit pas tout-à-fait la même doctrine sur quelques articles, les uns admettant une partie des Ecritures, les autres les rejettant absolument. Mais tous s'accordoient à ne vouloir ni autels, ni églises matérielles, à nier l'utilité de la Messe & la présence réelle dans l'Eucharistie, à interdire le culte des images & l'adoration de la Croix, à rejetter enfin l'autorité de l'Eglise, le Batême des enfants, les prieres & les autres suffrages pour les morts. C'étoit un reste de ces Manichéens si sévérement châtiés sous le Roi Robert; croyant deux principes, l'un tout mauvais, l'autre tout bon : le premier auteur de l'ancien Testa-

Hérésies des Henriciens, des Vaudois & des Albigeois.

Bibl. cistn. p. 1126 & seq.

Hist. Albig. c. 2.

ſment, Dieu menteur, Dieu cruel, Dieu homicide : le ſecond chef de la nouvelle alliance, Dieu véritable, aimable & miſéricordieux. Ils furent condamnés dans différents Conciles, abandonnés aux Princes pour être punis corporellement, & la plûpart brûlés. C'étoit alors la maniére de convertir : maniere très-impuiſſante, comme on le verra par l'hiſtoire des Albigeois, dont nous aurons occa ſion par la ſuite de rapporter plus amplement les erreurs, la condamnation & le ſupplice.

An. 1150. Le Roi inveſtit Henri d'Anjou du Duché de Normandie.

Louis à ſon retour de Paleſtine trouva la guerre toujours vivement allumée entre les prétendants au trône d'Angleterre. Geoffroy comte d'Anjou, & Henri ſon fils aîné vinrent le trouver pour lui demander juſtice d'Eſtienne, qui leur enlevoit contre tout droit un beau Royaume & un riche Duché. La raiſon & l'équité appuyoient leur demande : le Monarque prit en main leur cauſe, leva une puiſſante armée, s'empara de la Normandie, & la rendit au Prince Henri qui lui en fit hommage. Le nouveau Duc, pour reconnoître un ſi grand bienfait, céda du

Geſta Lud. VII. apud Duch. t. 4. p. 410.

consentement de son père à son généreux protecteur tout le Vexin Normand ; c'est-à-dire, tout le païs qui est entre l'Epte & l'Andelle. Mais bientôt oubliant ses serments, il refusa de se soumettre au jugement du Roi, qui le fit citer à la Cour des Pairs pour y rendre compte de sa conduite à l'égard d'un gentilhomme Angevin dont il avoit envahi les terres. Louis indigné de l'audace, entre à main armée dans la Normandie, s'empare de Vernon, & va mettre le siège devant Neuf-Marché qu'il emporte d'assaut. Le Duc, épouvanté de ces rapides succès, s'humilia, remit le gentilhomme en possession de ses châteaux, renouvella son hommage ; & le Roi naturellement bon, lui rendit les places qu'il avoit prises sur lui.

Hist. Lud. VII. ibid. p. 414.

Mort des Comtes d'Anjou, de Champagne, & de Vermandois, de l'Abbé Suger & de saint Bernard.

Le Comte d'Anjou, Geoffroy Plantagenet, ne survêcut pas long-tems à cette réconciliation. Il mourut au château du Loire, laissant trois fils, Henri qu'il déclara héritier de tous ses Etats, Geoffroi à qui il donna pour appanage Chinon, Loudun, Mirebeau ; & Guillaume qu'il investit du comté de Mortain. Ce par-

tage néanmoins n'étoit que conditionnel : il ordonnoit qu'au cas que son aîné vînt à bout de rentrer dans les biens de sa mère, l'Anjou, la Touraine & le Maine reviendroient au cadet ; mais Henri devenu Roi n'eut aucun égard à cette disposition. Cette mort fut suivie de celle de Thibaud comte de Champagne, que les Moines de ce tems ont comblé d'éloges, parce qu'il les accabloit de biens. Ils nous le représentent comme *le pere du Conseil, le tuteur des pauvres, le protecteur de la veuve & de l'orphelin* : mais ses actions nous le peignent comme un esprit inquiet, remuant, brouillon, né pour le malheur de la France, qu'il remplit de troubles & de confusion. La vieillesse cependant, en le rendant plus modéré, l'avoit aussi rendu plus soumis & meilleur citoyen. Il avoit quatre fils & cinq filles. Henri l'aîné fut comte Palatin de Troyes, Thibaud comte de Blois, Etienne comte de Sancerre, & Guillaume le plus jeune, archevêque de Sens, ensuite de Rheims. L'aînée des Princesses fut duchesse de Bourgogne, la seconde comtesse de Bar, la troisiéme An. 115[illegible]

ducheſſe de la Pouille, la quatriéme comteſſe du Perche, & la cinquiéme, nommée Alix ou Adéle, reine de France.

Le Roi perdit vers ce même-tems les deux plus brillantes lumieres de ſon Conſeil, deux Miniſtres amis & favoris du peuple comme du Souverain. Le premier étoit Raoul, comte de Vermandois, dernier prince de la ſeconde branche royale de ce nom. Il ne laiſſoit point d'enfants, mais ſeulement une ſœur, femme de Philippe, fils de Thieri comte de Flandres. Louis, par conſidération pour la mémoire de ſon frere, voulut bien lui céder la poſſeſſion du Vermandois : ce fut par la ſuite le ſujet d'une guerre très-vive. Le ſecond étoit le célébre Suger, homme né de lui-même, devenu abbé de ſaint Denis par ſes vertus, Miniſtre de deux grands Rois par ſa profonde ſageſſe, Régent enfin du premier Royaume du monde par de grands talents, ſoutenus d'une probité plus grande encore. Le Roi aſſiſta à ſes funerailles, & le pleura amérement. Saint Bernard lui écrivit pour le fortifier dans le dernier paſſage, & ne

lui ſurvêcut que très-peu de tems.

Le pieux Abbé, à ſon retour de Metz où il venoit de rétablir la paix entre l'Evêque & la Nobleſſe, retomba dans ſes douleurs d'eſtomac, & mourut à Clervaux, chargé d'années & de mérite. Il avoit fondé ſoixante & dix-ſept Monaſtères de ſon ordre, trente-cinq en France, onze en Eſpagne, ſix dans les Païs-bas, cinq en Angleterre, cinq en Irlande, cinq en Savoye, quatre en Italie, deux en Allemagne, deux en Suéde, un en Hongrie, un en Dannemarck; & ces différentes Abbayes en avoient élevé encore autant dans les différents Etats où elles s'étoient établies. La doctrine, le zèle, & la piété qui brillent dans ſes écrits, l'ont fait nommer le dernier des Peres de l'Egliſe. Quelques-uns regardent ſes ſermons comme des chef-d'œuvres de ſentiment & de force : *feu M. Henri de Valois, cet homme illuſtre du ſiécle paſſé, les préféroit*, dit-on, *à tous ceux des anciens, tant Grecs que Latins.* Certains beaux eſprits de nos jours n'en jugeroient peut-être pas de même, & ne goutteroient que médiocrement cette luxurieuſe abondance d'expreſſions

mistyques (*a*), de métaphores trop recherchées (*b*), d'allégories quelquefois peu nobles, presque toujours outrées (*c*), qui regne dans la plûpart de ses discours. Telle étoit alors l'éloquence de la chaire.

Mais ce n'est point par ces sermons qui nous restent, quoique pleins de feu, qu'il faut juger du

(*a*) Flos utique filius virginis.... Flos campi, non horti, campus enim sine omni humano floret adminiculo, non seminatus ab aliquo, non defossus sarculo.... Sic omnino, sic virginis alvus floruit, sic inviolata, integra, & casta Mariæ viscera, tamquam pascua æterni viroris, florem protulere.... cujus gloria in perpetuum non marcescat. *S. Bern. Serm. 2. in Adv. Dom. Edit. D. Mabill. tom. 1. p. 728. 29.*

(*b*) Pluvia namque voluntaria quam segregavit Deus hereditati suæ, placidè priùs & absque strepitu operationis humanæ, suo se quietissimo illapsu virgineum demisit in uterum : postmodum verò ubique terrarum diffusa est per ora prædicatorum. *Idem ibid. hom. 2. super Missus est, p. 745.*

(*c*) Ex Deo & homine cataplasma confectum est, quod sanaret omnes infirmitates tuas. Contusæ sunt autem & commixtæ hæ duæ species in utero virginis, tamquam in mortariolo ; Sancto Spiritu, tamquam pistillo, illas suaviter commiscente. *Idem ibid. Serm. 5. in Vigil. Nativ. p. 771.*

mérite de ce grand homme. Un vrai chef-d'œuvre est la lettre qu'il écrivit à un jeune homme de ses parents, nommé Robert, qui après avoir fait profession à Cîteaux, s'étoit refugié à Clugni, où il prit l'habit de l'ordre. On y voit briller une éloquence aussi tendre que vive, & qu'on n'a pas fait difficulté d'accompagner d'un miracle. L'homme de Dieu la dictoit en pleine campagne, lorsqu'il survint tout à coup un violent orage. Le Sécrétaire voulut serrer le parchemin sur lequel il écrivoit : Non, lui dit le saint Abbé, c'est l'ouvrage de Dieu, continuez hardiment. Il obéït, & quoiqu'il plût partout à l'entour, la lettre ne fut point mouillée.

Bern. epist. 1.

Vita S. Bern. c. 11.

Louis fait casser son mariage avec Eléonore, qui se remarie au Duc de Normandie.

Le Roi cependant vivoit toujours froidement avec la Reine : leur mésintelligence dégénéra enfin en une si grande antipathie, qu'ils ne pouvoient plus se souffrir. L'un, né grave & sérieux, fuyoit les plaisirs & les amusemens : l'autre, naturellement coquette, s'y livroit sans mesure & sans retenue. Louis étoit *d'une simplicité de colombe*, d'une douceur que rien n'égaloit, d'une humilité même

Duch.. t. 4. p. 410.

estimé, ni aimé, se vit tout-à-coup l'objet des recherches de mille prétendants. Les plus considérables étoient Thibaud comte de Chartres & de Blois, Geoffroy comte de Chinon, & Henri son frère duc de Normandie & comte d'Anjou. Le premier se voyant refusé, forma le dessein de l'arrêter, lorsqu'elle passoit par ses Etats : mais elle fut assez heureuse pour s'échapper & gagner Tours. Le second désespérant d'être plus favorablement écouté, résolut aussi de l'enlever au port de Pile, par où elle devoit faire route : elle eut encore le bonheur d'éviter ce piége, & arriva en Guyenne sans aucun facheux accident. Elle n'y fut pas plûtôt, qu'elle écrivit au Duc de Normandie, pour lui offrir l'Aquitaine & sa main. L'alliance étoit avantageuse aux deux partis. Henri acquéroit le plus beau duché de France : Eléonore épousoit *un Prince à la fleur de l'âge, bienfait, plein de feu, galant, brave, vigoureux, capable enfin de défendre ses Etats & de contenter ses désirs.* Le mariage se fit donc avec un égal empressement de part & d'autre, mais sans beaucoup de cérémonie,

Chron. Turon.

P. Daniel. t. 2. p. 605.
Le Gendre t. 2. p. 356.

six semaines après la sentence du divorce.

Tant de promtitude fit soupçonner que c'étoit un coup prémédité. On lit quelque part que le Duc Henri dans un voyage qu'il fit à la Cour, devint éperdument amoureux de la Reine, qui loin de blâmer les sentiments d'un Prince qu'elle croyoit digne d'elle, ne songea qu'à en faire son mari. Mais comme il y auroit eu du danger pour l'amant, si sa passion eut été découverte, elle lui conseilla de s'éloigner, jusqu'à ce que devenue libre & maîtresse de ses actions, elle pût le rappeller auprès d'elle. Il est du moins certain que cette alliance allarma la France, qui ne voyoit point sans frayeur la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Guyenne, & le Poitou sous la domination d'un jeune homme, dont le mérite personnel relevoit encore la considération que lui donnoit une si grande puissance. Le Roi sur-tout en fut d'autant plus irrité, que la Princesse par le contrat de mariage deshéritoit les deux filles qu'il avoit eues d'elle. Il commença à se repentir d'avoir investi Henri du duché de Normandie, & pour abattre

An. 1155.
Le Roi se ligue contre le Duc de Normandie.

L'hérit[i]ére de Guy. 1. part. l. 3. p. 108.

sa fierté, se réunit au Roi d'Angleterre, au Comte Eustache son fils, au Comte de Blois, & au Comte Geoffroy frère du nouveau Duc d'Aquitaine. Tous jurerent de ne point quitter les armes, qu'ils n'eussent dépouillé un Prince qui leur étoit devenu trop redoutable.

Chron. Norm.

An. 1154.

Mais cette ligue n'eut point d'effet, tant par l'adresse du Duc, qui à force de soumissions, sçut regagner l'amitié du Roi, que par la mort subite du Comte de Boulogne qui mourut en se mettant à table. Cet évenement dérangea toutes les vûes d'Etienne, & lui en donna de nouvelles. Le Monarque n'avoit plus d'enfants : les Anglois souhaitoient la paix : Mathilde consentoit que l'usurpateur demeurât toute sa vie paisible possesseur du thrône : elle éxigoit seulement qu'il reconnût Henri pour son héritier : elle l'obtint d'autant plus aisément qu'elle vint à bout de lui persuader que le Duc étoit son fils. Le Prince & la Princesse s'étoient aimés, & quoiqu'enfants de frère & de sœur, leur commerce n'en avoit pas été plus innocent. Le traité fut donc conclu & signé : nouveau sujet d'étonnement

Polidor Virgil. l. 12. p. 215.

tonnement & d'inquiétude pour Louis. Dès que la trêve qu'il avoit accordée, fut expirée, il se mit en campagne, fondit sur la Normandie, & mit le siége devant Vernon, qu'il força de capituler.

Henri proclamé Roi d'Angleterre, renouvelle ses hommages pour ses Etats de France.

Telle étoit la situation des affaires, lorsque le Roi Etienne mourut, avec la réputation d'une valeur extraordinaire dans les combats, & d'une r re prudence dans le Gouvernement. Henri lui succéda sans aucune contradiction, & fut proclamé Roi du consentement unanime de tous les Ordres du Royaume, qui prit une nouvelle face sous un Prince qui réunissoit la Normandie, l'Anjou, la Touraine, la Saintonge, le Poitou & la Guyenne avec l'Angleterre. Le nouveau Monarque dans ce haut degré de prospérité, n'oublia point ce qu'il devoit au Roi, de qui relevoient tous les Etats qu'il tenoit en deça de la mer. Il lui fit demander la paix, qu'il obtint à condition de payer deux mille marcs d'argent pour le dédommager des frais de la guerre, & de renouveller un hommage qu'on eût bien voulu lui rendre pour tant de riches Provinces

Cette bonne intelligence dura cinq ou six ans. Henri presque tous les mois envoyoit au Roi de riches présents, l'appelloit dans toutes ses lettres son Seigneur & son Souverain, & venoit de tems en tems lui faire visite à Paris. Louis fut pris d'une dévotion de faire un pélerinage au Mont-Saint-Michel : le Monarque Anglois vint le recevoir sur la frontière de Normandie, l'accompagna dans tout son voyage, le défraya magnifiquement, & lui fit rendre par ses vassaux tous les honneurs que des sujets doivent à leur Roi.

Math. Paris. 1158.

Louis épouse Constance fille d'Alfonse roi de Castille, & fait un voyage en Espagne.

Alors regnoit dans les Espagnes Alfonse VIII, roi de Léon & de Castille, prince également sage, vaillant & puissant, dont la France pouvoit attendre de grands secours, surtout du côté de la Guyenne. Louis lui fit demander sa fille Constance, qui fut amenée & couronnée à Orléans par l'Archevêque de Sens, malgré les vives représentations de l'Archevêque de Rheims, qui à l'exemple de ses prédécesseurs prétendoit que cette cérémonie ne devoit se faire que dans son Eglise. Le gout des pélerinages dominoit toujours sur

les Grands comme sur les petits. Le Roi fut touché du desir d'aller à Saint Jacques en Galice. Alfonse son beau-pere, accompagné de Sanche roi de Navarre, vint au-devant de lui jusqu'à Burgos, & l'y reçut avec une magnificence digne du titre qu'il venoit de prendre d'Empereur d'Espagne. Il le conduisit ensuite à Compostelle, & le ramena à Tolede où Raymond roi d'Arragon s'étoit rendu avec la principale Noblesse de sa Cour. Les Princes Espagnols n'oublièrent ni fêtes ni spectacles, ni présents pour donner au Monarque François une haute idée de la galanterie, de la richesse, & de la puissance de la Nation. Louis n'accepta qu'une escarboucle dont la grandeur égaloit la beauté ; & par reconnoissance acorda aux priéres du Roi de Léon & de Castille, une partie des Reliques de saint Eugene premier archevêque de Tolede, qui étoient à saint Denis en France. Philippe II obtint le reste de Charles IX. On a prétendu que le motif de ce voyage du Roi, étoit moins pour satisfaire à sa dévotion, que pour s'éclaircir, si la Reine Constance étoit véritable-

An. 1155.

Marian. l. 11. c. 2.

ment fille d'Alfonse, résolu de la répudier au cas qu'elle ne le fût pas. Mais, ajoute-t-on, il revint pleinement convaincu de l'illustre naissance de la Princesse. C'est un conte dont le P. Pagi a démontré toute l'absurdité.

Concile de Soissons où le Roi avec les Seigneurs jurent une trêve de dix ans.

Louis à son retour d'Espagne, assista à un Concile qu'il avoit indiqué à Soissons, pour y délibérer des moyens d'assûrer aux Eglises leurs possessions, aux habitans de la campagne leurs moissons & leurs troupeaux, aux marchands la liberté du commerce & des chemins, à tous les citoyens la justice, la paix, & la tranquillité. On n'en trouva point de plus efficace que d'ordonner une trêve de dix ans, qui fut jurée par le Roi lui-même, par le Duc de Bourgogne, par les Comtes de Flandres, de Champagne, de Nevers, de Soissons, & par tous les Seigneurs ou Barons assemblés en grand nombre. Tous promirent avec serment, que s'il survenoit quelque nouvelle querelle, on la termineroit à l'amiable & par des arbitres. Ainsi le calme fut rétabli par tout le Royaume, excepté dans les Etats du Roi d'Angleterre.

Epist. Lud. VII. 57. apud Duch. tom. 4. p. 583.

Ce Monarque faisoit alors une rude guerre au Prince Geoffroy son frère, qui suivant la disposition du Comte leur pere, lui redemandoit l'Anjou, la Touraine, & le Maine. Le malheureux Geoffroy fut battu par tout, dépouillé de toutes ses Places, obligé de se contenter d'une pension annuelle, & de se retirer en Bretagne, où les Nantois qui avoient besoin d'un Prince pour les défendre, le choisirent pour leur Comte; ce qui devint par la suite un grand sujet de trouble. Henri, à la mort de ce même frère qu'il avoit toujours persécuté, se déclara son héritier pour le Comté de Nantes, & arma puissamment contre Conan qui s'en étoit emparé à la faveur des guerres civiles des Bretons. Celui-ci pressé vivement, se vit contraint d'acheter la paix par le mariage de Constance sa fille & unique héritière, avec Geoffroy troisième fils du Roi d'Angleterre. La puissance de ce Prince alloit toujours en croissant: le Comte de Blois avoit été forcé de lui remettre Amboise & quelques autres domaines qu'il prétendoit usurpés sur ses prédécesseurs: Thieri d'Alsa-

An. 1156, 57. 58.

La puissance de Henri inspire de la jalousie au Roi. On trouve moyen de les accommoder pour quelque tems.

Robert. de Monte.

ce, comte de Flandres, en partant pour la Palestine, venoit de lui confier ses Etats & la personne de son fils Philippe, qui quoiqu'enfant, étoit déja marié à la Comtesse de Vermandois. Ainsi l'on peut dire que l'heureux Henri tenoit la France presque entièrement bloquée.

An. 1159. Tant de prospérités ne pouvoient manquer d'inspirer de la jalousie au Souverain dont il étoit vassal. Elle alloit éclater pour la ruine du Royaume, que les dépenses de la Croisade avoient déja fort épuisé : mais les Seigneurs qui vouloient la paix, trouvérent moyen d'en suspendre l'effet pour quelque tems, en proposant le mariage de la Princesse Marguerite, fille de Louis & de Constance, avec Henri le jeune, *au Courtmantel*, fils aîné du Roi d'Angleterre. Ce mariage cependant ne fut conclu, selon le P. Pagi, que plus d'un an après. La Reine Constance ne survêcut que quelques mois à cet accommodement simulé des deux Rois, & mourut en couche d'une fille qui fut nommée Alix. Le Monarque quinze jours après, épousa Adéle de Champagne, qui fut cou-

ronnée Reine à Paris par Hugues archevêque de Sens. La politique autant que la beauté, la sagesse & la vertu de la Princesse avoit fait rechercher cette alliance. La maison de Champagne étoit alors la plus puissante & malheureusement la plus factieuse qui fût en France : c'étoit le moyen le plus sûr de la détacher de l'Angleterre. Louis pour s'en assûrer encore d'avantage, maria les deux filles qu'il avoit eues d'Eléonore, aux deux aînés de cette redoutable famille, Marie à Henri I comte de Troyes, & Alix à Thibaud comte de Blois ; il ne pouvoit prendre trop de précautions contre un Prince qui ne vouloit la paix qu'autant qu'elle lui étoit avantageuse, & qui en effet donna bientôt lieu de la rompre. Voici quel en fut le sujet & l'occasion.

Hist. Lud. VII. Duc. tom. 4. pag. 415. 416.

L'ayeul d'Eléonore, duc d'Aquitaine & comte de Poitiers, prince dont la profusion surpassoit les revenus, quoiqu'immenses, avoit été obligé d'engager le Comté de Toulouse au Comte de Saint Gilles, & mourut sans pouvoir le retirer. Le fils aussi dissipateur que le pere, laissa

An. 1161. Nouvelle rupture entre les deux Rois.

Guill. Neubrig. apud Duchesn. p. 427.

pareillement à son héritiére le soin de racheter une si belle portion du domaine de ses ancêtres. Louis, aussitôt après son mariage avec la Princesse, se mit en devoir de faire valoir ses prétentions sur cette Province ; mais le Comte de Saint Gilles sçut si bien ménager les choses, que le Monarque non content de lui en laisser la possession, lui fit épouser Constance sa sœur, veuve d'Eustache, fils du dernier Roi d'Angleterre. Henri devenu duc de Guyenne par sa femme, entreprit de lui faire restituer ce riche Comté, & sur le refus de Raymond qui s'étoit assuré de la protection du Roi, arma puissamment pour le reconquérir. Ligué avec Malcolme roi d'Ecosse, avec Berenger de Barcelonne, Seigneur dont la puissance égaloit celle des Rois, & avec les Comtes de Nismes, de Montpellier & de Blois, il entra sur les terres du Comte, emporta Cahors avec plusieurs autres places, & vint mettre le siège devant Toulouse.

Déja les Toulousains vivement pressés commençoient à craindre d'être obligés de changer de maître, lorf-

que le Roi parut à la tête de son armée, força un quartier du camp ennemi, & entra dans la ville avec un corps d'élite. Henri déconcerté par ce secours imprévû, fit dire au Monarque François, que le respect qu'il avoit pour son Seigneur, l'empêchoit de continuer l'attaque d'une ville qu'il défendoit en personne. C'étoit une politesse forcée, dont il voulut inutilement se faire un mérite. Le fier vassal, en se retirant, envoya ordre au Comte de Blois de se jetter sur les terres de France du côté de la Normandie, pour mettre le Roi dans la nécessité de quitter Toulouse & de voler à la défense de ses propres Etats; mais Louis y avoit pourvû en envoyant sur cette frontiére une belle armée sous la conduite de Robert de Dreux & de Henri évêque de Beauvais ses freres. Le Comte fut vivement repoussé, & tout se termina à quelques ravages de part & d'autre.

Idem ibid. p. 418.

Le Roi d'Angleterre cependant s'avança vers le Beauvaisis, & assiégea Gerberoi qu'il prit & rasa. Delà il porta le fer & le feu jusqu'aux portes de Paris; dont les habitans

Ils font de nouveau la paix, & arrêtent le mariage de Marguerite avec Henri.

qui craignoient le pillage de leurs terres, témoignérent tant d'empressement pour la paix, que le Roi, de peur de les aigrir, fut contraint d'écouter des propositions d'accommodement. Henri renouvella son hommage, & promit de ne plus inquiéter le Comte de Toulouse, sans néanmoins renoncer à ses prétentions, qu'il ne céda absolument qu'en mariant au Comte Raymond, la Princesse Jeanne sa fille, veuve de Guillaume II, roi de Sicile. On confirma les anciens traités, & pour affermir de plus en plus la bonne intelligence, on arrêta enfin le mariage de l'aîné des fils d'Angleterre avec l'aînée des deux filles que Louis avoit eues de la Reine Constance. Le Monarque Anglois insistoit fortement à ce que le Roi donnât pour dot à la Princesse les villes de Gisors & de Neaufle : les Grands du Royaume s'y opposoient ; Louis de son côté y avoit beaucoup de repugnance : il y consentit cependant, mais à condition que ces deux Places seroient mises en sequestre entre les mains de deux Chevaliers du Temple, nommés l'un Tos-

Idem ibid.

Roger de Hoveden. ibid, p. 419.

tes de S. Omer, l'autre Robert de Pirou, qui ne devoient les livrer que lorsque le mariage seroit accompli. Marguerite, c'étoit le nom de la Princesse, fut conduite en conséquence à la Cour de son beau-pere futur, pour être élevée par Robert de Neubourg, jusqu'à ce qu'elle eût atteint l'âge nubile.

Schisme dans l'Eglise au sujet de l'élection de deux Papes, Alexandre III & Victor IV.

On prétend que cette réconciliation fut l'ouvrage des Légats d'Alexandre III, qui avoit besoin des deux Rois, pour les opposer à Frédéric I, surnommé *Barberousse*. Ce fier Prince, si connu dans l'histoire par ses démêlés avec les souverains Pontifes, s'étoit vû forcé pour obtenir la Couronne impériale, non-seulement de baiser les pieds du Pape, ce qui étoit d'usage, mais de lui tenir l'étrier, & de conduire par la bride, l'espace de neuf pas Romains, la hacquenée blanche que montoit le Saint Pere. Cérémonial qui d'abord lui parut insolent & nouveau, qu'il n'envisagea ensuite que comme une vaine marque d'humilité Chrétienne, mais que Rome regardoit comme une vraie preuve de sujettion. Adrien en prit occasion de publier

dans toutes ses lettres, qu'il avoit conféré à Frédéric le *Bénéfice* ou fief de l'Empire Romain. Il affecta même de faire exposer en public un tableau, où Lothaire II étoit représenté aux genoux d'Alexandre II, tenant les mains jointes entre celles du Pontife, avec une inscription dont le sens étoit : *le Roi jure à la porte le maintien des honneurs de Rome, & devient vassal du Pape qui lui donne la Couronne* (a). L'Empereur n'apprit ces attentats qu'avec la plus vive indignation, & s'en plaignit amérement. *Et de qui donc tient-il l'Empire*, répondit un Cardinal, *s'il ne le tient pas du Pape?* Tel étoit depuis Grégoire VII le stile de la Cour Romaine.

Adrian. ep. 2,

Radevic. de Gest. Frid. l. 1. c. 9.

On lit dans une lettre d'Adrien au Roi d'Angleterre en lui envoyant un anneau en signe d'investiture de l'Irlande : *Tout le monde sçait, & vous le reconnoissez vous même, que l'Irlande & toutes les isles qui ont reçu la foi, appartiennent au saint Siége : vous pouvez en faire la conquête, nous*

Epist. 1. tom. 10. concil.

(a) *Rex venit ante fores jurans prius urbis honores, Post homo fit Papæ, sumit quo dante coronam.*

vous le permettons : mais ayez soin de conserver en entier les droits de l'Eglise, & de faire payer exactement à saint Pierre un denier par an de chaque maison. On ne doit pas oublier que celui qui parle ainsi en maître des Principautés & des Royaumes, étoit le fils d'un mendiant, & qui avoit été mendiant lui-même, errant de pais en païs, avant de pouvoir être reçu valet, ensuite moine au monastère de saint Ruf près d'Avignon. Devenu abbé de cette même Abbaye, évêque d'Albane, enfin Pape, il eut d'autant plus d'élévation dans l'esprit, qu'il étoit parvenu d'un état plus vil & plus abject.

Abrég. de l'Hist. Univ. t. 2. p. 18.

L'Empereur cependant ne dissimuloit qu'à regret les usurpations de la Cour de Rome, & n'en avoit différé la vengeance, que parce qu'il étoit occupé ailleurs. Vainqueur enfin de la Pologne, de la Bohéme & du Dannemarck; il retourne en Italie qu'il trouve toute en confusion par cette fureur de parti, qui caractérisoit alors les élections des Papes.

Radevic. ibid c. 55.

Après la mort d'Adrien, 22 Car-

dinaux, sans attendre le consentement du Clergé, des Nobles & du peuple, élurent Roland cardinal de S. Marc, qui prit le nom d'Alexandre III : quelques autres au nombre de cinq, de l'agrément de tous les Ordres de la ville, introniserent Octavien cardinal de Sainte Cecile, qui fut nommé Victor IV : ce qui causa un furieux schisme dans l'Eglise. L'Empereur se déclara en faveur de Victor qui avoit pour lui l'usage ancien, suivant lequel le peuple étoit appellé à l'élection de son Pasteur. Les Rois de France & d'Angleterre reconnurent Alexandre, moins encore pour se conformer au décret d'Innocent II, qui attribue aux Cardinaux le droit exclusif d'élire les Papes, que pour se venger de Frédéric qui, par une vanité aussi sote que ridicule, ne regardoit les Rois & les Princes que comme ses premiers vassaux.

Idem. ibid. c. 55.

On eut d'abord recours aux Conciles pour terminer un différend où il s'agissoit de décider de la préférence entre le droit ancien ou nouveau. Celui de Pavie, auquel Alexandre refusa de se soumettre, sous prétex-

Idem. l. 2. c. 60.

te qu'il étoit convoqué par l'Empereur *qui n'avoit aucun pouvoir sur lui*, reconnut Victor presque tout d'une voix, & fut souscrit par les Rois de Hongrie, de Bohéme, & de Dannemarck. Ceux de Beauvais, de Neuf-marché & de Toulouse, se déclarérent pour Alexandre, dont ils jugérent l'élection plus juridique. Victor y fut excommunié : mais il eut sa revanche à Lodi, où son compétiteur fut frappé des mêmes foudres. Ce scandale affreux devint l'occasion d'une sanglante guerre, où l'Italie perdit la plûpart de ses priviléges, & vit raser ou démanteler ses principales villes.

Robert. de Mont. an. 1161. Guill. Neub. l. 2. c. 9.

An. 1162.

Alexandre obligé de se sauver de Rome à l'approche de l'Empereur qui le haïssoit personnellement, se retira en France où il fut reçu avec des honneurs extraordinaires. Les deux Rois, Louis & Henri, allérent au-devant de lui jusqu'à Touci sur Loire, mirent pied à terre, se prosternérent pour recevoir sa bénédiction, prirent les rênes de son cheval & le conduisirent tête nuë jusques dans la tente qui lui avoit été préparée. C'étoit, comme on l'a dit,

* Acta Alex. apud. Baron. 1161.

un cérémonial nouveau, mais qui ne regardoit pas plus particuliérement les Souverains Pontifes, que les autres Evêques leurs confréres. On lit dans Mathieu Paris, que le Roi d'Angleterre tint la bride du cheval de l'Archevêque de Sens, lorsque ce Prélat en descendit & lorsqu'il y remonta. Ce qui fut regardé non comme un devoir, mais comme un acte de piété & de religion.

An. 1170. p. 105.

Les Impériaux allarmés du séjour d'Alexandre en France, proposérent une entrevûe de l'Empereur avec les deux Rois & les deux Papes. Victor y consentit, parce que son parti s'affoiblissoit chaque jour. Alexandre au contraire s'en défendit avec une fierté presque insultante, parce que Venise, Florence, & plusieurs autres villes d'Italie venoient de se déclarer pour lui. L'habile Pontife fut enfin plus fort en négociant, que Frédéric en combattant. Ce Prince le plus vain des hommes, après dix-huit ans d'une guerre opiniâtre, se vit forcé d'aller à Venise se jetter aux genoux du saint Pere, pour lui demander publiquement le pardon du passé & l'absolution des anathémes foudroyés contre

Alex. epist. 36. Duch. tom. 4. p. 595.

Acta Alex. ibid 1177.

lui : on remarque qu'il ne fut fait aucune mention de le réhabiliter. Alexandre, malgré l'obstination du Monarque dans le schisme, n'alla point jusqu'à la déposer. Ce fut en même-tems un trait de sagesse & une condamnation générale des prétentions chimériques de Grégoire VII. C'est ainsi qu'un Prêtre, un vieillard infirme, sçut mettre sous ses pieds un ennemi furieux, & triompha sans autres armes que celles de l'excommunication, d'un Empereur puissant & terrible ; triomphe qu'il dut principalement à la protection de la France & de l'Angleterre.

Tandis que ces scénes également cruelles & scandaleuses se passoient en Italie, l'Empire François toujours troublé par l'ambition de Henri, devint le théâtre d'une nouvelle guerre, dont voici le motif. On étoit convenu qu'aussi-tôt après le mariage de la Princesse Marguerite avec le fils aîné d'Angleterre, Gisors & Neaufle seroient remis entre les mains du Monarque Anglois. Ce Prince, impatient de jouir, *fit célébrer les nôces des deux enfants*, sans en rien communiquer au Roi, & envoya som-

An. 1167. Nouvelles brouilleries entre les deux Rois, assoupies d'abord, ensuite réveillées par la protection que Louis accorde à l'Archevêque de Cantorberi.

Guill. Neubrig. apud Duch. t. 4. p. 428.

mer les deux Chevaliers du Temple de lui livrer les deux Places. Ce n'étoit qu'une pure cérémonie. Tout avoit été arrangé de concert avec les gouverneurs, qui désespérant de pouvoir justifier leur trahison, se réfugiérent en Angleterre, où l'on eut soin de les dédommager de ce qu'ils perdoient en France. Louis indigné de cette conduite, prit aussi-tôt les armes, & secondé des Comtes de Champagne, de Blois & de Sancerre, fondit avec une armée sur le Vexin Normand; mais Henri avoit mis toutes ses villes en si bon état, qu'on ne put l'entamer d'aucun côté. Les Rois se trouvérent plusieurs fois en présence. Tous deux s'estimoient, tous deux se craignoient : aucun n'osa risquer le sort d'une bataille. On proposa une trêve qui fut suivie d'une paix momentanée. La jalousie des deux Princes ne leur permit pas de demeurer long-tems en repos, *& les deux Etats, victimes de leur folle ambition, furent tour à tour des théâtres d'horreur & de désolation.* Henri surtout se plaignoit que Louis protégeoit tous ses vassaux rebelles, entre autres le célébre Thomas Becquet, si connu dans l'histoire par son

Idem ibid.

zèle porté peut-être un peu trop loin pour les immunités Ecclésiastiques.

C'étoit un homme d'une naissance médiocre & d'une fortune très-bornée, mais d'une représentation noble & agréable, d'un esprit mâle & courageux, d'une pénétration à laquelle tout cédoit, d'une fermeté que les plus grands obstacles n'étoient point capables d'ébranler. Henri qui l'aimoit, parce qu'il entroit dans tous ses plaisirs, l'avoit élevé à la dignité de Grand Chancelier, & lui avoit confié l'éducation de son fils aîné. Heureux, s'il en fut demeuré là ! mais le premier siège d'Angleterre étant venu à vaquer, le Monarque se mit en tête d'y placer son favori. Thomas sacré archevêque de Cantorberi, changea tout à coup, & devint un autre homme. Ce ne fut plus ce courtisan mondain, magnifique, somptueux, complaisant pour toutes les volontés de son maître : ce fut un Prélat dévot, simple dans ses habits, modeste dans ses équipages, austere dans ses mœurs, inflexible dans ses prétentions, qu'il soutint avec plus de zèle que de lumières ; l'ennemi enfin de l'autorité

Caractère du Prélat.

Math. Par. ab an. 1162. ad an. 1171.

Polid. Virg. l. 13.

royale, dès qu'il se vit la seconde personne du Royaume.

Cause de sa disgrace.

Un Prêtre avoit commis un meurtre; l'Archevêque se contenta de le priver de son bénéfice. C'étoit en quelque sorte inviter les Ecclésiastiques au crime, que de proportionner si peu la peine au délit. Aussi vit-on bien-tôt un second exemple d'homicide renouvellé par un chanoine, qui en fut quitte de même pour quelques coups de discipline, & pour la perte de son canonicat. Le Roi saisi d'indignation, demanda que les deux coupables fussent remis entre les mains du Magistrat, pour être jugés suivant les loix du Royaume. Becquet refusa de les livrer, soutenant avec opiniâtreté, non-seulement que c'étoit à lui à en faire justice, mais encore qu'un Prêtre ne pouvoit être puni de mort. Henri n'étoit point accoutumé à de pareilles résistances : il assembla aussi-tôt un Parlement, où de l'avis de tous les Pairs, il fut arrêté entr'autres articles, que les Clercs accusés de crimes, viendroient répondre devant les Justiciers du Prince : qu'aucun Archevêque ou Evêque ne sortiroit du royaume sans

Hist. quadri part. l. 1. c. 17. 18. 19.

Ibid c. 21.

la permission du Monarque ; qu'aucun vassal de la Couronne ne pourroit être excommunié, qu'auparavant on ne s'adressât au Roi ou à ses Officiers pour en faire justice : que les Prélats qui tiennent fiefs du Souverain, suivroient les coutumes royales comme les autres Barons, & assisteroient aux Jugemens jusqu'à sentence de mort ou de mutilation de membres : qu'à la vacance d'un évêché ou d'une abbaye, les revenus en seroient mis en la main du Roi comme domaniaux : que les élections enfin se feroient dans la chapelle du Palais, où l'élu prêteroit serment de fidélité, avant d'être consacré.

Personne ne réclama contre des loix si justes. Thomas lui-même promit avec serment de les observer : mais bientôt il s'en repentit, & Rome alors très-attentive à étendre ses priviléges, ne se fit pas beaucoup prier pour l'absoudre d'une obligation qui tendoit à l'affoiblissement des droits Ecclésiastiques. Cette conduite du Prélat, toute séditieuse qu'elle pouvoit paroître, son entêtement, ses variations si choquantes pour un bienfaiteur, un ami, un Ibid c. 12.

maître, irritérent encore moins Henri, que l'entreprise du Pontife contre les autres Evêques ses confréres, qu'il excommunia pour avoir signé un reglement que la religion & la raison autorisent également. Alors le Monarque ne ménagea plus rien. Becquet accusé d'avoir malversé, pendant qu'il étoit Chancelier, fut cité à la Cour
Ibid c. 25. des Pairs. Le fier Prélat n'y parut que pour leur dénoncer qu'il ne les reconnoissoit point pour ses juges ; qu'étant père spirituel du Roi & du Royaume, il n'étoit justiciable ni de l'un ni de l'autre ; que s'ils osoient passer outre, ils encourroient l'excommunication lancée contre ceux qui violent les priviléges du Clergé. On ne laissa pas néanmoins de le condam-
c. 33. ner comme parjure & traitre. Tous ses biens & meubles furent confisqués au profit du Roi. Tous les Evêques enfin lui déclarérent qu'ils ne le reconnoissoient plus pour leur primat. Thomas appella de ce jugement à la justice de Dieu, & s'enfuit en France.

Sa retraite & sa reception en France. Louis reçut ses envoyés avec une distinction qui marquoit autant de jalousie contre Henri, que d'estime

pour la vertu du Prélat persécuté. Il est bien étonnant, leur dit-il, que le Roi d'Angleterre ait pû oublier ces paroles du Psalmiste : *Mettez-vous en colère, & ne pechez pas. Sire*, lui répondit un des députés, *il s'en seroit peu-être souvenu, s'il l'avoit oüi chanter à l'Office aussi souvent que votre Majesté.* Le Monarque sourit. Henri apparemment n'étoit pas devot & manquoit souvent à Complies. L'Archevêque cependant, après avoir salué le Roi à Soissons, & l'avoir remercié de la protection dont il vouloit bien l'honorer, alla trouver le Pape à Sens & lui rendit compte des raisons qui l'avoient obligé de quitter l'Angleterre d'une maniére si peu convenable à la place qu'il occupoit. De là il courut s'enfermer à l'Abbaïe de Pontigny, où il prit un habit de Moine. Il y vivoit dans une douce tranquilité, lorsque le Monarque Anglois plus irrité que jamais, manda au Chapitre général de Cîteaux, que s'ils ne faisoient sortir le Prélat de sa retraite, il chasseroit de ses Etats tous les Religieux de leur Ordre. Les bons Moines épouvantés, envoyerent représenter au Pontife l'embarras où

Hist. quadrip. l. 2. c. 7. 9.

Vita S. Thom. l. 2. c. 17. 18.

ils se trouvoient. *Qu'ils ne craignent rien*, répondit Becquet, *je vais sortir de leur maison : celui qui nourrit les oiseaux du ciel, aura soin de moi.* Le Roi en effet lui fit offrir tel asyle qu'il voudroit choisir dans son Royaume. *O Religion*, s'écria-t-il dans le premier transport de son indignation : *Religion, où es-tu ? Voilà ces gens que nous croyons morts au monde, qui redoutent les menaces du monde.*

An. 1165. Naissance de Philippe Auguste.

Louis étoit alors au comble de la joie. La Reine venoit d'accoucher d'un fils, qui fut nommé Philippe & surnommé *Dieu-donné*, parce qu'il avoit été long-tems attendu. C'est ce Prince célébre à qui ses exploits ont mérité le glorieux surnom de *Conquérant*, que la postérité a rendu par celui d'*Auguste*. Rigord semble être le premier qui le lui ait donné, & les raisons qu'il en rapporte, dit un sçavant Moderne, font d'abord juger du gout de son siècle. Ce nom, si l'on en croit l'Auteur contemporain, a été donné aux Empereurs qui augmentérent la puissance Romaine, du mot *Augeo* : or qui peut mieux mériter ce titre que Philippe, par l'augmentation qu'il fit dans ses finances,

Mém. de l'Acad. des B. L. tom. 8. p. 532.

ces,

tes, par l'étendue qu'il donna aux limites de ſon Royaume, par ſa naiſſance enfin arrivée au mois d'Août, tems auquel on recueille des grains, du vin & toutes ſortes de biens en ſi grande abondance? Le jeune Prince eut pour parrains les Abbés de Saint Germain des Prez, de ſaint Victor & de ſainte Geneviéve: ſes marraines furent Conſtance ſœur du Roi, comteſſe de Toulouſe, & deux veuves de Paris.

On reçut vers ce même tems de facheuſes nouvelles de la Paleſtine, où les affaires des Chrétiens alloient de mal en pis. Le Roi touché de leurs malheurs, tira pour les ſecourir une groſſe ſomme d'argent de ſon épargne, & mit une taxe pour cinq ans ſur tous les biens Laïques ou Eccléſiaſtiques de ſon Royaume. Henri qui ne vouloit pas ſe laiſſer vaincre en généroſité, établit une pareille impoſition ſur tous ſes Etats, & nomma un Anglois pour la porter à Jeruſalem. Ce fut pour les deux Monarques un ſujet de brouillerie. Louis, ſur les rémontrances de Joſſe archevêque de Tours, prétendit que la Touraine étant un fief de la Couron-

An. 1166. 67. Nouvelle rupture entre la France & l'Angletere.

Robert. de Monte an. 1166.

ronne, l'argent qu'on y avoit levé, devoit lui être remis & être envoyé de sa part. C'étoit en effet un ancien droit du Souverain, au seul nom duquel les Ducs & les Comtes pouvoient faire des levées : mais ce droit sembloit aboli, depuis que les Duchés & les Comtés étoient devenus des biens héréditaires & patrimoniaux. Ainsi le Roi d'Angleterre y opposa constamment l'usage contraire. Malheureusement il s'éleva sur ces entrefaites un autre différend, toujours fondé sur les mêmes titres de Seigneur súzerain & de vassal, qui arma enfin les deux Nations l'une contre l'autre.

Guillaume surnommé le vieux, avoit dépouillé Guillaume VII son neveu du Comté d'Auvergne, qui étoit un arriére-fief de la Couronne, sous la mouvance directe & immédiate de l'Aquitaine. L'usurpateur, cité au tribunal du Roi d'Angleterre son Seigneur comme Duc de Guyenne, promit d'abord d'y comparoître, ensuite changea d'avis, & eut recours au Roi de France comme au Seigneur suzerain. Henri prétendoit que le vassal ne pouvoit se pourvoir à la

Idem ibid.

Cour du Souverain, que dans les cas où le Seigneur refusoit de lui faire justice : Louis soutenoit au contraire qu'il avoit droit de prononcer indépendemment de toutes ces formalités préliminaires. Il y eut à ce sujet, & à l'occasion des levées de la Touraine, une entrevûe des deux Monarques, qui ne purent convenir de rien. On courut aussi-tôt aux armes. Chaumont dans le Vexin François, surpris par Henri, fut brûlé avec tous ses environs. Louis eut sa revanche sur le Gué saint Nicaise & sur Andely, qu'il livra pareillement aux flammes. Mais bientôt ces hostilités furent suivies d'une tréve, qui donna le tems au Roi d'Angleterre d'aller soumettre quelques Seigneurs rebelles en Bretagne.

Cette tréve étoit à peine expirée, que les deux Rois rentrérent en campagne, portant partout le fer & le feu, toujours néantmoins sans en venir aux mains, parce qu'ils se redoutoient plus encore qu'ils ne se haïssoient. Cette guerre inquiétoit vivement Alexandre, qui désespéroit, tant qu'elle dureroit, de pouvoir finir les affaires de l'Eglise. Il envoya deux Lé- An. 1168.

gats en France pour travailler à la paix ; mais la partialité des Ministres Romains rendit la négociation inutile. Louis, outré surtout contre le Cardinal de Pavie qui concluoit toujours en faveur de Henri, se leva brusquement & lui dit en colère, qu'il étoit indigne de la commission dont on l'avoit honoré ; qu'au reste un Roi de France n'avoit besoin d'aucun médiateur, encore moins d'un homme tel que lui ; qu'il sçauroit bien par lui-même conserver ses droits & se faire rendre ce qui lui étoit dû. Il sortit aussi-tôt de l'assemblée, & fut suivi de tous les Seigneurs de son parti, entre autres d'Eudes de Bretagne dont le Roi d'Angleterre avoit deshonoré la fille, quoique sa nièce.

Joan. Salisber. l. 2. epist. 32.

Le Pape, instruit qu'on abusoit de son autorité, n'oublia rien pour appaiser le Monarque François, rappella ses Ministres & écrivit en même-tems à l'Archevêque de Cantorberi, qu'il l'établissoit son Légat en Angleterre, lui remettant toute sa puissance sur ce Royaume. *C'étoit*, dit un célébre moderne, *donner des armes à un homme très-disposé à s'en servir.* Le premier usage qu'il en fit, fut de

Daniel. tom. 3. p. 624.

condamner les coutumes royales, & d'excommunier quelques Seigneurs qui retenoient certaines terres de son Eglise, menaçant le Souverain de le frapper des mêmes foudres, s'il ne rendoit aux Evêques leurs anciens priviléges. Ce coup étonna Henri; la crainte, non de l'anathême en lui-même, mais de ses suites, le contraignit enfin à faire demander la paix au Roi par l'entremise des Comtes de Champagne, & de Flandres, qu'il sçavoit en grande considération à la Cour de France. On convint d'une conférence à Montmirail dans le Maine pour le jour de l'Epiphanie. *Seigneur*, dit Henri en abordant Louis, *dans ce jour où trois Rois ont offert des présens au Roi des Rois, je me mets sous votre protection avec mes enfants & mes Etats*. Il étoit accompagné de ses deux fils aînés, Henri & Richard.

Gervas. Dorob. a. 1168. & 1169.

Tout fut reglé à l'amiable. Le Roi d'Angleterre renouvella son hommage pour la Normandie avec les mêmes formalités & les mêmes obligations que ses prédécesseurs. Henri son fils aîné & gendre de Louis, en fit autant pour l'Anjou, le Maine, & la Bretagne qui étoit toujours un arriére fief

An. 1169. La paix est conclue à Montmirail.

de la Couronne. Le cadet, nommé Richard, imita l'exemple de son père & de son frère pour le Duché d'Aquitaine dont il avoit été pourvû, & fut accordé avec Alix, seconde fille de Louis & de Constance de Castille. Tous les châteaux du domaine royal furent restitués, tous les prisonniers rendus, tous les vassaux de Henri retablis & reçus en grace, entre autres les Comtes de la Marche & d'Angoulême qui lui avoient fait le plus de peine. Le Roi de son côté rétablit le Monarque Anglois dans tous les fiefs dont il l'avoit déclaré déchu, pour avoir pris les armes contre son Souverain. La charge de Grand Sénéchal de France, héréditaire dans la maison de Henri, lui avoit été enlevée pour le même crime de félonie, & donnée depuis cinq ou six ans au Comte de Blois : ce Seigneur pour le bien de la paix dont il étoit un des médiateurs, voulut bien la remettre au jeune Henri, qui en fit les fonctions quelques semaines après & servit le Roi à table. Tels furent les articles & les conditions de cette paix si glorieuse pour Louis, si humiliante pour Henri, qui pendant le

Idem. ibid.

Robert de Monte. an. 1169.

Idem. ibid.

cours de cette guerre avoit fait serment plus d'une fois de ne jamais rendre cet hommage.

Les deux Cours étoient réunies ; il ne restoit plus qu'à faire la paix de l'Archevêque de Cantorberi. Le Prélat conseillé par quelques personnes nobles & pieuses, parut tout à coup au milieu de l'assemblée, & se prosternant aux pieds du Monarque Anglois : *Seigneur*, lui dit-il, *j'implore votre clémence pour l'Eglise de votre Royaume : mes pechés ont causé son affliction : je remets tout le sujet de notre différend à votre discrétion, sauf l'honneur de Dieu. Voyez l'arrogant*, s'écria le Roi d'Angleterre, *tout ce qui lui déplaira, il dira qu'il est contraire à l'honneur de Dieu. Mais, Seigneur*, ajouta-t-il en adressant la parole au Roi de France, *pour montrer que je ne veux en rien m'opposer à la gloire de la Religion, voici ce que je demande. Que Becquet en agisse avec moi comme le plus saint de ses prédécesseurs en a usé avec le moindre des miens, & je serai satisfait.* Tout le monde applaudit à la modération du Prince. *Seigneur Archevêque*, dit Loüis, *voulez-vous être plus sage que les Saints?* L'inflexible

Hist. quadrip. l. 2. c. 29.

pontife ne répondit autre chose, sinon que ses prédécesseurs avoient retranché plusieurs abus & lui en avoient laissé beaucoup d'autres à réformer.
c. 26. Ces paroles révoltérent l'assemblée. La conférence fut terminée, & les deux Rois se retirérent sans le saluer, ni recevoir son salut.

An. 1170. Réconciliation de Thomas Becquet avec Henri.

On trouva cependant moyen de renouer la négociation, & l'accommodement se fit, mais à des conditions très-dures pour Henri. Le Pape, après bien des irrésolutions, s'étoit enfin déclaré hautement pour Becquet, & se préparoit à lancer tous les foudres de l'Eglise, si le Monarque ne plioit sous le joug. Ce fut en vain que ce Prince essaya d'opposer fierté à fierté, & menaces à menaces.

Codex vatic. l. 3. epist. 6.

Nous ne craignons rien, lui dit un des Légats, *nous sommes d'une Cour accoutumée à commander aux Empereurs & aux Rois*. Cette insolente réponse ne pouvoit qu'irriter un Prince naturellement fier & colére : il dissimula néantmoins en habile politique. Il sçavoit que le Roi Louis & la Reine son épouse étoient entiérement dans les intérêts de Thomas & du Souverain Pontife : il prit le parti de

s'humilier, embrassa l'Archevêque, & reçut sa bénédiction. Tout paroissoit fini, & rien ne l'étoit. L'intraitable Prélat, avant de s'embarquer pour l'Angleterre, envoya fulminer une nouvelle excommunication, non-seulement contre les Evêques qui avoient souscrit aux coutumes royales, mais encore contre tous ceux qui avoient assisté au sacre du jeune Henri, couronné par l'Archevêque d'York : ce que Thomas prétendoit contraire au droit de l'Archevêque de Cantorberi, à qui seul il appartenoit par le privilége de sa dignité de faire cette auguste cérémonie.

Le Roi à cette nouvelle entra dans une furieuse colére. *Par les yeux de Dieu*, s'écria-t-il, *si tous ceux qui ont assisté au sacre de mon fils sont excommuniés, je le suis donc aussi ! Est-il possible qu'aucun de mes serviteurs ne me vengera d'un Prêtre ingrat & rebelle, qui trouble tout mon Royaume ?* C'étoit mettre le poignard à la main de quiconque croiroit l'obliger en assassinant le Prélat. Aussi-tôt quatre Chevaliers ou Gentilshommes partent pour Cantorberi, & vont massacrer le Pontife au pied de l'autel. Ainsi

Sa mort.

Hist. quadrip. l. 3. c. 8. 11.

c. 13.

périt, victime d'un zèle amer, l'homme du monde dont la conduite a été le plus diversement interprétée. Les uns n'y ont vû que monstrueuse opiniâtreté, que variations indécentes, qu'attentat horrible contre l'autorité Royale qui en fit un martyr, lorsqu'elle pouvoit le punir juridiquement comme rebelle (*a*). Les autres au contraire y admirent un saint zèle, un généreux attachement à l'honneur de l'Eglise, une constance enfin digne des premiers siécles du Christianisme. Le plus petit nombre & le plus sensé est de ceux qui en rendant justice aux bonnes intentions de l'Archevêque, reconnoissent de bonne foi qu'il y eut trop de hauteur dans son procédé, & trop d'infléxibilité dans ses prétentions. L'Eglise en canonisant les vertus du Saint, n'a point prétendu consacrer les défauts & les vices de l'homme.

An. 1172. Pénitence du Roi d'Angleterre.

On ne voit pas qu'on ait fait justice des meurtriers. Rome chercha un

(*a*) On lit quelque part qu'il se trouva des Docteurs dans Paris qui soutinrent que non-seulement il avoit été justement puni par la perte de sa vie, mais même qu'il étoit dans les enfers. *Hist. de Guyenne*, t. 2. l. 1. p. 149.

objet plus digne de sa colére, & ne s'attacha qu'au Monarque Anglois, qui fut seul chargé de la honte & de l'horreur de cet assassinat. Obligé de jurer sur les saints Evangiles qu'il n'avoit ni voulu, ni commandé ce meurtre, il promit avec serment d'envoyer deux cents Chevaliers à la défense de la Palestine, abrogea les coutumes royales, permit les appellations au Saint Siége, s'engagea à restituer ou à faire restituer à l'église de Cantorberi tout ce qui avoit été usurpé sur elle, & pour garder une partie des formes de la pénitence canonique, se laissa chasser hors la porte de l'église, où il reçut l'absolution à genoux, sans néanmoins ôter ses habits, ni être fustigé suivant la coutume.

Codex vatic. l. 5. epist. 88.

Le vieil Henri, jusques-là toujours aimé, respecté, heureux, tomba tout à coup dans la haine, le mépris, & l'infortune. Tout conspira contre lui, sa femme, ses enfants, ses vassaux, & les Rois ses voisins. La crainte de l'excommunication dont il étoit menacé, l'avoit engagé à faire couronner son aîné, & à déclarer hautement que ce n'étoit plus lui, mais son fils qui étoit Roi. Philippe I,

An. 1172. 73. Révolte de ses enfants.

Robert. de Monte an. 1172.

ayeul de Louis VII, avoit pris la même précaution en une pareille circonstance : on n'en sçavoit pas d'avantage dans ces tems de ténébres & d'ignorance. Le jeune Monarque étoit un Prince vif, dévoré d'ambition, aussi fier de son nouveau titre, qu'impatient d'en faire usage. On raconte que le jour de son sacre étant servi à table par le Roi son père, un Seigneur, pour lui faire sa cour lui dit à l'oreille, qu'il étoit bien glorieux d'avoir un si grand Prince pour officier. *Il n'y a rien là d'extraordinaire*, répondit fiérement le jeune Henri ; *puisque je suis Roi, fils de Roi, & que mon père n'est que le fils d'un Comte*. La Cour de France sçut profiter de ces dispositions. La Princesse Margueritte venoit enfin d'être couronnée Reine d'Angleterre. Louis pria le vieil Henri de trouver bon qu'elle vînt passer quelque tems à Paris avec le jeune Roi son mari. Le beau-pere n'oublia rien pour gagner la confiance de son gendre, & ménagea si bien son esprit, qu'il l'engagea à demander le gouvernement ou de l'Angleterre, ou de la Normandie. On s'attendoit bien à un re-

fus de la part d'un père extrêmement jaloux du commandement : on y avoit pourvû. La France devenoit pour les deux époux un asyle, où ils trouveroient un sûr moyen de se faire rendre justice.

La chose arriva comme on l'avoit prévû. Le jeune Henri furieux de n'avoir pû rien obtenir de son père, s'échapa une nuit & se sauva en France. Le Roi assembla aussi-tôt les Seigneurs de son Royaume : tous jurérent au fils du Monarque Anglois de ne point poser les armes, qu'il n'eût pleine satisfaction sur tout ce qu'il demandoit : lui-même promit avec serment de ne jamais faire aucune paix que de leur consentement. On courut donc aux armes de tous côtés. Les uns par intérêt, comme les Comtes de Flandres, de Boulogne & de Blois à qui on faisoit de grands avantages : les autres par animosité, comme plusieurs Seigneurs Normands, Angevins & Bretons qui cherchoient à se venger des mauvais traitemens qu'ils avoient reçus : quelques-uns par ambition, comme Richard duc de Guyenne, & Geoffroy désigné duc de Bretagne, tous deux

Roger de Hoved. apud Duchien. tom. 4. p. 430.

frères du jeune Roi, tous deux ennuyés de n'avoir que de vains titres sans réalité : quelques autres par jalousie, comme Louis qui ne voyoit qu'avec dépit la prospérité de son vassal, ou comme la Reine Eléonore, vivement piquée des infidélités de son époux. On disoit en effet que ce Prince avoit un peu trop de tendresse pour Alix de France qui avoit été promise au jeune Richard : qu'il en avoit même abusé, & que c'étoit le vrai motif qui lui faisoit retarder le mariage de cette Princesse.

Henri abandonné de sa famille & près d'être attaqué de tous côtés, se trouvoit dans d'étranges perpléxités. Il n'avoit plus de ressource, que dans les trésors qu'il avoit amassés avec grand soin. Il sçut les employer utilement, soit pour retenir quelques Seigneurs dont la fidélité commençoit à chanceler, soit pour lever une armée d'étrangers, n'osant plus se fier à ses sujets. Il prit à sa solde vingt mille *Brabançons* (a) : c'étoit le nom qu'on donnoit à des troupes de ban-

(a) On croit qu'ils ont été ainsi nommés, parce que les principaux étoient de Brabant. Du Cange au mot *Brabanciones*.

dits, Flamands ou Allemands pour la plûpart, qui couroient la France, portant par tout le fer & le feu, toujours prêts à combattre sous les enseignes des Princes qui leur proposoient une plus grosse paye. On les appelloit aussi *Cotteraux* (a) ou *Routiers* (b), *gens de compagnie*, dit une ancienne histoire manuscrite, *brigands, pillards, robeurs, larrons, infames, dissolus, excommuniés. Ils ardoient les Monastéres & les Eglises où le peuple se retiroit, & tourmentoient les Prêtres & les Religieux, les appelloient* Cantatours *par*

Ex Biblioth. Memmian fol. 199.

Chron. S. Denis t. 2. ch. 9.

(a) On prétend qu'ils ont été appellés de la sorte, parce qu'ils étoient armés de grands couteaux, qu'on appelle en Thoulousain des *cotterels*. *Marca l. 6. hist. de Beharn. c. 14.*

(b) Les uns tirent l'origine de ce nom du mot Latin *Ruptarius*, qui signifie tout homme qui laboure ou cultive la terre, parce que les premiers *routuriers* étoient un vil amas de paysans qui furent d'abord armés par l'autorité du Prince, qui retinrent ensuite les armes par l'amour du pillage, ravageant les provinces, & vendant leurs services à ceux qui les achetoient le plus cher. Les autres au contraire le dérivent simplement du verbe Latin *Rumpere*, rompre, briser, parce que ces brigands mettoient tout à feu & à sang. Quelques-uns le font venir de l'Allemand, *Rout* ou *Rot*, qui veut dire solde, parce que c'étoient des troupes payées pour faire la guerre. Quelques autres enfin prétendent que c'étoient des troupes reformées, *turmas ruptas dimissas*, qui, comme il arrive d'ordinaire, se rassembloient pour piller & ravager. Du Cange au mot *Ruptarius*.

dérision, & leur disoient, quand ils les battoient, Cantatours, *cantez, & puis leur donnoient grands buffes & grosses gouces*. Ce fut envain que les Papes lancérent contre eux tous les foudres de l'Eglise, ils ne purent être domtés que par les armes de Philippe Auguste. Le vieil Henri avec ces troupes attendit en Normandie de quel côté les ennemis porteroient leurs plus grands efforts, pour prendre son parti suivant les circonstances.

Rigord p. 11. Guill. Brito. Philip. l. 1. p. 108.

La saison permettoit à peine de se mettre en campagne, que le Comte de Flandres à la tête de ses troupes s'avança vers les frontiéres de Normandie, attaqua la ville d'Aumale, l'emporta d'assaut, & fit toute la garnison prisonniére avec le Comte, qui pour obtenir sa liberté, fut obligé de lui remettre toutes ses autres forteresses. De-là il alla mettre le siège devant le château de *Drincourt* qu'il força: mais il y perdit le Comte de Boulogne son frère qui fut tué d'un coup de fléche. Louis de son côté pressoit vivement Verneuil, place alors très-considérable dans le Perche. Il y avoit outre le château, trois espè-

Roger de Hoved. ibid.

tes de villes, fermées chacune d'un bon mur, & entourées d'un fossé plein d'eau. La plus grande, appellée *Le Grand Bourg*, après un mois d'une vigoureuse résistance, commençoit à manquer de vivres : elle demanda à capituler, promettant de se rendre dans trois jours, si elle n'étoit pas secourue. Les malheureux assiégés tinrent exactement parole, & se virent indignement trompés. Loin de leur rendre leurs ôtages, ainsi qu'on en étoit convenu, on se saisit des principaux Bourgeois qu'on emmena prisonniers : tout fut livré au pillage & aux flammes : traitement peu digne de leur fidélité & de la majesté d'un grand Roi. On ne voit pas, si l'on en croit un Historien Anglois, que Louis ait ménagé d'avantage sa gloire dans la retraite qui suivit ce procédé également cruel & honteux. N'osant ni accepter la bataille que le Roi d'Angleterre lui présentoit, ni tenter la défense d'une Place qu'il venoit de conquérir, il se retira avec beaucoup de précipitation en France, & fut quelque tems sans rien entreprendre.

Cette inaction donna le tems au

Monarque Anglois de rétablir ses affaires en Bretagne, où le Comte de Chester & le Seigneur de Fougeres avoient excité un soulévement général. Il y envoya ses *Brabançons* qui remportérent une signalée victoire sur les rebelles, & allérent aussi-tôt investir Dol, où les deux chefs de la révolte s'étoient enfermés. Henri y accourut en personne, & les pressa si vivement, qu'il les força de se rendre prisonniers de guerre avec toute la garnison. Cet avantage, en réduisant les Bretons, allarma les Princes ligués, qui en devinrent plus faciles à écouter des propositions d'accommodement. Il y eut donc une entrevûe des Seigneurs des deux partis entre Gisors & Trie, où le vieil Henri fit des offres assez avantageuses, si ses ennemis eussent voulu sincérement la paix. Il consentoit de céder à l'aîné de ses enfants la moitié des revenus du Royaume d'Angleterre avec quatre Places de sureté, ou s'il aimoit mieux, la moitié des revenus du Duché de Normandie & tous ceux du Comté d'Anjou avec un plus grand nombre de villes : il offroit même avantage à Richard son second fils

Idem ibid.

pour le duché de Guyenne, dont il avoit reçu l'investiture : enfin il abandonnoit au jeune Geoffroy le domaine de la Bretagne, si le Pape vouloit accorder la dispense pour le mariage arrêté depuis long-tems avec l'héritiére de cette belle Province. Mais en faisant toutes ces cessions, il se réservoit le droit de justice dans les Etats qu'il cédoit, & prétendoit que ses fils lui seroient toujours soumis & obéissants comme à leur père & à leur roi.

Ce n'étoit point là ce que les rebelles s'étoient proposé en prenant les armes. On fit naître des difficultés. Le Comte de Leicester osa se répandre en plaintes & en reproches qui dégénerérent enfin en des injures outrageuses au Monarque Anglois, & porta l'insolence jusqu'à vouloir mettre la main à l'épée. Il s'éleva un grand tumulte. On se sépara plus ennemis que jamais, & dès le lendemain il y eut une rencontre entre les Anglois & les François, où il y eut beaucoup de sang répandu. L'hiver cependant força les deux armées de se retirer dans leurs quartiers: le Roi d'Angleterre profita de la circonstance, pour

Idem. ibid.

tacher de mettre le Pape dans ses intérêts. Ce Prince autrefois si jaloux de son autorité, étrange effet de l'adversité sur les plus fiers courages ! Henri le plus orgueilleux des hommes s'abbaisse jusqu'à se reconnoître vassal du Saint Siège. *Je me jette à vos genoux*, dit-il à Alexandre, *pour vous demander conseil. Le Royaume d'Angleterre est de votre jurisdiction ; & quand au droit féodal, je ne reléve que de vous. Que l'Angleterre éprouve maintenant ce que peut le souverain Pontife : puisqu'il n'use point des armes matérielles, qu'il défende le patrimoine de saint Pierre par le glaive spirituel.* C'est à tort que les Souverains se plaignent des entreprises de Rome ; ce sont eux-mêmes qui ont forgé les chaînes qu'elle a voulu leur donner.

Ap. Petr. Blef. epist. 136.

Alexandre flatté de l'hommage d'un grand Roi, menaça les enfants rebelles de tous les anathêmes, si dans quinze jours ils ne rentroient dans l'obéissance. Mais le jeune Henri faisoit plus que des menaces, il soulevoit toute l'Angleterre, & mettoit le Royaume en combustion. Guillaume roi d'Ecosse, gagné par les séditieux, y étoit entré avec ses troupes & y exerceoit

d'horribles ravages. Le Comte de Leicester y passa aussi avec une nombreuse armée de Flamands & s'empara de plusieurs Places. Richard de Lucy, général des troupes du vieil Henri, n'étoit point en état de faire face en même-tems à tant d'ennemis réunis : il eut recours à un stratagême qui lui réussit : il feignit de vouloir fondre sur l'Ecosse : diversion qui obligea Guillaume à sortir d'Angleterre pour aller au secours de ses peuples. L'habile général revient aussi-tôt sur ses pas, fond sur le Comte de Leicester, le défait, le prend prisonnier, & l'envoye au Roi d'Angleterre en Normandie.

Henri de son côté ne demeuroit pas oisif. Vainqueur des Angevins, qu'il força de rentrer dans le devoir, il alla mettre le siége devant Vendôme, & le prit d'assaut au bout de huit jours. De-là il se rendit dans le Poitou, reprit les villes qui avoient abandonné ses étendarts, & rabattant par la Saintonge, il la réduisit sous le joug avec sa capitale, qui ne capitula cependant qu'après avoir vû ses tours renversées par les machines alors en usage. Tant d'avantages raffermirent

An. 1174.

Roger de Hoved. c. 4. Duch. p. 451.

son parti, & lui procurérent une tréve, qui devoit durer jusqu'après les fêtes de Pâques.

Ce terme ne fut pas plutôt expiré, que le Roi d'Ecosse fondit sur l'Angleterre, où il mit tout à feu & à sang. Le jeune Henri, toujours obstiné dans sa révolte, équipoit en même-tems, de concert avec le Comte de Flandres, un grand nombre de vaisseaux pour y transporter une nombreuse armée. Ces prodigieux apprêts allarmérent le vieil Henri, qui regardoit tous ces troubles comme une juste punition de l'assassinat auquel il avoit donné occasion : il entreprit de regagner l'estime de ses sujets par une action plus édifiante que décente dans un grand Roi. Au défaut des meurtriers qu'il avoit cachés pendant plus d'un an, & qu'il fit ensuite évader, il résolut d'être lui-même la victime, & de racheter la confiance des peuples par un peu de honte & par quelques coups de fouet. Il part de Normandie, revêtu d'un sac de pénitent, arrive à Cantorberi, marche nud-tête, nud-pieds jusqu'au tombeau du saint Archevêque Thomas. Là il se prosterne, le visage collé contre terre, crie miseri-

Idem p. 538 & seq.

corde, se dépouille de ses habits, & reçoit cinq coups de discipline de la main de chaque Evêque, de chaque Abbé & de chaque Moine qui s'y trouvérent. L'histoire remarque qu'ils étoient en grand nombre. Pendant cette cérémonie aussi cruelle qu'humiliante, l'Evêque de Londres haranguoit le peuple & s'efforçoit par toutes sortes de raisons de lui persuader que le Monarque n'étoit ni auteur, ni complice du meurtre de Becquet.

Cette pénitence, plus digne d'un Anachoréte que d'un Prince, produisit un effet merveilleux. Les Anglois contents d'avoir vû ruisseler le sang des épaules de leur Roi, lui rendirent toute leur estime, & lui fournirent à l'envi de quoi mettre une armée sur pied. Alors tout changea de face, & les Princes ligués échouérent de tous côtés. Le jeune Henri arrêté par les vents contraires, ne put descéndre en Angleterre, & se vit forcé de recourir à la clémence de son pére. Le Roi d'Ecosse fut vaincu Idem ibid. & fait prisonnier dans une bataille qu'il hazarda mal-à-propos. Louis fut obligé de lever le siège de Rouen,

qu'il avoit formé pendant l'absence du Monarque Anglois. Le Duc de Guyenne, Richard répoussé jusques dans ses derniers retranchemens, n'eut d'autre parti à prendre que d'aller se jetter aux genoux de son père & de lui demander pardon. Exemple qui fut imité par Geoffroi, le cadet de tous, trop foible pour résister à une puissance sous laquelle tout commençoit à plier.

Trève entre les deux Rois, suivie de la paix.

Tant de succès firent bientôt conclure une trêve, qui fut enfin suivie de la paix. Les deux Rois eurent une entrevûe le jour de la saint Michel, entre Tours & Amboise, où le traité d'accommodement fut signé avec une égale satisfaction de part & d'autre. Les principaux articles furent qu'il y auroit une amnistie générale : que Louis remettroit au Monarque Anglois toutes les Places qu'il lui avoit enlevées ; qu'on rendroit réciproquement tous les prisonniers, à la reserve du Roi d'Ecosse, du Comte de Leicester, du Comte de Chester, & du Seigneur de Fougeres, que Henri ne voulut jamais relâcher ; que le jeune Henri auroit deux Places fortes en Normandie, avec une pension

Guill. Neubrig. l. 2. c. 37

ſion de quinze mille livres d'Anjou : que Richard auroit pareillement deux villes de sûreté en Poitou, avec la moitié des revenus de cette Province: enfin que Geoffroy, en faveur de la Ducheſſe qu'il devoit épouſer, partageroit avec ſon père les revenus du duché de Bretagne. Les deux Princes cadets renouvellérent leur hommage pour les principautés qu'ils tenoient du Roi leur père : l'aîné vouloit auſſi le faire pour le Royaume d'Angleterre : mais Henri ne le permit point, parce que le jeune Prince portoit la qualité de Roi : il ſe contenta de lui faire jurer qu'il lui ſeroit toujours fidéle & obéiſſant.

Ainſi finit une guerre, dont les commencemens n'annonçoient rien que de funeſte pour Henri : mais où il ſe montra véritablement digne du trône qu'on lui diſputoit, par une rare prudence ſoutenue de toutes les grandes qualités qui font le héros. La reflexion acheva de réconcilier entiérement les deux Rois. L'Anglois craignoit ſes enfants toujours portés à la révolte : le François dont la ſanté s'affoibliſſoit chaque jour, ne vouloit point laiſſer de guerre à ſon fils

qui avoit à peine douze ans. Tous deux ne s'occupérent plus que du soin de maintenir leurs Etats en paix. S'il s'élevoit quelque différend entr'eux, ils nommoient des arbitres pour le terminer à l'amiable. Il en survint un qui les auroit infailliblement brouillés, si la politique n'eut arrêté l'effet du ressentiment.

An. 1177. Nouveau différend qui n'a aucune suite facheuse.

Il y avoit quelques années qu'Alix de France avoit été promise au jeune Richard. Une des conditions du Traité fut que la Princesse seroit élevée à la Cour du Roi son beau-pere, jusqu'à ce qu'elle eût atteint l'âge nubile. Ce tems étoit arrivé. Henri cependant ne se pressoit pas de faire célébrer le mariage : ce qui fit courir de mauvais bruits sur les motifs de ce délai. Louis s'en offensa : mais ses inclinations pacifiques & l'amour de ses peuples l'empêchérent de recourir aux armes. Il s'adressa au Pape, qui ordonna au Cardinal de saint Chrysogone, son légat en France, de mettre en interdit tous les Etats du Prince Anglois, s'il ne donnoit satisfaction au Roi son souverain. Il y eut à ce sujet une conférence à Ivry, où selon d'autres, à Nonnancourt sur la

Roger de Hoved. apud Duchen. t. 4. p. 411.

rivière d'Aure. Henri consentoit de faire épouser la Princesse à son fils, pourvû qu'on lui donnât pour dot la ville de Bourges avec toutes ses dépendances, selon qu'il avoit été stipulé par le traité d'union. Il demandoit en outre le Vexin François que le Roi, disoit-il, avoit promis à la Reine Marguerite, femme du jeune Roi Henri. Mais Louis ne convenoit d'aucun de ces faits : ainsi l'on ne put rien conclure là-dessus.

Nouveau traité de paix entre les deux Monarques.

Telle fut cependant l'adresse du Légat, qu'après avoir engagé les deux Monarques à renvoyer le jugement de cette affaire au Souverain Pontife, il sçut encore leur persuader d'oublier tous leurs sujets de mécontentemens, & de conclure une nouvelle croisade pour le secours de la Palestine. Ils firent un traité, où ils reglèrent fort en détail tout ce qu'ils devoient faire pour maintenir la bonne intelligence entre eux. Le préambule surtout mérite d'être remarqué. *Nous voulons*, disent-ils, *que tout le monde sache, que telle est & telle sera désormais notre amitié, que chacun de nous défendra la vie de l'autre, ses membres, sa dignité, ses biens. Moi Henri, j'ai-*

Idem ibid.

derai de toutes mes forces Louis roi de France, mon ſeigneur : moi Louis je ſecourrai de tout mon pouvoir Henri roi d'Angleterre mon homme & mon vaſſal : ſauf néantmoins la foi que nous devons réciproquement à nos vaſſaux, tant qu'ils nous ſeront fidéles.

Les deux Rois conviennent d'abord que chacun demeurera en poſſeſſion des terres & domaines, dont il ſe trouve actuellement ſaiſi. On n'en excepte que l'Auvergne, Château-Roux, & quelques autres petites Seigneuries. Ils nomment enſuite des arbitres pour juger en dernier reſſort tous les différens qui pourroient s'elever entre eux. C'étoient du côté de la France, les Evêques de Clermont, de Nevers, de Troyes, le Comte Thibaut, Robert de Dreux & Pierre de Courtenai, frères du Roi ; & du côté de l'Angleterre les Evêques du Mans, , de Périgueux, de Nantes, Maurice de Craon, Guillaume Maingot & Pierre de Monreyel. Ils prennent enſuite les meſures les plus convenables, non-ſeulement pour aſſûrer le ſuccès de la guerre ſainte qu'ils projet-

Idem ibid.

ſoient, mais encore pour mettre leurs Etats à l'abri de toute inſulte pendant leur abſence.

Cette pieuſe ligue cependant n'eut aucune ſuite, ſans qu'on en puiſſe deviner la véritable raiſon. Il paroît que ce fut moins la faute de Louis, Roi Très-Chrétien, que celle de Henri, Prince plus politique que dévot. Le Monarque Anglois partit aussi-tôt pour le Berri avec une grande armée, & s'empara de Château-Roux qu'il donna à Baudouin de Revers, en lui faiſant épouſer l'héritière de ce Comté. De-là il s'avança vers Grandmont, où il fut reçu par Albert comte de la Marche, qui lui vendit ſa Seigneurie, moyennant une ſomme de quinze mille livres d'Anjou, vingt mulets, & vingt palefrois (*a*). Tranquille enfin du côté de la France, *il fut touché du deſir de retourner en Angleterre, & envoya des ambaſſadeurs au Roi pour lui demander des lettres de protection. Elles lui furent accordées en ces termes: Nous*

Idem apud eund. p. 439.

Ibid.

(*a*) *Il y a chevaux de pluſieurs manières, à ce que li uns ſont d'eſtrier grand pour le combat: li autres ſont palefroi pour chevaucher à l'aiſe de ſon corps: li autres ſont roncis pour ſommes porter.* Brunet. Latin. 2. part. Theſaur. c. 155.

Louis, Roi des François, voulons que tout le monde sçache que nous prenons sous notre garde toutes les terres du Roi d'Angleterre, qui sont situées dans notre royaume. Ainsi toutes les fois que ses baillifs d'au-de-là de la mer le requerront, nous leur donnerons conseil & secours pour la défense de ces mêmes domaines. Tel étoit jusques dans un gouvernement presque tout féodal, le respect des plus grands vassaux pour la majesté du trône : telle leur confiance dans l'autorité de ces mêmes Rois avec lesquels ils disputoient souvent de richesses & de puissance.

An. 1178. Le Roi marche au secours de l'Eglise de Clermont.

Louis sur ces entrefaites se vit obligé de marcher contre le Comte de Clermont, qui secondé du Comte du Puy & du Vicomte de Polignac, pilloit & ravageoit les terres de l'Eglise. Il leur livra bataille, les défit, les emmena prisonniers, & ne les relâcha qu'après leur avoir fait jurer qu'ils cesseroient leurs brigandages. Le Comte de Châlons persécutoit les Religieux de Clugni, dont il massacra un grand nombre : le châtiment fut encore plus terrible. Le Roi lui enleva saint Vincent, ensuite Châlons, en-

Mer des hist. Regne de Louis VII.

sur toute sa Seigneurie, dont il donna une moitié au Duc de Bourgogne, & l'autre au Comte de Nevers. Ce dernier peu effrayé de l'exemple, souleva les bourgeois de Vezelay contre l'Abbé leur Seigneur. Le Monarque y accourut, & n'eut qu'à paroître pour réprimer les rebelles, qui forcés de payer soixante mille sous d'amende, promirent avec serment d'être toujours soumis. Le Comte cependant n'abandonna point ses mauvais desseins contre les Moines, *& la peur de Dieu par lui oubliée, leur soustrait & tollit leur viande. Quand les bons Peres se virent en tel point qu'ils n'avoient que manger, ils s'en allérent tous à Paris se jetter aux pieds du Roi.* Ce bon Prince, sensible à leur misére, prit en main leur cause, & contraignit le persécuteur de leur rendre la nourriture & la paix.

Le tumulte des armes & les embarras inséparables de toutes ces expéditions militaires, n'empêchoient point le Monarque de veiller à l'éducation du Prince du royaume. C'est le nom qu'on donnoit alors à l'héritier présomptif de la Couronne (*a*).

An. 1179. Il fait vœu d'aller en pélérinage à Cantorberi à l'occasion de la maladie de son fils.

(*a*) On l'appelloit *Damoisel* sous le regne de Phi-

On avoit mis auprès de lui tout ce que la France avoit de plus habiles maitres, soit dans les sciences qui éclairent l'ame, soit dans les exercices qui donnent la grace du corps. Tandis que ceux-ci travailloient à en faire un cavalier accompli, Robert-Clément du Mets, l'un des plus considérables Seigneurs de la cour, & des plus honnêtes hommes de son siècle, le formoit aux vertus qui font les grands Rois. Louis, charmé des rapides progrès du jeune Prince, prenoit des mesures pour l'associer au trône, lorsqu'un accident facheux fit retarder cette cérémonie.

Philippe, emporté par l'ardeur de la chasse, s'égara dans la forêt de Compiegne. Il erroit seul à l'avanture pendant une nuit très-obscure, lorsqu'il apperçut une espéce d'homme sauvage, d'une taille extraordinaire, d'une figure hideuse, tout noir de la fumée du charbon, ayant une hache sur ses épaules, & soufflant de la braize allumée qu'il portoit dans

Rigord. apud Duch. tom. 5. p. 5.

lippe I. *Si assembla une fois le Roi son Conseil, pour sçavoir qu'il avoit à faire, auquel Conseil le Damoisel Louis le Gros parla.* Hist. Fran. Ms. in Bibl. Memmian. an. 1095.

un vase. Les ténébres redoublant l'horreur de ce spectacle, Philippe qui avoit au plus quatorze ans, fut saisi de frayeur. Le courage cependant ne l'abandonna point. Il aborde le spectre affreux, se fait connoître, & lui ordonne de le conduire au château, où l'on étoit dans d'étranges inquiétudes. Cette effroyable avanture laissa de facheuses idées dans l'esprit du jeune Prince. Le même jour il fut pris d'une fiévre si violente, qu'on commença bien-tôt à craindre pour sa vie. Les transports & les délires dont elle fut accompagnée, achevoient d'ôter toute espérance.

Le Roi dans sa douleur extrême, se souvint de son bon ami Thomas Becquet, dont on racontoit des miracles sans nombre. Il espéra que ce saint martyr dont il avoit toujours été le protecteur, ne lui refuseroit pas son secours dans les allarmes où il se trouvoit, & fit vœu d'aller visiter son tombeau. Il partit aussi-tôt, suivi de Philippe comte de Flandres, de Baudoin comte de Guines, de Henri duc de Louvain, de Guillaume comte de Mandeville, & de plusieurs au-

tres Barons du royaume, s'embarqua au port de Witsand, & arriva heureusement à Douvre, *où le Roi d'Angleterre le reçut avec de grands honneurs comme son cher seigneur & son ami.* Dès le lendemain il se rendit à Cantorberi, & prosterné devant la tombe du saint Archevêque, demanda avec larmes la santé d'un fils qui faisoit les plus chéres espérances de l'Empire François. Le pieux Monarque accompagna sa priére d'une riche offrande. C'étoit une coupe d'or d'un travail admirable, & une rente perpétuelle de cent muids de vin qui devoient se prendre tous les ans sur la Maison Royale de Poissy, & être rendus en Angleterre aux frais du Roi. Il y ajouta une exemption de tous péages pour toutes les choses que les Religieux qui desservoient l'Eglise du saint Martyr, viendroient acheter en France. Ce qui fut confirmé par une autre charte, qu'il fit sceller par le Chancelier Hugues de Puteaux.

Roger de Hoved. apud Duchen. tom. 4. p. 437.

L'inquiétude de Louis ne lui permit pas de demeurer plus de cinq ou six jours dans ce voyage entrepris par piété. Il revint en toute diligence à

Douvres, mit à la voile le même jour, & en moins de vingt-quatre heures aborda aux ports de Flandres, où il apprit que la guérison de son fils avoit rendu aux peuples toute leur joie. Alors il reprit son premier dessein de l'associer à la Couronne, & fixa cette cérémonie à la fête de tous les Saints. Rien n'y manqua pour la rendre la plus auguste du monde, que la présence du Roi, qu'une attaque d'apopléxie arrêta à saint Denis, où il s'étoit rendu pour y faire ses dévotions. Idem ibid.

On prétend que pour y mettre plus d'ordre, Louis choisit parmi les Pairs du royaume, ceux qui formérent depuis ce corps si célébre dans toutes les histoires, sous le nom des douze Pairs de France : corps auguste qui composoit comme le Conseil souverain de la Nation, & qui eut par la suite, seul le droit d'assister aux Audiences du Parlement, aux lits de justice, aux sacres, & aux autres cérémonies d'éclat. Il est du moins certain que le jeune Henri roi d'Angleterre soutenoit la couronne du nouveau Monarque en qualité de Duc de Normandie, que le Comte

Sacre de Philippe Auguste.

Idem ibid.

de Flandres portoit l'épée royale, & que les autres Ducs & Comtes précédoient ou suivoient le jeune Roi selon les différentes fonctions qu'ils avoient à remplir. Mais on ne voit pas que les six Pairs ecclésiastiques y ayent eu aucune distinction, ou préséance sur les autres Prélats leurs confreres. On lit simplement que l'Archevêque de Rheims, Guillaume de Champagne, cardinal du titre de sainte Sabine., frère de la Reine, conféra l'onction royale au Prince son neveu ; qu'il étoit assisté des Archevêques de Tours, de Bourges, de Sens, & de presque tous les Évêques de France ; enfin qu'il sçut profiter de la puissance & du crédit où étoit alors sa Maison, pour acquérir à son église le droit de sacrer nos Rois. La Déclaration qui lui attribue une prérogative si glorieuse, est confirmée par une Bulle du Pape Alexandre III.

Mariage du jenne Roi avec Isabelle de Hainaut.

Ce sacre fut suivi d'une autre cérémonie qui mit le comble à la joie publique, c'est-à-dire, de la célébration du mariage de Philippe avec Isabelle, fille de Baudoin IV, comte de Hainaut. La Princesse descendoit en li-

gne directe d'Ermengarde fille aînée du malheureux Charles duc de Lorraine, frère de Lothaire II, & oncle de Louis V. Les François adoroient encore la mémoire des Princes Carlovingiens, qu'ils appelloient communément *les Grands Rois*. On ne peut exprimer quels furent leurs transports, lorsqu'ils apprirent que les deux Maisons Royales se réunissoient, & que le sang de Charlemagne s'allioit à celui de Hugues Capet. Le Comte de Flandres, Philippe d'Alsace, oncle de la nouvelle Reine, avoit tellement à cœur cette belle union, qu'il n'oublia rien pour la rendre avantageuse au jeune Roi, soit en lui faisant transmettre tous les droits de la Maison de Hainaut, soit en lui cédant de son chef le Comté d'Artois.

Rigord apud Duch. tom. 5. page 7.

La jeune Reine fut épousée à Bapaume, de-là conduite à Paris, dont elle fixa les regards & l'admiration, ensuite à saint Denis, où elle fut couronnée avec le Roi son mari, qui se fit sacrer de nouveau par les mains de l'Archevêque de Sens. Il arriva en cette occasion un accident, qui par l'heureuse prévention des peuples en

Id. Ibidem.

faveur du jeune Prince, eut un très bon effet. Un des officiers destinés à écarter la foule, ou à imposer silence, ou à donner quelques ordres, en maniant une baguette qui étoit la marque de son office, cassa d'un seul coup trois lampes de verre, dont l'huile inonda le Roi & la Reine. On en conclut que Dieu par cette onction si abondante vouloit marquer, qu'il répandoit la plénitude de ses dons sur les deux jeunes époux.

Le nouveau Monarque signala les commencemens de son regne par trois célébres édits. Le premier condamne les hérétiques au feu : le second ordonne de précipiter tout vivant dans un lac ou dans un fleuve quiconque aura osé blasphémer le saint nom de Dieu : le troisiéme enfin bannit de la
Ibidem p. 5. Cour & de tout le Royaume les Bâteleurs & les farceurs, qui ne servent qu'à corrompre la pureté des
Ibidem p. 21. mœurs. On a vû des Princes, dit Rigord, donner à des jongleurs au bout de sept ou huit jours, des habits imaginés avec beaucoup de peine, ornés de différentes fleurs artistement travaillées, & du prix de vingt à trente

marcs d'argent : somme qui suffiroit pour nourrir vingt à trente malheureux pendant une année. Philippe, persuadé *que donner aux histrions, c'est immoler aux demons*, ordonna que désormais sa garderobe seroit pour les pauvres. Il marcha ensuite contre quelques seigneurs, qui profitant de sa jeunesse & de leur puissance, s'étoient emparés de plusieurs terres de l'Eglise. Les principaux étoient Gui comte de Châlons sur Saone, Ebles seigneur de Charenton en Berry, & Humbert sire de Beaujeu. Philippe n'eut qu'à paroître pour les faire rentrer dans le devoir. Tous vinrent lui demander pardon, promirent de restituer, & offrirent telle satisfaction qu'il voudroit leur imposer. Idem p. 6.

Louis cependant perdoit insensiblement l'usage de ses membres, & s'affoiblissoit chaque jour. Il mourut à Paris dans la soixantiéme année de son âge, après un regne de quarante-trois ans, un mois & dix-huit jours depuis la mort de son pére. Il fut enterré avec tous ses habits royaux en l'Eglise de l'Abbaïe de Barbeau, qu'il avoit fondée avec une magnificence vraiment royale, à deux lieues de Me- An. 1180. Mort de Louis VII.

lun. *La Royne sa femme*, dit un ancien Historien, *fit faire sur lui une tombe d'or & d'argent, ornée de pierres précieuses, & de merveilleuse œuvre & riche.* Charles IX ayant eu la curiosité de faire ouvrir ce tombeau, le corps fut trouvé tout entier. Il avoit au cou une croix d'or, & aux doigts trois ou quatre anneaux. Charles fit présent de la croix, & garda long-tems les bagues en mémoire de ce Prince, le meilleur & le plus vertueux qui eût encore regné sur la France.

* Mer des hist. Phil. Aug. pag. 111.

Le Gend. tom. 3. p. 516.

Son caractère.

On n'en trouve pas néanmoins un portrait fort avantageux dans la plûpart de nos historiens modernes. Les uns nous le représentent comme un très-bon Prince, mais d'un génie médiocre, hardi dans le projet, peu constant dans l'exécution, timide dans le danger jusqu'à l'éviter aux dépens de sa gloire, trop simple enfin & dans ses maniéres & dans sa conduite. Les autres nous le dépeignent comme un Roi sans malice, un mari ombrageux, un voisin inquiet, un homme trop crédule. Mais l'intrépidité qu'il fit paroître dans cette célébre journée où il se défendit seul contre plusieurs Sarrazins qui le poursuivoient, la ferme-

Dan. tom. 2. p. 654. 655.

Le Gend. t. 2. p. 363.

té avec laquelle il ſoutint les prérogatives de ſa Couronne vis-à-vis de l'Empereur d'Orient, la droiture de ſon eſprit, la candeur de ſes mœurs, les auteurs enfin qui ont écrit de ſon tems, nous le tracent ſous d'autres couleurs. Un anonyme ſurtout lui donne toutes les qualités de l'honnête homme, & toute la modération du ſage. Peu verſé dans les belles lettres, mais comparable aux plus grands Philoſophes, généreux, bienfaiſant, ami de la juſtice, il fut, dit-il, le protecteur des loix & le père du peuple. On vit ſous ſon regne de nouvelles villes élevées, les anciennes réparées, pluſieurs vaſtes forêts abattues & cultivées; grand nombre d'Egliſes édifiées, quantité de monaſtères bâtis & richement fondés dans toute l'étendue du Royaume. C'eſt ſans doute ce qui l'a fait comparer à David & à Salomon, & ce qui lui a merité le ſurnom de *Pieux* ou *Piteux*, comme on parloit dans ce tems-là : titre qu'il dut également à ſa religion & à ſon amour pour ſes ſujets. Celui de Louis *Le Jeune* ne lui a été donné que pour le diſtinguer de ſon père avec lequel il regna quelques années.

Chron. Anon. apud Duch. t. 4. p. 444.

Epitaph. Lud. VII. ibid.

On lui fit un crime de la perte de la Guyenne, qui fut, dit-on, une plaie mortelle pour la France. Mais devoit-il garder Eléonore, s'il est vrai, comme le disent quelques historiens, qu'elle le deshonoroit par ses prostitutions? ou s'il la renvoyoit, pouvoit-il avec justice retenir sa dot & la dépouiller de l'héritage de ses pères? Il est du moins constant qu'il en résulta un bon effet dans l'Etat. Les vassaux de la Couronne, jaloux de l'élévation de Henri, se réunirent aux Rois leurs Seigneurs, & sans le vouloir, concoururent à leur agrandissement. Un reproche peut-être plus fondé seroit d'avoir soutenu les Princes Anglois dans leur rébellion contre leur père : mais ce n'est pas la premiére fois que la politique a sçu profiter du crime, sans toute fois l'approuver. Les historiens d'Angleterre sont les seuls qui assûrent qu'il le conseilla : nos écrivains gardent là-dessus un profond silence, ce qui rend le fait au moins douteux.

Duch. tom. 4. p. 440.

Ses enfants. Louis eut trois femmes, Eléonore de Guyenne qu'il répudia pour cause de parenté, Constance de Castille qui mourut en couche la deuxiéme année

de ſon mariage, & Adele ou Alix de Champagne qui lui ſurvecut pluſieurs années. Il eut de la premiére deux filles, Marie femme de Henri I, comte de Champagne, & Alix mariée à Thibaut, comte de Blois & frère de Henri. La ſeconde fut mere de deux Princeſſes. Alix la cadete mourut en bas âge : Marguerite l'aînée épouſa en premières nôces Henri, dit *au courtmantel*, roi d'Angleterre, & en ſecondes, Béla roi de Hongrie. Devenue veuve de ce dernier, elle alla mourir à Acre en Paleſtine dans l'exercice de toutes les vertus chrétiennes. La troiſiéme lui donna un fils qui lui ſuccéda ſous le nom de Philippe-Auguſte, & deux Princeſſes, que leurs avantures ont rendu célébres dans l'hiſtoire. L'une nommée Adele comme ſa mère, fut fiancée à Richard duc de Guyenne, qui depuis n'en voulut plus, ſous prétexte que le vieil Henri ſon père en avoit abuſé. Le Roi Philippe-Auguſte la maria dans la ſuite à Guillaume comte de Ponthieu. Agnès la plus jeune, accordée d'abord avec Alexis Comnène, aſſocié à l'Empire d'Orient, enſuite mariée à l'uſurpateur Andro-

Hiſt. Lud. VII. Duch. tom. 4. p. 415.

1164.

Ibid p. 419.

nic, parent & meurtrier de ce jeune Prince, ne dédaigna point d'être la femme d'un ſimple gentilhomme, nommé Théodore Branas. On dit qu'avant de s'épouſer, ils vecurent long-tems enſemble comme s'ils euſſent été unis par les liens du mariage.

Reſtriction des duels: Fondation de l'Abbayé de ſainte Généviéve.

Chron. Anon. Duch. tom. 4. p. 444.

Lud. VII. in charta an. 1168

Un auteur contemporain de Louis le Jeune, lui fait l'honneur de le placer parmi les Légiſlateurs. Mais quelles loix que celles qui ſemblent autoriſer les abus, lorſqu'elles devroient les extirper? Telle eſt entre autres la fameuſe ordonnance de ce Prince, *qui défend de permettre le duel pour une dette qui n'excédera pas cinq ſols*: monument autentique & de la foibleſſe du gouvernement, & de la barbarie du ſiècle. L'une & l'autre paroiſſent d'une façon encore plus marquée dans l'hiſtoire de la fondation de l'Abbaïe de ſainte Généviéve de Paris. Le Pape Eugene III étant venu en France pour donner au Roi les marques de ſon pélérinage en Paleſtine, voulut officier dans l'Egliſe

Duch. ibid. p. 421.

ſi célébre ſous le nom de l'illuſtre patrone de la capitale de l'Empire François. Elle étoit alors deſſervie par des Chanoines que la recommandation

du Roi Robert avoit soustraits à la jurisdiction de l'Ordinaire & soumis immédiatement au saint Siège. Un riche tapis de soye que Louis envoya pour couvrir le prie-Dieu du souverain Pontife, devint un grand sujet de discorde entre les Ecclésiastiques François & Romains. Ceux-ci voulurent s'en emparer comme d'un don fait à leur maître : ceux-là prétendirent au contraire qu'il devoit leur demeurer comme un présent fait à leur église. On en vint aux mains, & les officiers du saint père furent très-mal menés. Le Monarque entreprit de se mêler de la querelle, croyant l'appaiser par son autorité. Mais les esprits étoient trop échauffés : on ne respecta ni sa dignité, ni sa personne : il reçut plusieurs coups qui le forcérent de se retirer. Cet attentat fit resoudre la suppression du Chapitre. Le Roi songeoit à y mettre des Religieux qu'on appelloit les Moines noirs : mais sollicité par l'Abbé de S. Victor, il y établit des Chanoines Reguliers de cet ordre. Ainsi d'une Collégiale on fit une Abbaïe qui subsiste encore de nos jours : elle eut pour premier Abbé Odon, personna-

ge recommandable par sa piété & par sa science.

On voit par une lettre de Pierre le Vénérable, que sous ce même regne on regardoit comme une singularité, que l'Espagne portât le deüil en noir : voici comme il s'exprime. *Le bon & sçavant Sidoine, évêque d'Auvergne, se mocquoit de ceux qui alloient à un enterrement en habit blanc & à la nôce en habit noir. Car ceux qui suivoient la coutume de son tems, portoient le deuil en noir : & moi-même dans mon voyage d'Espagne, j'ai vu avec étonnement que cet usage étoit encore géneralement observé dans toute cette contrée. Un Espagnol a-t-il perdu sa femme, son fils ou son père? Il quitte aussi-tôt ses armes, ses habits de soye, & toutes les étoffes de plusieurs couleurs, pour se revêtir d'une grosse serge noire.* Ce qui donneroit à entendre, qu'alors on ne connoissoit cet usage ni en France ni dans les autres Royaumes voisins. Quelle pouvoit donc être la couleur funébre dans ces anciens tems? Etoit-ce le blanc comme en Chine, ou le bleu comme en Turquie? le gris de fouris comme au Pérou, ou le jaune comme en

Petr. Ven. l. 1. epist. p. 1638

Egypte ? le verd comme dans certaines Provinces dont parle Rabelais, ou le violet comme nos Rois & les Cardinaux le portent encore aujourd'hui ? C'est ce que notre auteur ne dit point. Il lui suffisoit de prouver contre S. Bernard, que la couleur des habits est une chose parfaitement indifférente dans le fond. Car telles étoient les disputes les plus sérieuses dans ces siècles d'ignorance : les Religieux blancs se glorifioient en vertu de leur habit d'être plus parfaits que les autres : les noirs au contraire, comme plus anciens, ne pouvoient souffrir que de nouveaux venus affectassent la préférence ; mais une querelle beaucoup plus digne de l'attention des curieux, est celle qu'on prétend avoir été décidée au troisiéme Concile général de Latran.

Décret du IIIme Concile de Latran sur les Dixmes inféodées

On a beaucoup disputé pour sçavoir à quel titre les Laïcs jouissoient de ce qu'on appelle dixmes inféodées. Mezerai pense qu'elles faisoient partie de leur domaine, & que c'étoit un droit qu'ils levoient en qualité de Seigneurs, c'est-à-dire, en quelques endroits la dixiéme partie, en quelques autres la treiziéme, la

Tom. 2. 1. part. p. 677.

quinziéme ou la vingtiéme. Lorsqu'ils se furent laissé persuader qu'il falloit les restituer aux Ministres de l'Eglise, à qui elles appartenoient, disoit-on, de droit divin, il les donnérent pour la plûpart aux moines Bénédictins, qui par les services qu'ils rendoient à l'Etat, s'étoient acquis une grande considération parmi la Noblesse. On peut dire en effet à la louange de ces pieux solitaires, que leurs Monastères étoient en même-tems des hôtelleries où les voyageurs trouvoient tous les secours de la plus officieuse charité, & des écoles où la jeunesse venoit se former aux sciences & à la vertu. L'Ordre, en reconnoissance de ces donations, commit des Religieux pour desservir les Eglises dans les lieux où ils percevoient la dixme; & comme c'étoit un excellent fonds qui ne demandoit d'autre soin que celui de recueillir, il s'en procura le plus qu'il put. Les Chanoines Reguliers ne s'oubliérent pas dans une circonstance si favorable au clergé, & l'appas d'un revenu facile les engagea à se charger de presque toutes les chapelles qui n'étoient point occupées par les enfants de S. Benoît : de sorte

te qu'il n'en demeura que très-peu aux Prêtres séculiers.

Les Moines cependant, continue le même auteur, *se détraquérent insensiblement de l'observance de la regle, & se corrompirent hors de leurs Monastères.* C'est ce qui fit que les Conciles de Clermont & de Poitiers ordonnérent qu'ils remettroient leurs Cures aux Prêtres séculiers. Mais ce décret ne fut point exécuté, & les Religieux demeurérent en possession de leurs bénéfices jusqu'en l'année 1115, que le deuxiéme Concile de Latran les leur ôta par une constitution générale. On leur conserva néanmoins le droit de présentation & de dixmes, à condition qu'ils pourvoiroient à la subsistance des Curés. Les seuls Chanoines reguliers furent exceptés de cette loi universelle. La crainte toutefois qu'ils ne s'abrutissent dans la fréquentation des païsans, détermina le Concile à les obliger d'avoir un compagnon, avec qui ils pûssent s'entretenir. Ce collégue ne travailloit que sous les ordres du titulaire & en second : celui qui desservoit à titre d'office étoit par conséquent le premier à son égard ; c'est

pour cette raison qu'on le nomma *Prieur*, & son bénéfice *Prieuré*, quoique ce ne fût en effet qu'une simple Cure.

Il y eut néanmoins plusieurs Seigneurs, qui ne furent ni assez simples, ni assez dévots pour croire
An. 1179. qu'ils fussent obligés à restituer les dixmes aux Ecclésiastiques. Un grand nombre s'obstina à les garder comme droits domaniaux. Le troisiéme Concile de Latran n'osa pas décider une question si délicate : mais il leur dé-
Tom. 10. fend *de transférer à d'autres Laics cel-*
concil. can. 14. *les qu'ils possédent au péril de leurs ames.* On a voulu conclure de-là qu'il les conservoit à ceux qui en étoient alors en possession : mais il est clair qu'il ne prononça rien qui pût tranquiliser leur conscience, s'ils n'avoient pas eu un titre mieux fondé dans leur qualité de Seigneurs.

On trouve dans ce même Concile un monument curieux du faste écclésiastique, jusques dans un siècle que nous regardons comme demi barba-
Can. 14. re. Il ordonne que les Archevêques dans leurs visites auront tout au plus quarante ou cinquante chevaux, les Cardinaux vingt-cinq, les Evêques

vingt ou trente, les Archidiacres ſept, les Doyens & leurs inférieurs deux. On leur défend en outre de mener avec eux des chiens & des oiſeaux pour la chaſſe, d'impoſer ni tailles ni exactions ſur leur Clergé, enfin d'exiger de leurs Curés au-delà d'un repas frugal & modeſte. Car nous ne pouvons ſouffrir, diſent les Pères du Concile, que quelques-uns de nos frères obligent leurs inférieurs, par les grands frais de viſites, à vendre les ornements des Egliſes, & à conſumer en un inſtant ce qui auroit ſuffi pour les faire ſubſiſter une année. Si un Evêque ordonne un Prêtre can. 6.
ou un Diacre ſans lui aſſigner un titre certain, le Concile veut qu'il lui donne de quoi vivre, juſqu'à ce qu'il ſoit pourvû d'un bénéfice, à moins qu'il n'ait un patrimoine ſuffiſant. C'eſt, dit-on, le premier Canon qui parle de titre patrimonial au lieu de titre Eccléſiaſtique. C'eſt auſſi dans cette même aſſemblée qu'il fut reglé, que ſi les Cardinaux étoient partagés dans l'élection des Papes, Tom. 10 con-
celui-là ſeroit reconnu pour ſouve- cil. p. 1507.
rain Pontife, qui auroit les deux tiers des voix.

Origine de la Poësie Françoise.

Ce fut sous ce même regne que prirent naissance les Poëtes François, qui écrivirent en Roman, c'est-à-dire, en langue Romaine corrompue, qui étoit devenue la seule langue vulgaire. Il est vrai qu'on voit dès le commencement de la Monarchie des versificateurs appellés *Bardes*, qui chantoient au son des musettes les actions des hommes illustres. On sçait qu'une coutume encore en usage sous les premiers Rois de la troisiéme race, étoit de ne point donner de combat, que dix ou douze grosses voix n'eussent entonné de toutes leurs forces la chanson dite de Roland. L'histoire rapporte que Guillaume le Conquérant, pour animer ses troupes par le récit des hauts faits de ce héros imaginaire, la fit chanter trois fois avant de livrer bataille à son compétiteur au trône d'Angleterre. Mais outre que les vers des *Bardes* n'étoient qu'un jargon barbare & grossier, mêlange bizarre de Tudesque, de Gaulois & de Latin (*a*), on peut dire que la Poë-

Le Gendre. Mœurs des François. p. 179.

Math. Paris. an. 1066.

(*a*) On voit un monument curieux de ce langage singulier dans le serment que Louis de Bavière fait à Charles le Chauve son frère, de ne jamais abandon-

sie Françoise fit peu de progrès sous les Merovingiens ; qu'elle ne fleurit qu'un instant sous Charlemagne qui l'aimoit avec passion ; que depuis elle tomba dans un oubli presque total, d'où elle ne sortit que vers le commencement du douziéme siècle.

La gloire de sa renaissance est dûe à la Provence, qui a produit ces aimables génies si connus sous les noms fameux de *Trouverres* ou *Troubadours*, de *Conteurs*, de *Chanteurs*, de *Jongleurs* ou *Ménestrels*. Les *Trouverres* étoient les vrais Poëtes : ils inventoient les sujets, & les mettoient en vers. Ce sont eux qui ont les premiers fait sentir à l'oreille les vrais

ner ses intérêts. *Pro Deo amur, & pro christian Poblo, & nostro commun salvamento dist di in avant, in quant Deus savir & podir me dunat, si salvareio cist meon fradre Karlo, & in adjudha, & in cadhuna cosa, si cum om per dreit son fradre salvar dist, in o quid ilimi altre si faret. Et ab Ludher nul plaid numquam prindrai, qui meon vol cist meon fradre Karle, in damno sit.* C'est à-dire, *pour l'amour de Dieu. pour l'intérêt du peuple chrétien, & pour notre commune sûreté, doresnavant, autant que Dieu me donne de sçavoir & de pouvoir, je défendrai ce mien frère Charles, lui donnant ayde & secours dans chaque querelle où il se trouvera engagé. comme un homme par droit est obligé de défendre son frère dans les torts qu'un autre lui feroit. Et je ne ferai aucun traité avec Lothaire, qui puisse être préjudiciable à mon frère Charles.* Nithard. l. 3. ad an. 842.

M. Parf. hist. du Theat. Fran. p. 3. & 4. du tom. I.

agrémens de la rime. Jusques-là elle étoit indifféremment placée au commencement, au repos, ou à la fin du vers : ils la fixérent où elle est maintenant, & il ne fut plus permis de la changer. Les *Conteurs* composoient les proses historiques & romanesques; car il y avoit romans rimés & sans rimes. Ce fut alors qu'on entendit parler pour la premiére fois des Soudans d'Acre, de Damas, de Babylone, & des Potentats de l'Asie. Les *Chanteurs* dont le nom seul exprime l'emploi, mettoient & éxécutoient en Musique les productions des *Troubadours*. Le devoir des *Menestrels* beaucoup plus anciens, puisqu'il est fait mention d'eux dès le commencement du onzième siècle, étoit de les accompagner sur leurs divers instruments.

Idem ibid. p. 6.

Les différentes Poësies des premiers *Trouverres* étoient des chansons tristes ou gaies, les premiéres nommées *Lais*, les secondes appellées *Soulas*; des *Pastorales* où ils chantoient les amours, les plaisirs & les amusements de la campagne; des *Syrventes*, poëmes mêlés de louanges & de satyres où l'on célébroit les

Ibid p. 3.

victoires remportées sur les infidèles; des *Tensons*, enfin des *Fabliaux*, & quelques dialogues qu'il plut d'appeller Comédies. Il ne nous est resté que le nom d'une de ces derniéres piéces. Elle est intitulée *l'Hérésie des Pères*, ouvrage d'Anselme Faydit, qui pour plaire à son bienfaiteur Raymond IV, comte de Toulouse, imagina de tourner en ridicule les auteurs des Conciles qui avoient condamné les Albigeois. Il est vrai que c'étoit plutôt une satyre qu'une Comédie : mais elle eut un très-grand succès dans un païs, où les Hérétiques fiers de la protection du Prince, avoient introduit la mode de railler les Ecclésiastiques. Les Légats mêmes des Papes n'étoient pas épargnés: ce qui les força souvent de demander grace aux Poëtes, leur abandonnant tout l'univers, à l'exception de Rome, qui malgré ses priéres & ses menaces n'en fut ni plus respectée, ni plus ménagée. Cependant l'histoire du théâtre François ne fait point remonter son origine si haut : nous nous reservons à en parler dans son tems.

Ibid. p. 11.

M. Font. hist du The. Fran. p. 18.

Les *Tensons* étoient des questions

fines & délicates ſur l'amour & ſur les amants. On demandoit par exemple, lequel de deux amants témoigne le plus d'amour, ou celui qui eſt ſi jaloux, qu'il s'allarme de la moindre choſe, ou celui qui eſt ſi prévenu en faveur de ſa maîtreſſe, qu'il n'apperçoit pas même qu'il a de juſtes ſujets de jalouſie. Ces ingénieux problêmes donnoient lieu à mille agréables ſaillies; & les ſentiments n'étant pas toujours les mêmes, il en naiſſoit d'aimables diſputes qu'on appelloit *Jeux-mi-partis*. On portoit ces petites querelles devant une ſociété de Dames également diſtinguées par leur naiſſance & par leur ſçavoir, qui réſidoient ordinairement à Romanin ou à Pierrefeu. Elles prononçoient ſouverainement ſur les jalouſies & ſur les brouilleries des amants : c'eſt pour cela qu'on appelloit cette ſociété *la Cour d'Amour*. Ces étincelles d'eſprit paſſérent bientôt de la Provence en Picardie, & ſi la premiére eut l'avantage d'avoir commencé, la ſeconde a du moins la gloire de ne lui céder que d'ancienneté. Les Picards avoient auſſi leurs *plaids & gieux ſous l'ormel*,

M. Parf. ibid p. 4 & 5.

M. Font. ibid. p. 11 & 13.

c'eſt-à-dire des aſſemblées de gentils-hommes & de dames *qui s'exerçoient à la courtoiſie & gentilleſſe*, & décidoient ſans appel les queſtions qui étoient portées à leur tribunal.

Les *Fabliaux*, hiſtoires galantes & le plus ſouvent ſcandaleuſes, ſont les originaux des meilleurs contes de Bocace. C'eſt, dit-on, dans Rutebeuf, Hebers & autres Auteurs auſſi inconnus, qu'il a puiſé la fable du palefernier qui étant tondu, va tondre les autres; celle du mari jaloux qui confeſſe ſa femme; celle du berceau, & quelques autres d'une morale auſſi lubrique. Tous les *Fabliaux* cependant ne reſpiroient pas le libertinage: il y en avoit de moraux & d'allégoriques. Tel le *Roman de la Roſe*, dont les principaux perſonnages ſont *jalouſies*, *bel accueil*, *faux ſemblant*. Tel *le Tournoyment de l'Antechriſt*, pièce curieuſe qui n'eſt autre choſe qu'un combat des vices & des vertus. Tel enfin le Roman de Richard de l'Iſle, où *Honte* & *Puterie* ont débat. Celle-ci irritée de ce que celle-là ne veut pas l'accompagner pour lui faire honneur, la prend, & la jette d'un pont de Paris dans la Seine où

Idem ibid. p. 11 & 12.

elle ſe noye, *dont vient que plus n'y a honte dans Paris.*

On ne peut exprimer quel fut l'accueil que l'on fit en France aux *Troubadours* & à leurs aſſociés. Le fameux Raymond Berenger, devenu Souverain de la Provence par ſon mariage avec Richilde niéce de Frédéric I, les Comtes de Sault, les Barons de Grignans, ceux de Caſtellane, & tous les Seigneurs de Provence ſe faiſoient gloire d'en avoir auprès d'eux. Richard *cœur de Lion*, roi d'Angleterre, les honora de ſon amitié & de ſes bienfaits. Le Roi Louis le jeune non-ſeulement les reçut à ſa Cour & les combla de préſens, mais lorſqu'il partit pour la Paleſtine, il voulut en avoir à ſa ſuite, eſpérant qu'ils lui feroient d'un grand ſecours pour adoucir les ennuis d'un ſi long voyage. Tous les palais des Princes leur étoient ouverts. Quelquefois au milieu d'un repas on voyoit arriver un *Trouverre* inconnu, avec ſes Meneſtrels ou Jongleurs, à qui il faiſoit chanter ſur leurs harpes ou viéles les vers qu'il avoit compoſés.

M. Parf. ibid. p. 5 & 7.

On les payoit en armes, en draps,

en chevaux*, souvent même en argent. Mais pour rendre ces récompenses plus honnêtes, dit un célébre Moderne, les Princesses & les grandes Dames ne faisoient pas difficulté d'y joindre leurs faveurs. Tel étoit alors le foible du beau-sexe contre les beaux esprits, surtout lorsqu'ils réunissoient l'éclat de la naissance au brillant du génie. On trouve en effet de si beaux noms parmi les *Troubadours*, qu'il n'y a point aujourd'hui de grand Seigneur qui ne s'estimât heureux d'en descendre. Tel gentilhomme qui n'avoit qu'une moitié de Seigneurie, alloit courir le monde en rimant, & revenoit acquerir le reste. Ce ne fut cependant pas toujours l'intérêt qui inspira nos premiers *Trouverres* : la gloire des Muses Françoises est d'avoir eu dès leur aurore des Comtes & des Ducs, c'est-à-dire, des Souverains pour éléves.

M. Font. ibid. p. 6.

Il faut avouer néanmoins qu'en France comme partout ailleurs, il y a toujours eu beaucoup de versificateurs, & peu de Poëtes. Ainsi dans un ouvrage où l'on s'est proposé d'éviter les longueurs, on se contentera

d'indiquer ceux qui ont le plus contribué à l'embelliſſement de notre poëſie. On compte parmi les plus célébres du douziéme & du treiziéme ſiécle, un Abélard, cet homme ſi fameux par ſon eſprit & ſes malheurs, qui écrivit en vers l'hiſtoire de ſes avantures; un Guillaume *Le Court* & un Alexandre de *Paris*, qui traduiſirent en vers de douze ſyllabes (*a*) un Poëme Latin intitulé l'*Alexandriade*; un Hugues de Berci, moine de Clugni, qui fit une Satyre ingénieuſe, mais ſanglante, où perſonne n'étoit épargné. Il lui donna le nom de *Bible* (*b*), parce qu'il prétendoit n'y dire que des vérités.

Le Gendre. Mœurs des Franç. p. 180. & 181.

(*a*) On prétend que ces ſortes de vers ont été depuis appellés *Alexandrins*, du nom ou du héros de la Piéce, ou d'un des Traducteurs.

(b) Dou ſiécle puant & horrible
M'eſtuet commencer une Bible
Per poindre & per aiguillonner;
Et per bons exemples donner:
Ce n'eſt pas Bible loſengère,
Mais fine, & voire, & droiturière;
Mirouer eſt à toutes gens.

Mais après avoir fait le procès à tous, dit Paſquier, *il ſe le fait ſur la fin du Livre à ſoi-même par une gentilleſſe d'eſprit.*

Recherch. de la France l. 7. ch. 3. p. 689. 650.

On ne doit cependant pas dissimuler que cette Poësie, quoique l'admiration des siècles où ces Auteurs écrivoient, ne fût encore bien imparfaite : ce n'est que sous le regne de saint Louis qu'elle commença d'être plus éxacte. Thibaut comte de Champagne & roi de Navarre, Pierre Mauclerc duc de Bretagne, Charles comte d'Anjou, & Raoul comte de Soissons faisoient de jolies chansons, qui au langage près, feroient honneur dans un siècle aussi délicat que le nôtre. On admireroit surtout celles que le Comte de Champagne, devenu amoureux de la Reine Blanche, composa à la louange de cette Princesse, & fit graver sur les murailles & sur les vitres de son château de Provins : elles annonçoient à la France cette supériorité, qu'aucune nation ne lui dispute aujourd'hui dans

M. Parf. Ibid. p. 30.

Hugues de Berci, qui tant a
Cherché le secle çà & là,
Qu'il a vû que tout ne vaut rien;
P esche, ore de faire bien:
Et si sçay que li plusour,
Tenront mes sermons à folour:
Car ils ont vû que je amoye
Plus que nuz biau soulas & joye;
Et que jay aussi grand mestier,
Nuz de moy preschier.

ce genre de Poësie. Le Prince Champenois avoit à sa cour un grand nombre de poëtes, parmi lesquels on distinguoit Gaces Brulé, Seigneur du premier rang. Ces beaux Esprits s'assembloient souvent pour examiner leurs ouvrages, & le Comte ne dédaignoit pas de présider à cette assemblée qu'on peut regarder comme la premiere Académie Françoise.

La poësie sous Philippe le Hardi devint si fort à la mode, qu'il y avoit autant de maîtres de rime que de maîtres de danse & d'escrime. Ce fut du tems de Philippe le Bel que Jean de Meun acheva le Roman de la Rose, commencé quarante ans auparavant par Guillaume de Loris : ouvrage aussi estimé de l'étranger que du François, & d'un aussi bon goût à quelques égards, que ce qu'on admire le plus dans les auteurs Grecs & Latins. Le regne de Charles IV, dit le *Bel*, est célébre par l'institution des *Jeux Floraux* dans la ville de Toulouse. On les appelle ainsi, parce que la récompense destinée à ceux qui remportent le prix de poësie, est une violette & un souci, l'une d'or, l'autre d'argent. Cette

Le Gend. ibid. p. 181. 82.

An. 1324.

fondation dont on fait honneur à une Dame illustre, nommée Clémence Isaure, en reveillant la vanité des Poëtes, excita l'émulation des villes voisines. Bien-tôt on vit de pareils établissemens se former en d'autres endroits; & la Poësie commença dès lors à se perfectionner. Elle consistoit au tems dont nous parlons, en *Ballades*, en *Chants Royaux*, en *Rondeaux*, & en *Vaudevilles*.

Ce fut Corbeil, dit Villon, contemporain de Louis XI, qui donna le premier aux vers un tour aisé & naturel. Octavien de Saint Gelais traduisit sous Louis XII l'Odyssée, l'Enéïde, & toutes les Epitres d'Ovides (*a*). Melin son fils, qui brilla sous François I, passe pour l'inven-

(*a*) Clément Marot fait une mention très-honorable de ce Poète dans une Epigramme où il parle de quelques Auteurs, tant anciens que de son tems.

De Jean de Mehun s'enfle le cours Loire.
En Maître Alain Normandie prend gloire,
Et plaint encor mon arbre paternel.
Octavien rend Cognac éternel;
De Moulinet, de Jean le Maire, & Georges,
Ceux de Haiuaut chantent à pleines gorges.
Les deux Grébans ont le Mans honoré.
Nante la Brete en Meschinoit se baigne.
De Coquilart s'éjouit la Champagne,
Quercy de toi, Salet, se vantera,
Et, comme croy, de moi ne se taira.

teur du Madrigal François : il en faisoit de si jolis & les avoit tellement mis à la mode, que pendant plus d'un siècle on ne donnoit point de sérénade aux Dames, qu'on n'en chantât un ou deux à leur honneur. On admire encore de nos jours deux Auteurs qui parurent dans le même-tems, Clément Marot si fameux par ses Eglogues, ses Elégies, ses Epigrammes, ses Epitaphes, ouvrages jusques-là inconnus dans notre langue, & Joachim du Bellay, poëte célébre par la douceur & l'harmonie qu'il sçut donner à ses poësies (*a*). C'est lui qui fit revivre le Sonnet oublié depuis plusieurs siècles, (*b*) & qui en fixa les regles.

(*a*) Les vers qu'il adressa à Maurice Seve, Poëte Lionnois, feroient honneur jusques dans un siécle aussi difficile que le nôtre.

Gentil esprit, ornement de la France,
Qui d'Apollon saintement inspiré,
T'es le premier du peuple retiré
Loin du chemin tracé par l'ignorance.

(*b*) On a de lui une piéce de vers, où selon la coutume des Poëtes, quelquefois trop prevenus en leur faveur, il se vante d'être le premier *sonneur de Sonnets*, c'est l'expression de Pasquier. *l.* 7. *p.* 704. *tom.* 1.

Et humblement je chantai
L'olive, dont je plantai
Les immortelles racines.

On eût dit, au rapport de Pasquier, *que le regne de Henri II fût du tout consacré aux Muses.* On vit alors paroître *un Pontus de Tiart, Jean Antoine de Baïf, Jacques Tahureau, Guillaume des Autels, Nicolas Denisot, Louis le Carond, Olivier de Magny, Jean de la Pieruse, Claude de Butel, Jean Passerat, Louis des Masures. Moi-même sur ce commencement,* continue le sçavant Auteur, *mis en lumière mon Monophile, qui a été favorablement recueilli. Chacun avoit sa maîtresse qu'il magnifioit, & chacun se promettoit une immortalité de nom par ses vers : toutefois quelques-uns se trouvent avoir survécu leurs livres :* malheur très-commun de nos jours. Mais de tous les Poëtes de ce tems, les plus célébres furent Remy Belleau, si connu par ses Pastorales, & Pierre de Ronsard, qui se vante d'être le père de l'Ode Françoise. Ce Poëte, l'admiration de son siécle par son style enflé & sa vaste érudition, tomba bien-tôt dans le mépris. On

Recherch. de la France l. 7. c. 6. p. 701. 703. tom. 1.

Par moi les graces divines
Ont fait sonner assez bien
Sur les rives Angevines
Le Sonnet Italien.

Le Gendre Mœurs de la France. p. 183.

ne peut voir sans horreur, dit un judicieux Moderne, l'inhumanité avec laquelle il écorchoit tous les Auteurs Grecs & Latins. Pibrac se distingua sous Henri III par sa poësie sententieuse, Desportes par ses vers galants, Bertaut par une diction simple, aisée, naturelle.

Idem ibid.

Le siècle des héros est communément celui des génies. L'immortel Malherbe parut sous Henri le Grand, pour servir de modéle à tous les Poëtes qui aspirent à la perfection. Il s'exprimoit en vers avec autant d'aisance & de netteté, que s'il eût écrit en prose. C'est de tous nos beaux esprits celui qui a le plus contribué à la pureté du langage & à l'exactitude de la poësie. On vit sous Louis XIII un Marquis de Racan, auteur de quelques pièces fort estimées, un Theophile, dont le brillant, la vivacité & la hardiesse imposérent à bien des gens, un Mainard qui possédoit éminemment l'art d'assaisonner une Epigramme, un Voiture enfin dont les ouvrages respirent un enjoument plus admirable qu'imitable. Benserade sous Louis le Grand excella dans les vers galants, Boileau & Sanlec-

que dans la satyre, la Fontaine dans les contes & les fables.

Tel étoit l'état du bel esprit en France sous Louis VII : tels ses progrès jusqu'au dix-septiéme siécle. On peut juger de la perfection où étoient alors les beaux arts, par un monument, qui attire encore aujourd'hui les regards des curieux. On devine sans doute qu'il s'agit de Notre-Dame de Paris, édifice commencé sous ce même regne. Il paroît par un titre de l'an 860, que cette illustre Cathedrale portoit autrefois le nom de Saint Etienne. C'étoit encore en 522 la seule qui fût dans l'enceinte de la Capitale de l'Empire François. On y joignit dans la suite une autre Basilique dédiée à la Mère de Dieu. Cette dernière servoit comme de chapelle aux premiers Rois de la troisiéme Race, qui avoient leur palais à la pointe occidentale de l'isle. Il est du moins certain qu'ils s'y rendoient souvent suivis de leur Cour, pour y célébrer les Saints Mystères avec le Clergé.

Fondation de la Cathédrale de Paris & quelques usages singuliers.

Lebœuf hist. de Paris tom. 1. p. 6. 9.

Ce fut sur les fondemens de ces deux Basiliques, que l'Evêque de Paris, Maurice de Sully, entreprit d'é-

An. 1160.

lever celle que nous voyons aujourd'hui. Mais soit défaut de zèle dans les Pasteurs, soit indifférence de la part des fidéles, soit disette d'ouvriers, elle ne fut achevée qu'au bout de près de deux cens ans. On n'attendit pas néanmoins tout ce tems pour y célébrer les divins Offices : on crût que pour cela il suffisoit d'une simple bénédiction du lieu & des Autels. La cérémonie de la Dédicace fut différée pour des raisons inconnues : insensiblement les siécles se sont écoulés : on n'y a plus pensé. L'architecture de cet édifice, quoique d'un ordre gothique, comme celle de toutes nos vieilles Cathédrales, est noble & majestueuse : mais les figures qui chargent le frontispice bâti sous Philippe Auguste, ne donnent pas une haute idée des Statuaires de ce tems-là.

' Idem ibid. p. 13. 14.

On voit par un passage de Pierre le Chantre, que l'Eglise de Paris, ainsi que plusieurs autres, avoit droit d'ordonner le duel entre ses Tenanciers, pour la décision de certaines causes. C'étoit dans la première cour du Palais Episcopal, où est aujourd'hui le siége de l'Officialité, que se

donnoient ces combats, restes malheureux de l'ancienne barbarie, mais autorisés par les loix d'alors. On dit que le Pape Eugène consulté sur cet usage, répondit simplement : *Suivez vos coutumes.* Les Abbés de saint Denis, de sainte Génévième & de saint Germain-des-Prez jouissoient du même privilége. Ce dernier demanda le duel sous le regne de Louis VII, pour prouver qu'Etienne de Maci n'avoit pas eu droit de faire emprisonner un serf de son église. Le combat fut opiniâtre & long-tems douteux : mais enfin Dieu voulut que le champion de l'Abbaye emportât l'œil de son adversaire, qui respectant les décrets du ciel, confessa qu'il avoit soutenu une mauvaise cause.

On peut se former une idée de la richesse des églises dans ces anciens tems, & de la manière dont on les ornoit aux grandes fêtes, par un trait tiré de la Chronique d'Alberic de Trois-Fontaines. Un voleur, dit cet Ecrivain, entreprit, la nuit de l'Assomption, de tirer à lui du haut des voûtes où il s'étoit caché, les bassins & les chandeliers d'argent qui paroient le grand-Autel de Nôtre-Da- Ibidem. p. 37

me de Paris. Malheureusement les cierges étoient allumés, & en s'élevant mirent le feu aux tentures dont la Basilique étoit décorée. L'incendie fut tel, qu'il brûla une partie des tapisseries. L'Auteur fait monter cette perte à neuf cens marcs d'argent, ce qui reviendroit aujourd'hui à quarante-cinq mille livres.

Un usage de cette même église, pour représenter le jour de la Pentecôte, la descente du Saint-Esprit, étoit de jetter du haut des voûtes sur l'assemblée chrétienne des pigeons, des oiseaux, des fleurs & des étoupes enflammées.

On trouve encore dans le trésor de cette illustre Basilique plusieurs monuments curieux sur les investitures, & sur les réparations de dommages. Celles-ci se faisoient par l'offrande d'un morceau de bois sur lequel l'acte étoit écrit, ou par celle d'une baguette d'argent suivant la condition de celui qui se soumettoit à cette cérémonie toujours humiliante. Celles-là se donnoient souvent par le moyen d'un couteau, que le bienfaiteur déposoit sur l'Autel de l'Eglise qu'il avantageoit de quelque terre ;

Idem ibid.

Du Cange au mot *investitura*.

ou de quelque autre possession. C'étoit déclarer autentiquement qu'en cédant le domaine absolu de la chose, on donnoit plein pouvoir de renverser, d'abbattre, de couper, de moissonner : ce qui exprime une parfaite propriété.

Différentes formes d'investitures.

Ce n'étoit pas la seule manière dont on confirmoit anciennement les donations faites aux églises. Chaque païs avoit sur cela ses usages particuliers : on ne fera qu'indiquer les plus remarquables. On mettoit sur l'Autel, ou entre les mains de l'Evêque, de l'Abbé, ou de l'Ecclésiastique qu'on vouloit gratifier, un gazon, un faisceau d'herbes, un rameau ou branche d'arbre, un bâton, un morceau de bois, un fètu noué, une cruche remplie d'eau de mer, une bible, un calice, une crosse, un chandelier, une touffe de cheveux, une clef, un gand, une courroie, un denier, une bourse, quelques grains d'encens, un missel, un linge, un marteau, un gantelet, un mouchoir, un martyrologe, un pain, une coupe ou quelque autre chose dans le même goût, toujours plus commune que rare & précieuse.

Idem ibid.

Ces ſymboles, qui étoient les mêmes pour les ceſſions, les ventes & les échanges, ſe conſervoient avec d'autant plus de ſoin, qu'ils annonçoient à leur façon le domaine de la choſe cédée, vendue, ou changée. Du Cange aſſure qu'il a vû dans les archives de Saint Denis pluſieurs Chartes, dans l'extrémité deſquelles étoient enveloppés quelques petits
Ibid. morceaux de bois. Car la coutume exigeoit qu'on briſât les inſtruments qui avoient ſervi aux inveſtitures: pour marquer, dit ce ſçavant Auteur, que comme ils ne pouvoient plus être par la ſuite d'aucun uſage, de même celui qui donnoit & vendoit, ne pouvoit plus rentrer dans la poſſeſſion de ce qu'il cédoit & tranſportoit. La cérémonie ſe terminoit ordinairement par un baiſer. On lit dans une Charte de l'Egliſe de Saint Aubin d'Anjou, qu'un Seigneur de cette province, du conſentement de ſon fils & de ſa bru, donna à Dieu & à Saint Aubin la terre de Brilchiot, & que pour confirmer cette donation, le père & le fils embraſſérent le moine Gautier. Mais, ajoute-t-elle, *comme parmi nous c'eſt*

une

une chose inusitée qu'une Dame baise un moine, Gautier délégua un certain Lambert, prévôt ou avoué de l'Abbaye, pour recevoir le baiser de la bienfaictrice.

On ne voit guères plus d'uniformité dans les investitures des principautés, des bénéfices, des dignités, & des fiefs. Celle du Royaume se faisoit sous la première race par la lance, sous la seconde par la couronne & les habits royaux, sous la troisiéme par l'épée, le sceptre & la Main de Justice : celle des Evêchés & des Abbayes par l'anneau & la crosse ou bâton pastoral : celle des Duchés & autres grandes dignités par un étendart ou une épée, quelquefois encore par une cape, espéce de surtout qui enveloppoit tout le corps, ou par un cercle d'or : celle des fiefs ordinaires par une épée, un casque, une coupe, des éperons, une étrille, un arc, une fléche, un gantelet, une broche.

Idem ibid.

On remarquera à cette occasion qu'il n'y avoit aucun fief, qui ne fût sujet à l'hommage. C'est ainsi qu'on appelloit alors & qu'on appelle encore aujourd'hui le lien de droit, qui

Ce que c'étoit que l'hommage, & ses différentes espéces.

unit le Seigneur & le vassal, celui-ci par la promesse *de garder foi dans les choses droiturières & nécessaires*, celui-là par l'obligation *de maintenir & défendre son Tenant en sa saisine envers toutes gens. Car autant le Seigneur est tenu à son homme, comme l'homme à son Seigneur, forsque seulement en révérence.* On distinguoit trois sortes d'hommages ; l'ordinaire, en vertu duquel le vassal devoit féauté, justice & service, c'est-à-dire, se trouver assidument aux assises ou plaids du Seigneur, l'aider de ses conseils dans l'administration de sa Justice, & le suivre dans ses expéditions militaires ; le simple, qui se faisoit nument, sans aucune prestation de serment, ou avec quelque exception : le lige enfin qui obligeoit le vassal à servir le Suzerain envers & contre toute créature qui peut vivre & mourir. Telle étoit l'espéce de l'hommage que les Rois d'Angleterre rendoient aux Monarques François en qualité de feudataires de la Couronne. *Nous reconnoissons*, dit Edouard III, *que l'hommage que nous fîmes à Amiens au Roi de France, est & doit être entendu lige, & que nous*

Coutum. de Norm. c. 29.

Britton in leg. Angl. c. 68.

Froissart. tom. 1, c. 25.

devons foi & loyauté porter.

On appelloit *hommage de corps* celui qu'un homme serf devoit au Seigneur de la Glébe où il étoit attaché, & en vertu duquel il ne pouvoit prendre par mariage femme d'autre condition que de la sienne, sans le congé de son Seigneur. On voit un Arrêt du Parlement qui déclare *la nommée Agnès, femme de corps, taillable de haut & de bas à volonté, & ne pouvant se marier que du consentement du Chevalier son Seigneur.* Si l'homme serf violoit cette obligation, il étoit condamné à une amende plus ou moins forte, suivant le bon plaisir du maître. Lorsque les Seigneurs accordoient ces sortes de permissions, ils convenoient entre eux de partager également les enfants qui provenoient de ces alliances. *Nous déclarons*, dit Guillaume, évêque de Paris, *que nous consentons qu'Odeline, notre femme de corps, épouse Bertrand, homme de corps de l'Eglise de Saint-Germain-des-Prez, à condition que les garçons & les filles qui seront procréés de ce mariage, appartiendront moitié à notre personne, moitié à l'Abbé dudit Monastère.*

Ce que c'étoit que l'hommage de corps.

Coutum. de Vitr. Art. 144.

Arrest Paris 23. Janv. 1319.

Apud. Brol. l. 2. hist. Paris.

In Tabul. S. Magl. Paris. chart. 15.

Il y a des Lettres-patentes de Louis VII, pour confirmer une pareille transaction de Louis le Gros son père, avec l'Abbé de S. Magloire, *ne voulant pas*, dit ce religieux Prince, *que cette Eglise demeure privée du fruit de sa famille.* On croiroit assurément qu'il s'agit du produit de quelque terre, ou de quelque vigne. Telle étoit alors la condition malheureuse de ce qu'on appelloit serf ou main-morte. *Si aucun vilain de qui que ce soit*, disent les Assises de Jérusalem, *se marie avec vilaine d'autre lieu, sans le commandement du Seigneur de la vilaine, le Seigneur du vilain rendra au Seigneur de la vilaine une autre en échange de tel âge, par la connoissance de bonnes gens. Et s'il ne trouve vilaine qui la vaille, il lui donnera le meilleur vilain qu'il aura d'âge d'être marié.*

Chap. 270.

Différentes formules d'hommage.

On faisoit hommage de son fief, la tête nuë, sans épée, sans éperons, à genoux, & les mains dans celles du Seigneur qui étoit assis & couvert. La formule étoit pour l'ordinaire : *Je deviens votre homme de ce jour en avant, de vie, de membre, de terrestre honneur, & à vous serai féal & loyal,*

Littleton sect. 85.

& foi à vous porterai des tenemens que je reconnois tenir de vous, sauf la foi que je dois à notre Seigneur le Roi. Mais une Dame ne disoit point : *Je deviens votre femme, parce qu'il n'est convenient que femme dise qu'elle deviendra femme à aucun homme, forsque à son Baron, quand elle est épouse. Ainsi elle dira : Je fais à vous hommage, & à vous serai féale & loyale, & foi à vous porterai des tenemens que je tiens de vous. Le Roi d'Angleterre duc de Guyenne*, dit Edouard III, *tiendra ses mains entre celles du Roi de France : & cil qui parlera pour le Roi de France, adressera ces paroles au Roi d'Angleterre, & dira ainsi : Vous devenez homme lige du Roi de France, & lui pormettez foi & loyauté porter ? dites, Voire. Et ledit Roi & ses successeurs ducs de Guyenne, diront, Voire. Alors le Roi de France recevra ledit Roi d'Angleterre & Duc audit hommage lige, à la foi, & à la bouche*, c'est-à-dire, au baiser. Le Roi n'accordoit cette dernière faveur qu'à la noblesse du sang (*a*), jamais à celle du fief. Idem fol. 87.

(*a*) Ainsi qu'on peut le voir par ces vers tirés du

Devoirs des vassaux.

L'obligation n'étoit pas la même pour tous les vassaux. Les uns étoient tenus de faire *pleige ou plejure : & l'avez pû voir*, dit un Auteur Anglois, *par le Roi de France qui fut prisonnier, comment il fut; ordonné que plusieurs nobles Barons qui étoient ses hommes, s'en allassent en Angleterre tenir prison pour lui :* les autres s'obligeoient *à faire service de leur propre corps*, c'est-à-dire, à servir de champions au Seigneur, & à combattre pour lui, *lorsqu'il étoit accusé d'aucun cas, qui par gage de bataille dût se terminer.* On peut dire cependant en général que tout feudataire devoit foi & loyauté, révérence, conseil, & aide. *C'est mentir sa foi vers son Seigneur*, disent les Assises

Bussier. l. 1. tit. 82.

Gloss. in consuet. Norm. c. 29.

ch. 197.

Roman de la Rose, & rapportés par Du Cange au mot *homagium osculi.*

Or je veux pour ton advantage
Qu'orendroit me fasses hommage,
Et me baise semmoi la bouche,
A qui nul vilain home ne touche.
A moi tonchier ne laisse mie
Nul home où il ait villenie.
Je n'i laisse mie touchier
Chacun Bouvier, chacun Bouchier:
Mais être doit courtois & frans,
Celui duquel hommage prens.

de Jérusalem, que de mettre ou laisser mettre la main sur son corps, de conseiller qui que ce soit contre son gré, de solliciter en Cour contre ses intérêts, de porter les armes contre lui, *de faire à son escient ou de pourchasser la honte & le dommage de sa maison. Nul vassal ne doit à la femme de son Seigneur, ne à sa fille, requerre vilainie de son corps, ne souffrir, ne consentir à son pouvoir, que autre li fasse : ce est à sçavoir, de gésir à li charnellement comment que ce soit, si ce n'est par mariage, ne à sa sœur, tant comme elle est Damoiselle en son hôtel.*



PHILIPPE II.

Surnommé Auguste.

LA conquête de la Normandie, du Maine, de l'Anjou, de la Touraine & du Poitou; l'acquisition des Comtés d'Auvergne & d'Artois; le recouvrement de la Picardie, & d'un grand nombre de Places & de Terres en Berry; la réunion de plusieurs autres Comtés, Châtellenies & Seigneuries à la Couronne, l'autorité royale affermie, la puissance de la Maison des Plantagenêts abatuë, la subordination rétablie parmi les grands vassaux, l'orgueil des ennemis de la France reprimé, tels sont les titres qui confirment à Philippe II les glorieux noms de *Conquérant*, de *Magnanime*, & d'*Auguste* : tel est en même-tems le précis des événemens qu'offre l'Histoire de son regne.

An. 1181. Jalousie entre les Grands qui veulent partager l'autorité.

Louis croyoit avoir pris les mesures les plus infaillibles pour assûrer la traquillité de l'Etat après sa mort : mais la jalousie du commandement

les rendit presque inutiles. Les Princes de Champagne, oncles de Philippe, ne voyoient qu'avec dépit toute l'autorité entre les mains du Comte de Flandres, tuteur, dit un Auteur contemporain, gouverneur & parrein du jeune Monarque. La Reine-mère, soit complaisance, soit ambition, entra dans leur ressentiment, & publioit hautement que toute la puissance devoit lui appartenir préférablement à un étranger, à qui les intérêts de son fils ne pouvoient être qu'indifférens. Le Comte de Sancerre, le plus jeune, mais en même-tems le plus hardi des Princes de sa maison, fut le premier qui leva l'étendart de la rébellion. Philippe à cette nouvelle monte à cheval, vole dans le Berry, force Chatillon, l'une des meilleures forteresses du païs, y fait mettre le feu, la rase, & porte la désolation sur toutes les terres du rebelle. Le Comte cependant se déroba à cette première poursuite, & quoique la France fût menacée d'une guerre civile, tout étoit encore calme & tranquille dans le Royaume.

Philippid. l. 1. p. 110 apud Duch. tom. 5.

Retraite de la Reine mère en Normandie.

Mais bien-tôt la Reine-mère fit éclater son mécontentement, & sa

fuite précipitée en Normandie mit tout l'Etat en combustion. Elle fut reçûe des deux Rois d'Angleterre avec des honneurs qui marquoient autant d'envie de profiter des troubles qui agitoient la France, que d'estime & de respect pour la personne d'une grande Princesse. On affecta de prendre hautement sa défense, & sous prétexte de la venger d'une injustice criante, on se mit aussi-tôt en état d'agir avec une nombreuse armée. Philippe, prévenu du mauvais effet que pouvoit produire l'idée de sa jeunesse, avoit résolu d'éviter tous les vices de cet âge, surtout l'oisiveté, l'inaplication, l'amour du plaisir. Il partit promptement à la tête de ses troupes, & suivi du Comte de Flandres, s'avança sur les frontières de Normandie. Déja les armées étoient en présence, prêtes à en venir aux mains, lorsque le Cardinal de S. Chrisogone, légat du Pape, fit consentir les deux Rois à une conférence qui se tint entre Gisors & Trie.

Roger de Hoveden.

Retour de la Reine. Anciens traités renouvellés avec l'Angleterre.

La partie auroit pû paroître trop inégale. Henri, consommé dans les affaires par une longue expérience,

passoit pour le plus grand politique de son siècle : Philippe, jeune Prince de quinze ans, ne faisoit que commencer sa carrière, & cette entrevûe étoit sa première négociation. Mais en lui la prudence & le courage avoient devancé les années. Ce fut envain que le vieil Henri employa tour à tour les amitiés, les caresses, les reproches & les menaces : Philippe répondit avec fierté qu'étant Roi, il n'étoit responsable de sa conduite qu'à Dieu seul, que l'ordre établi dans son Royaume subsisteroit malgré les efforts des séditieux, & qu'il sçauroit punir sévérement l'orgueil de ceux qui oseroient attenter à son autorité. Cette hardiesse étonna le Monarque Anglois, & lui fit connoître ce que sa Maison avoit à craindre d'un tel Prince. Enfin, chacun relâcha un peu de ses intérêts. Le jeune Roi voulut bien consentir au retour de la Reine-mère, promit de lui fournir de quoi soutenir son rang, & lui permit d'espérer qu'elle auroit auprès de lui toute l'autorité qu'elle pouvoit attendre de sa jeunesse & de la nature. On confirma les anciens traités entre les deux couronnes, & ce

Idem ibid.

fut ainſi qu'un grand péril s'évanouit.

Changement dans le Miniſtère.

Le retour de la mère fut la perte du tuteur. Adéle, ſecondée des Seigneurs de Couci & de Clermont, favoris du jeune Monarque, ne ceſſoit de repréſenter combien il étoit dangereux de laiſſer toute l'autorité entre les mains d'un homme déja ſi puiſſant par la poſſeſſion de tant de provinces. On affectoit de le peindre comme un Prince violent que rien n'étoit capable d'arrêter, ni la religion, ni l'honneur. On citoit l'exemple de Gautier de Fontaines, qui ſoupçonné d'un commerce criminel avec la Comteſſe de Flandres, fut tué à coups de maſſuë par ordre du cruel mari, enſuite attaché à un gibet la tête en bas : ſupplice qui deshonoroit le Juge lui-même : c'étoit publier ſa honte, au lieu de la réparer. On ne peut exprimer l'impreſſion que de tels diſcours firent ſur l'eſprit d'un jeune Prince, naturellement humain, & jaloux du commandement. Le Comte ne fut pas long-tems à s'appercevoir qu'on l'avoit deſſervi : loin de ſe roidir contre le torrent, il ſe retira dans ſes Etats

sans témoigner le plus leger ressentiment.

La conduite des affaires fut confiée à Robert-Clement du Metz, que le feu Roi avoit chargé de l'éducation de Philippe. C'étoit un homme d'une probité généralement reconnue, qui réunissoit toutes les qualités du philosophe, du guerrier, & du courtisan. On attendoit beaucoup de son administration : mais une mort précipitée fit évanouir toutes ces grandes espérances. Gilles Clément, son frère, lui succéda dans le Ministère, comme dans la dignité de Maréchal de France. Ce Seigneur ne fit encore que paroître, & mourut peu de mois après son élévation. On jetta enfin les yeux sur le Cardinal de Champagne, frère de la Reine-mère. Tout conspiroit en sa faveur, naissance, dignité, sçavoir, probité, bonté : toute la France apprit avec une extrême joie, qu'il avoit été déclaré chef du Conseil & premier Ministre. Les commencemens de son Ministère furent signalés par une de ces actions également susceptibles de louange, & de blâme, suivant les différ[illegible] façons d'envisager un seul

vernement soit attentif à réprimer les abus. Les Grands surtout, c'est-à-dire, selon Rigord, *les Comtes, les Barons, les Archevêques & les Evêques* gagnés par les présents des proscrits, n'oubliérent ni priéres, ni promesses pour fléchir le jeune Monarque : mais rien ne fut capable de l'ébranler. On lui avoit conté dans son enfance mille histoires affreuses, qui lui avoient inspiré une si grande aversion pour ce peuple, qu'on ne put jamais le ramener à des sentiments plus doux.

On lui disoit que les Juifs recevoient en gage, pour l'argent qu'ils prêtoient à usure, des crucifix d'un grand prix & même des calices qu'ils profanoient jusqu'à s'en servir dans leurs repas : qu'on venoit de trouver par révélation une croix d'or & un livre d'Evangiles orné de pierreries, qu'ils avoient cachés dans un infâme cloaque : que tous les ans à la fête de Pâques, ils enlevoient un enfant chrétien, sur lequel ils renouvelloient le supplice que leurs ancêtres avoient fait souffrir au Sauveur du Monde : témoin saint Richard, jeune enfant de Pontoise, crucifié nouvellement par ces barbares. L'horreur

Rigord ibid. p. 8. 9.

Guill. Aremor. ibid. p. 71. 72.

justement dûe à tant d'abominations qu'il supposoit réelles, le rendit inflexible à toutes les sollicitations. Les malheureux n'eurent d'autre choix que de quitter la France, ou d'abjurer le Judaïsme. Quelques-uns se firent baptiser : le plus grand nombre alla chercher un asyle dans une autre contrée.

Tout étoit calme dans le Royaume : Philippe sçut employer ce moment de tranquilité à des ouvrages utiles ou agréables. Il acheta des lépreux qui demeuroient hors de la ville, le privilége d'une foire qu'il tranféra en un endroit nommé dans les anciens titres *Champeaux* ou les *Petits-Champs*. On y bâtit par ses ordres deux grandes maisons ou halles, qu'il fit entourer d'un mur avec des portes qui se fermoient la nuit. On permit aux marchands d'élever entre ce mur & ces halles des étaux où ils pussent être à couvert, à condition de payer un certain droit qu'on appelloit *étalage*. Il y avoit dans ce même terrain un emplacement que nos premiers Rois avoient donné pour y faire le cimétière de Paris : car alors il n'étoit pas permis d'enterrer dans les

An. 1182. Occupations pacifiques du jeune Roi.

Rigord. ibid. p. 11. 21. 41.

Philippid. l. 1. p. 108.

villes. Ce lieu, toujours respecté chez les Chrétiens, étoit devenu un réceptacle d'immondices, & les femmes perdues de débauches en avoient fait le théâtre de leurs prostitutions. Le Roi n'apprit ces abominations qu'avec la plus vive douleur, & pour y remédier, le fit enfermer de bons murs : c'est ce qu'on appelle aujourd'hui le cimétière des Sts Innocents. Un S. Prêtre, nommé Pierre de Roissi, entreprit de prêcher ces pécheresses publiques, & eut le bonheur d'en convertir un grand nombre. Les unes devinrent des modéles de la chasteté conjugale : les autres se condamnérent à faire, nud-pieds, de longs & pénibles pélérinages, pénitence alors très-usitée : un grand nombre se consacra à Dieu, & prit le voile dans la nouvelle abbaye de Saint Antoine, qui fut fondée vers ce même tems à Paris pour leur servir de retraite.

Rigord. ibid. p. 41.

Ce ne sont pas les seuls embellissements que la capitale doit aux soins de Philippe. L'odeur infecte qui s'élevoit des boues de la ville, étoit si grande, qu'elle pénétroit jusques dans le palais de nos Rois, & le rendoit presque inhabitable. Le jeune

Monarque résolut de remédier à cet inconvénient, & sans s'étonner ni de la difficulté de l'entreprise, ni de la prodigieuse dépense qu'elle exigeoit, donna ses ordres au Prevôt de Paris de faire paver toutes les rues & toutes les places publiques : ce qui fut exécuté en *pierres quarrées*, si l'on en croit Guillaume le Breton, auteur comtemporain. Alors dit Rigord, l'ancien nom de *Lutece*, qui signifie un terrain boueux, fut changé en celui de Paris, qui exprime, ajoute-t-il, ou la bravoure de la nation Françoise, ou sa descendance de Priam par Francion fils d'Hector & neveu de Paris. Car on avoit beaucoup de peine à se défaire de l'ancien préjugé, qui donne aux Francs une origine Troyenne. Idem ib. p. 16.

Ce n'étoit point encore assez d'avoir établi la propreté dans Paris, il falloit aussi pourvoir à sa sûreté. C'est ce qui fit naître au Monarque la pensée de réunir dans la même enceinte une partie des bourgs qui environnoient cette capitale. On y travailla avec tant de diligence, qu'en très-peu de tems cette vaste clôture fut achevée. On ne laissa hors des Idem ibid. p. 31. 52.

murs qui furent flanqués de bonnes tours, que le palais du Louvre, Saint Honoré, une partie du Bourg-l'Abbé, l'abbaye de Saint Martin, le Temple, les bourgs de Saint Eloy, de Saint Victor, de Saint Marcel, & de Saint Germain-des-Prez. Il y avoit entre ces bourgs qu'on venoit d'enclorre, plusieurs espaces remplis de jardins, de terres labourables, de vignes & de prairies : chacun s'empressa de les couvrir de bâtiments. Le Roi, pour faciliter l'exécution d'un ouvrage qu'il avoit si fort à cœur, se chargea de dédommager les propriétaires du terrain où passeroient les fondations des murs & les fossés : le reste de la dépense fut fait par les bourgeois. Mais il y a toute apparence, dit le sçavant Historien de la police, que Philippe pour les indemniser, céda à la ville une partie des droits dont elle jouit encore aujourd'hui. Dans un Arrêt du mois de Mars 1274 sous Philippe le Hardi, il est fait mention de ceux qui avoient été accordés à cette capitale par le Roi Philippe Auguste son bisayeul, sur les Taverniers & les Jurés-crieurs : présomption violente

De la Mare ; traité de la Pol. tom. I. p. 76.

qu'il en est de même de tous les autres.

Les soins du Monarque ne se bornérent point à la seule capitale : les autres principales villes du Royaume furent également embellies & fortifiées par ses ordres. On admira par tout le généreux désintéressement du Prince, qui pouvant, sans se rendre coupable d'aucune injustice, élever des murs & creuser des fossés sur un fond étranger, ne voulut point user de son droit, & contribua de l'argent de son épargne à la construction d'un ouvrage, qui n'avoit d'autre objet que l'utilité publique. Rigord. ibid.

C'est aussi vers ce même-tems, que le bois de Vincennes fut entouré de murailles. Le dessein du Monarque étoit d'en faire un lieu de chasse. Le Roi d'Angleterre qui en fut informé, rassembla tout ce qu'on put prendre de jeunes cerfs, de daims & de chevreuils dans ses Etats de Guyenne & de Normandie, les embarqua sur la Seine, & les envoya à Paris *au Roi Philippe son Seigneur*. Le jeune Prince les reçut avec joie, & les fit enfermer dans son nouveau parc, où An. 1183. Idem ib. p. 17.

il mit des Gardes pour veiller à leur conservation.

An. 1183. Défaite des Cottereaux dans le Berry.

Ces diverses occupations n'empêchoient pas le jeune Roi de pourvoir à la sûreté des bourgades & du plat-païs, qu'il se fit toujours un devoir de protéger contre les violences des Nobles, & contre les brigandages d'une troupe de scélérats qui ravageoient la France. Il apprit que les Cottereaux, gens sans foi ni loi, désoloient les environs de Bourges, pillant tout ce qui se trouvoit sous leur main, écorchant les Prêtres, violant les femmes sous les yeux de leurs maris, brûlant les Eglises, brisant les vases sacrés, faisant des coëffes (*a*) à leurs concubines avec le linge bénit qu'on étend sous le calice en disant la Messe. Il y envoya aussi-

Idem ibid.

(*a*) *De illo sancto linteamine quod corporale dicitur, concubinæ eorum Pepla capitibus suis componebant.* Le *Peplum*, si l'on en croit Du Cange, étoit une coëffure de femme alors très usitée, qui enveloppoit toute la tête, le cou & le menton, jusqu'au nez. Mathieu Paris raconte d'un prélat, Grand Chancelier d'Angleterre, qu'il fut trouvé revêtu d'une robe de femme d'un verd foncé, ayant une cape de même couleur, & la tête enveloppée du *Peplum*. On soupçonna, dit-il, quelque supercherie ; & pour s'en éclaircir, on lui arracha cette étrange coëffure depuis le nez jusqu'au menton. Alors on découvrit le visage d'un homme noir, & rasé nouvellement.

tôt une armée, qui les extermina de façon, qu'il n'en resta pas un seul. Leurs dépouilles qui étoient celles des provinces, rendirent au Berry sa première richesse.

Tel étoit l'état des affaires, lorsque tout-à-coup il s'éleva une querelle très-vive entre le Roi & le Comte de Flandres. Ce Prince avoit épousé Elisabeth, petite-fille de Hugues le Grand, qui lui avoit apporté en dot le Vermandois, le Valois & tout le Comté d'Amiens. La Princesse étant morte sans laisser d'enfants, le Roi fit sommer son mari de lui restituer ces riches domaines, *offrant de prouver par le témoignage des Archevêques, Evêques, Comtes, Vicomtes, & autres Princes, que ces trois Comtés lui appartenoient par droit de succession.* Le Comte s'en défendit, sous prétexte que le feu Roi lui en avoit fait une cession pure & simple, que Philippe lui-même avoit confirmée depuis son avénement à la Couronne. Le Monarque ne nioit point absolument cette prétendue donation; mais il soutenoit qu'elle n'avoit pû être faite que pour un tems, les Rois étant toujours mineurs, &

An. 1184. Guerre pour la restitution du Vermandois.

Idem ib. p. 12.

leur domaine inaliénable : que lui-même en la ratifiant, ne l'avoit rendue ni plus légitime, ni plus durable, puisqu'alors il étoit sous la tutelle du Comte : enfin que ce Prince n'ayant d'autre titre que son mariage avec Elisabeth de Vermandois, tout son droit cessoit par la mort de cette Princesse. Philippe cependant, par un reste de considération pour son tuteur, proposoit de mettre l'affaire en arbitrage : mais le Comte, homme violent, refusa avec beaucoup de fierté d'entendre à aucun accommodement, mit sur pied une puissante armée, & entra en campagne, portant sur ses étendarts un dragon terrible, qui vomissoit des flammes : symbole de la fureur qui l'animoit.

Corbie fut la première place attaquée. Les Flamands en insultérent le fauxbourg, qu'ils prirent d'assaut. Tout ce qui se trouva sous leur main, fut passé au fil de l'épée. Ceux qui purent se sauver dans la ville, coupèrent le pont de communication, résolus de repousser vigoureusement les efforts de l'ennemi, ou de s'ensevelir sous les ruines de leur patrie. Leur courage s'accrut encore par l'arrivée de quelques

Philippid. l. 2. p. 112. 13. 14.

quelques troupes, qui trouvèrent moyen de se jetter dans la Place. Le Comte, désespérant de pouvoir emporter un fort défendu par tant de braves gens, léva le siège au bout de quelques jours, fit passer la Somme à toute son armée, ensuite l'Oyse, s'avança jusqu'à Senlis qu'il n'osa attaquer, surprit Dammartin, où il laissa des marques funestes de sa colère, & vint assiéger Bêtisy, château trés-fortifié pour ce tems-là.

Le Roi cependant avoit rassemblé son armée, & déja il étoit en marche pour aller présenter la bataille au Comte, lorsqu'il apprit que ce Prince se retiroit & fuyoit avec précipitation du côté de Choisy, ancienne maison royale auprès de la rivière d'Aisne vers son confluent avec l'Oyse. C'étoit un château très-considérable : le Flamand néanmoins osa l'insulter ; mais l'approche du jeune Monarque lui fit encore abandonner cette entreprise, & l'obligea de regagner honteusement ses Etats. Philippe au désespoir que sa proie lui eût échappé, tourna du côté d'Amiens, & mit le siége devant le château de Boves, qui faisoit sa principale défen-

Ibid. se. C'étoit, si l'on en croit un Historien du tems, l'une des plus fortes Places du Royaume, tant par sa situation, ses tours, ses murs, ses fossés, que par l'intrépidité de son Commandant, nommé Raoul, par le nombre des troupes qui la défendoient, & par l'abondance de toutes les choses nécessaires pour une vigoureuse résistance. Il fallut donc l'assiéger dans les formes.

On ne connoissoit point encore en France l'usage de la *Baliste*, quoique très-commune ailleurs, & inventée Ibid p. 115. depuis long-tems pour lancer dans les villes assiégées de grosses pierres, des fléches & des feux d'artifices. On eut donc recours aux machines alors usitées dans le Royaume. On commença par construire avec des claies & du bois de chêne verd des *vignes* ou galleries couvertes (*a*), sous lesquelles

(*a*) Ces galleries s'appelloient autrefois *Chats*, ainsi qu'on peut le voir par ces vers de Guillaume Guiart sur Philippe Auguste. Du Cange au mot *Catus*:

Devant Boves fut l'ost de France,
Qui contre les Flamans contance.
Li Mineurs pas ne sommeillent,
Un chat bon & fort appareillent:
Tant œuvrent dessous & tant cavent,
Qu'une grant part du mur destravent.

le soldat, sans être exposé aux traits de l'ennemi, pût combler le fossé de pierres, de terre & de fascines. Bientôt elles furent poussées jusqu'au pied de la muraille. Le Mineur aussi-tôt travailla à la creuser dans les fondements avec le ciseau & la pioche, étançonnant par-tout avec de petites piéces de bois, assez fortes cependant pour empêcher une chute subite & imprévûe. La sape étant assez avancée, le Roi donna ses ordres pour l'attaque. Les Travailleurs mettent le feu aux étançons : le mur s'écroule avec grand francas : il se fait une large brêche, & les François à la faveur de la poussière & de la fumée, montent à l'assaut, massacrent tout ce qui tombe sous leur main, & font un grand nombre de prisonniers.

Ceux qui échappérent à l'épée des vainqueurs, se retirérent dans le Donjon qui commandoit le reste de la ville. Il étoit défendu par une double muraille, qu'il falloit encore forcer avant d'arriver au pied de la Tour. On dressa aussi-tôt tous les *engins* de guerre alors connus. C'étoit le *Mangonneau, machine empruntée des Turcs,* qui lançoit des grêles de cailloux, & Ibid p. 116.

la *Perriére* ou *Lide & Clide*, longue poutre retenue par un contrepoids, qui, étant lachée, jettoit des pierres d'une grosseur monstrueuse. Déja les assaillants avoient fait brêche aux murs & à la citadelle, lorsque le Comte de Flandres parut à la vûe du château, & envoya défier le Roi à la bataille. Ce jeune Prince ne cherchoit que l'occasion de signaler son courage : il accepta l'offre avec joie, & sortit de son camp pour combattre. Mais les Princes de Champagne, Guillaume archevêque de Rheims, & Thibaut comte de Blois, n'oubliérent ni raisons, ni priéres, pour le détourner d'une résolution où il paroissoit plus de bravoure que de prudence. La nuit approchoit, circonstance peu favorable pour une action : le combat ne seroit pas plûtôt engagé, qu'il faudroit ou le cesser, ou en abandonner le succès au hazard : l'intérêt de l'Etat, la gloire du Prince, tout sembloit exiger qu'on différât jusqu'au lendemain, afin de pouvoir consulter les plus expérimentés des Capitaines sur les dispositions qu'il convenoit de faire pour assurer la victoire. L'impatience du Monar-

que ne s'accommodoit point de ce retard : il se rendit cependant, & donna ses ordres qu'au lever du soleil tout fût prêt pour aller à l'ennemi.

La démarche du Comte n'étoit qu'un stratagême pour pressentir la résolution des François : instruit des dispositions où étoit le Monarque, il commença à envisager plus sérieusement les suites de son entreprise. La réflexion fit place au doute, le doute à la crainte, & la crainte à la soumission. Il écrivit au Cardinal de Champagne & au Comte de Blois, pour les prier de lui obtenir une trève de huit jours. Ces généreux Princes, touchés de l'humiliation de leur ennemi, ne poussérent pas trop loin leur avantage, & sçurent si bien ménager l'esprit du Roi, qu'ils lui inspirérent les mêmes sentiments de clémence & de modération. Le Comte vint demander pardon à genoux, mit ses armes aux pieds du Monarque, lui restitua le Vermandois, tout le païs d'Amiens, & le comté de Sancerre, qui de ce moment furent réunis à la Couronne. Ibid p. 117.

La Reine oubliant ce qu'elle devoit au Roi son mari, s'étoit dé-

clarée trop ouvertement pour le Comte de Flandres ſon oncle. Elle reçut ordre de ſortir d'une Cour, qu'on l'accuſoit de trahir. Déja le Monarque avoit aſſemblé un Synode d'Evêques pour faire diſſoudre ſon mariage, ſur le prétexte trop ordinaire de parenté. Tout étoit diſpoſé de manière à ſeconder ſes deſirs : les Prélats, à l'exemple des Courtiſans, blâmoient hautement la conduite de la Princeſſe : le ſeul Evêque de Senlis, témoin de ſa vertu, ſoutenoit ſes intérêts, & empêchoit la Sentence de divorce. Le Comte de Hainaut, inſtruit du malheur qui menaçoit ſa fille, vint la trouver à Pontoiſe où elle étoit gardée à vûe, & lui repréſenta ſi vivement ſon devoir, qu'il l'engagea à écrire au Roi une lettre également tendre & ſoumiſe. La paix de l'oncle devint celle de la niéce : Iſabelle fut rappellée : bien-tôt ſes charmes & ſes vertus lui regagnèrent le cœur & la confiance du Prince ſon époux.

An. 1184. Philippe marche contre le Duc de Bourgogne.

La France commençoit à peine à gouter les douceurs de la paix, que les plaintes d'un vaſſal perſécuté obligérent le Monarque de

porter ses armes contre le Duc de Bourgogne. Hugues, c'étoit le nom du Prince, esprit inquiet, remuant, hardi, prétendoit que le Comté de Vergi lui appartenoit de droit, & entreprit de le réunir à son Domaine. Il leva pour cet effet une puissante armée, & vint assiéger le château qui donne le nom à cette Seigneurie. Guy, possesseur de ce fameux fief, implora le secours du Roi, offrant de relever immédiatement de lui & de ses successeurs à perpétuité, s'il le délivroit de l'oppression d'un Tyran, plutôt que d'un Suzerain. Philippe ne laissoit échapper aucune occasion d'accroître son autorité : il rassemble promptement ses troupes, vole en Bourgogne, dissipe l'armée du Duc, le force de lever le siége, renverse tous les forts qu'il a fait élever, prend possession de Vergi qu'il remet au Comte & à ses héritiers, à condition de le tenir de lui, à foi & hommage.

Rigord ibid. p. 14. 15.

Cette première disgrace ne fut point capable de dompter l'orgueil du Duc : bien-tôt une nouvelle usurpation lui attira de nouvelles humiliations. Nos Rois, dit un Auteur

Idem ibid.

contemporain, en confiant aux Seigneurs une Principauté, une Terre, ou même une Province, se sont toujours réservé la puissance immédiate sur les Eglises & sur les Clercs. Protecteurs nés de la Religion & de ses Ministres, ils ne s'en sont jamais rapporté qu'à eux-mêmes du soin de veiller à leurs intérêts, & d'empêcher qu'on ne les surchargeât de corvées, de tailles, & d'impositions. Hugues cependant opprimoit les Eglises de son Duché. Le Monarque le fit citer à la Cour de Pairs, qui le condamna à trente mille livres de réparation. Ce jugement, quoique juste dans son principe, n'étoit point d'une facile exécution. Le Duc, plus ulcéré que jamais contre les Ecclésiastiques, redoubla de fureur & de mauvais traitements. Le Roi alors entra en Bourgogne, mit le siége devant Châtillon-sur-Seine, l'un de ses plus forts boulevarts, l'emporta d'assaut, fit prisonnier le jeune Eudes, fils du rebelle, s'empara de Nevers & de toutes les Places du comté dont elle étoit la capitale. Hugues, battu de tous côtés, vint se jetter aux pieds du Monarque, qui lui pardonna;

mais à condition qu'il satisferoit pleinement le Clergé, & que pour sûreté de sa parole, il livreroit trois de ses meilleures forteresses : ce qui fut exécuté.

Le Roi d'Angleterre n'avoit pris aucune part à toutes ces querelles, & ce fut un bonheur pour l'Etat. C'étoit de tous les Princes de l'Europe le plus politique & le plus puissant ; la France auroit eu tout à craindre d'un tel voisin, si les fréquentes révoltes de ses enfants n'eussent traversé ses projets ambitieux. L'aîné, nommé Henri au *Court-Mantel*, digne fils d'un tel père, prétendit que Richard, son cadet, lui devoit hommage pour la Guyenne & le Poitou. Geoffroy, duc de Bretagne, son troisième frère, se joignit à lui : tous deux de concert assiégèrent & prirent Limoges. Le vieil Henri, surpris de l'audace, se présenta devant la Place : il espéroit que sa seule présence rameneroit les rebelles à leur devoir : il se trompa : la sentinelle osa tirer sur lui. Le malheureux père courut un danger plus grand encore dans une conférence, qu'il voulut bien accorder aux séditieux.

Affaires d'Angleterre.

Il y eut plusieurs personnes tuées à ses côtés : lui-même eût été percé d'un fléche, si dans le même moment, son cheval ne se fut abbattu. On rompit donc toute négociation. Les choses sembloient enfin devoir être portées aux dernières extrémités, lorsque le jeune Roi fut surpris d'une violente fiévre, mêlée de dissenterie, qui en peu de jours le mit au tombeau. Lorsqu'il se vit près de sa fin, il changea tout-à-coup, témoigna un grand regret de ses révoltes, envoya demander pardon au Roi son père, & se fit étendre sur un lit de cendres, où il expira dans de grands sentiments de piété, nûd en chemise, la corde au cou.

Roger de Hoveden.

La mort du jeune Henri ne fit qu'accroître la pétulance & l'ambition de ses frères. Richard, devenu l'aîné, vouloit entrer en partage de la souveraine puissance : Geoffroi, son cadet, duc de Bretagne du chef de sa femme, prétendoit qu'il n'en devoit pas moins avoir part à tant de provinces que son père avoit réunies en sa personne : Jean, le plus jeune de tous, se plaignoit de n'avoir aucun appanage, ce qui l'avoit fait sur-

nommer *Sans-Terre*, & ne voyoit qu'avec une extrême jalousie le sort brillant de ses frères. Tout annonçoit une fatale division entre le père & les enfants.

Geoffroy fut le premier qui leva l'étendart de la rébellion. Il demandoit que le Comté d'Anjou fût ajouté au Duché de Bretagne, que sa femme lui avoit apporté en dot. N'ayant pû rien obtenir, il vint trouver le Roi à Paris, dans l'espérance que ce Prince, comme Souverain, feroit lui-même cette union, & la soutiendroit par sa puissance. Philippe qui l'aimoit tendrement, le reçut avec bonté, & lui promit toute sorte d'assistance. La guerre sembloit inévitable : mais la mort précipitée du jeune Duc mit fin à ses projets séditieux. Il tomba malade à Champeaux, & fut emporté en peu de jours malgré tout l'art des médecins de la ville & de la Cour. Il ne laissoit qu'une fille, nommée Eléonore : mais la Duchesse qui étoit enceinte, accoucha quelques mois après d'un Prince, que les Bretons nommérent Artus en mémoire de ce fameux Roi de leur nation, à qui les

Rigord. p. 20.

Romanciers attribuent tant de hauts faits d'armes, & l'institution des Chevaliers de la table ronde. La tutelle du jeune Prince fut un article d'une grande discussion. Le Roi d'Angleterre y prétendoit comme ayeul : cependant malgré toutes ses brigues, elle fut déférée à la Duchesse-mère, sous la protection du Monarque François.

Origine du droit d'aînesse, du frérage, & du parrage.

Le Roi fut très-sensible à la perte d'un jeune héros, qui s'étoit entiérement dévoué à ses intérêts : mais la Bretagne qui l'adoroit, le pleura bien plus amérement, & sa mémoire est encore célébre parmi cette brave Nation, qui attendoit de lui le rétablissement de la gloire des anciens Bretons. Ce fut ce Prince qui dans une assemblée qu'on nomme l'*Assise du Comte Geoffroy*, ordonna que les *Baronies* & les *Chevaleries* appartiendroient aux seuls aînés, à la charge de donner à leurs cadets des pensions alimentaires, proportionnées à leur naissance & à la valeur des terres. D'abord c'étoit l'aîné qui en décidoit de l'avis des principaux parents : elles furent depuis reglées & fixées au tiers. Les simples gentilshom-

mes, pour ne point céder aux Barons, demandérent d'être compris dans cette Loi, & bientôt elle devint générale pour tous les Nobles de la Province. *Il semble chose fort étrange*, dit Pasquier, *qu'étant plusieurs enfants d'un même père, un seul soit avantagé au désavantage des autres.* Aussi nos premiers ancêtres ne purent-ils jamais se résoudre à introduire cette coutume en leur Monarchie : ils n'y voyoient qu'injustice, cruauté, barbarie. Mais enfin l'intérêt de l'Etat a sçu triompher, dit-on, des préjugés & des scrupules des pères trop tendres. *Il est bon*, continue notre sçavant Jurisconsulte, *que parmi des gens destinés à porter les armes, comme sont les Nobles, il y en ait un entre les autres qui soit plus richement partagé, pour pouvoir supporter plus longuement la dépense d'une longue guerre* : raison plus spécieuse dans un tems où chaque gentilhomme faisoit la guerre à ses frais, que dans un siècle où tout est à la solde du Monarque. Je dis spécieuse : car les cadets sont également nés pour le service, & la Loi, pour mettre un aîné en état de faire une plus grande figure,

Recherch. de la Fran. tom. I. l. 2. ch. 18. p. 143. 44.

réduisoit trois ou quatre sujets à l'impossibilité de remplir leur destination. Mais, dira-t-on, les puînés *qui seulement s'attendent à leur vertu, se hazardent plus avantureusement aux périls, pour trouver moyen de se pousser & d'être connus du Prince.* Il est vrai qu'on a vû des cadets s'élever aux premiers rangs par leur mérite, tandis que leurs aînés sont demeurés ignorés dans leurs terres : mais en faut-il conclure qu'un homme peut legitimement vous enlever votre bien, sous l'honnête prétexte de vous réduire à la nécessité d'exercer vos talents ?

Idem ibid.

Quoi qu'il en soit, cet usage introduit sur le modéle de la succession à la Couronne qui étoit alors déférée aux seuls aînés (a), fut porté si loin en quelques endroits, qu'on crut devoir l'adoucir par divers tempéraments favorables aux cadets. Un des principaux, & peut-être le plus ancien, fut d'ordonner que les puînés partageroient dans le fief, & qu'ils tiendroient leurs parts aussi noble-

(a) Mais avec cette différence que l'autorité Souveraine affoiblie par des partages, expose l'Etat à une ruine certaine ; ce qu'une funeste expérience n'a que trop démontré : au lieu que le Royaume ne perd rien de sa richesse, ni de sa puissance, par l'égalité de partage entre les enfants des particuliers.

ment que l'aîné, avec lequel ils seroient *Pairs* : c'est ce qu'on appelloit *Frérage* & franc *Parage*. Le premier-né, jusqu'à ce que le *Parage* fût *failli*, ce qui arrivoit en Normandie au sixiéme dégré, ailleurs du quatre au cinq, garantissoit ses cadets sous son hommage envers le Seigneur suzerain, les acquittoit des réliefs ou des rachats, & les affranchissoit des droits féodaux ordinaires, tels que sont les gants, les sonnettes, d'éperviers, les éperons, le roussin de service.

On crut d'abord que cette disposition ne contenoit rien que de favorable aux Seigneurs, dont elle multiplioit le nombre des vassaux : mais bientôt on reconnut qu'elle leur étoit en effet très-préjudiciable, en ce qu'elle anéantissoit en quelque sorte leurs mouvances immédiates. Le Suzerain surtout y voyoit peu d'équité. Lorsque le *Parage* cessoit, ce qui avoit été tenu entre Nobles par les cadets sous l'hommage de l'aîné, devenoit arriére-fief du chef Seigneur, qui par cet éloignement perdoit un tiers de sa mouvance. Ce fut ce qui donna lieu à cette fameuse ordonnan- Lauriere. Ordonn. des Rois de Fran. t. 1. p. 29.

ce de Philippe Auguste, où il établit que, lorsqu'un fief sera divisé, tous ceux qui y auront part, le tiendront nument & en chef du Seigneur dont il relevoit avant la division. Mais comme ce reglement ne regardoit que les terres des Barons qui l'avoient demandé, il ne fut observé que dans quelques provinces du Royaume. On suivit ailleurs l'ancien droit, dont il nous reste encore des vestiges dans quelques-unes de nos coutumes, où il est au choix des cadets de relever du Seigneur suzerain ou de leur aîné.

Coutum. de Troyes artic. 14. de Mante c. 1. art. 5. de Senlis titr. 7. art. 32. d'Amiens art. 79.

An. 1185. Horrible défaite des Routiers.

On fit vers ce même tems un horrible carnage d'une armée de Routiers, qui désoloient l'Aquitaine. Voici comme ce fait est raconté dans une ancienne histoire manuscrite. Une troupe de brigands, Brabançons, Artagonois, Allemans, François, infestoient tellement la Province, que *nul n'osoit sortir de forteresses. Or étoit-il de coutume, qu'à la fête de l'Assomption, les Princes & Barons du païs & des étranges contrées, suivis de marchands de toutes marchandises, se rassembloient au Puy en Auvergne, faisant grands dépens & largesses. Aussi en*

amendoit l'Eglise & la Ville : car les riches hommes leur donnoient de leurs biens largement. Un Chanoine désespéré qu'une solemnité si lucrative fût ainsi *empêchée, si parla à un jeune-homme subtil en langage, non connu en la Ville : & ordonnérent ensemble que le jeune inconnu seroit habitué en guise de Notre-Dame, le plus proprement que l'on pourroit, & s'apparoîtroit à un simple homme de très-bonne renommée, qui avoit nom Durant, & étoit Charpentier. Ainsi fut, comme ils l'avoient devisé.* Le bon Bourgeois avoit accoutumé de passer la nuit en oraison dans l'Eglise consacrée à Dieu sous l'invocation de la sainte Vierge : l'imposteur se présente à lui au milieu de sa priére, lui dit *quelques paroles* & lui donne *certain commandement* d'un air de dignité, qui acheve de le convaincre que la personne qui lui parle, est réellement la Mère de Dieu (*a*).

(*a*) Cet extrait est tiré d'un vieux cahier écrit à la main, qui étoit à la fin d'une Chronique qui finit au Roi Charles V. Il m'a été communiqué par un Magistrat aussi distingué dans le Conseil par ses lumières, que dans la République des Lettres par ses connoissances. Le public me prévient, & nomme M. D. F. Cette Histoire est aussi écrite par Simon de

Le jour commençoit à peine à paroître, que le devot Charpentier courut raconter sa vision & les ordres qu'il avoit reçus. Il étoit de bonne foi (*a*), ce qui rendoit la chose encore plus croyable. On s'assembla dans l'Eglise : alors notre Chanoine, *homme sage & emparlé*, se leva pour exposer une révélation qu'il avoit lui-même dictée, *prit théme, parla au peuple par maniere de sermon*, lui expliqua comment la Reine de miséricorde par ses priéres auprès de son fils avoit obtenu la paix au monde, *menaçant de mort subite quiconque ne voudroit la prendre ou l'empêcheroit.* La Religion, la simplicité, la crain-

Hedin, en ses annotations sur le chapitre 3. du l. 12 de Valere le Grand, comme rapporte Gissey en l'Histoire de Nôtre-Dame du Puy. l. 3. c. 6.

(*a*) Hugues de Berci semble douter de cette bonne foi : Voici comme il parle de Durant en son Livre si connu sous le nom de *la Bible Guyot.*

Moult fit soults & soudeants,
Durant capin & bon tenant,
Qui les blancs chaperons trouva,
Et ses signaux au Puy donna.
Donna, non fit, il les vendoit,
Mestrement la gent deçevoit,
Il en conquit or & argent :
Moult pensoit bien guiller la gent,
Il en guilla bien deux cens mille.

te, tout servit utilement le Prédicateur. Chacun s'empressa d'entrer dans cette sainte Confrérie : *Si venoient de toutes parts Evêques & gens de tous états prendre cette paix, qu'ils cuidoient être venue du Ciel.*

On regla que les Confréres auroient sur la tête des chaperons de toile blanche, & sur la poitrine une enseigne de plomb ou d'étain où seroit écrit : *Agnus Dei qui tollis peccata mundi, dona nobis pacem.* Les associés ne devoient ni jouer aux dez ou aux tables, ni aller en tavernes, ni avoir vêtemens ou coutel à pointe, ni faire faux serment ou deshonnête, ni nommer de Dieu ou de Notre-Dame, ou de Saint, ou de Sainte *aucun membre de dessous le nombril.* Tous juroient de détruire les ennemis de la paix, Routiers, Cottereaux, Brabançons, & autres brigands. On payoit à l'entrée, douze deniers de la monnoie du Puy : ce qui monta en deux mois *à quatre cent mille livres* : somme prodigieuse pour ce tems-là.

Or avint que les Routiers s'en venoient une grande partie d'Aquitaine vers Bourgogne. Les Chaperons, informés de leur marche, se rassem-

blent en grand nombre, volent au-devant d'eux, & en tuent dix-sept mille dans une rencontre, & neuf mille dans une autre. Cette double victoire inspira tant d'orgueil à ce peuple indiscipliné, qu'oubliant ce qu'il devoit aux Princes & aux Seigneurs, il osa leur défendre de rien exiger de leurs sujets, sous peine d'encourir *son indignation. Le monde enfin fut en telle avanture; que pis sans comparaison avenoit par le fait des Chaperons, que par le fait des Routiers.* Ceux-ci cependant eurent bientôt leur revanche. Un de leurs Capitaines, nommé Lapporius, *homme puissant & fort,* détruisit tellement ces devots brigands, que depuis *nul n'osa plus dire qu'il fût de cette confrérie.* Tel est le sort de ces sociétés qui doivent leur établissement à la superstition. Elles commencent par la crédulité, elles dégénérent en fanatisme: elles périssent enfin victimes de leur arrogance, & quelquefois de leurs crimes.

An. 1186. Première guerre contre les Anglois.

Le Roi cependant avoit de justes sujets de plaintes contre la Cour d'Angleterre, & les choses étoient au point qu'il y auroit eu de l'indécence à dissimuler. Henri, dit

Rigord. p. 23.

au Court-Mantel, étoit mort sans laisser d'enfants de la Reine Marguerite, sœur de Philippe : les Anglois néanmoins ne parloient point de restituer le Vexin qui avoit été assigné pour sa dot. Richard, surnomé *cœur de lion*, non content de refuser au Monarque l'hommage qu'il devoit pour la Guyenne & le Poitou, ne se pressoit point d'accomplir son mariage avec Alix, autre sœur du Roi. Le bruit même étoit public que le vieil Henri, devenu amoureux de la Princesse, avoit eu recours aux derniéres extrêmités pour satisfaire sa passion. Philippe n'osoit approfondir cet horrible secret : mais il envoya ses ambassadeurs demander, & l'hommage, & la restitution du Vexin, avec ordre cependant de proposer la cession de cette Province, si l'on vouloit consommer une alliance arrêtée depuis si long-tems. Le Roi d'Angleterre avoit trop de pénétration pour ne pas appercevoir le piége qu'on lui tendoit ; il feignit de consentir à tout, bien résolu de faire naître des difficultés, lorsqu'il s'agiroit de l'exécution. La suite en effet ne prouva que trop qu'il ne pouvoit ni se détacher

de son amour, ni se résoudre à rendre une Principauté qui étoit si fort à sa bienséance.

An. 1187. Philippe indigné de la mauvaise foi du père & du fils, leur envoya déclarer la guerre, entra en Berry, emporta comme un foudre Issoudun, Cressac & plusieurs autres places fortes, ravagea tout le pays des environs, & vint mettre le siège devant Chateauroux dont la résistance donna le tems aux Anglois d'accourir au secours. Le Roi sortit de son camp pour aller à leur rencontre. Les deux armées, rangées en bataille, étoient prêtes à décider la querelle par des torrents de sang, lorsque des personnes également habiles & pieuses, de concert avec les Légats du Pape, s'entremirent auprès des Princes pour empêcher ou du moins éloigner un événement si funeste. Henri se reprochoit au fonds l'injustice de son procédé: la grandeur d'ame du Monarque François, la bravoure de la Nation, tout lui faisoit appréhender quelque échec sur la fin de ses jours : il fit donc les premiéres démarches, & offrit de s'en rapporter au jugement de la Cour des Pairs. Issoudun resta au Roi pour

Idem. ibid.

les frais de la guerre. On conclut une trêve de deux ans ; & le Duc de Guyenne qui ne cherchoit que le plaisir, saisit cette occasion pour aller passer quelque tems à Paris. Philippe le reçut avec magnificence & le combla de caresses. Tous deux faisoient l'ornement & l'admiration de leur cour : tous deux s'estimoient ; ils n'eurent pendant tout ce voyage qu'une table & qu'un lit. C'étoit autrefois la plus grande marque d'amitié, d'estime & de considération.

La joie que toute la France ressentit de cette paix inespérée, fut encore augmentée par la naissance d'un Prince dont la Reine accoucha le cinq de Septembre. Il y eut dans tout le Royaume des réjouissances extraordinaires, fondées sur l'espérance de voir regner en sa personne le sang de Charlemagne, dont les peuples adoroient encore la mémoire. Etienne évêque de Tournay, l'un des plus saints & des plus sçavants Prélats de l'Eglise Gallicane, le tint sur les fonts sacrés, & lui donna le nom de Louis, en l'honneur du Roi son ayeul. La ville de Paris se distingua surtout par des fêtes, des danses & des illu-

Naissance du Prince Louis.

Idem ibid. p. 24.

minations qui durérent huit jours. Le Roi lui-même ne put refuser à sa joie les transports les plus vifs : il envoya des couriers dans toutes les Provinces, pour y annoncer cette heureuse nouvelle, & trouvant dans ce jeune Prince un nouveau sujet d'aimer la Reine, il s'y attacha plus étroitement que jamais.

Affaires d'Orient.

Toutes ces fêtes aussi glorieuses pour les Sujets que pour le Prince, furent troublées tout à coup par les tristes nouvelles qu'on reçut d'Orient. L'exactitude de l'histoire & l'intérêt que tout François doit prendre à un Royaume fondé par des héros de sa Nation, éxigent qu'on reprenne les choses d'un peu plus haut. Noradin, après que Louis VII fut parti de la Palestine, poussa ses conquêtes avec plus de rapidité que jamais. Edesse, Damas & plusieurs villes de la Principauté d'Antioche se virent forcées de plier sous ses loix. Le comble du malheur fut que Baudouin III, prince dont la prudence & le courage soutenoient l'Etat chancelant, mourut empoisonné par un perfide médecin. Amauri, son frère, digne héritier de son trône & de ses vertus, enfermé de tous côtés

côtés entre des ennemis également redoutables par leur nombre & leur bravoure, envoya demander en Occident un secours que les circonstances du tems ne permirent pas de lui accorder. L'Empereur faisoit la guerre au Pape : Henri II étoit occupé de ses différends avec Thomas Becquet : Louis le jeune dans des conjonctures aussi délicates ne pouvoit ni ne devoit quitter son Royaume : l'Ambassadeur (Frédéric archevêque de Tyr,) fut donc obligé de s'en retourner sans avoir pû rien obtenir. Baudouin IV, fils d'Amauri, signala les commencemens de son regne par une grande victoire sur les Infidéles qui venoient attaquer Jérusalem : mais lui-même surpris quelque tems après dans des rochers, n'échappa qu'à peine à la poursuite des vainqueurs. Ce premier échec fut suivi d'un second aussi sanglant, qui entraîna la perte du Gué de Jacob, l'une des plus fortes places des Chrétiens.

An. 1168.

An. 1177.

An. 1179.

On eut encore recours aux Princes d'Europe : mais cette ambassade ne réussit pas mieux que la précédente. Les Envoyés, c'étoient An. 1184.

Héraclius patriarche de Jérusalem, & Roger maître de l'Hôpital (*a*), furent reçus en France avec toutes sortes d'égards, & défrayés par l'ordre de Philippe Auguste, qui n'ayant que dix-huit ans, avoit besoin de l'avis des Seigneurs de son Royaume, avant que de s'embarquer dans une si grande entreprise. Son courage lui conseilloit de se croiser : l'assemblée desGrands l'en empêcha. Il se contenta de faire partir quelques troupes, & de donner un secours d'argent. Les Ambassadeurs n'avoient plus d'espérance qu'au Roi d'Angleterre, qui, pour expier le meurtre de l'Archevêque de Cantorberi, s'étoit engagé d'aller en personne à la défense de la Terre-Sainte : mais ce Prince après bien des remises & des discours, leur dit enfin que la prudence ne lui permettoit pas de laisser ses Etats exposés à l'ambition d'un jeune Roi tel que Philippe ; qu'il leur feroit cependant donner cinquante mille marcs d'argent. Le Patriarche les refusa avec une fierté insultante. *Nous ne sommes pas venus de si loin*, dit-il,

Rigord ibid. p. 14.

Chron. Joan. Brompton.

(*a*) Arnaud, Maître du Temple, troisiéme Ambassadeur, étoit mort à Verone. *Rigord p.* 14.

pour chercher l'or & l'argent, mais un homme qui en ait besoin pour faire utilement la guerre. Vous abandonnez la cause de Dieu : Dieu vous abandonnera. Craignez la vengeance justement dûe à tant de crimes énormes, dont vous êtes coupable, soit à l'égard du Roi de France, votre Souverain, dont vous ne cessez de troubler les Etats, soit envers l'Auteur de la Religion, dont vous massacrez les Ministres. Vous frémissez en vain, il s'apperçut en effet que le Monarque rougissoit de colére, *je ne crains point les excès de cette fureur, que l'aspect de la vérité allume dans votre ame : j'aime autant périr en Angleterre de votre main, qu'en Syrie de celles des Sarrazins, dont vous égalez ou même surpassez l'irreligion & la perfidie.* C'étoit une insolence digne d'un chatiment éxemplaire : elle ne fut punie que par le mépris. Héraclius n'obtint ni le Géneral qu'il demandoit, ni même le secours qu'on lui offroit. Tant il importe aux Rois de ne pas abandonner leurs intérêts à ces dévots fanatiques, dont le zèle emporté ne connoît ni égards, ni bienséances, ni devoir.

Le retour des Ambassadeurs, sans aucune espérance de secours, jetta la consternation dans tous les cœurs déja allarmés des funestes divisions qui déchiroient le Royaume. Baudouin, attaqué de la lépre, incapable d'agir, craignant d'ailleurs que Boëmond prince d'Antioche, & Raymond comte de Tripoli, n'entreprissent de lui enlever sa Couronne, avoit marié sa sœur Sibille à un jeune François, nommé Guy de Lusignan, fils de Hugues le Brun, comte de la Marche. C'étoit le déclarer successeur au trône : choix inattendu, qui excita la jalousie des Grands, surtout du Comte de Tripoli. Elle fut portée à un tel excès, que le Monarque effrayé des malheurs qu'elle annonçoit, changea tout-à-coup, révoqua le pouvoir qu'il avoit confié à son beau-frère, & fit couronner Baudouin son neveu, fils de Sibille & du Marquis de Montferrat. Le jeune Prince avoit à peine cinq ans : Raimond fut désigné tuteur, & chargé du Gouvernement pendant la minorité. Le malheureux Lusignan prit les armes pour se venger d'un si sanglant affront : mais ce commencement de guerre n'eut aucune suite.

Guill. Tyr l. 22, c. 1. & 28.

Ibid c. 29.

La querelle paroissoit assoupie, lorsque la mort de l'oncle & celle du neveu qui ne regna qu'un an, replongérent le Royaume dans le plus grand désordre. Sibille & Raymond prétendoient à la succession ; la Princesse, comme mère, fille, & sœur des derniers Rois ; le Comte, comme petit-fils de Baudouin II. Le droit de Sibille étoit le plus apparent : pour l'affoiblir, on eut recours à l'imposture : ses ennemis l'accusérent d'avoir empoisonné son fils. Elle l'emporta cependant, & Guy de Lusignan, son mari, fut couronné Roi de Jérusalem. Le nouveau Monarque n'eut ni assez de prudence, ni assez de grandeur d'ame, pour oublier sur le trône les injures qu'il avoit reçues dans l'etat de particulier : il porta le ressentiment jusqu'à vouloir obliger son compétiteur à rendre compte de l'administration des finances pendant son gouvernement. Raymond, irrité de l'outrage, désespéré d'ailleurs de voir la Couronne sur la tête d'un étranger, qui n'étoit point de la famille royale, fit un traité particulier avec les Musulmans, & se mit sous la pro-

An. 1185, 86.

Guill. Nubrig. l. 3 c. 16.

tection de leur chef. C'étoit le grand Saladin, soldat de fortune de la nation des Courdes, le plus fameux capitaine de son siécle, le héros enfin de l'orient, à qui les chrétiens mêmes, ses ennemis, n'ont jamais pû rien reprocher que sa Religion. Maître de l'Egypte, de l'Arabie, de la Syrie & de la Mésopotamie sous le nom de Sultan Salah-eddin Jousef, il tenoit comme bloquées toutes les Places qui restoient aux Croisés dans la Palestine.

Hist. Salad. Ms B.bl.Orient p. 742. 788.

Tel étoit l'état des choses, lorsqu'Arnaud de Châtillon, seigneur de Carac, sans avoir égard à la suspension d'armes qui avoit été jurée solemnellement, enleva une grande Caravane qui passoit d'Egypte en Arabie, & fit mettre aux fers tous les passagers. Le Sultan, instruit de cet attentat contre la foi publique, envoya demander la liberté de ces malheureux : on ne lui répondit que par des invectives contre Mahomet, ce qui le mit en telle colére, que prenant Dieu à témoin de la perfidie de ses ennemis, il jura de faire une éternelle guerre aux chrétiens, déclara la tréve rompue ; & fit vœu de tuer Ar-

Ibid. an. 1185.

mand de sa main. Il rassemble aussitôt ses troupes, entre en Palestine avec une armée de cinquante mille hommes, & vient mettre le siége devant Tibériade. Cette Place, l'une des plus importantes du Royaume, appartenoit au Comte de Tripoli, qui touché des priéres de la Reine Sibille, avoit enfin renoncé à son traité avec les Infidelles. La ville fut d'abord emportée d'assaut : mais la citadelle par sa résistance, arrêta l'ennemi pendant plusieurs jours.

Le Roi cependant & tous les Princes du Royaume de Jérusalem, ayant réuni leurs forces, marchérent au secours, & vinrent présenter la bataille au Sultan. Le combat dura deux jours & fut très-sanglant : mais enfin les chrétiens accablés par le nombre, abattus par la soif, épuisés de fatigue, furent entiérement défaits. Tout fut tué ou pris. On nomme parmi les principaux captifs le Roi Guy de Lusignan, Arnaud de Châtillon, le Maître des Templiers, & celui des Hospitaliers. Le Comte de Tripoli, après avoir fait des prodiges de valeur, se sauva l'épée à la main au travers des

An. 1187.

Epist. in chron Reichersp. an. 1187.

ennemis, & se retira à Tyr, où il mourut quelque tems après, également détesté des Musulmans & des Chrétiens. Ceux-ci attribuoient à sa trahison la perte de la bataille : ceux-là l'accusoient de perfidie, pour avoir rompu son traité.

Mais la perte estimée la plus considérable fut celle de la vraie Croix. On l'avoit portée à la bataille suivant la coutume. C'étoit l'Evêque de Ptolomaïs, revêtu d'une chape pardessus sa cuirasse, qui la tenoit entre ses bras. Le vertueux Prélat, percé de mille coups, n'eut point la douleur de la voir tomber au pouvoir des ennemis : elle fut prise entre les mains d'un officier de l'Eglise de Jérusalem, qui étoit accouru pour la relever. Les chrétiens orientaux & schismatiques n'en furent pas moins affligés que les Latins ; & les Infidéles regardérent cette conquête comme le fruit le plus précieux de leur victoire. Rigord, Historien d'ailleurs très-judicieux, assure que depuis ce malheur arrivé à la Chrétienté, tous les enfans qui naquirent, n'eurent plus que vingt ou vingt-deux dents, au lieu de trente ou trente-deux qu'avoient toujours

Pag. 24. an. 1187.

ou ceux qui étoient nés auparavant. Tel étoit l'esprit de ces siécles grossiers & superstitieux. De-là cet autre conte également absurde, que le même Auteur rapporte de la meilleure foi du monde. *Lorsque j'étois*, dit-il, *au Monastère d'Argenteuil, pendant une nuit très-claire, un peu avant le lever de l'Aurore, la Lune qui étoit dans son plein, se détacha du ciel, descendit à terre, s'y reposa quelque tems comme pour reprendre force, remonta ensuite avec beaucoup de gravité, & reprit la place que le Créateur lui avoit destinée. Ce qui fut vû très-distinctement de plusieurs de nos frères, qui me l'ont raconté.* On lit la même chose dans Guillaume le Breton, autre sçavant du même siécle, dont les écrits sont également remplis de tous les miracles, visions, songes & prophéties, qu'admettoit alors la crédulité de fidelles.

Pag. 281. an. 1188.

Guill. Armor. pag. 75. Mém. de l'Acad. des B. L. tom. 8. p. 534.

Le Roi captif ne s'attendoit qu'à la mort : il fut surpris de se voir traité avec tous les égards dûs aux têtes couronées. Le vainqueur lui présenta de sa main une coupe de liqueur rafraichie dans de la neige. Le Monarque, après avoir bû, voulut la

donner au Seigneur de Châtillon ; mais Saladin l'en empêcha. C'étoit une coutume inviolable établie chez les Musulmans, & qui se conserve encore chez quelques Arabes, de ne point faire mourir les prisonniers auxquels on avoit donné à boire ou à manger. *C'est à toi*, dit le Sultan au Roi, *que j'ai offert des rafraichissements, & non pas à cet homme maudit, qui ne doit espérer de pardon, qu'en embrassant la loi de notre saint Prophéte.* Arnaud répondit avec fermeté que les plus cruels supplices ne seroient point capables de lui faire abjurer la vraie Religion. Cette généreuse réponse en fit un martyr, & lui procura le bonheur de laver ses fautes dans son sang. Saladin, pour accomplir son vœu, lui déchargea un coup de sabre sur la tête, & ceux de sa suite achevérent de le tuer. Tous les Templiers & les Hospitaliers, pris en cette journée, furent également égorgés. C'est qu'ils ne faisoient quartier aux Musulmans ni en paix, ni en guerre.

Vie Mſ. de Salad.

La déroute de l'armée Chrétienne entraîna la ruine entiére du Royaume. Toutes les villes ouvrirent leurs

portes au vainqueur. Acre se rendit au bout de deux jours. Jaffa, Naplouse, Sébaste, Nazareth, Sefouriet, Césarée, Hifa, Arsouf, Saïde ou Sidon, ne lui coûtérent que la peine de se montrer. Beryte ou Beriut capitula après trois semaines de siége. Ascalon fut livrée pour servir de rançon au Roi. Jérusalem enfin qui eût pû faire une longue résistance, ne tint que quatorze jours. La Reine Sibille, la Noblesse & les gens de guerre eurent permission de sortir en armes & avec escorte pour aller en telle ville qu'ils voudroient. Le reste du peuple eut aussi la liberté d'emporter ses meubles, en payant par tête une certaine taxe. Les uns se retirérent à Antioche, les autres à Tripoli : quelques-uns à Alexandrie, quelques autres en Sicile. Bientôt il ne resta plus aux Latins d'Orient que trois Places considérables, Antioche, Tripoli, & la ville de Tyr, autrefois la dominatrice des mers, alors un simple refuge des vaincus. Elle ne tarda pas d'être assiégée, mais elle fut heureusement sauvée par la valeur de Conrad de Montferrat. Ainsi finit, quatre-

vingt-huit ans après sa fondation, ce qu'on appelloit le Royaumne de Jérusalem ou des Chrétiens Latins d'Orient: juste punition de la vie déréglée de ses habitans: suite funeste, mais nécessaire, de leurs éternelles divisions.

An. 1188. Les deux Rois prennent la Croix.

La nouvelle d'un si triste désastre répandit la consternation dans toute l'Europe: jamais on ne vit douleur si vive, ni si universelle. Le Pape en mourut de chagrin. Les Rois de France & d'Angleterre en furent tellement touchés, qu'à l'arrivée de Guillaume archevêque de Tyr, qui venoit exciter leur zéle, ils eurent une conférence entre Trie & Gisors, où après être convenus de remettre à un autre tems la décision de leur querelle, tous deux demandérent la croix avec empressement, & la reçurent avec respect des mains du Prélat. Cet exemple fut suivi par un grand nombre d'Archevêques, d'Evêques, de Comtes, de Ducs, & de Barons. Les principaux étoient Robert, comte de Dreux, cousin-germain du Roi, Richard duc de Guyenne, fils aîné d'Angleterre, Philippe comte de Flandres, Hugues duc de Bourgogne, Henri comte de Champagne, Thibaud comte de Blois, Etienne

Rigord p. 24.

Guill. Neubrig. l. 3. c. 23.

comte de Sancerre, Rotrou comte du Perche, Guillaume des Barres comte de Rochefort, Bernard de S. Valery, Jacques d'Avesnes, les Comtes de Soissons, de Nevers, de Bar; Jean, comte de Vendôme, les deux frères Josselin & Mathieu de Montmorency, Guillaume de Merlou, Aubry de Boulogne, Vautier de Moüi, les Archevêques de Rouen & de Cantorberi, les Evêques de Beauvais & de Chartres. On regla, pour distinguer les nations, que les François porteroient une croix rouge, les Anglois une blanche, les Flamands une verte. Le champ où l'assemblée s'étoit tenue, fut appellé le champ sacré: on y éleva une grande croix pour monument de cette sainte confédération.

Dixme Saladine.

Le Roi, sans perdre de tems, convoqua une assemblée à Paris, où l'on fit plusieurs Ordonnances, tant pour fournir aux frais de la guerre, que pour prévenir les désordres qui avoient empêché le succès de la dernière croisade. On y arrêta que tous ceux qui ne prendroient point la croix, Ecclésiastiques ou Laïcs, payeroient le dixiéme de leurs revenus & de leurs biens-meubles pour le secours

Rigord. p. 184

Tom. 10. Concil. pag. 1763.

de la Terre-Sainte. On n'en excepta que les Religieux de Cîteaux, ceux de Fontevraud, les Chartreux, & les hôpitaux des lépreux. C'est ce qu'on appelle la dixme Saladine, parce qu'on l'exigeoit à l'occasion de l'armement contre Saladin. On employa aussi quelques séances à faire des reglements de discipline, parce qu'il sembla que cette guerre étant celle de Dieu, elle devoit avoir une autre police que celles dont l'ambition des Princes est la seule cause. Ainsi il fut défendu aux soldats de blasphémer & de jouer aux dez; aux Chevaliers de porter les fourrures de verd, de petit-gris, ou de martes zibelines, l'écarlate & les habits découpés; aux gens riches, de faire servir sur leur table plus de deux mets achetés; aux femmes, de suivre l'armée, excepté quelques lavandières d'un âge avancé & de mœurs non-suspectes. On suspendit durant toute l'expédition l'intérêt de l'argent emprunté: on permit enfin aux Croisés, même aux Eccésiastiques, de recevoir trois années de leur revenu, afin que chacun fût en état de soutenir la dépense d'un si long voyage.

Quelque zéle qu'on eût pour le recouvrement de la Sainte-Cité, cet impôt fit beaucoup crier, soit parce qu'il étoit énorme; soit de peur qu'il ne servît d'exemple pour en lever d'autres dans la suite. Le Clergé surtout trouva fort mauvais, qu'on voulût rendre l'Eglise tributaire. *Tant cet ordre étoit non-seulement vif & sensible*, dit un sçavant Historien, *mais encore peu équitable sur l'article de ses priviléges.* L'Eglise est libre, disoit-il, par la liberté que Jesus-Christ nous a acquise : si les Princes l'accablent d'exactions, c'est la réduire en servitude comme Agar. Un vrai Ministre de la Religion doit s'y opposer, & mourir plutôt que de la soumettre à l'esclavage. *On voit ici*, dit un autre célébre Ecrivain, *les équivoques ordinaires en ce tems là sur les mots d'Eglise & de liberté; comme si l'Eglise délivrée par Jesus Christ n'étoit que le Clergé, ou qu'il nous eût délivrés d'autre chose que du péché & des cérémonies légales.* Mais il ne paroît pas qu'on ait eu aucun égard à ces vaines clameurs des Ecclésiastiques : *Philippe sçut les rendre dociles en cette conjoncture, & en d'autres encore.*

Le Clergé entreprend inutilement de s'y opposer.

Daniel. hist. de Fran. tom. 3. p. 26.

Petr. Blef. epist. 111. & 112.

Fleury. hist. Eccl. tom. 15. p. 527.

Daniel ibid.

Ce Prince obligé de soudoyer une grande armée, écrivit au Clergé de Rheims pour lui demander quelques subsides. L'Archevêque & le Chapitre répondirent que la chose pouvant tirer à conséquence, ils le supplioient de vouloir bien se contenter du secours de leurs priéres. Quelque tems après, ces mêmes Prêtres pillés, maltraités, opprimés par les Seigneurs de Coucy, de Rethel & de Rosoi, eurent recours au Monarque, comme à leur patron & au protecteur-né des Eglises. Je vais écrire aux Comtes, leur dit Philippe, pour les prier de cesser leurs brigandages. Il le fit en effet; mais ceux-ci qui s'attendoient à des ordres sévéres de la part d'un Maître, crurent voir du mystère dans les foibles remontrances d'un intercesseur : ils redoublérent de mauvais traitements. Nouvelle députation de la part du malheureux Clergé. *De quoi vous plaignez-vous*, dit le Monarque? *je vous ai protégés de mes priéres, comme vous m'avez servi des votres.* Les Envoyés comprirent parfaitement la pensée du Roi, reconnurent leur faute, demandérent pardon, & lui promirent que dans la

Philippid. l. 1. p. 108. 109.

suite il les trouveroit plus zélés pour son service. Philippe, content de cet humble aveu, arma en leur faveur, & leur fit faire une satisfaction entiére pour tous les dommages qu'ils avoient reçus. Ce qui prouve, dit l'Auteur contemporain qui raconte ce fait, que l'Eglise ne sçauroit être trop attentive à ménager la protection des Rois, qui peuvent seuls la faire jouir, des priviléges qu'elle ne tient que de leur piété.

Nouvelles brouilleries entre les deux Rois, qui pensérent rompre la Croisade.

Tout étoit prêt pour l'expédition d'outremer, lorsque la division qui se mit entre les deux Rois, tourna contre les Chrétiens les armes qui étoient destinées contre les Infidéles. Richard duc de Guyenne, avoit fait arrêter un célébre brigand, nommé Ceïle, qui des villes du Languedoc, sa patrie, couroit & ravageoit l'Aquitaine. Raimond V, comte de Toulouse, dont Ceïle étoit né sujet, prétendit que le Prince Anglois avoit entrepris sur son autorité, & par droit de représailles, fit mettre aux fers deux frères pélerins, gentils-hommes Gascons, qui passoient par ses Etats en revenant de Saint Jacques de Compostelle. Ce fut envain qu'il fit les protestations

les plus solemnelles de rendre ses prisonniers au moment qu'on délivreroit Ceïle : le Duc, homme violent & impétueux, ne voulut rien entendre, & se disposa à la guerre. Le Roi instruit de ces mouvemens, envoya ordre au Comte de remettre les deux frères en liberté. Raymond obéit : mais Richard ne trouva point la satisfaction suffisante, & donnant tout à son ressentiment, crut la circonstance favorable pour faire revivre les droits de la maison de Guyenne sur le Comté de Toulouse : il entre aussi-tôt en Languedoc, portant par tout le fer & le feu, parcourt le Querci, & s'empare de Cahors & de Moissac, qui en étoient les plus fortes places.

Le Comte eut recours au Roi, qui convaincu que l'intérêt de l'Etat ne permettoit pas de laisser accroître de la conquête du Languedoc une Puissance déja trop redoutable, n'en fut que plus porté à secourir un Prince qui étoit en même-tems son vassal & son oncle. Il se mit donc en campagne, fondit sur le Berri, prit Château-roux, Busençais, Argenton, & vint mettre le siége devant le château de Levroux. On dit que son ar-

Rigord. p. 27.

mée y souffrit beaucoup de la soif, & Rigord toujours emporté par l'amour du merveilleux, raconte qu'un torrent jusques-là inconnu apparut aux troupes altérées, les rafraîchit, & disparut ensuite. Quoi qu'il en soit, Philippe se rendit maître de la place, & la donna au Prince Louis son neveu; fils de Thibaut, comte de Blois. De-là il vint à Mont-Trichard, qu'il emporta d'assaut & réduisit en cendres. Paluau, Mont-Trésor, Chatillon, la *Roche-Guillebaud*, *Coulenc*, Mont-Luçon, & tout ce que le Roi d'Angleterre possédoit de villes & de forteresses dans le Berri & dans l'Auvergne, ouvrirent leurs portes & subirent ses loix.

Henri, au bruit de ses rapides succès, se rendit en Normandie, rassembla son armée, & s'avança du côté de Gisors. Le Roi y accourut, prit Vendôme en chemin faisant: & ayant appris que le Monarque Anglois & le Duc son fils étoient au château de Trou, il y marcha promptement, dans l'espérance de les enlever: mais ils lui échappérent par une fuite honteuse. Philippe s'empara de la forteresse, y mit le feu, & pour- Idem. ibid.

ſuivit les fuyards juſques ſur les frontiéres de leurs Etats. Henri cependant, quoique fugitif, ne laiſſa pas de prendre Dreux qu'il brûla, de même que pluſieurs villages qui ſe trouvérent ſur ſon paſſage. Philippe ſe hâta de l'atteindre, & les deux armées ſe trouvérent deux fois en préſence : l'une près de Giſors, où les Anglois furent mis en déroute, l'autre auprès de Mante, où le brave des Barres, l'Achille des François, les repouſſa vigoureuſement. C'eſt où ſe terminérent ces premiéres hoſtilités.

Philippid. l. 3. p. 128.

On s'aſſembla quelque tems après entre Trie & Giſors, pour travailler à la paix. Une raillerie fit rompre les conférences. Il y avoit au milieu du champ où elles ſe tenoient, un gros & ancien orme, qui couvroit de ſon ombre pluſieurs arpens de terre. C'étoit une eſpéce de prodige, & les Anglois qu'il défendoit des ardeurs du ſoleil, l'avoient ceint de pluſieurs cercles de fer. De-là ils inſultoient aux François qui ſouffroient beaucoup de l'extrême chaleur du jour : on étoit alors dans le plus fort de la canicule. Un ſi foible ſujet altéra les eſprits. Le ſoldat

Ibid p. 125.

François courut aux armes, & fondit avec impétuosité sur les railleurs, qu'il eut bientôt enfoncés. Le Roi d'Angleterre ne voulant pas, dit un Auteur contemporain, ou n'osant pas combattre contre son Seigneur, se retira avec beaucoup de précipitation du côté de Vernon. Philippe maître du champ de bataille, fit abbattre le fatal arbre, qui avoit été l'origine de la rupture. Ainsi les hostilités recommencérent de part & d'autre avec plus de fureur que jamais. On ne voit pas néanmoins que le reste de cette campagne offre aucun événement célébre : la saison étoit trop avancée : les deux Rois entrérent en quartier d'hiver. Idem ibid.

Déja le printems rappelloit aux armes, lorsqu'un accident facheux suspendit les projets du Monarque François. La Reine accoucha de deux Princes, & mourut dans les douleurs, âgée seulement de dix-neuf ans. C'étoit une Princesse d'un très-grand mérite. Philippe qui l'aimoit tendrement, fut accablé de ce coup. Il en témoigna une douleur excessive, & elle lui fit abandonner pour un tems le soin des affaires. Toute

An. 1189. Mort de la Reine Isabelle.

Rigord. p. 19.

la France partagea ses regrets : tant les vertus de cette pieuse Reine avoient fait d'impression sur tous les esprits. Les deux Princes, ses enfants, ne lui survêcurent que trois jours.

Conférence entre les deux Rois, où l'on ne put convenir de rien.

Les Seigneurs cependant, fidéles au vœu qu'ils avoient fait en prenant la croix, déclarérent aux deux Monarques qu'ils étoient fortement résolus de ne porter les armes contre aucun Prince Chrétien, qu'après leur retour de la Palestine. Richard lui-même feignit d'avoir quelque scrupule de ce que la guerre commencée à son occasion, empêchoit cette sainte expédition : il offrit au Roi de faire juger à la Cour de France les différens qu'il avoit avec le Comte de Toulouse. Cette démarche déplut beaucoup au vieil Henri : il y voyoit moins de piété, que d'ambition. Le Prince en effet, gagné par Philippe, demandoit non-seulement d'épouser Alix qui lui avoit été promise, mais encore d'être associé au thrône suivant les traités faits avec le Monarque François. Il y eut à ce sujet une conférence, où l'on ne put convenir de rien. Henri ne vouloit

Roger de Hoveden. p. 651.

Rigord. p. 27. 28.

ni collégue en dignité, ni rival en amour. Le Duc de Guyenne, désespéré de ce refus, se mit sous la protection du Roi, & lui fit hommage pour toutes les Provinces que sa maison possédoit en France. Philippe lui en donna l'investiture, & lui rendit en même-tems Châteauroux & Issoudun. Le Légat, Henri cardinal évêque d'Albane, prévit toutes les suites de cette union : il excommunia Richard comme auteur des troubles qui suspendoient l'éxécution de la Croisade. Mais les excommunications, pour être devenues trop fréquentes, commençoient à faire moins d'impression : celle-ci n'eut aucun effet. La plûpart des Seigneurs de Normandie, de Guyenne, d'Anjou & de Bretagne, autorisés par l'investiture que le Souverain avoit donnée, ne balancérent point à se déclarer pour le fils contre le père : bientôt la révolte fut presque générale.

L'Evêque d'Albane étant mort sur ces entrefaites, le Cardinal d'Agnani qui lui succéda dans sa légation fit si bien auprès des deux Monarques, qu'il les engagea à s'en rap-

Nouvelle entrevue aussi infructueuse.

porter au jugement des Evêques de Rheims, de Bourges, de Rouen, & de Cantorberi. Les Prélats prononcérent sentence d'excommunication contre tous ceux qui mettroient obstacle à la paix, tant clercs que laïcs, excepté les seules personnes des Rois. Le lieu de l'assemblée fut indiqué à la Ferté-Bernard dans le Maine. Les deux Rois & le Duc de Guyenne ne manquérent pas de s'y trouver au jour marqué, qui étoit l'octave de la Pentecôte. Philippe demanda avec instance qu'on achevât le mariage de la Reine sa sœur, qui n'avoit été que trop différé. Il offroit de laisser pour la dot de cette Princesse le Vexin, qui avoit été donné pour celle de la Reine Marguerite, & qui devoit revenir à la France par la mort du jeune Roi Henri : mais en même-tems il demandoit qu'en faveur de cette alliance, le Duc de Guyenne fût associé à la Couronne, comme l'avoit été son frère. On ne pouvoit rien proposer de plus désagréable au Roi d'Angleterre, toujours éperdu d'amour, toujours allarmé de l'ambition de ses enfants, dont le mauvais naturel avoit fait tout le mal-

Roger de Hoved. ibid.

heur

heur de sa vie. Ainsi n'osant ni accepter, ni rejetter la proposition, il offrit, pour l'éluder, de donner les mains à la paix, si Philippe vouloit marier Alix, non plus au Prince Richard, mais à Jean Sans-Terre son cadet. C'étoit un leurre de l'artificieux Monarque pour commettre le frère avec le frère, ou du moins brouiller le Duc avec son protecteur. Le Roi, trop habile pour donner dans un piége aussi grossier, protesta qu'il s'en tenoit aux anciens traités, & que n'ayant déclaré la guerre que pour les faire observer, il l'alloit pousser à outrance, si on ne lui faisoit satisfaction.

Fermeté de Philippe contre les entreprises de Rome.

Le Légat néanmoins, ou ne regardant que les dehors de cette offre, ou gagné par le Monarque Anglois, exhortoit vivement Philippe d'agréer ce tempérament. L'impétueux Ministre alla même jusqu'à le menacer de mettre la France en interdit, s'il persistoit dans son refus. Le Roi fut indigné de l'audace, & prenant tout d'un coup un air fier & majestueux, répondit avec mépris qu'*on voyoit bien que le Prélat avoit pris goût aux sterlings d'Angleterre.*

Mem p. 652.

Au reste, ajouta-t-il, » je ne crains » point une censure aussi injuste que » celle dont on ose me menacer : » Rome n'a aucun droit d'agir par » Sentence contre un Souverain, en» core moins contre un Roi de Fran» ce, lorsqu'il juge à propos de pren» dre les armes pour punir des vas» saux rebelles. Je ne tiens ma Cou» ronne que de Dieu : je sçaurai en » maintenir l'indépendance, venger » mes injures, & châtier les inso» lents.

Math. Paris. p. 199. & 199.

Richard de son côté, au désespoir de se voir tout à la fois le jouet de son père & du Cardinal, entra dans une si furieuse colère, que mettant l'épée à la main, il auroit percé le Prélat, si on ne l'eût empêché. Le ressentiment le transportoit au point que quittant brusquement son père : Puisque vous ne voulez pas, lui dit-il, me reconnoître pour votre successeur, ni me donner la Princesse qui m'a été promise, je vais m'addresser au Roi de France, votre Seigneur & le mien, pour lui en demander une prompte justice. En même-tems il se jette aux pieds de Philippe, & lui fait hommage de tous

Idem ibid.

les domaines que la maison des Plantagénets tenoit de la Couronne. Il passe ensuite au camp des François, & la guerre recommence avec plus de violence qu'auparavant.

An. 1189. La guerre recommence : divers succès du Roi & du Duc de Guyenne.

Le Roi, toujours suivi du Duc de Guyenne, alla aussi-tôt se mettre à la tête de son armée, qui étoit campée à Nogent le Rotrou. Tout plia devant les deux Princes : ils n'eurent besoin que de paroître, pour réduire la Ferté-Bernard, Montfort, Maletable & Beaumont. Henri lui-même, qui avoit osé se montrer, fut repoussé avec grande perte, & poursuivi si vivement jusqu'aux portes du Mans, que les vainqueurs y entrérent avec lui. Le malheureux père manqua d'être pris : il n'échappa qu'en traversant un gué inconnu à ceux qui le suivoient. La citadelle, quoique défendue tant par sa situation que par un grand nombre d'Anglois qui s'y étoient jettés, ne put tenir que l'espace de trois jours. De-là Philippe, sans perdre de tems se transporte en Touraine, prend chemin faisant Montoire, Château du Loir, Chaumont, Roche-Corbon, Amboise, & se présente devant Tours, où

Roger de Hoved. ibid.

le bruit de ses victoires l'avoit dévancé. Telle étoit l'ardeur des troupes, que la place fut emportée à la premiére escalade.

Nouvelle conférence, qui est enfin suivie de la paix.

Henri, allarmé de la perte si subite de deux belles Provinces, effrayé d'ailleurs par les cris des Manceaux qui menaçoient de secouer le joug, si la guerre continuoit, prit enfin le parti de céder à sa mauvaise fortune, & de subir la loi du vainqueur. Il se rendit donc aux conseils du Comte de Flandres, du Duc de Bourgogne & du Cardinal de Champagne, vint trouver le Roi à la Colombiére entre Tours & Amboise, & commença par renouveller son hommage pour tous les Etats qu'il possédoit en France. On traita ensuite l'article du mariage. Philippe vouloit absolument qu'il fût achevé avant toutes choses : Henri qui ne pouvoit se résoudre à perdre une Princesse qu'il adoroit, disoit que la circonstance étoit peu favorable pour des nôces ; qu'il convenoit de les remettre après le voyage d'Orient. Chacun s'affermit si opiniatrément dans sa résolution, que la négociation fut plusieurs fois sur le point d'être rompue. Un jour

Idem ibid.

que les deux Monarques conféroient en pleine campagne, il se forma tout-à coup une effroyable tempête, & la foudre tomba au milieu d'eux : ce qui effraya tellement le Roi d'Angleterre, qu'il s'évanouit, & fût tombé de cheval, si on ne l'eût promptement soutenu. Revenu à lui-même, il parut entiérement changé, & très-résolu de donner enfin la paix à ses peuples. Quelques personnes bien intentionnées trouvérent un tempérament, qui satisfit également les deux Rois. Le mariage fut différé jusqu'au retour de l'expédition d'Outremer : mais en même-tems on regla que la Princesse Alix seroit remise incessamment entre les mains d'une des cinq personnes que Richard nommeroit. Les autres conditions furent, que le Vexin resteroit aux Anglois pour la dot de la jeune Reine : que le Duc de Guyenne, désigné successeur au thrône, recevroit dès-ce moment l'hommage de tous les vassaux de la maison des Plantageners : que le Roi d'Angleterre payeroit vingt mille marcs d'argent pour les frais de la guerre : que tous les Seigneurs enfin & les Pré-

lats de la domination de ce Prince, s'obligeroient par serment de l'abandonner, s'il manquoit à aucune de ces conditions.

Mort de Henri II. roi d'Angleterre.

La paix étoit à peine signée, qu'une funeste curiosité du Monarque Anglois lui en fit perdre tout le fruit, & le plongea dans un chagrin qui lui donna la mort. Il demanda avec tant d'instance la liste des Seigneurs qui avoient conspiré contre lui, que Philippe pour le satisfaire, peut-être pour le mortifier, lui remit en main ce fatal papier qu'il n'auroit jamais dû voir. Que devint le malheureux père, lorsqu'à la tête de ces Conjurés, il vit le nom, le seing & le sceau du Prince Jean Sans-Terre, son fils bien-aimé? Il maudit mille fois le jour où il étoit né, donna sa malédiction à ses deux fils ingrats & rebelles: & quelques priéres que les Evêques lui en fissent, il ne voulut jamais la révoquer. L'indignation, la colére, la douleur lui causérent une fiévre si violente, qu'il en mourut peu de jours après à Chinon, dans la trente-cinquiéme année de son regne & la soixante-uniéme de son âge. Il ex-

Ibid p. 154. Math. Par. p. 103.

pirdit à peine, que tout le monde l'abandonna ; les Seigneurs, pour aller faire leur cour au Duc de Guyenne qui prit le nom de Richard I ; les domestiques pour piller le palais, emporter ses meubles & ses habits. Son corps exposé nud sur une table, demeura dans ce triste état, jusqu'à ce qu'un jeune Page, touché de compassion, le couvrit de son manteau depuis la ceinture jusqu'aux pieds.

Richard cependant, ému de l'horreur de cette action, donna promptement ses ordres pour lui faire des obséques magnifiques. On le revêtit de ses habits royaux, & dans cet appareil, la Couronne en tête, le sceptre à la main, il fut porté, visage découvert, à Fontevraud où il avoit choisi sa sépulture. On raconte qu'à l'approche du fils le corps du malheureux père jetta du sang par le nez & par la bouche, & que ce sang jaillit contre le nouveau Roi. On fit aisément l'application de ce prodige, qui sembloit lui reprocher d'avoir donné la mort à celui à qui il devoit la vie. C'est sans doute ce qui a fait dire à quelques-uns, qu'il mourut

Roger de Hoved. ibid.

Herit. de Guyenne 2. p. 1. 3. p. 247.

de la propre main de ce Prince. Le pauvre Richard fondit en larmes, maudit sa rébellion, & donna toutes les marques d'une véritable douleur. Etrange effet de la corruption du cœur humain, qu'il faille être malheureux pour exciter sa tendresse! Henri eut de son mariage avec Eléonore cinq fils, Guillaume qui mourut au berceau, Henri dit au Court-Mantel qui fut enlevé à la fleur de son âge sans laisser de postérité, Richard qui lui succéda, Geoffroi qui fut père d'Artus & d'Eléonore de Bretagne, Jean Sans-Terre qui regna après Richard, & trois filles toutes mariées, Mathilde à Henri duc de Saxe, Eléonore à D. Alphonse roi de Castille; & Jeanne à Guillaume II. roi de Sicile.

Son portrait.

Telle fut la fin déplorable du premier Roi d'Angleterre, de la race des Plantagenets, Prince également politique & vaillant; mais infidéle mari, mauvais frère, père trop jaloux de son autorité. Il joignit aux domaines de ses prédécesseurs l'Anjou, le Maine, la Touraine, la Bretagne, & l'Aquitaine qui seule avoit fait anciennement un

beau Royaume. Il conquit la principauté de Galles, soumit l'Irlande qu'il rendit tributaire, humilia l'Ecosse qu'il força de reconnoître la Souveraineté de l'Angleterre. Mais ce même Prince fut peu équitable envers ses enfants, dont il redoutoit l'élévation : il dépouilla ses frères de la portion qui devoit leur revenir dans la succession paternelle, souilla sa maison d'adultéres, & peut-être d'incestes, punit enfin par une prison de seize ans la jalousie trop bien fondée d'une Reine qui lui avoit apporté de grands Etats : tout cela annonce en même-tems & de grandes qualités & de grands vices ; peut-être même plus de bonheur que de mérite réel. L'amour & l'ambition furent la source de tous ses malheurs : pour n'avoir pas sçu regner sur lui-même, il perdit l'empire que la supériorité de ses forces lui assuroit sur les autres. On lit quelque part qu'il fit son testament en langue Romance, qui étoit alors la langue vulgaire : on en voit cependant l'original Latin dans les Actes de Rymer, qui s'est fait une loi de rapporter ces sortes de pièces dans la langue où elles ont Act. Publ. tom. I. p. 19.

été écrites. Les legs pieux qu'y fait Henry, montent à plus de quarante mille marcs d'argent : ce qui donne une grande idée de la richesse de ce Prince : idée qui augmente encore, lorsqu'on lit que Richard, outre les trésors que le Sénéchal d'Anjou lui remit en France, trouva dans Vinchester neuf cens mille livres pésant en or & en argent non monnoyé, sans les vases & les pierreries qui étoient encore d'un plus grand prix.

Hist. Phil. Aug. l. 1. p. 120.
Herit. de Guy. 3e. p. l. 7. p. 257.

Philippe & Richard renouvellent les anciens traités.

Le premier acte de souveraineté du nouveau Roi fut de rendre la liberté à la Reine sa mère, avec laquelle il partagea pour ainsi dire les honneurs du trône : le second, de donner de riches appanages au Prince Jean Sans-Terre, son frère, qu'il maria à l'héritière de Glocester : le troisiéme, de renouveller les anciens traités avec Philippe, qui lui rendit les deux provinces qu'il avoit conquises, ne se réservant que la gloire de ses victoires, qui s'accrut par cette modération. Richard, néantmoins pour ne pas se laisser vaincre en générosité, lui céda Cressac, Issoudun, & tout ce qu'il possedoit de fief

Roger de Hoved. ibid.

en Auvergne. Ce qui facilita beaucoup cet accommodement, étoit la résolution sincére que ces deux Princes avoient prise d'aller au secours des Chrétiens d'Orient. Le Monarque Anglois se rendit aussi-tôt à Rouen, pour y tenir les Etats de Normandie, dont il tira un grand secours d'hommes & d'argent pour cette expédition. Ce fut dans cette ville, que Foulques curé de Neuilly, homme d'une liberté plus qu'apostolique, osa lui reprocher publiquement: qu'il avoit trois filles dangereuses, qui pourroient le conduire au précipice. Le Monarque répondit qu'il n'avoit point d'enfants: l'orgueil, reprit l'intrépide Missionnaire, l'avarice & l'impureté sont les trois pernicieuses filles dont il est ici question. *Eh bien*, répliqua le Roi, qui eut assez de présence d'esprit pour couvrir son dépit d'une raillerie, *il faut s'en défaire. Je donne mon orgueil aux Templiers, mon avarice aux Moines de Cîteaux, & mon inclination pour les femmes aux Prélats de mon royaume.*

Rigord p. 29.

Roger de Hoveda. p. 789.

Les deux Rois cependant s'assemblérent à Nonancourt, pour prendre

Entrevûe des deux Rois à Nonancourt.

les dernières résolutions sur le voyage d'outremer. On ne vit jamais entrevûe plus tendre, ni amitié plus cordiale en apparence. Ils sembloient prévenus réciproquement d'une estime si parfaite : ils en étoient si dignes en effet, que tout le monde la crut sincére. L'un & l'autre étoit à la fleur de l'âge, avoit la taille haute, le port majestueux, la démarche noble, libre, assurée, le visage agréable, les yeux grands & pleins de feu, le teint vif & délicat, l'esprit juste, pénétrant, solide & fin : tous deux étoient magnifiques dans leur table, dans leurs équipages, à la cour, à l'armée : tous deux braves, Philippe avec conduite, Richard sans *ménagement.* L'un & l'autre aimoit la gloire, les femmes & l'argent : tous deux promts & colérés, tous deux d'une ambition, qui malheureusement ne permettoit pas d'espérer qu'ils fussent long-tems amis. C'étoit l'image fidelle de deux rivaux qui ne sont bien ensemble, que jusqu'à ce qu'ils se soient apperçu qu'ils aiment en même lieu. La gloire fut leur commune maîtresse : la passion qu'ils eurent pour elle, les rendit bientôt ennemis. Il

Rymer. Act. pub. t. I. p. 20.

Le Gend. hist. de Fran. tom. 2. p. 371.

paroît néanmoins que pour le moment ils agissoient de bonne foi : tous deux se jurérent une amitié éternelle, promirent de se secourir avec tout le zéle que deux frères d'armes doivent attendre l'un de l'autre, & pour se donner des marques non équivoques d'une entière confiance, reglérent & arrêtérent que si l'un des deux mouroit dans le voyage, tous ses trésors & toutes ses troupes seroient absolument à la disposition de l'autre, pour être employés à la délivrance de la Terre-Sainte. Rymer ibid. Roger de Hoved.

On fit dans cette même assemblée plusieurs Ordonnances également utiles & nécessaires, soit pour maintenir l'ordre en général, soit pour assurer la vie, l'honneur & les biens de chaque soldat croisé. On condamna celui qui tueroit un homme, à être lié avec le corps mort, ou pour être précipité avec lui dans la mer, si le meurtre s'étoit fait sur les vaisseaux, ou pour être ainsi enterré tout vivant, si le crime avoit été commis sur terre. Quiconque donnoit un soufflet, devoit être plongé trois fois dans la mer. On coupoit le poing à celui qui frappoit de l'épée : celui qui disoit des Rymer. ibid. p. 21.

injures, donnoit à l'offensé autant d'onces d'argent, qu'il avoit proféré d'invectives. La peine du vol étoit aussi bizarre que sévére. Lorsqu'un malheureux se trouvoit convaincu de larcin, on lui rasoit la tête, sur laquelle on répandoit ensuite de la poix bouillante, qu'on couvroit aussitôt de plumes: dans cet état on l'exposoit sur le premier rivage. Tels sont les principaux reglements, qui, selon quelques-uns, furent établis à Nonancourt du consentement de tous les Seigneurs des deux Nations. On voit néanmoins par les Actes de Rymer, qu'ils sont l'ouvrage du seul Richard, qui les fit *au Palais de Chinon de l'avis des gens de bien.*

Hist. de Phil. Aug. t. 1. p. 126.

Rymer ibid.

Ces deux Princes, après ces sages précautions, dresserent leurs Lettres patentes, qui fixoient le rendez-vous général à Vezelay en Bourgogne, & le départ au deux Juillet. On y lit ces mots remarquables: *telles sont les conditions auxquelles nous nous sommes engagés, moi Philippe, roi des François, envers Richard roi des Anglois, mon ami & mon fidele vassal: moi Richard, roi des Anglois, envers Philippe, roi des François, mon sei-*

Idem ibid.

gneur & mon ami. On se sépara ensuite, pour aller hâter l'armement & les préparatifs nécessaires pour cette grande expédition.

Philippe, de retour dans sa Capitale, n'eut rien de plus pressé que d'aller à saint Denis, pour y prendre l'Oriflamme, & deux autres étendarts dont la seule vûe, dit-on, avoit la force de mettre les ennemis en fuite. Là, prosterné sur le pavé devant les corps des glorieux Apôtres de la France, il se recommanda à Dieu, à la sainte Vierge, & à tous les Saints. Ce fut dans ces sentiments de la plus tendre piété, dit Rigord, qu'il reçut avec la pannetière & le bourdon, marques du pélerinage, la bénédiction du cloud, de la couronne d'épines, & du bras de Saint Siméon. On croyoit alors avoir à saint Denis la couronne d'épines de Notre-Seigneur, que l'on disoit y avoir été donnée par Charles le Chauve, comme porte son épitaphe. On en voit une nouvelle preuve dans cet autre récit du même Historien de Philippe. Le Prince Louis (ce sont les propres termes de l'Auteur) étant attaqué d'une maladie qui faisoit

An. 1190. Préparatifs du Roi pour le voyage de Palestine.

Rigord p. 29.

Felib. hist. S. Den.

Rigord p. 33.

désespérer pour sa vie, les Religieux de saint Denis & l'Evêque de Paris à la tête de son Clergé se rendirent en procession au palais, recitérent quelques dévotes priéres, firent un signe de croix sur le ventre de l'enfant *avec la couronne d'épines* : & le même jour il fut guéri. C'est trop peu dire, le Roi lui-même, comme par sympathie, fut délivré du même mal qui le tourmentoit en même-tems au-delà des mers.

Son Testament.

Le Monarque, ainsi préparé aux combats du Seigneur, alla se mettre à la tête de son armée, & vint joindre le Roi d'Angleterre à Vezelay. Ce fut dans cette ville que du consentement, ou comme s'exprime l'Auteur contemporain, avec la permission de tous les Barons, il déclara qu'il laissoit le gouvernement du Royaume & la tutelle de son fils à la Reine Adele sa mère, & au Cardinal de Champagne son oncle. Il avoit fait avant de partir un testament, dans lequel il regloit pour le tems de son pélerinage tout ce qui regarde la manière de rendre la justice, la disposition des Bénéfices vacans en Régale, & l'administration

Idem p. 29.

Pag. 30. 31.

des finances. On y voit que dans ces anciens tems la coutume étoit que toutes les Lettres fussent signées par les quatre grands Officiers de la Couronne, c'est-à-dire, par le Sénéchal, le Bouteiller, le Chambrier, & le Connêtable. C'étoit toujours le Chancelier qui les expédioit de sa propre main : *Data per manum Cancellarii.* Si la Chancellerie se trouvoit vacante, on avoit grand soin d'exprimer cette circonstance : *Data vacante Cancellaria.* Un autre usage non moins curieux, dont ce même testament nous rappelle le souvenir, c'est qu'à la vacance d'un évêché ou d'une abbaye royale, les chanoines ou les moines venoient trouver le Roi, pour lui demander l'élection libre. Philippe ordonne qu'en son absence elle leur soit accordée sans aucune difficulté. Preuve non-équivoque que nos religieux Monarques, en permettant ces élections par piété, n'ont jamais prétendu se dépouiller du droit de nomination, qu'ils croyoient inséparable de leur Souveraineté.

On peut encore remarquer à l'occasion du treizième article de cette Ordonnance testamentaire, qu'au-

ciennement les Prélats & les hommes du Prince levoient la taille sur leurs sujets, tant pour les guerres personnelles qu'ils avoient à soutenir, que pour l'*host* ou *chevauchée* du Roi. C'est ainsi qu'on appelloit le subside que tout feudataire, soit clerc, soit laïc, devoit au Monarque pour les frais des expéditions militaires où il se trouvoit engagé; subside plus ou moins fort, suivant le plus ou le moins d'obligation du vassal. Car les uns n'étoient tenus qu'à un jour de service, les autres en devoient deux, quelques-uns trois, quelques-autres huit, le plus grand nombre quarante ou même soixante. Philippe leur défend à tous de faire la remise de cette taille, tant qu'il sera au service de Dieu outre mer; ou s'il vient à mourir, jusqu'à ce que son fils ait atteint l'âge de regner par lui-même. C'est que cet impôt, lorsqu'il se levoit pour l'*host* du Roi, ne subsistoit qu'autant que le ban, qui lui-même ne duroit que très-peu de tems, c'est-à-dire, tout au plus deux mois.

Du Cange. Gloss. au mot Hostis.

Les deux Rois ayant joint leurs troupes, marchérent ensemble jus-

Son départ & son arrivée en Sicile.

qu'à Lyon, où ils se séparérent pour aller s'embarquer, Philippe à Génes, Richard à Marseille. Le rendez-vous des deux armées étoit à Messine : le Monarque François y arriva le premier avec une flotte fort en désordre. Elle avoit été battue d'une horrible tempête, qui obligea de jetter à la mer une grande partie des provisions. On fut donc forcé d'en faire de nouvelles en Sicile, où elles se trouvérent très-chéres. Le septier de bled, dit Rigord, s'y vendoit vingt-quatre sous d'Anjou, celui d'orge dix-huit, celui de vin vingt-cinq, une poule douze deniers. Ce contretems ne servit qu'à faire éclater la générosité du Prince. Il tira de son trésor de quoi remettre en équipage tous ceux qui avoient perdu le leur : on remarqua entre autres libéralités, qu'il donna mille marcs d'argent au Duc de Bourgogne, six cens au Comte de Nevers, quatre cens au brave des Barres, quatre cents onces d'or à Guillaume de Marles, trois cents à l'Evêque de Chartres & au Seigneur de Montmorenci, deux cents à Drogon, autant à plusieurs autres Seigneurs dont

Rigord p. 31. 32.

il feroit trop long de rapporter ici les noms.

Etat de ce Royaume.

Alors regnoit en Sicile Tancréde, fils naturel du vaillant Roger, premier roi de cette Nation, ou selon Jean de Ceccan, du Duc Roger qui descendoit de cet illustre fondateur de la Monarchie Sicilienne. Le Roi Roger qui fut marié trois fois, avoit eu de sa premiére femme, Guillaume le Mauvais qui lui succéda, & de sa troisiéme, la Princesse Constance, qui à l'âge de près de quarante ans épousa l'Empereur Henri VI. Guillaume le Bon, fils & successeur de Guillaume le Mauvais, étant mort sans laisser d'enfants de Jeanne d'Angleterre fille du Roi Henri II, la Couronne appartenoit légitimement à l'Impératrice. Mais les Siciliens vouloient un Roi qui demeurât parmi eux, & qui fût du sang des Normands : ils mirent sur le thrône Tancréde, qui n'eut pas plûtôt reçu l'onction royale, qu'il fit arrêter la Reine Jeanne, parce qu'elle favorisoit le parti de Constance. Ce coup hardi l'exposoit à tout le ressentiment de Richard, Prince fier, emporté, violent : il le

compris, & pour se ménager un puissant protecteur dans la personne du Monarque François, non content de lui faire rendre tous les honneurs justement dûs au premier Roi de la Chrétienté, il lui offrit en mariage une de ses filles pour le Prince Louis son fils. Mais Philippe par considération pour le Roi d'Angleterre, s'en excusa sous l'honnête prétexte que ces alliances d'enfants au berceau étoient sujettes à mille inconvénients.

Idem ibid.

Richard arriva sur ces entrefaites & ne fut pas plûtôt débarqué, qu'il se plaignit hautement de l'outrage fait à la Reine sa sœur. Le Roi de Sicile se hâta de la mettre en liberté : mais le Monarque Anglois demanda en même-tems qu'on lui fit raison de la dot de cette Princesse, de son douaire, & des legs que Guillaume le Bon avoit faits au Roi d'Angleterre son père. C'étoient soixante mille mesures de bled, autant d'orge & de vin, dix galères équipées pour deux ans, & une table d'or de douze pieds de long sur environ moitié de large. Tancréde ne cherchant qu'à éluder toutes ces deman-

Troubles suscités par le Roi Richard, appaisés par la sagesse de Philippe.

Roger de Hoved.

des, Richard courut aux armes, investit deux forts qui commandoient Messine, les emporta l'épée à la main & les remit aussi-tôt à la Reine Jeanne, comme s'il n'eut agi que par ses ordres & pour ses intérêts. Cette violence irrita les Messinois, qui firent fermer leurs portes à des hôtes si dangereux. Le Roi d'Angleterre, offensé de ce procédé, marcha sur le champ avec toute son armée, & se préparoit à donner l'assaut à cette malheureuse ville, lorsque Philippe l'envoya prier de suspendre les effets de son ressentiment. Le Prince Anglois fit faire alte : mais dans ce moment un gros de Siciliens sortit sur ses gens, & les attaqua sans trop faire de réfléxion. Alors l'impétueux Monarque ne ménageant plus rien, fond sur les assaillants, les met en déroute, entre avec eux dans leur ville, se rend maître des portes, ensuite des murailles, où il arbore l'étendart d'Angleterre. C'étoit manquer au respect qu'il devoit au Roi son Seigneur, qui résidoit actuellement dans la place. Philippe en fut indigné, &

donna ses ordres pour aller l'arracher.

Tout sembloit annoncer une guerre également vive & cruelle. Richard cependant, informé de la résolution du Monarque François, envoya le prier de ne rien précipiter; qu'il étoit prêt de faire ôter son étendart, mais que si on entreprenoit de l'enlever de force, on ne le feroit pas sans répandre beaucoup de sang. Cette espéce de soumission appaisa Philippe, qui se fit toujours un devoir de sacrifier son ressentiment à l'intérêt de la Religion. Ainsi loin de chercher à aigrir les choses, il se rendit médiateur entre Richard, les Siciliens & leur Roi. L'étendart fut ôté, la garde de la ville confiée aux Chevaliers du Temple & de l'Hôpital, & Tancréde condamné à payer quarante mille onces d'or, dont il y en eut vingt mille pour la dot de sa fille aînée, qui dès-lors fut promise au jeune Artus, duc de Bretagne, neveu de Richard.

Roger de Hoved.

Rymer Act. publ. t. 1. p. 213

Tancrede s'efforce de brouiller les deux Rois, qui terminent enfin leurs différends par un traité.

Le calme étoit rétabli, & les trois Rois vivoient en apparence dans la plus parfaite union; mais Tancréde n'avoit point oublié le refus que

Philippe avoit fait de son alliance ; le désir de se venger le rendit faussaire, personnage toujours infame, plu sabominable encore dans un Roi, dont le cœur devroit être le temple de la vérité. Il supposa des lettres, par lesquelles le Monarque François l'exhortoit à se joindre à lui pour attaquer les Anglois pendant la nuit & s'assurer de la personne de Richard. Ce fut envain que Philippe se plaignit d'un attentat si horrible contre son honneur : le Roi d'Angleterre feignit d'être convaincu, & dit hautement qu'il n'auroit jamais pour femme la sœur d'un Prince qui avoit formé un si noir projet. Ce n'étoit qu'un prétexte : l'artificieux Monarque venoit de recevoir la nouvelle que la Reine Eléonore sa mère avoit conclu son mariage avec l'infante Berengere, fille de Sanche VI, roi de Navarre, & que les deux Princesses étoient en mer pour se rendre à Messine. Philippe en avoit quelques soupçons : pour les éclaircir, il envoya sommer le Prince Anglois, ou de partir sans aucun retard pour l'expédition de la Terre-Sainte, ou de

Roger de Hoved.

Roger de Hoved.

de terminer sur le champ son mariage avec la Pricesse Alix. Richard, affectant tous les dehors de la plus parfaite modération, protesta qu'il étoit résolu de vivre toujours bien avec le Roi son seigneur : mais qu'il le supplioit instamment de ne plus insister sur une alliance, qui ne pouvoit se faire pour des raisons que le respect ne permettoit pas de lui expliquer. C'étoit assez lui donner à entendre que les mauvais bruits qui avoient couru, n'étoient que trop bien fondés. Le Roi cependant ne vouloit point se relâcher, ne croyant pas qu'il y eût de preuves assez fortes contre la conduite de sa sœur. On lui produisit des témoins non suspects, qui déposérent avec serment, qu'elle avoit eu un enfant du feu Roi Henri. Le Monarque, trop convaincu enfin de la vérité du fait, consentit qu'on terminât cette malheureuse affaire sans un plus grand éclat.

Philippid. l. 4. p. 137.

Roger de Hoved. p. 658.

Il se fit un nouveau traité, où les deux Rois sembloient avoir voulu prévenir jusqu'aux moindres sujets de division. Le Monarque François y reconnoît Richard pour son homme-

Rymer. Act. publ. tom. 1, pag. 22.

lige, le déclare libre de tout engagement envers la Princesse Alix, lui permet de penser à un autre mariage, lui abandonne, tant pour lui que pour ses héritiers mâles, Gisors, Melphe, Neufchatel-St. Denis, le Vexin Normand avec toutes ses dépendances, & lui cede à perpétuité Cahors & tout le Quercy, excepté les Abbayes de Figeac & de Selles qui étoient du domaine royal. Le Roi d'Angleterre de son côté reconnoît Philippe pour son seigneur, s'oblige à lui payer pour toutes ces concessions dix mille marcs d'argent du poids de Troyes, consent que s'il vient à mourir sans enfants mâles, le Vexin Normand retourne au Roi ou aux Princes ses fils ou petits-fils, lui transporte tous ses droits sur Issoudun, sur Cressac, sur tous les fiefs enfin qu'il avoit ou prétendoit en Auvergne, & s'engage à ne jamais troubler le Comte de Toulouse, si la cour du Roi juge en sa faveur. Voilà ce qu'ignoroient sans doute nos Historiens modernes : tous en parlant de cette réconciliation, disent simplement, que Richard consentit à rendre le Vexin Normand, & Phi-

lippe à reprendre Alix (*a*).

La paix signée, Philippe & les François s'embarquérent pour Ptolémaïs, qu'on nomme Acre ou Saint-Jean-d'Acre. C'étoit un port très-renommé, une ville très-riche, très-forte, également nécessaire, & aux Chrétiens pour conserver Tyr, Antioche, Tripoli; & aux Infidéles pour assurer la communication de l'Egypte avec la Syrie. Il y avoit près de deux ans que Guy de Lusignan en avoit formé le siège avec beaucoup moins de monde qu'il n'y en avoit à la défendre. Mais son armée grossit peu à peu par les secours qui lui venoient d'Europe. L'un des plus considérables, fut l'arrivée d'une Flotte composée de Danois, de Frisons & d'Anglois, qui avoit été jointe en chemin par plusieurs vaisseaux où étoient quantité de Seigneurs François. On remarque parmi les plus distingués, Philippe évêque de Beauvais, Robert II comte de Dreux son frère, Erard comte de Brienne, Guillaume comte de Châlons-sur-Saône, Jacques d'Avesnes, Geoffroy de Join-

An. 1191. Le Roi s'embarque pour la Palestine & arrive devant Acre.

Alber. Mon. chron. Ms.

(*a*) Mezeray, Daniel, le Gendre, &c.

ville, Guy de Dampierre, Anseric de Montréal, Manassès de Garlande, Gaucher de Châtillon-sur-Marne, & Guy son frère, Henri comte de Champagne, Thibaud comte de Chartres, Etienne comte de Sancerre, & Raoul comte de Clermont en Beauvaisis.

On vit encore arriver vers ce même tems quelques troupes Allemandes, tristes débris d'une nombreuse armée que l'Empereur Frédéric avoit menée au secours de la Palestine. Ce grand Prince après avoir battu deux fois les Grecs, gagné deux batailles contre le Sultan de Cogni, pris plusieurs Places sur les Sarrazins, marchoit à Jérusalem, presque sûr de l'enlever aux Infidéles qui fuyoient par-tout devant lui : mais s'étant baigné tout en sueur dans les eaux d'une rivière qu'on croit être le Cidnus ; il fut saisi d'un froid si vif, qu'il en mourut quelques heures après. Sa mort rendit ses victoires inutiles ; son armée se dispersa ; la plus grande partie reprit le chemin d'Allemagne : le reste, au nombre de sept mille hommes de pied & de cinq cents chevaux, continua sa route & vint

Chro à S. Blas.

joindre les Chrétiens qui assiégeoient Saint-Jean-d'Acre. Ce nouveau renfort releva tellement le courage des Croisés, qu'ils résolurent enfin d'aller présenter la bataille à Saladin, qui étoit accouru au secours de la ville. On ne vit jamais tant d'ardeur qu'il en parut ce jour-là dans l'armée Chrétienne : elle alla même jusqu'à l'emportement, la présomption, l'impiété. *Est-il quelque Puissance dans l'Asie*, s'écria un des Chefs, *qui puisse nous résister en l'état où nous sommes ? Que Dieu nous laisse faire seulement, sans prendre parti & sans aider ni les uns, ni les autres, & la victoire nous est assurée. Nous n'avons besoin que de nous-mêmes.* Le combat fut sanglant, & le succès douteux : chacun s'attribua l'honneur de cette journée. Les Chrétiens cependant perdirent beaucoup moins de monde ; & pour marque de leur victoire, recommencérent à presser la ville, qui se défendit toujours avec la même vigueur. Hist. Iter.

Tel étoit l'état des affaires en Orient, lorsque Philippe arriva au camp des Croisés. Il y fut reçu comme l'Ange du Seigneur. Ses libéralités, sa bravoure & sa vigilance rani-

mèrent la valeur & l'espérance des assiégeants. Les François eurent bientôt fait brèche ; & telle étoit leur ardeur, qu'ils eussent infailliblement emporté la Place, si le Roi leur eut permis de donner l'assaut. Mais par une honnêteté hors de saison, il voulut attendre Richard pour en partager l'honneur avec lui : ce qui donna le tems aux assiégés de réparer leurs pertes, & de reprendre le courage qu'ils avoient perdu. Bien des gens condamnèrent cette trop scrupuleuse candeur. Les deux Rois étoient convenus de partager également les conquêtes qu'ils feroient : mais il y avoit de la simplicité à étendre jusqu'à la gloire, un article qui ne regardoit que les villes & les provinces.

Rigord. p. 32.

Arrivée de Richard: nouvelles brouilleries entre les deux Rois.

Richard cependant, poussé par la tempête sur les côtes de l'isle de Chypre, y fut si mal reçu par Isaac Comnene, qu'il se crut en droit d'en faire la conquête : ce qu'il fit tres-aisément & presque en chemin faisant. Tous les habitans lui prêtèrent serment de fidélité, & l'Empereur fut pris avec sa fille, & tous ses trésors. Ce fut donc avec tout le faste d'un conquérant, traînant à sa suite

Idem ibid.

le malheureux Comnene lié avec des chaînes d'or, que le Roi d'Angleterre vint aborder auprès d'Acre. Les choſes étoient ſi bien diſpoſées par les ſoins & la valeur de Philippe, la nouvelle armée qui venoit de débarquer, étoit ſi leſte, ſi aguerrie, qu'il y avoit tout lieu d'eſpérer que la Place ſeroit emportée au premier aſſaut. Mais la diſcorde qui devoit naturellement diviſer deux rivaux de gloire & d'intérêt, fit plus de mal que le grand nombre de braves réunis ſous leurs étendarts, ne fit d'exploits heureux.

La Reine Sibille étoit morte pendant le ſiège avec ſes quatre fils & ſes deux filles, d'une maladie contagieuſe, qui fit périr beaucoup de perſonnes de diſtinction. On compte parmi les plus conſidérables d'entre les François, Philippe d'Alſace comte de Flandres, Jean comte de Vendôme, Joſſelin de Montmorenci, Adam grand Chambellan, Erard comte de Brienne, le comte de Ponthieu, le Vicomte de Turenne, le Connêtable Raoul de Clermont, & Renaud de Nevers comte de Tonnerre, qui laiſſa pour héritière Agnès Idem p. 33.

sa nièce, mariée à Pierre de Courtenay comte d'Auxerre. La mort de Sibille plongea le Royaume dans le plus grand désordre. On prétendit que Guy de Lusignan n'ayant d'autre droit à la Couronne que par son mariage avec la Princesse, le trône devenu vacant ne devoit regarder qu'Isabelle ou Mélisante, fille cadette du feu Roi Amauri. Elle avoit épousé Homfroi de Toron, qui n'étoit ni plus aimé, ni plus estimé que Lusignan : il eut cependant assez de courage pour prendre le titre de Roi ; mais on lui fit une querelle qu'il n'avoit pas prévûe. On produisit des témoins (Ibelin beau-père de la Princesse, & deux autres Seigneurs) qui déposèrent avec serment qu'elle avoit été mariée de force & contre sa volonté. C'étoit le Prince de Tyr, Conrad de Montferrat, qui faisoit jouer tous ces ressorts, soit qu'il fût devenu amoureux d'Isabelle, soit qu'une Couronne flatât sa vanité. Il intervint aussi-tôt une Sentence qui annulla le mariage, & dès le lendemain la Princesse épousa le Marquis de Monferrat, qui de ce moment se porta pour seul Souverain de Jéru-

Roger de Hoved.

salem. Ainsi ce Royaume sans territoire se trouva en même tems trois Rois, dont les divisions ne pouvoient qu'accélérer sa ruine.

La présence des Rois de France & d'Angleterre ne servit qu'à augmenter le trouble. Chacun prit parti, Philippe contre Lusignan, dont il haïssoit la famille, Richard contre le Marquis de Montferrat, qu'il regardoit comme un obstacle au dessein qu'avoient les Anglois de s'établir en Orient. Les deux Monarques étoient plus jaloux que jamais, & plus mécontents l'un de l'autre: l'Anglois, de ce que Philippe avoit tellement pressé le siège, qu'en quelque tems qu'on prît la ville, il en auroit toute la gloire: le François, de ce que Richard par ses profusions lui débauchoit ses meilleurs soldats. La garde Françoise qui veilloit aux batteries, attirée par les largesses de ce Prince, étoit passée à son quartier, abandonnant toutes les machines à la discrétion des assiégés, qui les brûlérent sans aucune résistance. Philippe, en qualité de frère d'armes, prétendoit que Richard devoit lui céder la moitié de l'Isle de Chypre;

On vient à bout de les engager à suspendre leurs inimitiés.

1191.

Richard, en vertu du même traité, demandoit la moitié des trésors & des Etats du Comte de Flandres, qui étoit mort pendant le siège sans laisser d'enfants. Tout le camp se partagea entre les deux Rois. Hugues duc de Bourgogne, Conrad marquis de Montferrat, les Génois, les Templiers & les Allemands se déclarérent pour Philippe : Guy de Lusignan, Henri comte de Champagne, les Hospitaliers, les Flamands & les Pisans se rangérent du côté de Richard. On fut plus d'une fois à la veille d'en venir aux mains, pour décider la querelle par un combat. Tout étoit perdu, si des gens sages & habiles, à force de faire des remontrances, n'eussent enfin obtenu des deux Princes qu'ils suspendroient leurs inimitiés, & remettroient après la prise de la ville la discussion des droits de Guy de Lusignan & du Marquis de Montferrat.

Prise d'Acre. On recommença donc à presser le siège plus vivement que jamais, & Ptolémaïs fut enfin forcée de capituler. La vie des Emirs ou Gouverneurs, & de toute la garnison Infidelle demeura caution du traité. Il

portoit que Saladin rendroit la vraie Croix prise à la bataille de Tibériade: qu'il payeroit aux deux Rois pour les frais de la guerre deux cens mille bezans d'or : qu'en outre il délivreroit tous les Chrétiens qui étoient en esclavage dans toute l'étendue de son Empire. Mais Saladin n'ayant pas voulu ratifier la capitulation, Richard en fut si irrité, qu'il fit couper la tête à cinq ou six mille de ses captifs, ne réservant que les chefs & les plus riches, dont il tira une grosse rançon. La ville fut également partagée entre les deux Rois : Philippe nomma Drogon de Merlou pour commander dans la partie qui lui étoit échue : Hugues de Gournai fut fait Gouverneur de celle qui appartenoit au Monarque Anglois. On abandonna aux soldats toutes les provisions qui se trouvérent dans la Place : tout l'or & l'argent, tous les bijoux, & tous les prisonniers furent pour les deux Princes : ce qui fit beaucoup murmurer, & causa bien des désertions. Rigor. p. 34.

Tel fut le succès du fameux siège d'Acre, entrepris d'abord par désespoir, continué ensuite par zèle de

religion, ſi long-tems, ſi opiniâtrément ſoutenu, terminé enfin avec tant de gloire pour les Princes Croiſés : ſiège meurtrier, où la France vit preſque périr l'élite de ſes braves. Les Comtes du Perche, de Blois & de Sancerre y furent tués en combattant vaillamment. Le Maréchal du Mets, Alberic Clément, jeune ſeigneur de l'âge & des plaiſirs du Roi, ayant pénétré juſqu'au milieu de la ville, y ſuccomba ſous le nombre.

Roger de Hovede.

On nomme encore parmi les illuſtres victimes de cette fameuſe expédition

Chron. Mſ Alberic. Mon.

Gilbert de Tilliers, Guy de Chatillon, Florent d'Angeſt, Bernard de S. Valery, Enguerrand de Fiennes, Vaultier de Moüy, Raoul de Fougéres, Eudes de Goneſſe, Renaud de Magny, Geoffroy d'Aumale, Raoul de Marle, Erard de Chacenai, Robert de Boves, le Vicomte

Daniel. t. 3. p. 49.

de Chatelleraut, & pluſieurs autres dont les noms défigurés en Latin, ne pourroient être rendus en François, qu'au hazard de ſe tromper.

Mais la mort de Raoul, ſire de Coucy, eut des circonſtances plus touchantes. Bleſſé à mort, il ſe retire dans ſa tente, écrit à la Dame

du Fayel, pour qui il avoit une passion aussi tendre qu'innocente, charge son Ecuyer de lui porter son cœur, expire quelques moments après. Le gentilhomme fidéle aux ordres de son maître, se mit en devoir d'exécuter sa commission. Déja il étoit aux portes du château de la Dame, lorsqu'il fut rencontré par le mari jaloux, qui le fit fouiller & lui trouva le fatal présent. Le malheureux, transporté de rage, imagina de faire mettre ce cœur en ragout, pour être servi sur la table de sa femme. Elle en mangea beaucoup. Alors le cruel époux lui découvrit le funeste secret. La Dame, saisie d'horreur, jura qu'après une nourriture si chére, si précieuse, elle n'en prendroit jamais d'autre, & mourut peu de jours après. Coucy avoit épousé en secondes nôces Alix de Dreux, petite-fille de Louis le Gros, & cousine-germaine du Roi Philippe Auguste.

P. Ansel. hist. Généalog. de France. tom. 2. p. 206.

On se flattoit que la prise d'Acre ne seroit que le commencement des victoires des deux Rois. Mais bientôt leurs jalousies, leurs défiances, leur haine même, firent connoître aux plus sages que cette conquête

seroit le terme de leurs exploits. Ici la contrariété qui se trouve entre les Historiens des deux nations, ne présente que ténébres & qu'obscurité.

Guill. Neubrig. Roger de Hoved.

Ceux d'Angleterre rejettent tout le blâme de ces divisions sur Philippe, qui ne pouvoit souffrir, disent-ils, le mérite & la gloire d'un Prince qui lui faisoit ombrage. Ceux de France au contraire en font retomber toute la faute sur Richard, qui manqua, si on les en croit, non-seulement à ce qu'il devoit au Roi comme vassal, mais encore à ce qu'il se devoit à lui-même comme Prince.

Jac. de Vitr.

On lui fait un crime d'avoir débauché les meilleurs soldats de Philippe, pour l'emporter de hauteur sur son Seigneur, & le rendre méprisable aux yeux de la multitude, qui ne juge des choses que par l'événement. On peint sous les plus horribles couleurs cette basse jalousie, qui de peur que le Roi

Rigord. p. 32.

n'eût tout l'honneur du siège, lui fit défendre à ses troupes de soutenir les François, quoiqu'il fût convenu dans le Conseil, que chacun donneroit de son côté.

Guill. Armor pag. 76.

On l'accuse d'une intelligence secrette avec Saladin, dont il recevoit chaque jour des pré-

ſents : ce qui le rendit ſuſpect au Monarque François. Philippe ſur ces entrefaites fut attaqué d'une maladie ſi violente, qu'elle lui fit tomber les cheveux, les ongles, la barbe, les ſourcils, & même cette pellicule extérieure, qu'on nomme l'épiderme : effet extraordinaire ſans doute, mais qui pouvoit avoir pour cauſe un air trop ſubtil & corroſif : on imagina que c'étoit un effet du poiſon. Idem ibid.

De-là mille ſoupçons injurieux, que le Marquis de Montferrat & ſes partiſans eurent grand ſoin d'entretenir. De-là cet avis que Philippe reçut à Pontoiſe, qu'à la ſollicitation du Roi d'Angleterre, le Vieux de la Montagne avoit envoyé deux de ſes ſujets en France pour attenter ſur ſa vie. De-là enfin ces bruits outrageux à la mémoire du Monarque Anglois, qu'il tenoit une école meurtriere pour y former des fanatiques, qui puſſent aller un jour poignarder le Roi ſon ſeigneur. C'étoient de fauſſes allarmes : le Prince des Aſſaſſins n'avoit point ſongé à le faire périr, ni Richard à former un ſi déteſtable projet. Philippe néanmoins,

Idem p. 76. 77

Rigord. p. 35. 36.

Mém. de l'Acad. des B. L. tom. 16. pag. 161. 62.

dans la prévention où il étoit contre ce Prince, ne laissa pas d'y ajouter foi, & à cette occasion institua les *Sergens d'armes*, qu'on peut regarder comme la première garde de nos Rois de la troisième race. C'étoient tous gentilshommes, armés de massues d'airain, d'arcs, & *de carquois toujours pleins de quarreaus*, dont l'office à vie, étoit de ne point quitter le Prince, & de ne laisser approcher de sa personne aucun inconnu. On les employa par la suite à porter les ordres du Souverain, lorsqu'il citoit quelqu'un à sa cour : quelquefois même on leur confia *la garde des châteaux des frontiéres, devers les advenues du royaume.* Ils n'avoient d'autres juge que le Roi, ou son Connétable.

Daniel. Milic. Franc. t. 2. l. 9. ch. 12.

Statut. Philip. VI. an. 1285.

Bouteiller. Som. rur. l. 2.

Ce détail abrégé de plaintes & d'invectives réciproques est plus que suffisant pour précautionner le lecteur contre ces lâches écrivains, qui n'ont ni assez de fermeté, ni assez de probité, pour sacrifier l'inclination qu'on a naturellement pour son Roi, à l'amour inviolable que tout honnête homme doit à la vérité. On peut dire à la louange des deux Princes,

qu'ils étoient véritablement dignes du trône, & par leur courage, & par leur habileté : tous deux peut-être un peu trop sensibles à la gloire : Philippe cependant plus modéré, Richard plus impétueux : mais l'un & l'autre incapables de céder, lorsqu'il s'agissoit du point d'honneur. Voilà ce qui occasionna & leur haine, & le malheur de la Chrétienté qu'ils alloient secourir de bonne foi.

An. 1191. Départ du Roi & son arrivée en France.

Le Roi cependant étoit toujours languissant, & ses médecins le pressoient d'aller incessamment reprendre l'air natal. Il voyoit d'ailleurs qu'il ne s'accommoderoit jamais du naturel impétueux de Richard, & que ce n'étoit qu'à force de sagesse qu'il n'avoit point rompu avec lui : il prit donc la résolution de retourner en France. Mais de peur qu'on ne l'accusât d'abandonner son allié, il lui laissa dix mille hommes d'infanterie & cinq cens Chevaliers sous le commandement du Duc de Bourgogne, à qui il remit en même-tems tout l'argent nécessaire pour entretenir ces troupes durant trois ans. Ensuite ayant pris congé de tous les Sei-

Guill. l'Armor. pag. 76.

gneurs, il s'embarqua sur trois galères Génoises, aborda heureusement en Italie, fut reçu à Rome avec de grands honneurs par le Pape Céleſtin son parent, & de-là repassa en France, où il arriva vers les fêtes de Noel. Le premier soin du pieux Monarque fut d'aller à saint Denis rendre graces à Dieu de l'avoir conservé au milieu de tant de périls. Il offrit son manteau royal devant le tombeau des Saints Martyrs, suivant la coutume des Rois ses prédécesseurs, au retour de quelque grande expédition.

Rigord. p. 35.

La Reine-mère & le Cardinal de Rheims son frère avoient gouverné le Royaume avec tant de sagesse, que le Monarque, à son retour, ne trouva d'autre affaire importante à regler, que celle de la succession de Flandres. Mais auparavant il crut devoir une éclatante vengeance à un attentat horrible, qui donne une étrange idée des mœurs de ce tems-là. Les Juifs, dit-on, avec la permission de la Comtesse de Champagne, se saisirent d'un Chrétien, le couronnérent d'épines, le déchirérent à coups de fouet, & dans cet état l'attachèrent à

Guill. Armor. p. 76.

une croix sur laquelle il expira. Philippe à cette nouvelle, va en personne au château de Bray-sur-Seine, où le crime s'étoit commis, & pour l'expier d'une maniére qui imprimât la terreur, fait brûler vifs plus de quatre-vingt Juifs.

Suppression de la charge de Grand Sénéchal.

Le Monarque songea ensuite à remplir la charge de Connétable, vacante par la mort du Comte de Clermont : elle fut conférée à Dreux de Mello, IV du nom, seigneur d'une grande distinction. On s'attendoit que le Prince Louis de Blois seroit nommé à celle de Grand Sénéchal, qui vaquoit aussi par la mort du Comte Thibaud son père. Mais Philippe, en habile politique, prit occasion de la jeunesse du Comte pour supprimer un office, qui faisoit ombrage à son autorité. On remarquera que sous la troisième race on appelloit Grand Sénéchal ce premier officier de la Couronne, qui sous la première & la seconde, étoit nommé tantôt Maire du Palais, tantôt Duc des François, tantôt Gouverneur, Préfet, ou Prince du Palais. C'étoit sous différents noms, même dignité, même autorité. Les uns & les

Du Cange au mot *Major domus.*

autres tenoient également le premier rang à la Cour, commandoient les armées, rendoient la justice, avoient l'administration des revenus de la Maison du Roi. De-là vient que dans les Auteurs du onziéme siécle le Sénéchal est quelquefois appellé *Maire de France, Maire du Palais.* C'est ce nom même si redoutable à la Majesté, ou plûtôt le pouvoir énorme qui lui étoit attaché, qui fit anéantir cette charge. Les fonctions & l'autorité qui lui étoient attribuées, furent partagées entre le Connétable & le Grand Maître de France.

Hugo de Clefiis apud Duch. t. 4. de Major. & senesc. Franc. & chron. Maurin. l. 2.

V. Anselm. Hist. Généal. t. 1. p. 298.

Réunion du Comté d'Artois à la Couronne.

Aussi-tôt Philippe se mit en devoir de réunir à la Couronne, non-seulement le Comté d'Artois qui avoit été assuré à la feue Reine Isabelle pour sa dot, mais celui de Flandres même qu'il prétendoit vacant par la mort de Philippe d'Alsace sans héritiers mâles. Ce fut en vain que Baudouin V, qui s'en étoit mis en possession comme neveu & héritier du Comte, lui prouva par des exemples récents, que cette Province n'étoit point terre Salique : l'ambitieux Monarque ne voulut rien écouter. On se préparoit aux armes, derniére

raison des Rois : quelques personnes habiles néanmoins vinrent à bout de les accommoder. Le beau-père par le traité de Péronne fut reconnu Comte de Flandres, & fit hommage de cette Principauté au Monarque François. Le gendre de son côté eut l'Artois, & comme c'étoit la dot de sa femme, il voulut que le Prince Louis son fils portât le nom de Comte d'Artois. Mais ce qui eut des suites funestes, c'est qu'en même-tems le Roi força le Comte de lui abandonner les hommages de Boulogne, de Guines, de Saint Pol & de l'Isle. Telle est l'origine des haines & des guerres opiniâtres des Flamands contre les François.

Monach. Aquicin.

Richard cependant, resté seul en Palestine, y fit, si l'on en croit quelques historiens Anglois, des prodiges de valeur, qui rendroient croyables ceux que l'antiquité fabuleuse attribue à ses héros aussi fabuleux qu'elle. Le fier Paladin, à la tête de quarante mille hommes, passa sur le ventre à plus de trois cens mille Sarrazins qui s'opposoient à son passage, courut sur Saladin lance baissée, lui porta un si terrible coup, qu'il

Exploits de Richard dans la Palestine.

Roger. de Hoved. Guill. Neubrig.

le renversa lui & son cheval, & fit un si furieux carnage des ennemis, qu'on fait monter le nombre des morts à plus de quarante mille. Un jour, suivi de quinze cens hommes d'armes, il défit douze mille Infidèles qui escortoient une caravanne de huit mille chameaux chargés de toutes sortes de provisions pour Jérusalem. Une autrefois, ayant appris que Joppé étoit assiégé par une armée de soixante mille hommes, il y court avec quatre-vingt Gendarmes & quatre cens Arbalêtriers, fond sur les assiégeants, les dissipe, entre dans la ville par les mêmes brêches qu'ils y ont faites, taille en piéces ceux qui attaquoient le château, & force Saladin de se retirer en désordre sur les montagnes. Il fit plus encore : surpris, comme il dormoit, par un corps de sept mille hommes choisis, il osa par une hardiesse inouie se jetter au milieu d'eux, quoiqu'il ne fût accompagné que d'un petit nombre de Seigneurs à cheval comme lui. On nomme parmi les principaux, Henri comte de Champagne, Robert comte de Leicester, Barthélemy de Mortemar, Raoul de Mauléon, André de Savi-

Chron. Joan. Brompton.

Idem ibid.

gny, Guillaume de l'Estang, & Henri de Neuville. Rien ne résiste à ses coups: il se fait jour par-tout, & courant droit au Général des ennemis, il lui coupe d'un revers, la tête & le bras droit au-dessous de l'épaule. Tout prend la fuite, & Richard, las de tuer, retourne dans son camp, épuisé de fatigues, mais couvert de lauriers.

On croiroit après tant d'exploits héroïques, que les murs de Jérusalem vont tomber à la seule approche d'un si terrible vainqueur. Mais la prudence n'est pas toujours compagne de la valeur. Richard, au lieu d'aller droit à la capitale où tout étoit dans la consternation, s'arrête à rebâtir quelques villes ruinées, & se laisse amuser par des propositions avantageuses à la vérité, mais qu'on ne lui faisoit que pour gagner du tems. Le dépit de se voir trompé, lui rappelle enfin le grand objet de la Croisade: il s'avance jusqu'à trois ou quatre lieues de la Sainte Cité. On dit que quelqu'un la lui montrant de loin, il se tourna de l'autre côté, n'étant pas digne, disoit-il, de la regarder, puisqu'il ne pouvoit la délivrer: il

Idem ibid.

auroit pû dire, puisqu'il ne vouloit pas l'enlever aux Infidéles. C'est qu'en effet, pressé du desir de retourner en Angleterre, il venoit de faire résoudre dans un Conseil tout à lui, qu'il valoit mieux différer cette entreprise jusqu'au printems, & continuer à fortifier les Places démolies, sur-tout Ascalon. Ce changement si subit fit beaucoup murmurer l'armée, sur-tout les François & les Allemands, qui marchoient à cette conquête avec une ardeur incroyable. Il se vit tout à coup accablé de maledictions. On l'accusoit hautement d'avoir une intelligence secrette avec Saladin : on lui imputoit la mort du Marquis de Montferrat, qui venoit d'être assassiné par deux scélérats : on alla même jusqu'à dire ouvertement, qu'il avoit attenté sur la vie de Philippe Auguste, son roi & son seigneur.

Richard, soit grandeur d'ame, soit fierté naturelle, méprisa ces discours injurieux, dictés par la haine, & ne s'occupa que du choix des moyens d'assurer après son départ la tranquillité du Royaume. Il avoit été reglé de concert avec le Monarque François, que Guy de Lusignan gar-

deroit

deroit toute sa vie le titre de Roi de Jérusalem. Mais ce foible Prince étoit peu capable de soutenir un Etat chancelant. Le Roi d'Angleterre, pour l'engager à lui céder ce vain nom, lui fit proposer d'acheter le Royaume de Chypre, qu'il avoit déja vendu aux Templiers, & dont il avoit touché le prix : marchés indignes, qui ternirent beaucoup la réputation du Prince Anglois. Lusignan, flatté de l'agréable idée de laisser une Souveraineté à sa famille, accepta ces offres sans balancer, & alla commencer à Nicosie une nouvelle Monarchie, qui a duré près de trois siècles. Richard par cet échange devenoit maître de la Couronne de Jérusalem : il en disposa en faveur de son neveu, Henri comte de Champagne, jeune Prince d'un rare mérite, & lui fit épouser la Princesse Isabelle, sœur de Baudouin V, par conséquent seule héritière légitime du Royaume. Il conclut ensuite avec Saladin une trêve de trois ans, trois mois, trois jours & pour l'obtenir, il lui rendit presque toutes les Places qu'on avoit prises ou fortifiées depuis le retour de Philippe. Ce qui fit dire

Rigord p. 35.

à bien du monde qu'il les avoit vendues, & que depuis long-tems il étoit d'intelligence avec les Infidéles.

Tel fut le ſuccès d'une expédition où preſque toutes les forces de l'Allemagne, de la France & de l'Angleterre furent employées ſous les 3 plus grands Princes de l'Europe. Un ſi grand armement n'aboutit qu'à la conquête de S. Jean d'Acre ; & cette multitude de braves dont la plus petite partie, réunie ſous un ſeul chef, eût pû conquérir l'Empire d'Orient, vit tous ſes exploits bornés à la priſe d'une ſeule Place, qui ne tiendroit pas huit jours devant la moindre de nos armées. Triſte effet des cruelles jalouſies qui diviſoient les Commandants : ſuite funeſte de la férocité des mœurs d'un ſiécle, où l'art de la guerre n'étoit qu'une aveugle fureur. Chacun mettoit ſa gloire à ſe bien battre, & comme on parloit alors, à *pourfendre* un ennemi depuis la tête juſqu'aux pieds : perſonne ne ſçavoit ni commander, ni obéïr : tout alloit preſque au hazard. Saladin, auſſi brave peut-être, du moins plus prudent, n'eut beſoin que de temporiſer, pour

faire échouer une entreprise où concouroit l'élite de l'Europe.

Le Roi d'Angleterre, aprés avoir fait ces dispositions, s'embarqua au port d'Acre, & prit la route de Dalmatie. Mais son vaisseau ayant fait naufrage au fond du Golfe de Venise, il se sauva à terre, & entreprit de passer par l'Allemagne, déguisé en Templier, d'autres disent, habillé en palefrenier, & le visage barbouillé de suie, de peur d'être découvert. Les Allemands le haïssoient, parce qu'au siège de Ptolémaïs, Leopold duc d'Autriche ayant arboré son étendart sur une tour qu'il avoit prise, Richard le fit arracher, & jetter dans la boue avec indignité : affront sanglant qui fut vengé d'une façon bien barbare. Le malheureux Roi fut reconnu dans un cabaret, tournant la broche dans la cuisine, & mené au Duc, qui le chargea de chaînes, ensuite le vendit à l'Empereur Henri VI, *Prince gueux, féroce & avare*, qui pour en tirer de l'argent, le traita avec encore plus d'inhumanité.

Retour du Roi d'Angleterre & sa prison en Allemagne.

Roger de Hoved. p. 717.

Matth. Par. p. 231.

Le Gend. hist de Franc. tom. 2. p. 377.

La nouvelle de cette détention ne fut pas plûtôt répandue, que Philippe & Jean Sans-Terre eurent une

An. 1193. Philippe lui déclare la guerre.

entrevue, où ils convinrent de s'unir pour s'emparer en même-tems, celui-ci du Royaume d'Angleterre, celui-là du Vexin Normand, d'une grande partie de la Normandie, de Tours, de Mont-Trichard, d'Amboise, de Loches, de Montbason, & de Châtillon-sur-Indre. Le Roi aussi-tôt envoya des Ambassadeurs en Allemagne, avec ordre non-seulement de déclarer la guerre au Monarque prisonnier, mais même de traiter avec l'Empereur pour l'avoir en sa puissance : ce qui donne une idée bien singulière des mœurs de ce tems. On trouveroit aujourd'hui peu de délicatesse dans le procédé d'un homme qui attaqueroit un ennemi actuellement dans les fers : aussi cette démarche fut-elle universellement blâmée, & avec d'autant plus de justice, que ce Prince avoit promis à Richard sur les Saints Evangiles, de ne rien entreprendre contre lui durant son absence. Philippe néanmoins oubliant cette promesse, ou l'expliquant à sa maniere, prit Gisors, Neaufle, Neuchatel, Ivry, Evreux, Aumale, & alla mettre le siège devant Rouen. Il croyoit l'intimider par sa seule présence : il fut repoussé avec perte, &

Rymer. Act. Publ. tom. 1. p. 27.

Guill. Neubrig. l. 4. c. 32.

Idem l. 4. c. 22.

toutes ses machines brûlées. Cet échec le détermina enfin à consentir à une tréve de six mois, que les Seigneurs de Normandie lui demandoient, moyennant une grosse somme d'argent.

Ce fut dans cet instant de paix & de tranquilité que le Monarque épousa Isemburge, Ingelburge, ou Ingeburge, sœur de Canut roi de Dannemarck, jeune Princesse de dix-sept ans, & d'une vertu égale à sa beauté qui étoit très-grande. Mais soit quelque défaut sécret, soit maléfice ou sortilége, comme on le disoit alors, la tendresse de l'époux expira la première nuit de ses nôces. Une mortelle aversion succéda à l'amour le plus vif, & de ce moment le divorce fut résolu. On assembla aussi-tôt un Parlement à Compiegne, où se trouvérent des témoins qui assurérent par serment, qu'il y avoit parenté entre Isemburge & la feue Reine Isabelle : parenté qui se prenoit du chef de Charles le Bon, comte de Flandres, fils de S. Canut, roi de Dannemarck. Cette alliance, quoique dans un dégré si éloigné, fut jugée suffisante pour empêcher le mariage ; & l'Archevêque de Rheims

Le Roi épouse Isemburge & la répudie.

Rigord. p. 37.

prononça la Sentence qui le déclaroit nul. La Reine ne sçavoit point ce qui se passoit, parce qu'elle n'entendoit pas le François : instruite enfin par un Interprête de ce qu'on venoit de décider, elle s'écria toute en pleurs : *Male France, male France : Rome, Rome* : ce qui vouloit dire, qu'elle appelloit au Saint Siège. Le Pape, touché de ses malheurs & des plaintes du Roi son frère, envoya deux Légats, pour examiner la validité du divorce. *C'étoient deux chiens muets*, dit Rigord, *qui craignoient pour leur peau : ils n'osérent aboyer*. Ainsi l'affaire demeura au même état.

An. 1196.

Il envoye demander en mariage la Princesse de Meranie & l'obtient.

Ibid p. 40.

Philippe, autorisé en quelque sorte par la conduite des Légats, se crut libre, & fit demander la Princesse Marie, que d'autres appellent Agnès, fille du Duc de Méranie & de Breme. Les nôces furent célébrées à Compiégne, où le Monarque s'étoit rendu pour recevoir l'hommage du Comte de Flandres. Marie joignoit aux charmes de la beauté l'éclat de la plus haute naissance : elle descendoit, dit-on, de Charlemagne par l'Empereur Arnoud : ce mariage néanmoins ne reçut aucun applaudissement. Le sort

An. 1198.

d'Isemburge, toujours enfermée dans un château, inspiroit de la pitié. Le Roi son frère renouvella ses plaintes auprès du Pape, qui, soit incertitude, soit foiblesse, continua de temporiser. Mais Innocent III, qui lui succéda, ne fut pas plûtôt sur la chaire de Saint Pierre, qu'il lança tous les foudres de l'Eglise, pour obliger Philippe à lui faire justice.

Le Cardinal de Capoue, par les ordres du fiér Pontife, convoqua un concile à Dijon, où malgré l'appel interjetté par les Commissaires de la Cour, il prononça la Sentence d'interdit sur toutes les terres du Monarque François. Tous les Evêques s'y soumirent, ceux mêmes qui avoient été du Parlement de Compiégne. Ce qui choqua tellement Philippe, qu'il fit saisir leur temporel, confisqua tous les biens de leurs chanoines & de leurs clercs, envoya des garnisons chez les Curés, & renferma la Reine Isemburge dans le château d'Etampes. Les murmures mêmes des Laïcs au sujet de la cessation des Offices Divins, furent châtiés par des exactions inouies : il mit sur les bourgeois & sur les paysans des impositions

An. 1199. Le Pape déclare nul le nouveau mariage : emportement du Roi.

Idem p. 41.

tions jusqu'alors inconnues : la noblesse fut taxée au tiers de ses revenus : ce qui ne s'étoit jamais vû en France. Les choses étoient dans un état trop violent, pour pouvoir y demeurer long-tems. Il n'y avoit plus aucun exercice exterieur de religion, plus d'usage des Sacrements, plus de priéres publiques : par-tout les Eglises étoient fermées : par-tout les morts demeuroient sans sépulture.

Il reprend Isemburge & arrête le triomphe de Rome.

Le Roi, touché des clameurs de tout son peuple, promit enfin de se soumettre : mais demanda d'autres Légats ou d'autres Juges. Innocent lui envoya les Cardinaux d'Ostie & de Saint Prisque, qui assemblérent un Concile à Soissons, où l'affaire du divorce fut de nouveau examinée avec la plus scrupuleuse attention. Philippe avoit plusieurs Avocats qui parloient pour lui : personne n'osoit prendre la défense d'Isemburge, lorsqu'un pauvre clerc inconnu se leva, & par la permission du Monarque & de l'Assemblée, plaida la cause de cette Princesse si doctement, qu'il fut admiré de tout le monde. Le Concile ne trouvoit point de cause de séparation : déja il se disposoit à prononcer en faveur du mariage, lorsque le Roi

Tom. 11. concil. p. 20.

Rigord. p. 41.

averti de tout, lui fit dire qu'il pouvoit s'épargner la peine d'un plus long examen; qu'il tenoit Isemburge pour sa femme; qu'il ne vouloit point en être séparé. Il se rend en effet au Couvent où elle demeuroit, l'embrasse, la fait monter en croupe sur son cheval, & l'emmene à Paris. Les Légats & les Evêques fort surpris, furent obligés de se retirer, & le Cardinal de Saint Paul qui s'étoit déclaré indécemment contre le Monarque, se hâta de repasser les Alpes, *tout couvert de honte.* C'est ainsi, continue Rigord, que ce Prince habile se tira des mains de Rome, & lui arracha un triomphe qu'elle annonçoit avec trop de faste.

Ibid.

La Princesse de Méranie, devenue concubine, ne survécut point à sa honte. Rien ne put la consoler, ni le tendre attachement du Roi, ni les disgraces de sa rivale, à qui on rendit à la vérité le titre de Reine, *mais non les droits de femme*, qui fut même reléguée quelque tems après au château d'Etampes, d'où elle ne pouvoit sortir. L'infortunée Marie mourut à Poissy, & fut enterrée au même lieu avec tous les honneurs dûs

Mort de la Reine Marie: ses enfans sont légitimés: les filles de France ne sont plus appellées que Mesdames.

Guill. Armor. p. 80.

An. 1201.

au rang qu'elle avoit tenu en France. Elle laissoit un fils & une fille ; Philippe comte de Clermont en Beauvaisis, qui épousa la Comtesse Mahaut, héritière de Boulogne & de Dammartin ; & Marie, femme en premières nôces de Philippe de Hainaut marquis de Namur, & en secondes de Henri I duc de Brabant. Le Pape, fondé sur ce que ces enfants étoient nés dans la bonne foi du mariage, les déclara légitimes par une Bulle, qui fut confirmée par quatorze déclarations des Prélats François. On remarque que cette entreprise déplut aux Seigneurs : mais que Philippe ayant un héritier légitime, la chose n'eut point de suite. Il ne paroît pas néanmoins que l'état du Prince & de la Princesse en soit devenu plus certain, puisque celle-ci ne porta jamais que le nom de *Madame Marie*, au lieu de celui de *Reine* qu'avoient porté jusques-là toutes les filles de France, nom qu'elles ne perdoient pas même en se mariant à des Seigneurs particuliers : témoin Adélaïde fille de Robert, qui quoique femme de Baudoin V comte de Flandres, étoit appellée la *Comtesse*

Trésor des Chart. du Roi. Layet. des legitim.

Rigord. ibid.

Patzelin. l. 2. Gallo-Fland. c. 26.

Reine : témoin Constance fille de Louis le Gros & femme de Raymond V comte de Toulouse, qu'on nommoit communément *Madame la Reine Constance* : témoin enfin une autre Princesse de même nom, fille de Philippe I, femme de Boëmond Prince d'Antioche, qu'on voit également décorée de cet auguste titre. La naissance équivoque de la Princesse Marie changea l'étiquette, dit-on, & depuis le regne de Philippe Auguste, les filles de nos Rois & de leurs fils aînés, furent appellées simplement *Mesdames*. Un Gentilhomme, nommé Jean Lenge, qui vivoit sous Charles le Bel, se qualifie *Chevalier le Roi, maître d'hôtel nos Dames filles le Roi.* (*a*).

Catell. in com. Tolos. p. 225.

Chron. Ms. Rom. sal. archi. an. 1120.

Hist. de Phil Aug. tom. 1. p 313. du Tillet

Du Cange au mot *domicilla*.

An. 1104. Le Roi d'Angleterre obtient enfin sa liberté.

Richard cependant languissoit toujours dans l'obscurité d'une infâme prison, & n'avoit d'autre ressource que la tendresse de la Reine Eléonore sa mère. Cette Princesse également habile & courageuse, somma le Pape d'employer son autorité en faveur de

(*a*) On a cru devoir rapporter de suite l'histoire de ce fameux divorce, pour ne point partager l'attention du lecteur: attention si nécessaire d'ailleurs pour cette multitude de grands objets qu'offre le regne de Philippe.

Rymer Act. pub. tom. I. p. 22. 24. 25.

son fils : *souvent*, lui dit-elle, *pour des affaires médiocres vos Cardinaux vont en légation, même chez des nations barbares, & pour celle-ci vous n'avez pas encore envoyé un simple Soudiacre ou un Acolythe. C'est qu'aujourd'hui l'intérêt fait les Légats, non la gloire de Jesus-Christ, l'honneur de l'Eglise, la paix des Royaumes, ou le salut du peuple. Quelle excuse peut couvrir votre négligence? Dieu ne vous a-t-il pas donné le pouvoir de gouverner les Nations & les Royaumes!* On remarquera que c'est Pierre de Blois, d'abord archidiacre de Bath, ensuite de Londres, qui écrit au nom de la Reine. *L'Aigle des Césars*, ajoute-t-il, *doit céder à la Croix de Jesus-Christ, l'épée de Constantin à celle de S. Pierre, l'Empire au Sacerdoce. Il n'y a ni roi, ni empereur, ni duc, qui soit exempt de votre jurisdiction.* Mais le Pontife craignoit de se brouiller avec Henri : il fut insensible aux priéres, aux reproches & aux menaces de cette tendre mère.

Alors la Reine prit le parti de traiter avec l'Empereur, & après dix à onze mois de négociation, obtint qu'on tiendroit une Diete, où son

fils seroit entendu. Richard y parut, non avec cette noble fierté qui sied si bien aux héros dans le malheur, mais avec l'air humilié d'un coupable qui demande grace. On l'accusa d'avoir protégé Tancrede contre l'Impératrice Constance qui ne l'avoit point offensé, d'avoir insulté les Allemands & le Duc d'Autriche au siége de Ptolémaïs, d'avoir fait assassiner le Marquis de Montferrat, enfin d'avoir trahi sa foi & sa religion par une intelligence criminelle avec Saladin. Le maleureux captif, loin de se retrancher sur l'incompétence des juges, fit cent bassesses indignes d'un grand Prince. Il se jetta aux pieds de l'Empereur, *se demit de ses Etats, les lui donna comme au Seigneur de l'univers, & l'en investit par son bonnet.* Roger de Hoved. p. 724. Mais Henri les lui rendit aussi-tôt, moyennant l'hommage. Richard s'obligea de plus à payer cent cinquante mille marcs d'argent pour sa rançon. Malheureusement Philippe & Jean Sans-Terre offroient la même somme à l'Empereur, s'il retenoit son prisonnier, ou même le double, s'il vouloit le remettre entre leurs mains. Une sordide avarice étoit le vice do-

minant de Henri, qui craignoit d'ailleurs la vengeance d'un Roi si violemment offensé : il fut ébranlé de ces nouvelles offres ; & sans les reproches sanglants que lui firent les Princes de l'Empire, il n'eût point rendu la liberté au Monarque Anglois. A peine l'avoit-il relâché, qu'il fit courir après lui : mais Richard qui le connoissoit capable de tout, avoit fait un si grande diligence, qu'on ne put le joindre.

Guerre contre l'Angleterre. Horrible trahison de Jean Sans-Terre.

Prenez garde à vous, écrit Philippe au Prince Jean Sans-Terre, *le Diable est déchaîné*. Ce lion furieux, échappé de sa prison, entreprit en effet de se venger des obstacles qu'on avoit apportés à sa délivrance : mais ses exploits ne répondirent pas à son ressentiment. Le Roi le prévint, & alla mettre le siège devant Verneuil. Il étoit sur le point de l'emporter, lorsque la nouvelle de la plus noire des perfidies lui fit prendre une résolution qui lui réussit mal. Ce Prince après avoir conquis Evreux, l'avoit donné au Comte Jean Sans-Terre, ne se réservant que le château où il avoit mis une forte garnison ; celui-ci, soit de lui-même, soit

de concert avec Richard son frère, invita à un grand festin tous les officiers qui s'y trouvérent, & les fit égorger au sortir de table, de même que les autres François qui étoient dans la ville. Trois cens furent passés au fil de l'épée, & leurs têtes encore sanglantes attachées à des poteaux sur les murailles. Le perfide alla ensuite trouver la Reine Eléonore sa mère, qui fit sa paix. Philippe, outré de la trahison, part avec quelques troupes d'élite, sans communiquer son dessein, marche droit à Evreux, descend par le château dans la ville, l'épée d'une main, & le flambeau de l'autre. Tout fut massacré, Anglois & habitans. Sa fureur s'étendit jusqu'aux maisons & aux Eglises qu'il fit brûler, comme pour laisser à la postérité un monument terrible de la vengeance des François. De-là il retourne à Verneuil, mais il n'y trouve plus son armée. Effrayée de son absence dont elle ignoroit le motif, elle avoit pris la fuite, abandonnant machines, bagages, munitions : ce qui l'obligea lui-même de faire retraite.

Philipp. l. 4. p. 143.

Rigord. p. 37.

Les deux Rois plus animés que jamais, se firent la guerre à outrance,

Animosité des deux Rois. Philippe est

surpris, & perd tous les papiers de la Couronne.

brûlant & démolissant châteaux ; villes, bourgades, villages, passant au fil de l'épée tout ce qui s'y trouvoit d'habitants, ravageant les campagnes, coupant les bleds avant qu'ils fussent en maturité, arrachant les vignes, & abattant tous les arbres fruitiers. Philippe manqua d'être pris près du village de Bellefoge entre Blois & Fréteval, par des troupes mises en embuscade. Elles lui enlevèrent, non-seulement son bagage, sa Chapelle, & l'argent destiné à la paye de l'armée, mais encore son sceau, & les titres de la Couronne, que les Rois, suivant l'usage de ce siécle, faisoient porter avec eux. Ces titres ou registres publics contenoient les rôles des tributs & des impôts. Les états des revenus du fisc, des redevances des vassaux, des priviléges & des charges des particuliers ; enfin un dénombrement des serfs & des affranchis des maisons royales. Ce fut une perte en quelque sorte irréparable : le soldat victorieux dissipa une partie de ces papiers ; & Richard qui espéroit tirer avantage de ceux qui lui tombérent entre les mains, ne voulut jamais s'en désaisir. Le Roi, pour re-

Guill. Armor. p. 77.

Mém. de l'Acad. B. L. tom. 16. p. 166.

médier à ce malheur, ordonna d'en recueillir les copies par-tout où l'on en pourroit trouver. Ce fut un nommé Gautier, qu'il chargea de ce pénible travail. Les connoissances qu'il avoit en cette partie, comme garde des archives, la bonté de sa mémoire, les secours qu'il tira des bibliothéques, tant des Monastères que des particuliers, tout contribua à lui faciliter le recouvrement d'un grand nombre de ces piéces. On prétend que les droits du Monarque furent plûtôt augmentés que diminués. Celles de ces anciens tems qu'on voit aujourd'hui au trésor des Chartres du Roi, sont vraisemblablement de cette seconde édition. On les mit d'abord en quelque lieu secret du Palais, ensuite dans la Sainte-Chapelle, quand Saint Louis l'eut bâtie. C'est là qu'elles ont toujours été depuis, sous la garde d'un Trésorier, ou *Garde du trésor des Chartres*, dont le titre fut réuni en 1582 dans la personne de Jean de la Guesles, à la charge de Procureur Général du Roi. Ibid. p. 173, 174.

L'échec de Bellefoge ne fit qu'irriter le courage de Philippe : bientôt il eut sa revanche en Normandie.

Le Prince Jean Sans-Terre & le Comte d'Arondel avoient assiégé le Vaudreuil : le Monarque accourut au secours, les attaqua dans leurs retranchements, les tailla en piéces, sauva la Place, & demeura maître de toutes les machines, de tous les bagages, & de toutes les munitions. Cette alternative de bons & de mauvais succès donna lieu à une tréve, qui fut presque aussi-tôt rompue que signée. Voici quelle fut l'occasion de cette nouvelle brouillerie. Henri VI, devenu maître de la Calabre, de la Pouille & de la Sicile, eut la folie de prétendre que tous les Potentats de l'Europe lui devoient hommage, comme à l'Empereur d'Occident. Il l'avoit exigé du Roi d'Angleterre, qui pour obtenir sa liberté, avoit eu la foiblesse de le lui rendre : il crut qu'en abattant la puissance de Philippe, il l'obligeroit à une pareille soumission. Ce fut dans cette vûe qu'il envoya des Ambassadeurs avec une couronne d'or au Roi Richard, pour l'engager à entrer en France avec toutes ses forces, tandis que lui-même l'attaqueroit d'un autre côté avec toutes les siennes. La proposition fut accep-

Idem ibid.

Roger de Hoved.

tée avec joie, & l'Evêque d'Eli, grand Chancelier, reçut ordre d'aller prendre en Allemagne les derniers arrangements touchant l'exécution de ce dessein. Le Roi instruit de la négociation, fit dire au Monarque Anglois que cette démarche étant une infraction à la tréve, il ne se croyoit plus obligé de l'observer. En même-tems il se rend au Vaudreuil, & le fait raser, ainsi que plusieurs autres forteresses qu'il prévoyoit ne pouvoir garder à la paix. Richard usa de représailles. Ce ne fut partout qu'incendie, ravage, désolation.

Guill. Armori. p. 77.

Tréve rompue presqu'aussi-tôt que signée.

Les malheurs de l'Espagne, qui venoit de perdre une grande bataille contre les Sarrazins d'Afrique, parurent suspendre un moment cette cruelle animosité. Les deux Rois eurent une entrevûe, où ils délibérérent des moyens de secourir cette Chrétienté affligée. Ce fut en cette rencontre que la Princesse Alix, après dix-sept ans de captivité, fut remise entre les mains du Roi son frère, qui la maria peu de tems après au Comte de Ponthieu. On y fit aussi un projet d'accommodement, dont la conclusion fut différée jusqu'à

Idem ibid.

Roger de Hoved. l'octave de la fête de Tous les Saints, tems où l'un & l'autre Monarque devoit se rendre auprès de Verneuil. Philippe s'y trouva à l'heure marquée, mais Richard qui avoit affecté de la prévenir, n'y étoit déja plus. Tous deux éclatérent en reproches injurieux, & se retirérent plus ennemis que jamais.

Le Roi d'Angleterre alla mettre le siége devant le château d'Arques: Philippe y court avec sa promptitude Rigord p. 59. accoutumée, fond sur les Normands, & les force de se retirer en désordre. De-là il marche à Dieppe, qu'il emporte du premier assaut. La ville fut abandonnée au pillage, ses édifices détruits, ses murs démolis, ses habitans emmenés en captivité, & tous les vaisseaux qui se trouvérent dans son port, consumés par les flammes. Il revenoit triomphant de cette expédition & cotoyoit une forêt que l'histoire ne nomme point, lorsque Richard tomba sur son arrière-garde, & lui tua beaucoup de monde. Ce qui ne l'empêcha point de porter ses armes du côté d'Issoudun, dont Marcader, chef des routiers Anglois, venoit de s'emparer. Il reprit la ville,

& déja il commençoit à battre le château, lorsque le Roi d'Angleterre parut à la tête de son armée. Tout annonçoit une sanglante bataille, & la haine des deux Rois, & la rivalité des deux nations. Mais Richard, changeant tout-à-coup, se détacha des siens, *vint sans armes se jetter aux pieds du Roi son Seigneur*, lui fit hommage, & lui demanda son amitié. Guil. Armor. p. 72.

Les deux Monarques s'embrassérent tendrement; & s'étant écartés pour traiter seuls de leurs affaires, il arriva qu'un serpent d'une prodigieuse grosseur sortit du pied de l'arbre sous lequel ils étoient assis, & s'élança contre eux avec fureur. Tous deux en même-tems mirent l'épée à la main, pour le percer. Les armées crurent qu'ils s'étoient pris de parole, & accoururent aussi-tôt pour les secourir. Le combat alloit s'engager, si les Princes, vainqueurs du terrible animal, n'eussent fait signe qn'on n'avançât point. Ils continuérent la conférence, & formérent le même jour le plan d'un traité, qui fut signé le mois suivant entre Gaillon & le Vaudreuil. Le Prince Anglois céde au An. 1195. La paix est enfin conclue.

Monarque François, Gisors, Melphe, tout le Vexin Normand, Marchéneuf, Vernon, Gaillon, Pacy, Ivry, Nonancourt avec toutes leurs Châtellenies, & l'Auvergne avec tous les fiefs & domaines qu'il y possédoit. Philippe de son côté rend au Roi d'Angleterre Issoudun, Grassay, la Chatre, Château-Meillan, Selles, les Comtés d'Eu & d'Aumale, Arques & Drencourt avec toutes leurs dépendances. Les limites de France & de Normandie furent marquées entre le Vaudreuil & Gaillon, en tirant une ligne depuis la rivière d'Eure jusqu'à la Seine. On convint que ce qui est du côté de Vaudreuil, seroit au Roi Richard : ce qui est du côté de Gaillon, fut abandonné au Roi Philippe. Tous deux déclarent qu'ils ne prétendent aucun droit de fief ou de domaine sur Andely, qui ne pourra être fortifié. A l'égard du Comte de Toulouse, il fut reglé que les choses demeureroient au même état où elles étoient ; c'est-à-dire que Richard garderoit le Quercy & l'Agénois, qu'il venoit de conquérir sur Raymond VI.

Rymer. Act. publ. t. 1. p. 29.

An. 1196. Nouvelle rupture de la part du Roi d'Agleterre.

Tels furent les principaux articles d'une paix si long-tems desirée, mais

malheureusement trop peu stable : elle ne dura que six mois. Le prétexte de la rupture fut que Richard, non content d'élever un fort dans l'Isle d'Andely, ce qui étoit contre le traité, avoit surpris & démoli Vierzon en Berry, pour un différend dont le Seigneur avoit appellé à la Cour du Roi : la véritable cause étoit l'antipathie des deux Princes, leur inquiétude, leur ambition. Tous deux témoignoient se repentir, l'un d'avoir rendu ses conquêtes, l'autre d'avoir cédé le Vexin & plusieurs autres Places importantes. Philippe, charmé d'avoir du moins pour lui l'apparence du bon droit, ne garde plus de mesures, entre en Normandie, s'empare de Dangut, & court investir Aumale. La résistance des assiégés donna le tems au Roi d'Angleterre d'accourir à leur secours avec toutes ses forces. Il se saisit d'abord de Nonancourt, qui lui fut livré par trahison : il marcha ensuite pour forcer les lignes. Le Roi, à la nouvelle de son approche, sort de son camp, & va lui présenter la bataille. Elle fut sanglante ; mais enfin la victoire se déclara pour les François : la ville se rendit, & Nonancourt fut repris.

Rigord p. 40.

Le Roi s'engage en Flandres mal à propos, & est obligé de faire un traité désavantageux.

Le vaincu, déseſpéré d'un ſi cruel échec, mit tout en œuvre pour ſuſciter des ennemis à ſon vainqueur. L'Empereur Henri VI venoit de mourir : les Electeurs diviſés avoient élu, les uns Philippe de Suabe, frère du défunt, les autres Othon duc de Saxe, fils de Mathilde d'Angleterre : le Roi ſe déclara pour le premier, & Richard pour le ſecond, qui étoit ſon neveu. Les deux rivaux étant à peu près d'égale puiſſance, ces ligues reciproques ſembloient laiſſer toujours les choſes dans l'équilibre. Mais ce qui devoit faire pancher la balance & qui cependant ne le fit pas, ce fut la défection ſubite des Princes de la Maiſon de Champagne, du Comte de Boulogne, du Comte de Flandres, & de pluſieurs autres grands vaſſaux de la Couronne, que l'Anglois ſçut engager dans ſes intérêts. Le Flamand ſurtout, excité par ſon reſſentiment & par une penſion de cinq mille marcs d'argent, embraſſa ouvertement ſon parti, & vint mettre le ſiége devant Arras. Philippe marcha au ſecours avec de ſi grandes forces, que Baudouin, n'oſant l'attendre, prit le parti d'aller ſe can-

Idem p. 41. 42.

Guill. Armor. p. 79.

Rymer Act. publ. p. 30.

tonner

tonner dans ses Etats. Le Roi le poursuivit avec plus d'ardeur que de précaution, & s'engagea en des lieux pleins de marécage & entrecoupés de fossés. Alors le Comte fit rompre les digues, abattre les ponts, & lâcher les écluses si à propos, que le Monarque demeura comme prisonnier, sans pouvoir ni avancer, ni combattre, ni faire retraite. Dans une si triste extrémité, Philippe eut recours à la négociation, & promit de rendre toutes les Places qu'il avoit prises dans la Flandre occidentale. Mais son Conseil décida que Baudouin, en prenant les armes contre son Seigneur, avoit le premier violé la foi; qu'ainsi on n'étoit pas obligé de garder celle qu'on lui avoit donnée par force. Le Comte s'en vengea par la prise de S. Omer, l'une des plus fortes villes de l'Artois.

Math. Par. p. 256.

Ce premier échec fut suivi d'un second, qui confirme ce qu'on a dit ailleurs, que l'art de la guerre n'étoit alors qu'un aveugle emportement, sans ordre, sans discipline: fatale impétuosité qui a causé dans tous les tems les plus grands malheurs de la France. Le Roi, sans

An. 1197. Il se laisse surprendre près de Gisors & ne se sauve que par miracle.

autre précaution, marchoit au secours de Courcelles avec quelques fantassins & environ trois cens Gendarmes, lorsqu'il apperçut Richard qui venoit fondre sur lui avec toute son armée. On lui conseilloit de retourner sur ses pas. Moi, dit-il, que je fuie devant un vassal: on ne me reprochera jamais une pareille lâcheté. En même-tems il se jette au travers des bataillons ennemis, les enfonce, & gagne Gisors par une des plus heureuses témérités qu'on puisse voir. Mais échappé d'un danger, il en courut un autre qui ne fut pas moins grand. Le pont sur lequel il passoit pour entrer dans la ville, se rompit tout à coup, & le précipita dans l'Epte, rivière peu large, mais profonde. Il y auroit péri, s'il n'eut eu assez de vigueur & assez de présence d'esprit pour se tenir ferme sur son cheval, qui de lui-même se mit à nager vers le bord. Cette journée coûta cher à la France. Vingt Seigneurs qualifiés périrent dans les eaux, plusieurs furent tués les armes à la main, plus de cent demeurérent prisonniers des Anglois.

Rigord. p. 42. Guill. Armor. pag. 79. Epist. Rich. ad episc. Dunelm. apud Rymer. tom. I. p. 31.

Philippe, outré d'avoir essuyé un

si sanglant affront, alla rejoindre son armée, la conduisit en Normandie, portant partout le fer & le feu, prit Neubourg, emporta Beaumont le Roger, & vint brûler une seconde fois Evreux: comme si cette malheureuse ville eut été destinée à porter tout le poids de sa colère & de sa vengeance. Aussi-tôt il congédia ses troupes, & contre l'avis de tous les Seigneurs, permit à chacun de retourner chez soi. Cette résolution, dont on ignore le motif, fut attribuée à une espéce de crainte. Richard en prit occasion de se jetter sur le territoire de Beauvais.

Il ravage la Normandie: prise de l'Evêque de Beauvais.

Guill. Armor. ibid.

L'Evêque, c'étoit Philippe de Dreux, cousin germain du Roi, prélat qui se mêloit de toute autre chose que des fonctions épiscopales, ne put voir son diocèse pillé & ravagé. Il sortit en armes contre l'ennemi, & l'attaqua avec une bravoure peu commune dans les personnes de son état. Cependant après un combat également opiniâtre & sanglant, il fut battu & pris.

Guill. Neubr. l. 5. c. 30.

Rien ne fait mieux connoître la grossierté des mœurs de ce tems & la férocité du vainqueur, que l'inhumanité

avec laquelle ce Prince traita son captif : il le fit charger de chaînes & enfermer dans une obscure prison. Ce fut en vain que le Pape intercéda pour lui avec toute la tendresse d'un père qui
Roger p. 770. demande la délivrance de *son fils* : Richard, en envoyant au Pontife la cuirasse du Prélat, lui répondit par ces paroles de l'histoire de Joseph :
Joan. Brompt. p. 1275. *Reconnoissez-vous la tunique de votre fils ?* Celestin n'eut rien à répliquer, sinon que Philippe n'avoit que trop mérité le sort qu'il éprouvoit, en quittant la milice de Jesus-Christ pour suivre celle du monde. Ce ne fut que sous un autre regne, que l'Evêque fut mis en liberté, moyennant une rançon de deux cents marcs d'argent.

An. 1198. La guerre duroit depuis deux ans, & ne paroissoit pas devoir si-tôt finir. La haine de part & d'autre alla jusqu'à faire crever les yeux aux prisonniers: cruauté inouie qui fait honte à l'humanité. Un autre mal également funeste aux peuples, c'est que le Roi devint extrémement avide d'argent, toujours occupé d'entasser trésors sur trésors, pour pouvoir lever & entretenir des troupes reglées : troupes

nécessaires, il est vrai, *pour faire des conquêtes, mais qui servent quelquefois à opprimer les sujets & à détruire les loix de l'Etat.* C'est le prepremier des Capétiens, qui ait fait voir aux François un Prince qui distinguoit ses intérêts de ceux de la nation. Nos Rois, jusques-là, n'avoient employé leur domaine qu'à soutenir la majesté du trône. L'Etat avoit soin de fournir aux frais de la guerre; & dans cette conjoncture, les Seigneurs & le peuple se joignoient au Monarque pour venger les injures faites à la Monarchie. Mais par là même, le vassal devenoit en quelque sorte juge des motifs qui déterminoient le Souverain à prendre les armes. Philippe, pour secouer cette espéce de dépendance, imagina de soudoyer des armées, qui fussent entiérement dévouées à ses ordres. Ses revenus cependant, quoique considérablement augmentés, ne suffisoient point pour cette énorme dépense : il se vit obligé d'augmenter les impositions, tant sur les Laïcs que sur les Ecclésiastiques. Il fit plus encore, si l'on en croit les Historiens du tems, qui attribuent à cette démarche tous

Abrég. de Mezeray. suit. du tom. 1. p. 603.

Rigord. p. 42. Guill. Armor. p. 79.

les malheurs de cette guerre : il rappella les Juifs qui lui offroient des sommes immenses, s'il lui plaisoit révoquer l'Edit de leur bannissement. Mais il ne leur permettoit de prêter que pour un an, & à dix pour cent, leur défendant d'obliger leurs débiteurs par corps, ou de faire vendre leurs immeubles. On lui doit aussi cette justice, qu'il sçut ménager ses finances avec une prudente œconomie, *sçachant*, dit Mezeray, *qu'un Roi qui a de grands desseins, ne doit point consumer la substance de ses sujets en de vaines & fastueuses dépenses.*

Ibid.

An. 1199. Trève de cinq ans entre les deux Rois : mort de Richard.

Le Pape cependant ne voyoit qu'avec douleur la haine cruelle & opiniâtre des deux Rois : il envoya en France le Cardinal Pierre de Capoue, pour tâcher de ménager une paix solide entre eux. Malheureusement les esprits étoient trop aigris, & les jalousies trop vives : le Légat ne put rien obtenir sur cet article : mais il vint à bout de leur faire jurer une trève de cinq ans. Aussi-tôt Richard court en Poitou pour châtier quelques vassaux rebelles. On lui apprit qu'un gentilhomme Limousin avoit trouvé en fouillant la terre un trésor

Rigord ibid.

d'un prix inestimable. C'étoit, dit-on, la figure d'un Empereur, représenté à table avec sa femme & ses enfants, tout cela d'or massif & de grandeur naturelle. Le Roi d'Angleterre voulut qu'on lui remît entre les mains ce précieux groupe, & sur le refus qu'on en fit, alla mettre le siége devant le château de Chalus, où il le croyoit caché. Le malheureux Prince y fut blessé au bras d'un coup d'arbalête, arme meurtrière, dont il avoit renouvellé l'usage. Avant lui les gens de guerre étoient si francs & si braves, qu'ils ne vouloient devoir la victoire qu'à leur lance & à leur épée : tous détestoient ces armes perfides, avec lesquelles un poltron à couvert peut tuer le plus vaillant de tous les hommes. Idem ibid.

La plaie parut d'abord légére, & n'empêcha point le Monarque de faire donner l'assaut à la Place, qui fut emportée : mais soit défaut d'adresse de la part du Chirurgien qui en tira la fléche, soit incontinence de la part de Richard, qui, comme plusieurs l'ont écrit, au lieu de se contenir, redoubla de débauche, elle devint si dangereuse, qu'on commen-

ça à craindre pour sa vie. Alors il se fit amener Gourdon, c'étoit le nom de celui qui l'avoit blessé : *Malheureux*, lui dit-il, *que t'avois-je fait, pour t'obliger à me donner la mort ? Ce que tu m'as fait*, répondit froidement l'Archer, *je vais te le dire, sans aucune crainte des horribles tourments que tu me prépares. Je les souffrirai avec joie, puisque j'ai été assez heureux pour vanger la mort de mon père & de mes frères que tu as tués de ta propre main.* Cette fierté surprit tellement Richard, que changeant tout à coup sa colère en estime, il s'écria : *Mon ami, je te pardonne.* En même-tems il commande de lui ôter ses chaînes, ordonne qu'on le laisse aller en liberté, & lui fait compter une somme d'argent, pour se retirer où il jugeroit à propos. Mais il fut arrêté, écorché vif, ensuite pendu, dès que le Prince eut expiré. On n'est point d'accord sur l'Auteur de ce supplice : ceux-ci l'attribuent à Marcader chef des Routiers Anglois, ceux-là au Comte de Flandres, Baudouin IX, quelques autres à Philippe Auguste, qui par grandeur d'ame, autant que par politique, vouloit tout à la fois

Roger de Hovedé p. 791.

venger la mort d'un ennemi qu'il estimoit, & pourvoir à la sûreté des Souverains, dont suivant l'expression de Mathieu Paris, il étoit lui-même le Seigneur & le Roi. An. 1254. pag. 604.

Ainsi périt d'une main ignoble ce fameux Richard, qui par le fracas qu'il fit en Europe & en Asie, imposa également au peuple qui n'estime que ce qu'il craint, & aux gens de guerre qui n'admirent souvent que les actions marquées au coin d'une heureuse témérité. Mais le Philosophe lui reproche avec justice son orgueil, ses emportemens, sa dureté, son avarice, son incontinence; & en lui laissant le surnom de *cœur de lion*, qu'il a mérité par sa bravoure, il lui refuse les qualités du grand Prince, qui emportent nécessairement l'amour des sujets, le zèle de la Justice, la connoissance des mystères de la politique, & l'attention à faire fleurir dans un Etat le commerce, les sciences & les arts. On lui attribue l'institution de l'Ordre de S. George ou de la Jarretière, dont la marque est un ruban bleu qu'on attache à la jambe. Il l'établit, dit-on, au siége d'Acre, pour honorer la valeur de ceux Caractère de ce Prince.

qui s'étoient distingués par quelque belle action (*a*). Si cela est, Edouard III n'a fait que le renouveller, en y ajoutant la devise : *Honni soit qui mal y pense :* devise dont le sujet est connu de tout le monde.

Jean son frère lui succéde : la guerre recommence entre les deux nations.

Richard ne laissoit point d'enfants. Deux Princes prétendirent à sa succession, Jean Sans-Terre comte de Mortain, son cadet, & Artus duc de Bretagne, son neveu. Le droit du Duc paroissoit le plus solidement établi : il étoit fils de Geoffroy, aîné du Comte : le feu Roi d'ailleurs, en traitant de son mariage avec la fille de Tancréde, l'avoit déclaré son successeur & l'héritier de tous ses Etats, s'il mouroit sans postérité. Mais la représentation n'avoit point encore force de loi : le plus proche ne manquoit guère de l'emporter, quand il avoit assez d'intrigue & de force pour soutenir ses prétentions. C'est ce qui arriva dans cette occasion. Le Comte de Mortain commença par se saisir des trésors de son frère, gagna par ses libéralités les gens de guerre & la Noblesse, s'assura

(*a*) Voyez l'Histoire d'Eléonore de Guyenne, où l'on cite pour garants Duchêne & Cambdenus, troisiéme part. l. 3. p. 439.

du suffrage de la Reine Eléonore sa mère, qui devoit être d'un grand poids dans une conjoncture aussi délicate : il produisit ensuite un testament vrai ou faux qui l'appelloit à la Couronne, protestant néanmoins qu'il ne vouloit la tenir que de la libre élection du peuple, & qu'il n'aspiroit au trône que pour rendre ses sujets heureux, en abolissant les impôts. Ces magnifiques promesses éblouirent les peuples ; le neveu fut exclus, & l'oncle couronné.

Roger de Hoved. p. 790.

Matth. Par. p. 264.

Cependant les Seigneurs d'Anjou, de Touraine, & du Maine, se déclarérent pour le jeune Artus, qui ne manqua pas de s'appuyer de la protection du Roi. Philippe qui l'aimoit tendrement, ne balança point à prendre son parti. Aussi-tôt il entre en Normandie, s'empare du Comté d'Evreux, & s'avance jusqu'au Mans. Il y trouva la Duchesse de Bretagne & le Duc son fils, qui lui jura une entière fidélité. De-là il se rendit à Tours, où la Reine Eléonore vint lui renouveller son hommage pour le Duché de Guyenne. Le Roi Jean de son côté ne demeuroit pas oisif. Assuré du Comte de Flandres qui n'étoit pas

Roger de Hoveu. p. 79..

Rigord p. 41..

encore réconcilié avec la France, & & de Renaud de Dammartin comte de Boulogne, qui avoit encore attiré à son parti le Comte de Guines & d'Ardres, il courut au secours de Lavardin avec de si grandes forces, que le Monarque François se vit obligé de se retirer dans le Maine. Ainsi la guerre allumée entre les deux nations, sembloit devoir continuer avec plus de fureur que jamais, lorsque le Roi d'Angleterre allarmé de la soumission inattendue des Flamands, fit faire des propositions de paix.

An. 1200. Les deux Rois font la paix.

Les deux Monarques se virent entre Vernon & Andely. Les offres du Prince Anglois parurent si avantageuses, que dès ce jour là même la paix fut conclue. Le Roi Jean reçoit en grace le jeune Artus son neveu ; donne au Roi vingt mille livres sterlin, pour le rachat des fiefs de Bretagne : lui abandonne Evreux & tout le Comté dont elle est la capitale : lui céde, en considération du mariage de Louis avec Blanche de Castille, Issoudun, Graffay, & les autres fiefs qu'il possédoit en Berry : s'oblige enfin à ne donner aucun secours, ni d'hommes, ni d'argent au

Rymer. Act. pub. t. 1. p. 37. 38.

Duc Othon de Saxe contre Philippe de Suabe. Neuf Barons de part & d'autre se rendent garants du Traité, & jurent de prendre les armes contre celui qui le violera. C'étoit l'usage alors que les vassaux cautionnassent leur Souverain. Ainsi quand on les voit armés contre lui, ce n'est pas toujours la preuve d'une révolte injuste, mais souvent la suite d'une obligation à laquelle le Prince avoit consenti, s'il manquoit à ses engagements.

Mariage du Prince Louis avec Blanche de Castille.

On songea aussi-tôt à exécuter l'article du traité, qui regardoit le mariage du Prince Louis avec la Princesse Blanche, fille d'Alphonse IX roi de Castille, & d'Eléonore d'Angleterre sœur du Roi Jean. On lit dans quelques Auteurs Espagnols, que les François ne lui donnèrent la préférence sur une de ses sœurs, nommée Urraque, qu'à cause de la différence des noms. Quoi qu'il en soit, l'Infante ayant été amenée en Normandie, les nôces y furent célébrées, parce que la France étoit encore en interdit pour le divorce du Roi. Toutes les Fêtes & les réjouissances qui étoient alors en usage, re- Rigord p. 44.

levèrent l'éclat de cette cérémonie. Mais les deux époux en étoient le plus bel ornement, âgés tous deux de quatorze à quinze ans, tous deux d'une taille & d'une beauté régulière. Blanche à tous ces avantages de la nature joignoit beaucoup de justesse dans l'esprit, d'élevation dans l'ame, de fermeté dans le caractère, d'agrément dans les manières, de noblesse dans le procédé, & ce qui ne sied point mal dans un rang si élevé, un peu de la hauteur de sa nation. Le Roi d'Angleterre qui l'aimoit tendrement, la déclara héritière de toutes les Provinces qu'il possédoit en France, s'il venoit à mourir sans enfants légitimes.

Idem ibid.

Nouveaux sujets de rupture entre les deux Rois.

La réconciliation des deux Rois paroissoit sincére : ils se virent plusieurs fois avec toutes les démonstrations extérieures de l'amitié la plus parfaite. Philippe reçut à Paris le Monarque Anglois, lui fit rendre de grands honneurs pendant son séjour, & le combla de présents à son départ. Cette paix néanmoins ne fut pas de longue durée. L'incontinence de Jean, l'ambition de Philippe, & le mécontentement d'Artus donnérent lieu

Idem ibid.

à une nouvelle rupture. Le Roi d'Angleterre, invité aux nôces d'Isabelle d'Angoulême, fut si épris de ses charmes, qu'il l'enleva au moment qu'elle alloit à l'Eglise, pour être mariée à Hugues le Brun comte de la Marche. Ce Seigneur ressentit vivement cette injure, & chercha tous les moyens de s'en vanger. Il étoit Lusignan, Maison alors dans toute sa splendeur, frère d'Aimeri roi de Chypre & de Jérusalem, de Geoffroy comte de Jaffa, & de Raoul comte d'Eu par sa femme. Tous ces Princes prirent les armes en sa faveur, soulevèrent le Poitou, & portérent le fer & le feu jusques sur les frontières de Normandie. Jean, pour les punir, entreprit imprudemment de les dépouiller de leurs terres, & enleva au Comte d'Eu la forteresse de Driencourt, aujourd'hui Dancourt. Alors ils s'adressérent au Roi comme à leur Souverain, & lui demandérent justice de son vassal. Ces sortes de Requêtes ne pouvoient manquer de plaire à la Cour de France, qui saisissoit avec avidité toutes les occasions d'humilier les Rois d'Angleterre, & de leur faire sentir leur

Guill. Armor. p. 81.

dépendance de la Couronne. Philippe reçut donc leurs plaintes, & promit d'avoir soin de leurs intérêts.

An. 1201. La Guerre recommence.

Les deux Rois eurent à ce sujet une conférence entre Vernon & Andely. Philippe qui voyoit tout soumis dans son Royaume ; qui d'ailleurs craignoit peu un ennemi tel que Jean, lui parla avec un air de fierté qui l'intimida. Sommé de se rendre à Paris pour y faire hommage du Poitou, de l'Anjou & de l'Aquitaine, cité à la Cour des Pairs pour y répondre sur les différents griefs intentés contre lui, il promit d'abord tout ce qu'on voulut, s'engagea même à donner pour sûreté les châteaux de Boutavant & de Tillieres : mais il ne parut point au jour préfix, & ces Places ne furent point remises aux François. Alors le Roi, de l'avis de tous les Grands de l'Etat, se mit en campagne, & la guerre recommença pour ne finir que cinquante-six ans après. Les deux forts qu'on refusoit de lui livrer, ne lui coûtérent que trois semaines : Lions, Arqueil, Mortemer, & Gournay furent enlevés presqu'aussi-tôt qu'attaqués : tout

Rigord pag. 44. 45.

plia sous le joug de l'heureux vainqueur.

Ce fut à Gournay que le jeune Artus vint trouver le Monarque François, qui l'arma Chevalier de sa main, lui promit la Princesse Marie sa fille, l'investit du Poitou, de l'Anjou, du Maine, de la Touraine, & lui donna des troupes pour l'aider à en faire la conquête. Le Duc prit aussi-tôt congé du Roi, & sans attendre les Milices de Bretagne, de Berry & de Bourgogne qui devoient le joindre, alla précipitamment mettre le siége devant Mirebau, où la Reine Eléonore venoit de se réfugier. Mais bientôt il éprouva, dit Guillaume le Breton, *que rien n'est moins solide que la foi Poitevine.* Jean étant accouru au secours avec de grandes forces, on l'introduisit dans la ville qu'Artus avoit emportée du premier assaut. Ce malheureux Prince fut enlevé au lit, conduit à Falaise, ensuite à Rouen, où il disparut tout-à-coup, sans qu'on ait jamais pû sçavoir ce qu'il devint. Les uns assurent qu'il fut empoisonné, d'autres que son oncle le poignarda de sa propre main, au refus de son Capitaine des Gardes, qui ne

An. 1202. Artus est pris & meurt dans sa prison.

Guill. Armor. p. 82.

Ibid.

Idem. Philip. p. 167.

Rigord p. 64.

Math. Par. p. 278.

voulut pas se deshonorer par une action si infâme.

Jean accusé de cette mort est condamné à la Cour des Pairs.

Abrég. de l'Hist. Univ. 2. part. p. 34.

Un attentat si horrible excita l'indignation dans tous les cœurs. Heureusement pour l'instruction de tous les Rois, dit un illustre Moderne, on peut dire que ce crime fut la cause de tous les malheurs du coupable. Les loix féodales, qui d'ailleurs faisoient naître tant de désordres, furent signalées ici par un exemple mémorable de justice. La Duchesse, mère d'Artus, les Bretons, les Angevins, & tous les grands de Touraine & du Maine, demandérent vengeance au Roi, qui étoit Seigneur suzerain du mort & de l'assassin. Jean cité par des Sergens-d'armes à la Cour des Pairs, envoya demander à Philippe un sauf-conduit. *Qu'il vienne*, dit le Monarque, *il le peut. Y aura-t-il sûreté pour le retour*, demanda le Ministre Anglois? *Oui*, répondit le Roi, *si le Jugement des Pairs le permet.* C'est tout ce que l'Ambassadeur put obtenir. Philippe ne voulut rien promettre, que d'éxécuter ponctuellement l'Arrêt, & demeura ferme à soutenir qu'aucune dignité ne pouvoit affranchir ses vassaux du droit

Math. Par. p. 179.

qu'il avoit originairement sur leur personne. Ainsi l'Accusé n'ayant point comparu, ni envoyé personne en son nom, les Pairs de France le jugérent atteint & convaincu du crime de parricide, le condamnérent à mort, & déclarérent toutes ses terres situées dans le Royaume, acquises & confisquées au Roi.

Math. Paris an. 1216. Duch tom. 5. p. 764.

Philippe se mit aussi-tôt en devoir de recueillir le fruit du crime du Roi son vassal. Il prit en moins de six mois par intelligence ou par force, presque toutes les villes de la haute Normandie. On n'avoit point encore entendu parler d'nne conquête si rapide. Nonancourt & Conches lui ouvrirent leurs portes : Andely fut forcé de capituler : Radepont fut emporté d'assaut :' le Vaudreuil, le Pont-de-l'Arche & Montfort ne firent qu'une foible résistance. Il n'y eut que Château-Gaillard, place située près d'Andely, sur une roche escarpée, qui fit une défense digne du vainqueur. On lit que plus de quatre cens habitants, femmes & enfants pour la plûpart, avoient été mis hors de la ville, comme bouches inutiles. Ces malheureux, enfermés entre les assiégeants & les

An. 1205. Conquêtes de Philippe : siége de Château-Gaillard

Rigord. p. 46.

Guill. Armor. p. 82.

Ibid. p. 84.

assiégés, endurèrent pendant trois mois la famine la plus horrible : enfin ils trouvérent dans le cœur du Roi une compassion, que leur refusoient leurs propres concitoyens : Philippe voulut bien les recevoir dans son camp : mais il n'étoit plus tems : ils moururent presque tous, après avoir mangé. L'extrémité où ils avoient été réduits, les avoit portés aux excès les plus affreux. Une femme accoucha dans cette malheureuse conjoncture : l'enfant fut aussi-tôt dévoré par ceux qui l'environnoient. Le brave homme qui commandoit dans la Place, Roger de Laci, n'ayant plus ni munitions, ni vivres, sortit l'épée à la main, résolu de vendre chérement sa vie : mais le Roi la lui sauva par estime pour sa valeur, & traita humainement la garnison.

Entreprise du Pape : appel du Roi.

Le Pape cependant, c'étoit Innocent III, cet homme sous lequel le Saint Siége fut si formidable, envoya ordre aux deux Rois d'assembler les Evêques, les Abbés, & les Seigneurs de leurs Etats, pour délibérer de la paix & du rétablissement des Eglises ou Monastères détruits à l'occasion de la guerre. Le Roi, sur-

Rigord. p. 46. 47.

pris de cette conduite étrange du Souverain Pontife, assembla les Prélats & les Barons qui se trouvoient avec lui à Mante, & de leur avis appella de ce singulier Mandement. On trouve au trésor des Chartes une Lettre-patente d'Eudes duc de Bourgogne, par laquelle il déclare qu'il a conseillé au Roi son Seigneur, de ne faire ni paix, ni tréve avec le Roi d'Angleterre, par contrainte du Pape ou d'aucun Cardinal. Si le saint Pere, ajoute-il, vouloit faire quelque violence sur ce sujet, j'ai juré au Roi mon souverain, que je lui donnerai du secours à cet effet de tout mon pouvoir, & que je ne traiterai point avec Rome sans lui. Cette déclaration est accompagnée de dix autres semblables, d'autant de Seigneurs ou Dames. Le Monarque répondit donc aux Ministres Romains, qu'il n'appartenoit point au Pape de se mêler des différends des Rois, & qu'ils n'étoient point obligés à recevoir ses ordres en ce qui regardoit leurs vassaux. Innocent répliqua qu'il ne prétendoit pas juger du fief, dont la connoissance étoit reservée au Prince: mais prononcer sur le péché, dont

Preuv. lib. Gallic. ch. 7.

roient maintenus dans la possession de leurs fiefs. Ainsi toute la Normandie fut soumise & réunie à la Couronne, environ trois cens seize ans après qu'elle en eût été détachée. Elle avoit eu seize Ducs du sang de ce fameux Rollon qui força Charles le Simple à la lui céder. On met de ce nombre six Rois d'Angleterre. La mollesse de Jean, qui fut le dernier de tous, ses crimes, l'indignation enfin qu'ils excitérent dans tous les cœurs, la firent rentrer sous l'obéïssance de ses anciens maîtres, pour n'en plus sortir.

Rigord ibid.

An. 1205.

Philippe se rend maître de l'Anjou, du Maine, de la Touraine & du Poitou.

La fortune de Philippe n'en demeura point là. Maître de cette grande Province, il s'avança vers les autres, qui par leur situation étoient moins en état d'être secourues. Guillaume des Roches, gouverneur d'Angers, homme d'une grande intrigue & d'un crédit plus grand encore, croyant sauver la vie d'Artus, l'avoit pour ainsi dire livré au Roi son oncle. Outré de la mort du jeune Prince, il voulut montrer en abandonnant l'assassin, qu'il n'avoit été que la cause innocente de l'assassinat. Il quitte aussi-tôt ses étendarts pour passer

Rigord ibid.

passer sous ceux du Monarque François, à qui d'un seul coup il livre l'Anjou, le Maine & la Touraine. Il n'y eut que Loches, Chinon, & & Châtillon sur Indre qui refusèrent de se rendre : mais enfin après un siége soutenu avec opiniâtreté, ils furent obligés de recevoir la loi & de plier sous le joug du vainqueur. En même-tems le Maréchal de France, alors il n'y en avoit qu'un, Henri Clément du Mets, s'étoit emparé d'une grande partie du Poitou. La capitale n'attendit que l'arrivée du Monarque pour lui ouvrir ses portes : tout le reste se soumit à son exemple, excepté Niort, Thouars, & la Rochelle. Deux ans suffirent pour tant de conquêtes : le Roi n'eut presque d'autre peine que de se montrer, pour subjuguer cinq belles provinces.

Guill. Armor. p. 86.

Quatriéme Croisade.

Tandis que Philippe, sans sortir de ses Etats étendoit si glorieusement les limites de sa puissance, plusieurs héros ses sujets remplissoient la terre du bruit de leurs exploits, & fondoient un nouvel Empire à cinq cens lieues de leur patrie. La fureur des Croisades n'étoit pas encore amortie.

L'intérêt des Papes, la superstition, l'esprit de Chevalerie, l'espérance de conquerir des Principautés dans ces mêmes régions que Godefroy de Bouillon avoit soumises, tout servoit à nourrir ce feu qui minoit insensiblement l'Europe. Les guerres qui divisoient la France & l'Angleterre, n'en purent ralentir l'ardeur : il se ralluma tout-à-coup plus vivement que jamais, & la plûpart des Princes François se croisérent de nouveau, pour le secours de la Terre-Sainte.

Le principal moteur de cette nouvelle émigration fut un Prêtre nommé Foulques, curé de Neuilly, célébre prédicateur, à qui une voix de tonnerre & un zèle sans ménagement, avoient acquis toute la réputation du fameux saint Bernard. Il n'en avoit cependant ni l'éloquence douce & insinuante, ni l'esprit souple, fin & délié. Le hardi Missionnaire apprit qu'il se devoit tenir un Tournoi entre Bray & Corbie, où toute la Noblesse de France avoit été invitée : il y courut, monta sur un échafaut, & parla avec tant de vehémence, que les Princes & Seigneurs qui s'y trouvérent en grand nombre, voulurent

Alberic. an. 1199.

à l'envi recevoir la croix de sa main. Les principaux furent Thibaut V, comte de Champagne, le Sire de Coucy, les Seigneurs de la Roche & d'Avesne, l'un Bourguignon, l'autre Flamand, Matthieu de Montmorency, Gautier comte de Brienne, Jean son frère, Geoffroy de Joinville & Geoffroy de Villehardouin, le premier Sénéchal, le second Maréchal de Champagne. Cet exemple fut suivi de la plûpart des Grands du Royaume: les uns se croisant par dévotion, les autres, parce qu'ils craignoient le ressentiment de Philippe, à qui ils avoient manqué de fidélité. On met au nombre de ces derniers, Baudouin IX comte de Flandres, Louis de Champagne comte de Blois, & Geoffroy III du nom, comte du Perche. Le Comte de Champagne ne put accomplir son vœu: il fut attaqué tout-à-coup d'une maladie violente, & mourut à l'âge de vingt-cinq ans. Mais il ordonna par son testament, que tout l'argent qu'il avoit amassé, seroit employé pour cette sainte expédition.

Villehard. n. 20

Guill. Armor. pag. 82.

An. 1201.

On envoya aussi-tôt à Venise louer des barques & des vaisseaux, pour

transporter en Orient quatre mille cinq cens Chevaliers & autant de chevaux, neuf mille Ecuyers, & vingt mille hommes de pied, avec des vivres pour neuf mois. On y convint que le fret seroit payé, partie en argent, partie en services que cette armée rendroit à la République, en lui aidant à reprendre quelques Places de Dalmatie. Le Traité fut fidellement exécuté: les Croisés payérent quatre-vingt cinq mille marcs d'argent; & malgré les foudres de Rome qui les excommunioit, s'ils attaquoient les terres des Chrétiens, ils reprirent Zara & son territoire, qui accrut les forces des Venitiens. Ceux-ci de leur côté fournirent tout ce qu'ils avoient promis de bâtimens de transport; & ne voulant point paroître de simples mercenaires dans une guerre où la Religion sembloit intéressée, ils équipérent à leurs frais cinquante galéres pour cinq cens Nobles qui avoient aussi pris la croix, à l'exemple de Henri Dandolo leur Duc ou Doge. C'étoit un vieillard de quatre-vingts ans, infirme & aveugle, mais en qui le grand âge & la privation de la vûe n'avoient rien dimi-

Villehard. n. 16. 17.

Gesta Innoc. n. 85.

nué, ni de la force de l'esprit, ni de l'activité du courage : homme singuliérement fin & rusé, si l'on en croit Nicétas ; & en même-tems orgueilleux jusqu'à l'arrogance, qui se vantoit d'être le plus sage de tous les Princes, dont aucun certainement ne l'égaloit en vaine gloire. Le nombre des Croisés se trouva encore augmenté considérablement par l'arrivée du Marquis de Montferrat & de plusieurs autres Seigneurs Italiens, qui vinrent en foule se joindre aux François. Nicet. l. 3. n. 9

On préparoit l'embarquement, lorsque le jeune Alexis, fils d'Isaac l'Ange, empereur de Constantinople, vint implorer leur secours en faveur de son père, qu'un frère ambitieux avoit détrôné, aveuglé, ensuite confiné dans une étroite prison. Il promettoit de remettre l'Empire Grec sous l'obeissance du Saint Siége de Rome : offroit pour les dédommager de la dépense qu'ils feroient, 200 mille marcs d'argent & des vivres pour toutes les troupes : s'engageoit à passer avec eux en Egypte, ou s'ils l'aimoient mieux, à y envoyer dix mille hommes à ses frais : juroit en-

An. 1202.

Epist. Hug. com. S. Paul. Duch. tom. 5. p. 272.

Villehard. n. 45.

fin d'entretenir toute sa vie cinq cens Chevaliers pour la défense de la Terre-Sainte. Ces offres parurent si avantageuses, que le plus grand nombre les accepta. Ceux qui furent d'un avis contraire, s'embarquérent à l'instant pour la Palestine : les autres firent voile vers Constantinople, qui fut emporté en six jours. L'Usurpateur s'enfuit, Isaac fut remis sur le trône, & le jeune Alexis, son fils, couronné Empereur.

Mais bien-tôt le nouveau César croyant sa puissance affermie, oublia tous ses serments. Il ne visitoit plus les Croisés à l'ordinaire, il retardoit les payemens de ce qu'il leur devoit, les réduisoit à de petites sommes, enfin à rien, quoique pour les satisfaire, il eût pris jusqu'aux vases sacrés & aux ornements des Eglises : ce qui l'avoit rendu très-odieux au peuple. Ces braves guerriers, irrités de la perfidie, lui déclarérent la guerre, & l'envoyérent défier jusques dans son Palais : triste incident qui acheva de révolter les Grecs, victimes au-dedans de l'avarice de leur Prince, & au-dehors de la vengeance des Latins. Un autre Alexis de la famille Ducas,

Item n. 110.

Grand-Maître de la garde-robe, sçut profiter de la circonstance pour s'élever sur le trône. Ce méchant homme, si connu sous le nom de Murtzulphe à cause de ses sourcils extrémement élevés, excita une sédition à la faveur de laquelle il se saisit du fils d'Isaac, l'étrangla, & se fit couronner Empereur.

Epist. Balduini. Imp. Duch. t. 5. p. 279. 280.

An. 1204.

Les Princes confédérés s'assemblérent pour délibérer sur cet événement: tous se crurent obligés à venger leur créature. Les Evêques de concert avec ceux qui avoient les ordres du Pape, décidérent que la guerre étoit juste, & qu'en saccageant la capitale des Chrétiens Grecs, pour la réduire sous le joug de Rome, on gagneroit toutes les indulgences promises aux braves qui avoient fait vœu de ne combattre que les Infidelles. Constantinople fut donc attaquée, & prise après soixante jours de siége. Murtzulphe s'enfuit avec une partie de ses trésors, & les Croisés, maîtres de la ville, s'abandonnérent à tous les excès de la fureur & de l'avarice. On fait monter le butin des seuls François à quatre cents mille marcs d'argent. Les Eglises furent pillées, les

Prise de Constantinople par les Latins Croisés.

Villehard. n. 127. 129.

Nicet. p. 365.

saintes images foulées aux pieds, les Reliques jettées en des lieux immondes, les vases destinés au service de l'Autel employés à des usages profanes, & les Hosties consacrées répandues par terre. On mit en piéces la table de sainte Sophie, ouvrage composé des matières les plus précieuses; & pour enlever les portes & les balustres d'argent, on fit entrer des mulets jusques dans le Sanctuaire. Une femme insolente vint y danser, & s'asseoir indécemment sur les siéges des Prêtres. Voilà ce que vous avez fait, s'écrie Nicétas, vous qui traitez les Grecs de méchants, & les Sarrazins de barbares. Ceux-ci cependant, à la prise de Jérusalem, n'en ont point usé de même envers vos concitoyens : ils n'ont ni insulté aux femmes des Latins, ni envahi leurs biens, ni rempli le saint Sépulchre d'horreur & de carnage. Vous n'êtes en effet que de vains discoureurs, qui faisant gloire d'arborer la croix sur l'épaule, n'avez pas honte de la fouler réellement aux pieds, pour un peu d'or & d'argent.

Pag. 369.

Baudouin est élû Empereur des Grecs.

Les vainqueurs, lassés plus que rassasiés de butin, songérent enfin à

l'élection d'un Empereur. On nomma douze Electeurs, six François, & six Italiens. Le choix ne pouvoit tomber que sur le Duc de Venise, le Comte de Flandres, & le Marquis de Montferrat : tous trois avoient également bien servi. Le grand âge de Dandolo empêcha de penser à lui : l'intérêt des Vénitiens donna l'exclusion au Marquis, dont les Etats étoient trop voisins de ces fiers Républicains : ainsi la bonne fortune, autant que la valeur de Baudouin, décida en sa faveur. Il fut couronné solemnellement dans Sainte Sophie, & prit dès-lors les titres & les ornements des Empereurs d'Orient. Cette nouvelle domination, qui ne dura que cinquante-sept ans, s'appelle l'Empire des Latins. Les Grecs sous Baudouin II, frère de Robert de Courtenai, se révoltérent, chassérent les François (*a*), & se donnérent à Michel Paléologue, dont la postérité regna jusqu'à la prise de Constantinople par Mahomet II (*b*).

Villehard. n. 136.

Epist. Bald. Imp. Duch. t. 5. p. 281.

On étoit convenu que l'Empereur & le Patriarche ne pourroient

(*a*) En 1261. (*b*) En 1453.

être choisis parmi la même nation. Ainsi le Comte de Flandres, prince François, ayant été couronné Auguste, le Sous-diacre Thomas Marosini, noble Vénitien, fut élevé sur la chaire Bysantine. Innocent III lui écrivit : *le Saint Siége a donné rang à votre Eglise parmi les Patriarchales, & l'a tirée de la poussiére, pour la mettre après Rome au-dessus de toutes les autres.* Ce Pontife ignoroit sans doute ou feignoit d'ignorer, que les Papes, loin de concourir à cette élévation, s'y étoient toujours opposés de tout leur pouvoir. La réunion des Grecs inspira d'autres sentiments. Alors on imagina de forger des concessions, qui sembloient fonder une espéce de droit.

Epist. 19. ap. Rain. 1205. n. 16.

Les Seigneurs Croisés partagérent ensuite les provinces de l'Empire. Les Vénitiens se donnérent les Isles de l'Archipel, le Péloponèse, l'Isle de Candie, & plusieurs villes des côtes de Phrygie. Le Marquis de Montferrat prit le Royaume de Thessalie ; le Comte de Blois se mit en possession de la Bithynie ; le Sire d'Avesne eut l'Isle d'Eubée ou Negrepont ; un gentilhomme Bourgui-

Villehard. ib.

gnon, nommé la Roche, s'empara d'une grande partie de la Grèce, où il fonda le Duché d'Athènes & la Seigneurie de Thèbes; Guillaume de Champlite, seigneur Champenois, conquit la Principauté d'Achaïe, qu'il laissa en mourant à Geoffroy de Ville-Hardouin, neveu du fameux Maréchal de ce nom. Ainsi le nouvel Empereur n'eut guères pour lui que la Thrace & la Mœsie. Les Princes Grecs de leur côté ne perdirent point courage dans cette étrange révolution, & sçurent se conserver plusieurs Provinces où ils établirent de nouvelles Souverainetés. Théodore Lascaris se retira dans la ville de Nicée, où il prit la pourpre Impériale. La Maison des Comnènes, sous ses trois chefs, Michel, David & Alexis, alla former en même-tems trois Etats dans l'Epire, dans la Romanie, & dans la Natolie. Le dernier prit le nom d'Empereur, & fut le fondateur de l'Empire de Trébisonde, qui subsista jusqu'au tems de Mahomet II (a).

Les Anglois cependant, indignés An. 1206.

(a) En 1461.

Suite de la guerre contre l'Angleterre.

de la lâcheté de leur Roi, firent tant par leurs clameurs, que ce foible Prince se mit enfin en devoir de recouvrer les Provinces qu'il avoit perdues. Assuré de Guy de Touars, Régent de Bretagne, qu'il avoit sçu détacher de la France, il mit en mer une flotte puissante, débarqua à la Rochelle, reprit quelques Places en Guyenne, & s'avança jusques dans le Poitou, où le Roi étoit campé avec une armée de beaucoup inférieure. Philippe ne jugeant pas à propos d'exposer ses conquêtes à un premier effort, dispersa ses troupes dans les Places fortes, les pourvût de toutes sortes de munitions, & revint à Paris. Jean, maître de la campagne, marcha du côté de Poitiers, qu'il n'osa attaquer, s'empara d'Angers, qu'il fit démanteler, prit Dol en Bretagne, se saisit du Promontoire qu'on appelle aujourd'hui Guesclin, y construisit un fort, & content de ces faciles exploits, repassa aussi-tôt en Angleterre. Le Roi, à cette nouvelle, se remet en campagne, reprend Angers, ravage les terres du Vicomte de Touars, force Partenay, ensuite Nantes, & contraint le Duc

Rigord pag. 48. 49.

Guill. Armor. p. 86. 87.

Régent à lui demander humblement la paix. En même-tems le Maréchal du Mets, Guillaume des Roches, & le Vicomte de Melun défirent les Angevins rebelles, prirent Hugues de Touars, Henri de Lusignan son neveu, & plusieurs autres Seigneurs qui furent envoyés à Paris sous bonne garde.

Tout plioit sous le joug des François, & la Guyenne ne pouvoit guères tenir qu'une campagne ou deux, lorsqu'Innocent, toujours attentif à étendre la puissance des clefs, envoya un Légat proposer une suspension d'armes entre les deux Couronnes. Le fier Ministre osa menacer du foudre Ecclésiastique celui des deux, qui ne se conformeroit pas aux intentions du saint Père. D'abord Philippe répondit avec une noble fermeté, que son Royaume ne relevant que de Dieu & de son épée, il n'avoit point d'ordre à recevoir du Pape. Tous les Seigneurs François étoient dans les mêmes sentiments ; tous l'exhortoient à délivrer pour jamais la France d'une domination étrangère ; tous juroient de le soutenir de tout leur pouvoir contre les entreprises du

An. 1206. Trève de deux ans entre les deux Couronnes.

Pontife : mais telle étoit la superstition du tems, telle la foiblesse des Grands & du peuple, que ce Prince prudent ne jugea pas à propos de se commettre avec la Cour de Rome.

Rymer. Act. publ. tom. I. p. 45.

On conclut donc à Touars une trève de deux ans, dont les Barons des deux Royaumes se rendirent réciproquement caution.

Croisade contre les Albigeois : erreurs de ces Sectaires.

Rigord p. 49.

Le Pape n'avoit desiré si ardemment une cessation d'armes entre les deux Rois, que pour faire prêcher une Croisade d'une espéce singulière & jusqu'alors inconnue. Ce ne fut point comme autrefois, contre les Infidéles d'Asie ou d'Afrique : mais contre des Chrétiens François, malheureux fanatiques, infectés de mille erreurs, qui avoient également corrompu l'esprit de la noblesse & du peuple. L'Eglise depuis près de deux siécles jouissoit d'une profonde tranquilité, lorsqu'un Docteur de l'Université de Paris, nommé Aimery de Chartres, répandit certains dogmes qui excitérent contre lui le zèle des Prélats. Ce fameux visionnaire, plus sçavant qu'on n'avoit accoutumé de l'être de son tems, soutenoit que

Idem pag. 50.

le Paradis & l'Enfer n'étoient que des

chiméres : que le plaisir de bien faire étoit tout notre Paradis, le crime & l'ignorance tout notre Enfer : que la Loi du Saint-Esprit avoit aboli celle de Jesus-Christ : que la Charité en étoit l'ame : que son feu enfin étoit capable de rectifier l'adultére même, si elle l'accompagnoit. Le nouvel Hérésiarque, cité à Rome, fut obligé de se rétracter. Il en mourut de honte & de regret : mais le mal ne périt point avec lui. Un Concile assemblé à Paris, condamna au feu tous ceux qui se trouvérent imbus de ces maximes : on n'épargna que les femmes & quelques pauvres gens, dont la simplicité avoit été plus aisée à surprendre. Le corps d'Aimery fut déterré, ses os brûlés, & les cendres jettées au vent. On livra de même aux flammes un livre où l'on crut que le Docteur avoit puisé ses subtilités : c'étoit la métaphysique d'Aristote, que les François de Constantinople venoient de faire passer dans leur patrie. Il fut défendu sous peine d'excommunication de la transcrire, de la lire & de la garder chez soi. Une si cruelle persécution effraya tellement les partisans d'Aimery, qu'ils abandonnérent tout,

Pag. 516

pour aller se joindre aux Albigeois.

C'est le nom qu'on donnoit alors à tous les Sectaires, qui s'accordoient entre eux à mépriser l'autorité de l'Eglise, à combattre l'usage des Sacrements, à renverser enfin toute l'ancienne discipline. On comprenoit sous cette appellation générale les Ariens qui nioient la divinité de Jesus-Christ; les Manichéens qui admettoient deux principes, l'un bon, l'autre mauvais; les Vaudois, Humiliés, ou Pauvres de Lyon, qui dans les commencements n'eurent d'autre erreur que l'estime d'une pauvreté oisive, & le mépris du Clergé; les Petrobusiens & Henriciens qui rejettoient les Sacrements & tout le culte extérieur; les Apostoliques qui se vantoient d'être seuls le vrai corps mystique de Jesus-Christ; les Politiques qui ne vouloient point que les Ecclésiastiques eussent aucune domination ou jurisdiction temporelle; les Poplicains ou Publicains qui détestoient la Baptême, l'Eucharistie, & le Mariage; les Patarins qui tenoient une doctrine infame, & les Cathares qui professoient une grande pureté de vie. On les nomma tous Albigeois,

ſoit à cauſe du Concile d'Albi qui anathématiſa leurs erreurs, ſoit parce que cette ville & ſes environs en étoient plus particuliérement infectés. On les appelle encore tantôt Provençaux, parce que d'abord ils ſe répandirent en Provence, tantôt Bons-hommes, parce qu'ils ſe piquoient d'une grande régularité, quelquefois même d'un nom très-infâme, qui prouveroit qu'ils étoient ſujets au déteſtable péché, qui attira le feu du ciel ſur Sodome & Gomorre. On lit ſur le tombeau d'Alix comteſſe de Bigorre, qu'elle étoit fille de Guy de Montfort, qui pour la foi mourut contre les B*... & Albigeois. P. Daniel t. III. p. 101.

L'idée que les Auteurs contemporains nous donnent de leur doctrine & de leurs mœurs, offre quelque choſe de ſi abſurde, & en même-tems de ſi horrible, qu'on feroit preſque tenté de les accuſer d'exagération. Les Albigeois, dit-on, croyoient deux Dieux : l'un bienfaiſant, auteur du nouveau Teſtament, qui eut deux femmes, Collant & Colibant, & fut père de pluſieurs enfants, entre au- Hist. Albig. Duch. tom. 5. p. 556. 57.

* Le mot eſt tout du long dans l'Epitaphe. Idem. Ib.

tres du Christ & du diable : l'autre méchant, menteur, homicide, auteur de l'ancienne loi, qui non-content d'avoir persécuté les Patriarches pendant leur vie, les avoit tous damnés après leur mort. Ils admettoient aussi deux Christs : l'un tout mauvais, né à Bethléem, crucifié à Jérusalem, *qui eut pour concubine Marie Magdelene, femme si connue pour avoir été surprise en adultere* : l'autre tout bon, invisible, qui n'habita jamais ce monde que spirituellement dans le corps de Paul. Ils disoient que l'Eglise Romaine étoit la grande prostituée dont il est parlé dans l'Apocalypse, regardoient les Sacrements comme des choses frivoles, traitoient le mariage de prostitution, l'Eucharistie de chimére, la Résurrection de fable ridicule, & le culte des images de détestable idolatrie. Il y avoit parmi eux divers ordres, celui des Parfaits, & celui des Croyans. Tous faisoient profession d'une grande pureté, & s'abandonnoient réellement aux plus infâmes voluptés, sur cet abominable principe que *l'homme ne pouvoit pécher depuis la ceinture jusqu'en bas.*

Chron. Mag. Guill. de Pod. Ibid. c. 9. pag. 672. 73.

La fureur avec laquelle les Sectaires s'efforçoient d'étendre leurs erreurs, réveilla enfin le zèle des Pasteurs. Le Pape Innocent délégua deux simples moines Bernardins, pour juger ces malheureux : il leur donnoit pouvoir non-seulement de les excommunier, mais de contraindre tous les Seigneurs par toutes les censures de l'Eglise, à confisquer leurs biens, à les bannir de leurs terres, & même à les punir de mort, s'ils osoient appeller de leur jugement. Ce fut le premier fondement de l'inquisition. Ces Délégués ou Légats étoient Pierre de Castelnau & Raoul, moines de Fontfroide, diocèse de Narbonne. Bien-tôt Arnaud, abbé de Citeaux, leur fut associé avec un égal pouvoir. Tous les trois se mirent à faire des sermons qui ne furent point écoutés; on les interrompoit sans cesse par mille invectives contre le luxe du Clergé. C'est qu'en effet les Missionnaires avoient de grands équipages, beaucoup d'habits, de valets, de chevaux, & faisoient grande dépense. Un Espagnol, Diégo de Azebez, prélat très-vertueux, leur conseilla, s'ils vouloient convertir, de renoncer

Bolland. 5. Mart. tom. 6. pag. 411.

Hist. Albig. ibid p. 538.

à tout ce faste, de marcher à pied, de vivre austérement, & de combattre les vertus apparentes des Albigeois par une vraie piété. Ils le firent, & eurent le bonheur d'opérer plusieurs conversions : mais le grand nombre s'obstina dans l'héréśie sous la protection du Comte de Toulouse.

Variations des Auteurs sur le caractère de Raymond VI comte de Toulouse.

C'étoit Raymond VI, petit-fils du Roi Louis le Gros, par la Reine Constance sa mère, prince dont les Historiens ont parlé si diversement selon les différents principes qu'ils s'étoient faits, ou selon les divers préjugés qui les dominoient. Ceux-ci nous le dépeignent comme un des plus grands hommes de son siécle, généreux, brave, d'un esprit juste, pénétrant, solide ; libéral, soit envers les Eglises & les Monastères qu'il prit toujours sous sa protection, soit envers les pauvres qu'il soulageoit par d'abondantes aumônes ; rempli de vénération pour la Religion & ses Ministres ; assidu à la célébration des saints mystères, avant que Rome l'eût frappé de ses foudres ; faisant, après qu'il fut excommunié, de longues & fréquentes priéres aux portes des Eglises ;

où il n'osoit entrer par respect pour l'autorité des clefs ; pénétré enfin de grands sentiments de piété & de pénitence (*a*). Ceux-là au contraire nous le représentent comme un Prince brutal jusqu'à la grossiereté, superstitieux jusqu'à la petitesse, coupable des plus horribles incestes, vrai membre du diable, fils de perdition, fils aîné de Sathan, ennemi de la Croix, persécuteur de l'Eglise, défenseur des Hérétiques, oppresseur des Catholiques, parjure dans la foi, cherchant moins le plaisir que le crime dans ses excès scandaleux, & pour tout dire en un mot, receptacle de toutes sortes d'iniquités. C'est au lecteur judicieux à faire la comparaison de ces deux portraits, & à décider si le témoignage de Pierre de Vau-Sernai, homme dévoué jusqu'à l'aveuglement au Comte de Montfort, ennemi capital de Raymond, doit l'emporter sur la déposition juridique de plus de cent témoins, tous irréprochables, & la plûpart Ecclésiastiques ou Religieux.

Hist. Albig. c. 4. apud Duch. tom. 5. p. 559 & 560.

(*a*) Voyez l'information juridique de la vie, des mœurs & de la mort de Raymond, rapportée en l'Histoire du Couvent de Toulouse par le Pere Perein, Jacobin. Lisez aussi l'Avertissement du tom. IV de l'Histoire du Languedoc.

d'une main, le frappe de l'autre à coup de verges, & le conduisit ainsi jusqu'au maître-autel. Cette première mortification fut suivie d'une seconde, qui dut lui être infiniment sensible. On le força de prendre la croix contre ses sujets, de joindre l'armée des Croisés, & de l'aider de tout son pouvoir à conquérir ses propres Etats.

Conquêtes des Croisés.

Cinq grands fiefs relevoient alors du Comté de Toulouse, la Baronie de Montpellier, le Comté de Foix, celui de Quercy auquel étoit joint Rhodez, la Vicomté de Narbonne, & celle de Beziers à laquelle Raymond Roger, neveu du Comte pénitent, avoit réuni les Comtés d'Albi & de Carcassonne. Ce Prince, plus fier que son oncle, n'avoit pû se résoudre à déférer si aveuglément aux ordres de Rome, & continuoit de protéger ouvertement les nouvelles opinions : ce fut aussi le premier attaqué. Beziers, sa capitale, ne put soutenir l'effort de cinq cents mille combatants : elle fut emportée du premier assaut. Les vainqueurs ne distinguérent ni âge, ni sexe, ni religion : soixante mille habitans passérent,

Philipp. l. 8. p. 192.

rent, dit-on, par le fil de l'épée : sept mille furent égorgés dans l'Église de la Magdelène, où ils s'étoient refugiés. Juste punition, dit Pierre de Vaux-Sernai, des horribles blasphêmes que ces malheureux avoient vomis contre la Sainte : comme si Dieu vouloit la mort du pécheur, & non sa conversion. On dit que les Croisés, avant de monter à l'assaut, demandérent à l'Abbé de Cîteaux ce qu'ils devoient faire dans l'impossibilité où l'on étoit de distinguer les catholiques des hérétiques : *Tuez-les tous*, dit le Moine, *Dieu connoît ceux qui sont à lui.*

Hist. Alb. c. 16.

Cæsar Heisterb. l. 5. c. 21.

Les Croisés, maîtres de Beziers, allèrent aussi-tôt investir Carcassonne, qui se défendit plus long-tems; la présence du Vicomte augmentant sans doute sa résistance. Mais il fallut céder après quinze jours d'attaque vigoureusement soutenue. Il fut arrêté par les articles de la capitulation, que les habitans sortiroient nuds en chemise, & que le Vicomte demeureroit en ôtage jusqu'à l'entière exécution du traité. Cependant, la Place rendue, le malheureux Raymond Roger ne fut point remis en

Guill. de Pod. c. 14.

liberté : le Comte Simon de Montfort n'eut point honte, malgré la foi donnée, de le retenir dans une étroite prison, où il mourut quelque tems après d'une mort violente : fâcheux préjugé contre l'héroïsme de ce fameux chef des Croisés.

Montfort est élu Général de la Croisade. Son portrait.

Bien-tôt en effet il fut décoré de ce titre par le suffrage d'une armée, qui jusques-là sembloit n'avoir eu d'autre supérieur que le Légat Milon : ce ne fut néanmoins qu'au refus du Comte de Nevers & du Duc de Bourgogne. Simon lui-même affecta quelque tems de s'en défendre : mais la facilité avec laquelle il céda aux priéres du Légat, prouve que sa vanité humiliée de n'avoir pas eu la préférence, ne cherchoit qu'un prétexte de se rendre avec honneur. Il étoit alors chef de l'illustre Maison de Montfort-l'Amauri, grand homme de guerre, très-renommé par l'intrépidité de son courage, plus célébre encore par la pratique d'une vertu sévére, qui donnoit une haute idée de sa probité. Les dévots, séduits par les dehors d'une piété apparente, le nommoient le Machabée de son siécle, le défenseur de l'Eglise, le soutien de la Religion : les gens du mon-

Hist. Albig. c. 17.

Ibid. c. 18.

de qui jugeoient de ses sentimens par ses actions, l'accusoient de l'ambition la plus fine & la plus violente. Le Vicomte de Beziers *indignement* Innoc. III. *assassiné par ses ordres*, *pour avoir* l. 15. epist. 212. *sa terre*; le Comte de Toulouse traversé par ses intrigues dans toutes les Hist. de Lang. propositions que Rome même trou- pag. 20. l. 20. voit raisonnables; les villes hérétiques ou catholiques indifféremment atta- Ibid tom. 3. quées & conquises contre les inten- Pr. p. 235. tions du Pape; l'Eglise de Narbonne Besse hist. des où siégeoit son bienfaiteur Arnaud, Ducs de Narb. dépouillée d'une partie de ses domaines; Toulouse qui demandoit grace, Guill. de Pod. abandonnée aux flammes & condam- c. 29. née à une amende de trente mille marcs d'argent; la trève ordonnée Marca. hist. par le Concile de Latran, violée de Bearn tom. de gaieté de cœur vis-à-vis du 8. ch. 18. Comte de Foix, qui l'observoit religieusement; l'héritière de Bigorre arrachée des bras de son légitime mari, pour être livrée au second fils du ravisseur, qui par cette alliance acquéroit une riche Province; tout annonce que le zèle de la Religion régloit moins ses entreprises, que l'envie de s'agrandir: tout justifie les couleurs horribles sous lesquelles

l'Archevêque de Narbonne dépeint les démarches, les menées, *les violences, l'ambition & la malice* de ce Général de la Croisade.

Besse ibid.

Ses Conquêtes

On ne peut néanmoins lui refuser les qualités de grand capitaine, la prudence, l'activité, la bravoure, la constance & le bonheur. Resté presque seul après son élection, non-seulement il sçut conserver Beziers, Carcassonne, Alzonne, Fanjaux, & Castres; mais il conquit encore Limous, Saverdun, Lombers, Mirepoix, Pamiers, Albi, & une grande partie de l'Albigeois. Il arriva, dit-on, à Castres un miracle, qui caractérise parfaitement l'esprit de ces nouveaux Croisés, de leur chef, & de leur siécle. On présenta au Comte de Montfort deux hérétiques, l'un du nombre de ceux qu'on appelloit *Parfaits*, l'autre de la classe de ceux qu'on nommoit Néophytes, ou *Croyants*: il les condamna tous deux à être brûlés vifs. Le Néophyte frappé de cet arrêt de mort, déclara qu'il abjuroit l'erreur: ce qui excita une grande dispute dans l'armée. Les uns vouloient qu'on accordât la vie à ce malheureux: les autres soutenoient au contraire qu'il étoit digne de mort, soit

Hist. Albig. c. 22, Duch. t. 5. p. 575.

parce qu'il avoit été dans l'hérésie, soit parce que son abjuration pouvoit être l'effet de la crainte, plûtôt que d'un véritable repentir. Le Général fut de ce dernier avis : la raison qu'il en donne paroîtra sans doute singuliére. C'est, dit-il, que si cet homme est sincérement repentant, la peine qu'on lui fait subir, lui servira pour l'expiation de ses péchés : si sa conversion est simulée, il souffrira le *Talion* pour sa perfidie. On saisit donc les deux coupables : on les lie à un pieu avec de grosses cordes : on allume ensuite le bucher. Le prétendu Parfait fut brûlé dans l'instant : mais le ciel toujours protecteur de l'innocence, ne permit point aux flammes d'agir sur son compagnon. Les liens qui l'attachoient, se rompirent : il sortit sain & sauf du brasier, sans qu'il parût sur son corps le moindre vestige du feu.

Soulevement général contre le Comte de Montfort.

Tant d'heureux succès éblouirent Montfort, & le firent sortir de sa premiére modération. L'ambitieux Général osa proposer au Comte de Toulouse de lui faire une cession absolue des villes, châteaux, & domaines, que l'armée catholique avoit

conquis, menaçant de lui déclarer la guerre, s'il refusoit un accommodement. Raymond, indigné de l'audace, répondit avec fierté qu'il n'avoit rien à démêler avec lui; qu'ayant été absous de son excommunication, on n'avoit aucun droit d'envahir ses Etats; qu'il en porteroit ses plaintes au Roi son Seigneur, à l'Empereur, & au Pape. Simon qui avoit mis les Légats dans ses intérêts, ne laissa pas de poursuivre ses conquêtes, & alla mettre le siége devant Preissan, qui lui ouvrit ses portes. Cette Place appartenoit au Comte de Foix, que la nouvelle Inquisition n'avoit pas encore soumis à l'anathême : mais déja Montfort ne consultoit, pour s'emparer d'une infinité de châteaux, que le droit de bienséance & la facilité de les conquérir. Il s'en trouva plusieurs qui relevoient du Roi d'Arragon, Seigneur de Montpellier, du Comte de Comminges, & du Vicomte de Bearn. Tous se réunirent contre l'usurpateur, & soulevèrent presque toute la noblesse du païs. La révolution fut telle, qu'en très-peu de tems plus de quarante châteaux secouérent le joug. Bien-tôt il ne lui

Auteur Anon. dans l'hist. du Langued. tom. 3. Pr. p. 20. 21.

demeure de villes considérables, qu'Albi, Carcassonne, & Pamiers. Hist. Albig. c. 25. & seq.

Raymond cependant plaidoit vivement sa cause à Rome, & dans un Consistoire public exposoit ses justes griefs contre les Légats & contre Simon de Montfort. Le saint Pere, indigné du procédé de ses Ministres, prit le Comte par la main, entendit sa confession, & lui donna une nouvelle absolution en présence de tout le sacré Collège. En même-tems il écrivit à l'Evêque de Riez & à Maître Thédise chanoine de Gènes, leur ordonnant d'assembler un Concile dans un lieu commode, pour y recevoir la justification du Prince, tant sur le meurtre de Pierre de Castelnau, que sur l'accusation d'hérésie. Le mandat portoit, que s'il pouvoit prouver son innocence sur ces deux articles, on lui rendroit les sept forteresses qu'il avoit données pour caution. Mais tout fut inutile, & la soumission du Comte, & les ordres du Pontife. Le Prêtre Genois, dit un Historien du tems, » étoit un » homme circonspect & prévoyant, » qui n'avoit rien tant à cœur que » d'éluder sous des prétextes plausi-

An. 1210. Raymond absous à Rome, est excommunié à S. Gilles.

Aut. Anon. hist. de Langu. t. 3. Pr. p. 23.

Innoc. III. l. 12. ep. 152. 53.

Hist. Albig. c. 39.

» bles la demande de Raymond & le
» commandement du Pape. Perſuadé
» que la Religion étoit perdue, ſi le
» Prince parvenoit à ſe juſtifier, ce
» qui lui ſeroit très-facile, il cher-
» choit tous les moyens d'empêcher
» un ſi grand malheur. Dieu tou-
» jours favorable à ſes élus, lui ſug-
» géra enfin un expédient qui le tira
» d'embarras. L'intention d'Innocent
» étoit que le Comte exterminât les
» hérétiques, & révoquât certains
» péages nouveaux : Thediſe imagina
» de le citer au Concile de S. Gilles,
» pour lui notifier que n'ayant pas
» obéi en des choſes de ſi peu de
» conſéquence, on ne pouvoit l'ad-
» mettre à ſe purger des crimes é-
» normes qui lui étoient imputés. Le
» malheureux Raymond, fruſtré de
» ſes eſpérances, répandit un tor-
» rent de larmes : le barbare Ecclé-
» ſiaſtique, au lieu d'en être touché,
» lui appliqua ſur le champ ces pa-
Pſalm. 31. v. 8. » roles de David : *L'abondance de ſes*
» *pleurs ne le touchera point.* Ainſi le
» réſultat de cette aſſemblée fut une
» nouvelle excommunication fulmi-
» née *contre le plus ſcélérat de tous*
» *les hommes* : c'eſt l'épithete dont le

dévot Pierre de Vaux-Sernai décore souvent un Prince que le Pape lui-même avoit jugé digne d'être réconcilié à l'Eglise. Tant il est aisé de passer du zèle au fanatisme, & du fanatisme à l'iniquité la plus monstrueuse !

Suite des expéditions de Simon de Montfort.

Tandis qu'une scéne si humiliante non-seulement pour la dévotion, mais pour l'humanité même, se passoit à Saint Gilles ; Montfort qui faisoit jouer ces indignes ressorts, voloit de conquêtes en conquêtes sous la protection des Légats qui lui étoient entiérement dévoués. Maître d'Alzonne, de Brom ou Bram dans le Lauraguais, & d'Alairac entre Narbonne & Carcassonne, il alla faire le dégat aux environs de Foix, d'où il fut repoussé avec perte. De-là il vint mettre le siége devant le château de Minerve, l'une des plus fortes Places du Royaume, qui bien-tôt néanmoins fut forcé de se rendre presque à discrétion. On raconte que l'Abbé de Cîteaux, interrogé *comme Maître des Croisés* sur les termes de la capitulation, se trouva dans un très-grand embarras. *Il souhaitoit ardemment la mort des ennemis de Jesus-*

Hist. Albig. c. 37.

Christ : mais étant Prêtre & Religieux, il n'osoit opiner à faire mourir les Minervois. Il accorda donc la vie sauve au Seigneur de la forteresse, aux catholiques, aux fauteurs des hérétiques, aux hérétiques mêmes *Parfaits*, s'ils vouloient se convertir. Cette condescendance déplût à un zèlé, nommé Robert de Mau-voisin, qui dit tout haut qu'on étoit venu pour exterminer les impies, & non pour leur faire grace. *Rassurez vous*, répondit le Légat, *vous n'avez rien à craindre, parce que peu se convertiront.* Malheureusement il fut prophête, & Robert eut la cruelle satisfaction d'en voir périr un grand nombre. Plus de cent quatre-vingt de ceux qu'on appelloit *Parfaits*, moururent dans les flammes. Il ne fut pas nécessaire de les conduire au bucher : tous s'y précipitérent d'eux-mêmes avec un courage digne d'une meilleure cause.

Robert. Altiss. chron.

An. 1211.

La réduction de Minerve fut suivie de celle de Ventalon, de Montréal, de Termes, de Coustaussa, d'Albas, de Puyvert, & de tout le païs situé à la gauche du Tarn. De si grands avantages redoublérent la

Hist. Albig. c. 39. 40. & seq.

fierté des Légats. Raymond fut de nouveau cité au Concile d'Arles en Provence, & le Roi d'Arragon invité de s'y trouver. Tous deux s'y rendirent, & reçurent à leur arrivée défense de sortir de la ville sans la permission du Synode. Cette premiére insolence n'étoit que le prélude d'une autre plus grande encore. On apporta au Comte de la part des Prélats assemblés, un papier qui contenoit ces articles : qu'il congédieroit incessamment toutes ses troupes : qu'il seroit soumis en tout aux ordres du Pape : que dans tous ses domaines on ne serviroit aux repas que deux sortes de viandes : qu'aucun de ses sujets, noble ou roturier, ne porteroit des habits de prix, mais seulement des chapes noires & mauvaises : qu'il ne souffriroit aucun gentilhomme dans les villes de sa domination : qu'il feroit raser toutes ses Places fortes : qu'après en avoir chassé les hérétiques & leurs fauteurs, il livreroit aux Légats tous ceux qu'ils lui indiqueroient, pour en disposer à leur volonté : qu'il n'exigeroit d'autres péages que ceux qu'on levoit anciennement : que chaque chef de

Auteur Anon. dans l'hist. du Lang. t. 3. Pr. p. 30. 31.

famille payeroit tous les ans quatre deniers Toulousains au Légat ou à son délégué : qu'il iroit enfin en Palestine servir parmi les Hospitaliers, laissant ses Etats sous la direction des Ministres de Rome, qui le rappelleroient & le rétabliroient, lorsqu'ils le jugeroient à propos.

Nouvelle excommunication du Comte de Toulouse.

Les deux Princes furent également indignés de l'extravagante dureté de ces conditions. Aussi-tôt, ils sortirent d'Arles, sans prendre congé des Evêques. Rome, irritée à son tour, ne garda plus aucune mesure. Le Comte fut excommunié, déclaré ennemi de l'Eglise, le Comté de Melgueil saisi au profit de saint Pierre, & tous les domaines du prétendu rebelle livrés au premier occupant. Raymond, poussé à bout, se mit en état de défense, s'assura des habitans de Toulouse, de Montauban, de Castelsarasin, & des autres principales villes de sa domination, eut recours à ses amis, à ses alliés, à ses vassaux, & malgré les foudres du Vatican, trouva partout de grandes ressources. Tous ses sujets dont il étoit tendrement aimé, lui jurérent un attachement inviolable : le Comte

Innoc. III l. 14. ep. 35.

de Comminges, celui de Foix, le Vicomte de Bearn, le Sénéchal d'Aquitaine, & plusieurs Chevaliers du Carcassez lui promirent toute sorte de secours & d'assistance : mais il ne voulut pas encore se déclarer ouvertement contre Montfort, qui cependant avançoit toujours ses conquêtes.

Le château de Cabaret venoit de lui ouvrir ses portes, & déja il pressoit vivement Lavaur, lorsqu'il fut joint par cinq mille Toulousains que lui envoyoit l'Evêque de Toulouse. Ce Prélat, nommé Foulques, avoit institué une Confrairie dans la vûe d'extirper l'hérésie & l'usure. Ces nouveaux fanatiques, ayant pour chefs deux frères Chevaliers, Aimeri & Arnaud de Castelnau, érigérent un tribunal si redoutable, qu'ils forçoient les usuriers à faire raison à leurs débiteurs, & punissoient les contumaces par la destruction & le pillage de leurs maisons. Ce qui causa une grande division parmi les habitans de la cité & du bourg. Ceux-ci de leur côté formérent une société sous le nom de la Confrairie *Noire*, pour la distinguer de la première,

Nouvelles conquêtes des Croisés.

Guill. de Pod. c. 15. & 17.

demanda une conférence avec les principaux de l'armée. Il alloit les trouver sous le sauf-conduit des Légats, lorsque Simon qui avoit intérêt d'entretenir la guerre, courut sur lui à la tête de plusieurs Chevaliers, résolu de le prendre ou de le tuer. Ce qui rompit toutes les négociations.

Siége de Toulouse.

La prise de Monferrand qui suivit de près celle de Casser, eut des circonstances bien cruelles pour le malheureux Raymond. Il l'avoit confié au Prince Baudouin son frère, & attendoit de sa fidélité la plus forte résistance. Cependant, soit espoir d'une meilleure fortune, soit scrupule de Religion, Baudouin non-seulement rendit la Place aux Croisés, mais demanda avec instance d'être reçu au nombre des hommes ou vassaux de Montfort, lui jura un attachement inviolable, & fit depuis une guerre implacable au Comte son frère. *Ce fut ainsi*, dit l'Historien de cette Croisade, *qu'il mérita d'être reconcilié à l'Eglise, & que de ministre du diable, il devint ministre de Jesus-Christ.* Simon, fier d'une si belle conquête, s'avança du côté de Castelnaudari qu'il fit rétablir, prit Ra-

Ibid c. 54.

Ibid.

bastens sans coup ferit, & s'empara avec la même facilité de Montaigu, Gaillac, Cahusac, la Garde, Puicelsi, saint Marcel, la Guépie, & saint Antonin. Tant de succès le conduisirent au siége de Toulouse, qu'il entreprit avec plus de témérité que de prudence. Les Comtes de Foix & de Comminges s'étoient jettés dans la Place avec Raymond : la résistance fut si vigoureuse, les sorties si fréquentes, si meurtriéres, que les Croisés furent obligés de se retirer honteusement.

On ne vit jamais une guerre plus bizarre. Tantôt vainqueur, tantôt vaincu, on regagnoit d'un côté, ce qu'on perdoit de l'autre. Montfort, toujours suivi du Clergé qui faisoit sa plus grande force, prit sa route vers le païs de Foix qu'il ravagea, brûla le bourg de ce nom, Hauterive, & Vareilles. Raymond, secondé de plusieurs Seigneurs ses vassaux & ses amis, reprenoit dans ce même tems quantité de châteaux qu'on lui avoit enlevés, & vint assiéger Castelnaudari, où son ennemi s'étoit enfermé. Le siége fut vif, opiniâtre, & meurtrier. Il arriva un jour que quelques

Bataille de Castelnaudari

Chevaliers Croisés conduisant un convoi dans la Place, le Comte de Foix alla à leur rencontre & leur livra bataille. Simon, averti du péril où étoient ses gens, accourut avec un puissant secours, se jetta dans la mêlée à corps perdu, & fit périr bien du monde. Déja la victoire se déclaroit pour lui, lorsque Roger Bernard, fils du Comte de Foix, survint avec de nouvelles troupes, repoussa vivement le Général Romain, rétablit le combat, & fit durer l'action jusqu'à la nuit, qui sépara les deux armées. Les uns se retirérent dans leur forteresse, les autres dans leur camp. C'est ainsi qu'un ancien Historien rapporte ce fait. Deux autres Auteurs contemporains racontent la chose différemment, & disent que les Toulousains furent entiérement défaits.

Auteur Anon. hist. de Lang. t. 3. Pr. p. 44.

Hist. Albig. c. 57.

Guill. de Pod. c. 19.

Plaintes du Roi sur les conquêtes de Montfort.

Quoi qu'il en soit, le Comte Raymond, sur l'avis qu'il arrivoit un renfort considérable de Croisés sous la conduite d'Alain de Rouci, ne jugea pas à propos de poursuivre son entreprise. Il leva le siége, & alla reconquérir plus de cinquante Places qu'on lui avoit enlevées. Le Roi en

même-tems se plaignit au Pape de ce qu'on s'étoit emparé d'une partie du Toulousain au préjudice de sa Souveraineté. La réponse du Pontife offre quelque chose de bien singulier. *Nous avons*, dit-il, *ordonné à nos Légats de recevoir le Comte à se justifier : nous sçavons qu'il ne l'a pas fait. Nous ignorons si c'est par sa faute :* c'est cependant ce qu'il falloit éclaircir : *ainsi il a perdu ses domaines :* Jugement très-remarquable assurément, & motivé d'une façon tout-à-fait nouvelle. *Mais nous avons eu soin de pourvoir & à vos intérêts & à votre gloire :* il lui faisoit sans doute une grande grace. On voit néanmoins par une autre lettre du même Innnocent, qu'il étoit parfaitement informé *qu'on n'avoit pas procédé suivant ses ordres. Nous ne comprenons pas*, écrit-il à l'Evêque d'Usez & à l'élu de Narbonne, *pour quelle raison nous pourrions, ou donner à d'autres les Etats du Comte qui n'en a pas eté dépouillé, ou retenir frauduleusement les châteaux qu'il nous a remis. Si on a rendu quelque Sentence sur ces deux articles, sans égard à la forme que nous avons prescrite, elle est nulle de*

Innoc. III. l. 14. ep. 163.

L. 15. ep. 102.

plein droit. C'est pourquoi nous vous ordonnons de conduire cette affaire avec autant de soin que d'impartialité : ce qu'on n'a pas fait jusqu'alors. Mais s'il eut assez d'équité pour blâmer le procédé de ses Ministres, il n'eut pas assez de fermeté pour se faire obéir. Les Légats évitérent toujours d'en venir à l'exécution, & mirent toute leur application à décrier le Comte pour achever de l'opprimer.

Ibid. l. 16. ep. 85.

An. 1212. Suite des expéditions des Croisés.

Montfort cependant, fortifié d'un nouveau secours de Croisés, reprenoit toutes les Places qu'on lui avoit prises. Le Comte de Foix assiégeoit Fanjaux : il fut obligé de se retirer à l'approche de ce qu'on appelloit l'armée catholique. L'heureux Simon n'eut besoin que de paroître, pour conquérir la Pommarede, Albedun, Tudelle, Cahusac, Hautpoul, Cuc, Montmaur, S. Felix, Casser, Montferrand, Avignonet, S. Michel, Puilaurens, Rabastens, Montaigu, Gaillac, S. Marcel, & S. Antonin. Agen & tout l'Agenois se soumirent avec la même facilité : il n'y eut que le château de Penne qui fit quelque résistance. Forcé enfin de capituler, on voulut bien accorder la vie à ceux

qui le défendoient : grand sujet d'éloge pour Montfort, *qui ne daigna pas faire mourir ceux qu'il n'avoit pas pris les armes à la main.* Marmande, Biron, Castel-Sarasin, Verdun, Moissac & Muret lui ouvrirent également leurs portes : bien-tôt il ne resta plus au Comte, que Toulouse & Montauban. On voit un acte passé dans le Chapitre de Moissac entre l'Abbé & le Général des Croisés ; par lequel ils reglent les droits qui leur appartiennent sur la ville de ce nom : *parce que Dieu les a ôtés au Comte de Toulouse pour ses péchés & pour les maux infinis qu'il a causés à l'Eglise & à la foi catholique.*

Hist. Albig. c. 63.

Reg. cur. Fran.

Dieu néanmoins, pour me conformer au langage de ce tems, n'avoit pas encore parlé, puisque son Vicaire ne s'étoit pas expliqué définitivement sur le sort de Raymond. On a de lui plusieurs lettres qui prouvent qu'il se seroit radouci, s'il n'en eut été détourné par ses Légats qui avoient juré la perte de ce Prince. Il le croyoit si peu dépouillé de ses Etats, que sur les plaintes du Roi d'Arragon, il reproche vivement à ses Ministres d'avoir usurpé le bien

An. 1213. Le Pape donne en faveur de Raymond des ordres qui ne sont pas exécutés.

Innoc. III. l. 15. ep. 212.

d'autrui avec tant d'avidité, qu'il ne reste plus au Comte de Toulouse que sa capitale & le château de Montauban. Il leur enjoint d'assembler promptement un Concile, & de lui envoyer les avis des Prélats & des Barons sur une affaire si difficile, afin qu'il puisse statuer ensuite tout ce qui sera convenable. Simon, dans un autre Bref du même Pontife, n'est pas traité avec plus de ménagement :
Ibid ep. 213. *non content*, lui dit-il, *de vous être élevé contre les hérétiques, vous avez tourné les armes des Croisés contre les catholiques, vous avez répandu le sang des innocents, vous avez choisi le tems que le Roi d'Arragon étoit occupé contre les Sarasins, pour envahir les biens de ses vassaux, quoiqu'aucun de leurs sujets ne fût suspect d'hérésie : ce que vous semblez confirmer vous-même, en leur permettant de demeurer dans le païs. Ainsi nous vous ordonnons de restituer tout ce que vous avez pris sur eux, de crainte qu'en le retenant injustement, on ne dise que vous avez travaillé pour votre propre avantage, & non pour la cause de la Foi.* En même-tems il écrivit à l'Archevêque
Ibid ep. 215. Arnaud, son légat, *d'établir, de*

concert avec le Roi d'Arragon, les Comtes & les Barons, une paix ou une tréve solide, sans fatiguer d'avantage le peuple chretien par les indulgences que Rome accorde à ceux qui portent les armes contre les hérétiques.

On sent toute la sagesse de ces ordres : malheureusement aucun ne fut exécuté. Le Concile de Lavaur, dirigé par les Légats, ne voulut ni admettre le Comte de Toulouse à se justifier, ni reconnoître les droits de son fils sur ses Etats, quoique ce jeune Prince *n'eût jamais été imbu d'aucune erreur, & qu'il y eût tout sujet d'espérer qu'il ne le seroit jamais, avec la grace de Dieu.* On refusa pareillement de restituer les domaines usurpés sur les Seigneurs de Foix, de Comminges, & de Bearn, sous prétexte qu'*étant protecteurs de l'hérésie, ils devoient être reputés pour hérétiques.* Aussi-tôt les Evêques députérent à Rome, pour justifier leur conduite, & comme ils ne le pouvoient qu'en flétrissant celle des Princes intéressés, ils s'appliquérent surtout à peindre le Comte sous les couleurs les plus odieuses, *Si ce tyran*, disent-ils, *ou plûtôt cet hérétique Toulousain,*

Ibid ep. 212.

Hist. Albig. c. 66.

Innocent III. l. 16. ep. 44.

pouvoit élever la tête qu'on lui a déja écrasée, & qu'il faut lui écraser encore plus fortement, il feroit des ravages affreux & renverseroit tout, comme un lion rugissant. Ils exhortent le Pape à s'armer du zèle de Phinées pour anéantir une nouvelle Sodome (Toulouse) avec tous les scélérats qui s'y sont refugiés; & le prient de s'en rapporter entiérement de cette affaire à Maître Thedise, c'est-à-dire, à la partie la plus forte, à l'ennemi mortel de Raymond.

Il les révoque & ordonne la guerre.

Il ne paroit pas néanmoins que ces vaines déclamations ayent eu d'abord aucun effet funeste pour le Comte de Toulouse. On commençoit à revenir de la prévention générale où l'on avoit été contre lui, & les indignités qu'on lui faisoit essuyer, lui avoient attiré quelque chose de plus que la compassion. Le Prince Louis, fils de Philippe, s'étoit croisé du consentement de son père, & se préparoit à partir pour l'octave de Pâque: il reçut un contre-ordre du Roi, qui pour des raisons que la politique lui fit taire, voulut qu'on remît cette expédition à une autre année. Innocent de son côté envoya Légat en

Hist. Albig. c. 68.

France

France le Cardinal Robert de Courçon, Anglois de nation, le chargeant de révoquer l'indulgence de la Croiſade contre les Albigeois, pour exhorter les peuples à aller au ſecours de la Terre-Sainte. *O douleur*, s'écrie Pierre de Vaux-Sernai, *nos cris d'allégreſſe ſont changés en de triſtes lamentations, & les craintes cruelles de nos ennemis converties en de douces joies!* Monfort cependant trouva une puiſſante reſſource dans Maître Thediſe. Cet implacable ennemi de Raymond, ſecondé de l'Evêque de Comminges, de l'Abbé de Clairac, de Guillaume archidiacre de Paris, & de Pierre Marc ou de Marc correcteur des lettres apoſtoliques, entreprit de faire revenir, non-ſeulement le Pape qu'on avoit étrangement prévenu contre l'ambitieux Général des Croiſés, mais encore tous les Prélats de la Cour Romaine qui étoient également indiſpoſés contre lui. Il eut le bonheur de réuſſir, & le Saint Père à qui on ne ceſſoit de repréſenter le Roi d'Arragon comme *le plus méchant de tous les hommes*, & le Comte de Toulouſe comme le plus ſcélérat de tous les Princes, céda en-

Ibid.

Ibid. c. 7.

fin, quoi qu'avec peine ; & ordonna de continuer la guerre avec plus de vigueur qu'auparavant.

Bataille de Muret : mort du Roi d'Arragon.

Alors le Monarque Arragonois ne ménage plus rien, & de concert avec les Comtes de Toulouse, de Foix & de Comminges, va mettre le siège devant Muret : vraie bicoque, mais dont la garnison incommodoit extrémement Toulouse. Montfort accourut au secours, & s'enferma dans la Place avec mille ou douze cents cavaliers, tant Chevaliers que Sergens, & sept cents fantassins. Un moine lui représentoit qu'il n'étoit point assez fort pour résister à quatre Princes, tous braves & expérimentés dans l'art militaire : voyez, lui dit Montfort, cette lettre du Roi d'Arragon : elle est écrite à une de ses maîtresses : il lui marque qu'il *vient pour l'amour d'elle chasser les François du païs. Est-il possible qu'il renverse l'œuvre de Dieu pour une femme* ? Mais cette Dame n'étoit autre qu'Eléonore épouse de Raymond, ou Sancie femme de son fils, toutes deux sœurs du Monarque Espagnol. Ce fut en effet *pour l'amour d'elles*, & pour les délivrer de la tyrannie de Simon, qu'il prit les armes contre les Croisés.

Chron. S. Denis.

Chron. O comment del Rey en Jaeme c. 8

Guill. de Pod. c. 21.

Ba'uz. Marc. Hist. p. 522.

Ici tout est miraculeux, si l'on en croit une foule d'Ecrivains, échos les uns des autres. Montfort, ainsi qu'on vient de dire, n'avoit que mille à douze cents hommes de cheval : il les partage *en trois corps, en l'honneur de la Sainte-Trinité, leur promet qu'ils iront droit en Paradis sans passer par le Purgatoire, s'ils ont le bonheur de mourir dans cette glorieuse guerre*, fond sur l'armée des Princes confédérés, qui étoit de cent mille combattants, & la met entiérement en déroute. Le Roi d'Arragon pressé vivement par deux Seigneurs François, Alain de Rouci & Florent de Ville, est enfin abattu & renversé mort sur le champ de bataille. Tout prend la fuite. Quinze à vingt mille alliés demeurent sur la place, & le Général de l'Eglise, selon quelques-uns, ne perdit pas un seul homme, selon quelques autres, n'eut qu'un Chevalier & huit autres Croisés de tués. Mais une partie de ce merveilleux cessera, si l'on fait attention qu'il n'y eut des deux côtés que la cavalerie qui combattit. Simon, comme on l'a dit, commandoit mille à douze cents chevaux : le Roi d'Arragon n'en amena que *mille*.

Hist. Albig. c. 72.

Guill. de Pod. c. 22.

Rigord. p. 56.

Rod. Tol. l. 6, c. 4.

Les autres Princes, dépouillés alors de presque tous leurs domaines, n'avoient pû vraisemblablement en rassembler un plus grand nombre : ainsi ce n'est plus un combat de cent, mais de deux contre un : ce qui affoiblit considérablement le prodige. On lit d'ailleurs dans quelques Espagnols modernes, que le Monarque Arragonois, ayant battu Montfort, fut tué à la poursuite des fuyards. Une chose du moins est ici certaine, c'est que la mort de ce Prince répandit la consternation parmi les siens, qui ne songérent plus qu'à se sauver. Les Croisés dans ce désordre, n'eurent d'autre peine que de tuer. L'infanterie composée des bourgeois & des communes des villes, troupes alors très-méprisées & nullement aguerries, ne se mit pas même en devoir de se défendre contre des gens pesamment armés, & l'élite de la noblesse : une grande partie fut passée au fil de l'épée : sept mille furent submergés en voulant regagner les batteaux qui les avoient amenés par la Garonne : rien en tout cela que de fort ordinaire.

Daniel tom. 3. p. 123.

Cette victoire néanmoins, de quel-

que maniére qu'on l'envisage, abattit entiérement le parti du Comte de Toulouse. C'étoit fait de ses Etats, si Montfort eut reçu promptement du secours. Il offroit pour en obtenir, de partager avec Philippe ses conquêtes du Languedoc : mais outre que le Monarque ne pouvoit regarder d'un œil tranquile la chute d'un Prince qui étoit son cousin-germain, il se préparoit alors à une expédition qui sembloit devoir lui être plus avantageuse. Le Roi d'Angleterre, déja condamné à la Cour des Pairs de France, eut encore l'imprudence de se brouiller avec Rome à l'occasion du Cardinal Etienne Langeton, que le Pape, malgré les loix, vouloit nommer à l'Archevêché de Cantorbery. Jean refusa de le recevoir. Le fier Pontife, accoutumé à détrôner les Souverains, mit son Royaume en interdit, délia tous ses sujets de leur serment de fidélité, & transféra sa Couronne à Philippe Auguste, l'assurant, lui & tous ceux qui l'aideroient à s'en emparer, de la remission de tous leurs péchés. Le Roi, exécuteur d'une Bulle qui lui donnoit l'Angleterre, ne s'avisa pas comme autrefois

Le Pape donne l'Angleterre au Roi Philippe.

Rigord p. 52.

de déclarer les censures du S. Père insolentes & abusives. Alors il reprit sa femme, dont le divorce lui avoit attiré tant d'excommunications, & la fit revenir du château d'Etampes où elle étoit confinée depuis dix ans. La tendre considération qu'il eut toujours depuis pour elle, fit dire aux uns que le sortilége étoit levé, aux autres que la vertu & la patience de cette pieuse Princesse avoient enfin triomphé des froideurs & des mépris du Roi son époux.

Ibid.

Préparatifs de ce Prince pour cette expédition.

On travailloit cependant de tous côtés en France, tant à construire des bâtimens de transport, qu'à lever des hommes & de l'argent. La plus grande partie de la flote s'équipoit à l'embouchure de la Seine. On la fait monter à *dix-sept cent voiles*, chose prodigieuse, si elle est vraie, dit un illustre Moderne; à moins qu'on ne l'explique avec l'Auteur de l'*Essai sur la Marine des anciens*, en disant, » que plus la Marine étoit brute & » & grossière, plus on entassoit vaisseaux sur vaisseaux, tous apparemment mal-construits & mal équipés. » On croyoit par le nombre réparer » & leur foiblesse & leurs défauts ».

Idem p. 54.

Abr. chron. de l'Hist. de Franc. p. 202. tom. I.

Tout sembloit concourir à la perte du Roi d'Angleterre, sa lâcheté, son indolence, ses cruautés. Détesté du Clergé, méprisé des Grands, haï du Peuple, frappé de tous les anathèmes de Rome, près d'être assailli par les François, il fut saisi d'une si grande frayeur, qu'il oublia ce qu'il devoit à la Religion, à l'Etat, à lui-même. Il offrit au Roi de Maroc, pour obtenir du secours, de se faire Mahométan, & de lui payer un tribut annuel : offres indignes qui furent rejettées avec mépris, soit par grandeur d'ame, soit parce qu'on ne les crut pas sincères. Le malheureux Jean, désespéré de ce refus, se jetta dans les bras de Pandolfe, légat du Pape, fit don au Saint Siége de sa couronne, & déclara ne la tenir que d'Innocent, qui prit adroitement pour lui ce qu'il avoit donné à Philippe.

Math. Par. p. 320. 321.

Le Roi d'Angleterre conjure l'orage en donnant son Royaume au Pape.

On choisit un jour solemnel pour cette honteuse cérémonie, & le Monarque extrême en tout, voulut qu'elle se fît avec éclat dans l'Eglise des Chevaliers du Temple au fauxbourg de Douvres. Là, en présence des Evêques & des Seigneurs de la nation, le Roi à genoux, mettant ses mains

entre celles du Légat, à qui il avoit remis & sa couronne & ses habits royaux, prononça distinctement cette humiliante formule : » Moi Jean, » par la grace de Dieu, roi d'Angle- » terre & seigneur d'Hybernie, pour » l'expiation de mes péchés, de ma » pure volonté, & de l'avis de mes » Barons, je donne à l'Eglise Romai- » ne, au Pape Innocent, & à ses suc- » cesseurs, le royaume d'Angleterre » & le royaume d'Irlande avec tous » leurs droits ; je les tiendrai désor- » mais comme vassal du Saint Siège ; » je serai fidéle à Dieu, à l'Eglise » Romaine, au Souverain Pontife, » mon Seigneur, & à ses successeurs » légitimement élus. Je m'oblige de » lui payer tous les ans une redevan- » ce de mille marcs d'argent ; sçavoir, » sept cents pour l'Angleterre, & » trois cens pour l'Hybernie ». On présenta aussi-tôt à Pandolfe une partie de la somme destinée pour gage de la soumission du Roi. Le fier Italien la jetta à terre, & mit le pied dessus, sans doute pour marquer la supériorité de la puissance spirituelle sur la temporelle. L'orgueilleux Prêtre n'en demeura pas là : il étoit

Innoc. III. l. 15. ep. 77.

Rymer. Act. Publ. tom. 1. pag. 57.

dépositaire du sceptre & de la couronne : il les garda cinq jours, & ne les rendit que comme un bienfait du Pape, leur commun maître.

Philippe n'en poursuit pas moins son entreprise.

Le Légat, sans perdre de tems, repasse en France, va trouver le Roi, & lui déclare que l'Angleterre étant sous la protection du Pape, non-seulement il n'étoit plus permis de l'attaquer, mais que quiconque l'entreprendroit, seroit excommunié. Philippe outré de colère, répondit fiérement qu'il n'avoit entrepris cette guerre qu'à la sollicitation de Rome : qu'il avoit dépensé près de deux millions pour équiper une flotte qui étoit actuellement à la rade aux environs de Boulogne, où les troupes devoient s'embarquer : qu'il n'étoit plus question de s'arrêter dans une affaire si avancée & où son honneur étoit engagé. Le Monarque en effet auroit poursuivi son entreprise, si le Comte de Flandres son vassal ne l'eut obligé de tourner ses armes contre lui. C'étoit Ferrand ou Ferdinand de Portugal, comte de Flandres par la Princesse Jeanne sa femme, fille aînée de Baudouin empereur de Constantinople. Philippe qui se défioit de lui,

lui avoit envoyé ordre de le venir trouver à Gravelines. L'artificieux Portugais promit d'abord tout ce qu'on voulut : mais bien-tôt assuré du secours de l'Angleterre, il manqua de parole, & refusa de se rendre à la Cour, qu'on ne lui eût restitué les villes d'Aire & de S. Omer, le sujet ordinaire de ses plaintes.

Rigord p. 54.

Ses succès & & ses malheurs en Flandre.

Le Roi entra donc en Flandre, de l'avis de tous ses Barons ; résolu de différer l'expédition d'Angleterre, jusqu'à ce qu'il eût mis Ferrand hors d'état de la traverser. Tout plia devant lui. Cassel lui ouvrit ses portes, de même qu'Ypres & toutes les Places des environs jusqu'à Bruges, qui se rendit aussi. Gand, capitale du païs, alloit subir le même sort, lorsque le Monarque se vit obligé de courir au secours de sa flotte, que la négligence de ses officiers avoit presque livrée au pouvoir des ennemis. Tous les équipages étoient à terre, occupés à ravager le plat païs. Les Comtes de Salisberi, de Boulogne & de Flandres, avertis de ce qui se passoit, fondirent sur ces bâtimens abandonnés, en prirent trois cents, en coulèrent

Ibid.

cent autres à fond, & se préparoient à brûler le reste dans le port de Dam ou Damme, qu'ils tenoient assiégé par terre & par mer. La resistance des François donna le tems au Roi d'accourir avec toute son armée pour les dégager. Sa marche fut si prompte, il tomba si brusquement sur les Anglois, qu'il les mit en déroute, & les força de se retirer vers leurs vaisseaux, en laissant près de deux mille morts tant tués que noyés.

Cependant la flotte Françoise étoit toujours étoitement bloquée ; & le Roi désespérant de pouvoir la soustraire au danger qui la menaçoit, prit une résolution qui la sauva des mains des ennemis ; mais qui ne la lui conserva pas. Il ordonna de descendre à terre tout ce qui étoit sur ses vaisseaux, munitions, vivres, machines ; & fit mettre le feu à plus de mille bâtiments qui lui restoient encore : spectacle également terrible & touchant : perte plus funeste pour le Monarque qu'une bataille désavantageuse. Dam qui appartenoit au Comte de Flandres, fut pareillement livrée aux flammes, & tout son territoire incendié. De-là Phi- Ibid.

lippe retourne au siége de Gand, qui à l'exemple d'Ypres & de Bruges, se rachéte en donnant des ôtages, qu'on leur rendit presque aussi-tôt, moyennant trente mille marcs d'argent. Le dessein du vainqueur n'étoit pas de garder toutes ses conquêtes, mais seulement Douay, Cassel & Lille. Cette dernière Place s'étant révoltée quelques jours après, le Roi revint sur ses pas, & la réduisit en cendre. Cassel ne fut pas traité plus favorablement; il le fit saccager & démanteler. Ensuite ayant mis une forte garnison à Douay, il reprit le chemin de Paris.

An. 1214. Ligue de presque tous les Princes de l'Europe contre le Roi.

Tant de succès, loin d'effrayer les ennemis du Monarque vainqueur, ne firent qu'irriter leur jalousie. Tous se liguérent pour abattre une puissance si formidable, & l'Empereur Othon IV, & le Roi d'Angleterre, & le Comte de Flandres, & plusieurs autres Comtes ou Ducs, tous également redoutables, tant par leur puissance que par leurs qualités personnelles. On fut étrangement surpris de voir au rang des alliés, le Duc de Brabant, gendre du Roi, le Comte de Bar son sujet, & le Comte de

Namur, prince du ſang royal de France : mais la préſence de cent mille Allemands ne leur permit pas de ſuivre leur inclination. Les Princes ligués préſumoient ſi fort de leur nombre & de leurs forces, qu'ils partagérent entr'eux la France, avant que de l'avoir conquiſe. Le Comte de Flandres devoit avoir Paris & ſes environs ; le Comte de Boulogne, le Vermandois ; le Roi d'Angleterre, les Provinces de de-là la Loire ; & l'Empereur ſon neveu, la Bourgogne & la Champagne. Un Magicien conſulté ſur l'évenement de cette guerre, répondit qu'il *y auroit une ſanglante bataille : que le Roi y ſeroit foulé aux pieds des chevaux : que ſon corps ne ſeroit point enſeveli : & qu'après la victoire, le Comte de Flandres entreroit en triomphe dans Paris.* Ainſi Philippe qui ſe préparoit à détrôner le Roi d'Angleterre, ſe vit lui-même en danger de perdre ſa couronne. Mais, dit un de nos plus célébres Ecrivains, ſa fortune & ſon courage le firent ſortir de ce péril, avec la plus grande gloire qu'ait jamais mérité un Roi de France.

Idem p. 69.

Abrég. de l'Hiſt. Univ. 12. part. p. 38.

Cette brillante victoire du Roi fut

Exploits du Prince Louis son fils contre les Anglois.

annoncée par les succès de son fils contre le Roi Jean qui étoit débarqué à la Rochelle avec une puissante armée. Ce Monarque assuré de l'amitié & du secours du Comte de la Marche & de plusieurs autres Seigneurs Poitevins, gens d'une fidélité journalière, traversa tout le Poitou sans trouver aucune résistance, vint fondre dans l'Anjou, emporta Angers, Beaufort, Ancenis, & quelques autres Places moins considérables. De-là il détacha un corps de cavalerie, pour faire des courses jusques dans le païs Nantois. Robert, frère de Pierre de Dreux qui venoit d'épouser l'héritière de Bretagne, étant sorti imprudemment de Nantes, fut enveloppé & pris avec quatorze Chevaliers François. Cet avantage mit fin aux les exploits du Roi d'Angleterre. Louis, fils de Philippe, averti que ce Prince avoit mis le siège devant la Roche-au-Moine, y marcha avec sept mille hommes de pied & deux mille chevaux. Déja les deux armées étoient en présence, & tout sembloit annoncer une sanglante bataille. Mais le Roi Jean fut saisi tout-à-coup d'une si grande frayeur, qu'au

Rigord p. 55.

Idem p. 57

lieu d'attendre son ennemi beaucoup moins fort, il se mit à fuir à toute bride, abandonnant ses machines, ses tentes, & ses bagages. Le Comte d'Artois le poursuivit avec rapidité, l'atteignit comme il passoit la Loire, & lui tua ou noya une partie de son armée. Le vainqueur maître de la campagne, courut tout l'Anjou, reconquit Angers qu'il fit démanteler, ravagea la Vicomté de Touars, prit Montcontour en Poitou, & toutes les Places dont les Anglois s'étoient emparés. Le foible Jean, loin de paroître, se tenoit lâchement enfermé dans Partenay, pour y attendre en sûreté quel seroit le succès de l'armée des alliés.

Bataille de Bouvines.

En effet le fort de la guerre étoit du côté de Flandres, où l'Empereur à la tête de près de deux cents mille hommes, distribuoit déja les Provinces de France, qu'il regardoit comme une conquête infaillible. Le Roi, quoique plus foible des trois quarts, ne laissa pas de s'avancer jusqu'à Tournay, dans le dessein de livrer le combat, si l'occasion se présentoit de le donner avec succès. On ne peut assez louer la valeur & l'habileté

qu'il fit paroître dans une conjoncture aussi délicate. On dit que quelques heures avant l'action, il mit une couronne d'or sur l'Autel où l'on célébroit la Messe pour l'armée, & que la montrant à ses troupes, il leur dit: » Généreux François, s'il est quelqu'un parmi vous que vous jugiez » plus capable que moi de porter ce » premier diadême du monde, je suis » prêt de lui obéir : mais si vous ne » m'en croyez pas indigne, songez que » vous avez à défendre aujourd'hui » votre Roi, vos familles, vos biens, » votre honneur «. On ne lui répondit que par des acclamations & des cris de *vive Philippe : qu'il demeure notre Roi : nous mourrons pour sa défense & pour celle de l'Etat*. Aussi-tôt les soldats, saisis d'un transport nouveau, se prosternent à ses pieds, & *demandent sa bénédiction*, qu'il leur donne sans hésiter.

Idem p. 69.

Disposition des deux armées.

Les deux armées se rencontrèrent près du village de Bouvines, entre Lille & Tournay. L'Empereur avoit dans la sienne le Comte de Salisberi, frère bâtard du Roi d'Angleterre, Ferrand comte de Flandres, Renaud comte de Boulogne, Othon duc de

Idem p. 58.

Limbourg, Guillaume duc de Brabant, Henri duc de Lorraine, Philippe comte de Namur, ſept ou huit Princes Allemands, & plus de trente Seigneurs Bannerets. Il commandoit le corps de bataille, le Comte de Boulogne l'aîle droite, le Comte de Flandres la gauche. Il n'y eut point de corps de réſerve : tant les Alliés étoient perſuadés que les François enveloppés par cette épouvantable multitude, ſeroient tous, ou taillés en piéces, ou pris dès le premier choc.

Philipp. l. 11. p. 228.

L'armée Françoiſe comptoit parmi ſes principaux chefs Eudes duc de Bourgogne, Robert comte de Dreux, Philippe frère de Robert, Pierre de Courtenay comte d'Auxerre & de Nevers, Etienne comte de Sancerre, Jean comte de Ponthieu, Gaucher comte de S. Paul, vingt-deux Seigneurs portant bannière, environ douze cents Chevalièrs, & ſept mille autres Gendarmes. Ce fut un Evêque qui la rangea en bataille : il s'appelloit frère Guerin, chevalier de l'ordre des Hoſpitaliers, & venoit d'être nommé à l'Evêché de Senlis. Ce grand homme, premier Miniſtre & favori

du Roi, sçut tellement disposer les troupes, qu'elles eurent toujours le soleil à dos : avantage si considérable, qu'une des principales causes de la défaite des ennemis, fut d'avoir eu pendant cinq heures, le soleil, le vent, & la poudre dans les yeux. Philippe se mit au corps de bataille : le commandement de l'aîle droite fut donné au duc de Bourgogne, & celui de la gauche aux comtes de Dreux & de Ponthieu.

Ibid.

Succès des François à l'aîle droite.

L'action commença un peu avant midi. L'aîle droite des François fut la première qui engagea le combat. Elle avoit à faire au Comte de Flandres, qui dans cette occasion se battit en homme résolu de vaincre ou de perir. On détacha d'abord cent cinquante Chevaux-légers des milices de Soissons, qui se jettèrent à corps perdu sur un gros de Gendarmes Flamands. Ceux-ci, offensés qu'on les fît attaquer par de la cavalerie légère, & non par de la gendarmerie, où l'on n'admettoit alors que des Gentilshommes, ne daignèrent pas faire un seul pas pour les recevoir : mais se contentèrent de leur décocher une grêle de traits, qui leur tua tous leurs che-

Rigord p. 60.

vaux. Deux y perdirent la vie : plusieurs furent blessés : les autres, obligés de combattre à pied, le firent avec tant de furie, que Ferrand se vit forcé de faire un effort extraordinaire pour les repousser.

En même-tems le Comte de Saint Paul, pour montrer, dit-il, qu'il *étoit bon traître* (a), part de la main, fond sur ces premiers rangs rompus en partie par ce premier assaut, renverse tout ce qu'il rencontre, & perce toute la ligne, qui dans cet endroit est mise en déroute. Il étoit suivi du Comte de Beaumont, de Mathieu de Montmorenci, & du Duc de Bourgogne, qui avoit avec lui l'élite de sa noblesse, & cent quatre-vingts Chevaliers Champenois, tous recommandables par la plus haute valeur. Ce fut là qu'on combattit le plus régulièrement. Le Duc fut renversé par terre, & comme il étoit extrêmement gros & pesant, il couroit risque de la vie, si ses Bourguignons, écartant tout ce qui cherchoit à l'approcher, ne lui eussent donné le tems Idem ibid.

(a) L'union étroite qui avoit été entre lui & le Comte de Boulogne, laissoit quelques doutes sur sa fidélité.

de remonter un autre cheval. On ne voyoit par-tout que chevaux tués, & Chevaliers combattans à pied. On nomme parmi ces derniers, Hugues de Malaunay, & plus de vingt Seigneurs & Gentilhommes de la première distinction. Relevés aussi-tôt qu'abattus, tous en cette rencontre firent voir un courage que le danger ne peut qu'irriter. Le Vicomte de Melun y fit des prodiges de valeur: Saint Paul sur-tout y signala sa fidélité, son adresse, & son bras. On dit qu'il reçut jusqu'à douze coups de lance sur ses armes, sans pouvoir être désarconné. Le Comte de Flandres ne montra ni moins d'habileté, ni moins d'intrépidité : mais enfin enveloppé de tous côtés, renversé de son cheval, tout couvert de sang & de blessures, il fut contraint de se rendre aux deux Seigneurs de Mareuïl. Sa prise mit en fuite les Flamands, qu'on ne poursuivit pas.

Péril du Roi au corps de bataille.

Mais le plus grand carnage fut au corps de bataille, où le Roi, quoique plus foible de moitié, soutint les efforts des Allemands avec toute la sagesse d'un Général & toute la bravoure d'un soldat. Il avoit à ses

côtés l'élite de ses braves, Guillaume des Barres, Barthelemy de Roye, le jeûne Gautier, Pierre de Mauvoisin, Gerard Scrophe, Etienne de Longchamp, Guillaume de Mortemer, Jean de Rouvrai, Guillaume de Garlande, Henri comte de Bar, & plusieurs autres Seigneurs aussi distingués par leur naissance que par leur intrépidité. Othon avoit mis son armée sur trois lignes, avec ordre de ne s'attacher qu'au Monarque François, persuadé qu'en lui seul consistoit toute l'espérance de la nation. Le Comte de Dreux qui se trouvoit opposé au premier de ces escadrons, eut le bonheur d'en soutenir l'impétuosité : la noblesse de Champagne arrêta le second : pour le troisiéme où étoit l'Empereur, il renversa tout ce qui se trouva sur son passage, & pénétra jusqu'à la troupe du Roi, où paroissoit la bannière royale semée de fleurs de *lys*, dont on voit ici le nom pour la première fois dans notre Histoire. Elle étoit alors portée par Galon de Montigny, chevalier très-vaillant, mais pauvre. Là le combat fut opiniâtre & sanglant. On n'en vouloit qu'au Roi : on lui portoit de tous

Idem p. 59.

Idem p. 61.

côtés des coups, que son adresse, sa force & la bonté de ses armes paroient heureusement. Un soldat Allemand l'atteignit vers la gorge au défaut de la cuirasse, avec un de ces javelots à double crochet dont se servoient les anciens François, & le tirant avec violence, l'abattit à terre. Toute la bravoure de la noblesse Françoise ne put l'empêcher d'être foulé aux pieds des chevaux. Montigny cependant haussoit & baissoit la bannière royale, pour donner à toute l'armée le signal de l'extrémité où le Monarque étoit réduit. Ce brave Gentilhomme, quoi qu'embarassé de son étendart, lui fit un rampart de son corps, renversant à grands coups de sabre tout ce qui se présentoit pour l'assaillir. Ce qui lui donna le tems de se relever, & de remonter sur le cheval de Pierre Tristan, qui de son côté faisoit des efforts incroyables pour écarter l'ennemi presque vainqueur. Guillaume des Barres étant arrivé sur ces entrefaites avec un nouveau renfort de Seigneurs & d'Officiers, le combat se rétablit avec une fureur dont l'histoire fournit peu d'exemples.

Le péril du Roi, l'honneur, la gloire de la nation, tout anima les François de ce feu qui produit & les héros & les actions héroïques, Les Allemands furent enfoncés à leur tour. On perça jusqu'aux gardes de l'Empereur ; & par un de ces revers de fortune assez ordinaires, mais toujours surprenants, ce Prince devint lui-même en but à tous les traits de la noblesse Françoise. On ne s'attacha qu'à lui, comme les Impériaux ne s'étoient attachés qu'au Roi. Mauvoisin saisit la bride de son cheval : mais ne pouvant l'emmener à cause de la foule, Gerard Scrophe lui porta dans l'estomac un grand coup d'épée qui plia contre la cuirasse, sans qu'il en fût désarçonné. Il lui en déchargea un second, qui heureusement ne tomba que sur la tête du cheval. L'animal blessé mortellement, fait un effort extraordinaire, tourne tout à coup en arrière, emporte son maître avec une vîtesse extrême, & l'arrache des mains de ces braves Chevaliers. Des Barres, s'étant rencontré sur son passage, le prit deux fois au corps : deux fois il eut le bonheur d'échapper à l'Achille François, qui

Défaite de l'Empereur.

Ibid.

enveloppé lui-même par sept cents Brabançons, eût été arrêté prisonnier, si Saint Valery ne l'eut dégagé avec le corps de deux mille hommes qu'il commandoit. Othon cependant, remonté sur un cheval frais, fuyoit à toute bride du côté de Gand. Dès-lors tout céda à la valeur Françoise. Ce ne fut plus que déroute, carnage, boucherie. On prit l'étendart Impérial, & l'on présenta au Roi le char qui portoit ce fameux aigle d'or, que les Allemands avoient regardé comme un glorieux présage de leur triomphe, mais qui dans l'état où il se trouvoit, les aîles arrachées & brisées, n'annonçoit plus qu'une honteuse défaite.

Victoire des Franç. à l'aîle gauche : prise des Comtes de Boulogne & de Salisberi.

On combattoit encore à l'aîle gauche des François, où la victoire long-tems incertaine, se déclara enfin pour Philippe. Le Comte de Salisberi qui commandoit les Anglois, ne fit rien qui ne répondît à sa réputation : mais s'étant engagé légérement dans le fort du combat, il eut le malheur de rencontrer Philippe de Dreux, évêque de Beauvais. Ce Prélat plus guerrier qu'Ecclésiastique, étoit armé d'une massue de fer, dont il frappoit

poit rudement l'ennemi, persuadé qu'en l'assommant ainsi, il ne faisoit rien contre les Sts. Canons, qui défendent seulement de verser le sang humain. Le malheureux Salisberi éprouva la force de ses coups : il en fut atterré, & arrêté prisonnier par Jean de Nesle qui étoit auprès du Pontife. Le Comte de Boulogne de son côté fit paroître dans toute l'action un courage & une conduite, qui lui auroient mérité une gloire immortelle, s'il n'avoit pas porté les armes contre son Souverain. On dit qu'au commencement du combat, il pénétra jusqu'au Roi, la lance en arrêt : mais que saisi de respect à la vûe de son Maître, il tourna tout à coup contre Robert comte de Dreux, qui le reçut vaillamment & le fit reculer. Il soutint jusqu'à l'extrémité l'honneur de la journée ; & quoique tout fût désespéré, il ne voulut ni se sauver, ni se rendre. La mort lui paroissoit préférable à la servitude, & sa fureur fit répandre bien du sang. On vint cependant à bout de le forcer dans ce redoutable bataillon à double rang de soldats choisis, rangés en rond, & armés de piques, au milieu

Idem p. 62.

duquel il s'étoit enfermé. Abattu sous
Idem p. 63. son cheval par Pierre de la Tourelle, il alloit être infailliblement la victime de quatre Seigneurs qui prétendoient le faire prisonnier, lorsqu'il apperçut le Chevalier Guerin, auquel enfin il se rendit.

Ainsi fut vaincue, après six heures de combat & des événements si différents, la plus formidable armée qui eût paru depuis plusieurs siècles
Chron. Senon. en Occident. On fait monter la perte des ennemis à trente mille hommes. Ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'on leur prit cinq Comtes très-puissants, quatre Princes Allemands, vingt-cinq Seigneurs portant bannière, & un nombre infini d'Officiers & de Gentilshommes. Le Comte de Salisberi fut donné au Comte de Dreux, pour être échangé avec son fils, qui
Rigord p. 64. avoit été fait prisonnier à Nantes. Le Comte de Boulogne, enfermé à Bapaume, négocioit jusques dans sa prison avec l'Empereur, pour l'engager à continuer la guerre : Philippe, instruit de ses sourdes pratiques, le fit transférer dans la tour neuve de Péronne, où on l'enchaîna dans une chambre obscure, après avoir attaché

à ses chaînes un gros poteau roulant, que deux hommes n'eussent pû remuer. Les autres prisonniers furent distribués en différentes villes du Royaume. Pour le Comte de Flandres, il orna l'entrée de son vainqueur à Paris, & fut resserré dans la tour du Louvre, d'où il ne sortit que long-tems après, sous le regne de S. Louis.

Le retour du Monarque fut un continuel triomphe. Les chemins étoient remplis de peuples, accourus pour voir ce Roi victorieux. Toutes les rues des cités & des villes par où il passa, furent richement tapissées : on jonchà toute sa route de fleurs, d'herbes, & de branches d'arbres. Le païsan, oubliant sa faulx, son rateau, son fléau, ses moissons mêmes, le suivoit de journée en journée, & ne pouvoit se rassasier de sa vûe. Paris renchérit encore sur cette allégresse. Tout le clergé, tout le peuple, & tous les écoliers en corps l'allèrent recevoir avec toutes les démonstrations de la joie la plus vive. Ce ne fut pendant sept jours que festins, que danses ; qu'illuminations pendant la nuit. Le vainqueur entra dans

Idem p. 65.

ſa capitale au ſon des cloches & des inſtruments de guerre, revêtu de ſes habits royaux, & monté ſur un char magnifique. Le Comte de Flandres ſuivoit, enchaîné dans une eſpéce de litière ouverte, & expoſé aux brocards de la populace, qui l'accabloit de ſanglantes railleries. Ce fatal chariot étoit tiré par quatre chevaux Alezans, qu'on nommoit alors *Ferrands* : ce qui donna lieu à la chanſon que fit le peuple : *Quatre Ferrands bien ferrés, traînent Ferrand bien enferré.*

An. 1215. Le Roi paſſe dans le Poitou, qu'il ſoumet.

Cette victoire ſi célèbre, ſoit par le nombre des combattans, ſoit par la dignité & la réputation des chefs, répandit la terreur parmi les ennemis de la France. Les Seigneurs Poitevins, toujours attachés à leurs anciens Maîtres, n'attendoient que l'occaſion pour ſe révolter. Philippe, Ibid. inſtruit de leurs cabales, crut ſa préſence néceſſaire au-delà de la Loire, & s'y rendit avec une partie de ſon armée victorieuſe. Tout plia, & rentra dans l'obéiſſance. Le Duc de Bretagne fit la paix du Vicomte de Touars : le Comte de Nevers ſe hâta de renouveller ſes ſoumiſſions : tout

le Poitou jura une inviolable fidélité. Il sembloit qu'il ne manquoit plus à tant de succès que d'investir le Roi d'Angleterre dans Partenay, où ce foible Prince s'abandonnoit au désespoir, n'osant ni fuir, ni paroître en campagne. La circonstance paroissoit des plus favorables : tout trembloit au seul nom de Philippe. Il venoit de terrasser l'orgueil des Allemands ; il avoit humilié l'Angleterre ; les grands fiefs étoient soumis, la Flandre domptée, la Champagne fidelle, la Bourgogne sincèrement attachée aux intérêts de la Couronne, la Bretagne amie sous le gouvernement de Pierre de Dreux, prince du sang royal, la Normandie enfin, le Maine, l'Anjou, la Touraine, & le Poitou subjugués. On n'avoit rien à craindre du Languedoc, désolé par la guerre des Albigeois : & la Maison Royale affermie par la naissance de Philippe & de Louis, fils du comte d'Artois, qui lui-même avoit paru digne du trône, n'étoit agitée d'aucun trouble étranger ou domestique. Mais au milieu de tant de prospérités, Philippe se laissa désarmer tout-à-coup ; & soit besoin d'argent, on

lui offroit soixante mille livres sterlings, soit considération pour Rome qui intercédoit en faveur du Roi Jean, il lui accorda une trève de cinq ans.

Trève avec l'Angleterre.

Rymer Act. Pub. tom. 2. p. 63.

On garda les prisonniers de part & d'autre, & les deux Rois se reservèrent la liberté de soutenir le parti des deux Princes qui se disputoient l'Empire. Précaution inutile pour le Roi d'Angleterre. La victoire de Bouvines avoit décidé en faveur de Frédéric II ; il fut généralement reconnu, & commença dès-lors un regne illustre. Othon vaincu perdit avec la bataille, & son courage & son crédit. Abandonné de tout le monde, il se retira à Brunswic, où on le laissa en paix, parce qu'il n'étoit plus à craindre. On dit qu'il devint dévot, & qu'une partie de sa pénitence étoit de se faire fouetter par des moines, & fouler aux pieds de ses garçons de cuisine, comme si les coups de pied d'un marmiton, dit un de nos plus célèbres Ecrivains, expioient les fautes des Princes. Quelques autres au contraire assurent qu'il mourut désespéré, & qu'il se fit étouffer par son cuisinier.

Annal. de l'Emp. tom. I. p. 265.

Hist. de Phil. Aug. to.n. 2. p. 170.

Louis marche contre les Albigeois.

La tranquillité dont la France commençoit à jouir, permit enfin au Prince Louis d'accomplir le vœu qu'il avoit fait d'aller servir l'Eglise contre les Albigeois. Il fut accompagné d'une foule incroyable de noblesse, & un corps considérable de troupes aguerries suivoit ses étendarts. Ce voyage entrepris uniquement par un motif de Religion, ne laissa pas de déconcerter le Légat & le Général de la Croisade. Ils craignoient que l'héritier du trône ne donnât quelque atteinte au décret du Concile de Montpellier, qui venoit de disposer, sans la participation du Monarque, du plus beau fief de la Couronne en faveur de la Maison de Montfort. Tous deux se hâtèrent d'aller au-devant de lui, le Comte jusqu'à Vienne, & le Cardinal de Bénevent jusqu'à Valence. La piété du Prince les rassura. Il ne venoit point partager, mais assurer leurs conquêtes. En effet il obligea Toulouse & Narbonne à raser leurs murailles, & fit démanteler plusieurs autres forteresses, qui servoient de retraite aux ennemis de l'Eglise. Ce fut la seule chose importante qu'il exécuta dans ces quartiers.

Bien-tôt un évènement qui mérite d'avoir place dans cette histoire, le rappella à Paris, pour y traîter d'une entreprise plus digne de lui.

Troubles d'Angleterre.

Le Roi Jean, l'un des plus grands scélérats qui ait jamais regné, avoit soulevé ses peuples par ses impiétés, ses éxactions, & sur-tout par le refus qu'il fit de sceller de son sceau les loix établies par Edouard le Confesseur, & confirmées depuis par Henri I. Ces loix en bornant l'autorité royale, étendoient la liberté & les priviléges de la nation. Les unes assuroient les franchises des Ecclésiastiques, déclaroient les élections libres; reservoient au Roi la garde des Eglises & des Monastères pendant la vacance : les autres regardoient plus particulièrement la Noblesse, & regloient tout ce qui concerne les fiefs & les forêts : aucune ne contenoit rien qui ne parût juste & opposé à divers abus. Le Monarque cependant répondit d'abord avec une extrême hauteur, qu'il ne consentiroit jamais à une chose qui le rendroit esclave de ses sujets. Mais voyant tous les Seigneurs en armes pour l'y forcer, il passa tout-à-coup de la plus grande

fierté à la plus grande bassesse, promit tout ce qu'on voulut, & signa cette fameuse Charte, qui depuis a été l'occasion de tant de guerres civiles. Toutefois il s'en repentit bientôt, donna des ordres secrets pour soutenir la guerre, & se retira de nuit dans l'isle de Wight, où il demeura quelque tems caché.

De-là il envoya à Rome une grosse somme, & en promit une plus forte, afin d'engager le Pape à excommunier les rebelles. C'étoit toujours Innocent III, qu'un Historien contemporain, satyrique, à la vérité, mais assez instruit de ce qu'on disoit parmi les gens de qualité, nous représente comme *le plus ambitieux & le plus superbe de tous les mortels* : tantôt François, tantôt Anglois, jouant également les deux nations, selon que son intérêt l'exigeoit : *insatiable enfin d'or & d'argent, & capable de tous les crimes pour en avoir*. Quoi qu'il en soit, le Pontife accorda ce que le Roi demandoit, & tous les foudres du Vatican furent lancés sur les Mécontents. Ceux-ci, outrés d'un procédé qui tendoit à favoriser l'oppression, appellèrent du

An. 1216. Les Anglois déférent la couronne au Prince Louis.

Math. Par. 327.

Pape surpris, au Pape mieux informé, & se répandirent en invectives contre les Romains, *ces poltrons*, disoient-ils, *ces usuriers, ces simoniaques, qui n'ayant rien de noble, ni de guerrier, veulent dominer sur tout le monde par leurs excommunications.* Ainsi murmuroit sur-tout le peuple de Londres. On y sonnoit les cloches à l'ordinaire, & par-tout l'Office Divin s'y faisoit à haute voix au mépris de l'interdit. On fit plus encore : Jean fut déclaré déchu de la Royauté pour cause de tyrannie, & la Couronne déférée au Prince Louis, fils aîné de France, mari de Blanche de Castille, petite-fille par sa mère, de Henri II roi d'Angleterre.

Idem ibid.

Intrigues de Rome pour empêcher cette negociation

Une Couronne est rarement l'objet d'un refus: Philippe & Louis acceptèrent sans balancer celle qu'on leur offroit. Ce fut en vain que pour les en détourner, Innocent leur envoya le Cardinal Galon avec des Lettres également remplies de prières & de menaces : il ne fut point écouté. Le Légat, suivant le stile ordinaire de sa cour, parla très-haut, & osa les menacer du foudre Ecclésiastique, s'ils attaquoient un Prince feudataire

du Saint Siège. On lui répondit que l'Angleterre n'avoit jamais été, ni ne seroit jamais le patrimoine de Saint Pierre; que Jean condamné à mort par Richard son frère & par la Cour des Pairs de France, ne pouvoit être regardé comme Roi légitime; que d'ailleurs un Souverain n'avoit aucun droit de disposer de ses Etats, sans le consentement de ses Barons, qui sont obligés de les défendre. Alors les Seigneurs François s'écrièrent tout d'une voix, qu'ils soutiendroient jusqu'à la mort cette vérité, qu'aucun Prince ne peut par sa seule volonté donner son Royaume, ou le rendre tributaire, & asservir ainsi la Noblesse.

Idem ibid.

Philippe néanmoins, en habile politique, tâchoit d'adoucir le Légat par des excuses plus spécieuses que réelles, l'assûrant qu'il n'approuvoit point le dessein de son fils, mais qu'il n'en étoit pas le maître. Louis au contraire agissoit en jeune homme, qui craint bien moins l'excommunication, que le deshonneur de manquer à une parole donnée. Jean, disoit-il en regardant le Légat de travers, n'a pû donner un Royaume sans

Fermeté de Louis contre les entreprises du Pape.

lequel il n'avoit aucun droit, mais il a pû abdiquer celui qu'il avoit usurpé. Ainsi le trône d'Angleterre est vacant. Les Barons, à qui seuls il appartient d'en disposer dans ces sortes d'occasions, m'ont élu en considération de la Comtesse ma femme, petite-fille du Roi Henri : je sçaurai soutenir & ses droits & les miens. Puis se tournant tout-à-coup vers le Roi, il lui parla ainsi : » Monsieur, » je suis votre homme-lige pour li » fiefs que vous m'avez baillé en France : mais ne vous appartient de décider du fait du Royaume d'Angleterre, & si le faites, me pourvoirai » devant mes Pairs «. Le malheureux Galon vit bien qu'il étoit le jouet du père & du fils : il demanda un sauf-conduit jusqu'à la mer. Philippe le lui promit sur ses terres, non sur celles de son fils : nouvelle mortification pour le fier Ministre, qui se retira de la Cour très-mal satisfait.

Idem ibid.

La flotte Françoise étoit prête, & n'attendoit pour mettre à la voile que l'arrivée de Louis, qui vint enfin la joindre malgré les défenses publiques du Roi, qui en secret lui donna sa bénédiction, & le secours

Il est excommunié.

d'hommes & d'argent. Le Pape qui les soupçonnoit d'intelligence, les déclara tous deux excommuniés : mais les Evêques & les Grands du Royaume, assemblés à Melun, appellèrent de l'excommunication de Philippe ; sans toutefois oser infirmer celle de Louis. Les Prélats, dit un illustre Moderne, ne pouvoient disputer aux Papes le droit d'excommunier les Princes, puisqu'ils se l'arrogeoient eux-mêmes : mais ils se réservoient encore celui de décider si les censures de Rome étoient justes ou injustes. Cette action de violence de la part d'Innocent, n'étoit que le prélude de ses excès. Instruit de l'embarquement du Prince François, il s'écria dans un transport de colère : *Glaive, glaive, sors du foureau, & aiguise-toi pour tuer*. Exclamation qui fut suivie de mille anathêmes lancés contre Louis. Puis ayant fait venir des Sécrétaires, il commença à dicter des Sentences très-dures contre le Roi & son royaume. Il étoit plein de ces pensées sanguinaires, lorsque le Seigneur, toujours favorable à la France, tourna contre lui cette épée qu'il aiguisoit contre les autres, & le pré-

Abrég. de l'Hist. Univ. 2e. part. p. 42.

Guill. Armor. p. 89.

cipita dans les horreurs du tombeau. Ce sont les propres termes d'un Auteur contemporain, qui ajoute que ce Pontife se rendit odieux par une rigueur excessive, & que par cette raison, sa mort causa plus de joie que de tristesse. On lit même dans la vie de Sainte Lutgarde, que cette bonne Religieuse l'avoit vû environné d'une grande flamme, & que lui ayant demandé pourquoi il étoit ainsi tourmenté, il répondit : C'est pour trois causes qui m'auroient fait condamner au feu éternel, si je ne m'étois repenti à l'extrémité de ma vie. Cette vision vraie ou fausse, prouve du moins, que des personnes de grande vertu étoient persuadées qu'Innocent avoit fait de grandes fautes.

Idem ibid.

Spud Sur.

Il arrive à Londres, & est proclamé Roi.

Louis cependant, débarqué à l'Isle de Thanet, dans le Comté de Kent, ne trouva point cette formidable armée qui devoit faire échouer son entreprise. Le Roi Jean n'osa pas même paroître. Il erroit de ville en ville, saccageant son propre païs, & ne se défendoit que par les anathêmes du Légat : foible ressource contre la fureur d'un peuple qui combat pour la liberté, son idole. Le Prince Fran-

Guill. Armor. p. 90.

çois fut solemnellement proclamé Roi dans Londres, reçut les hommages de tous les Seigneurs qui s'y trouvèrent, & jura lui-même de leur conserver leurs priviléges. De-là, s'avançant plus avant dans le Royaume, il alla mettre le siège devant Rochester, qu'il prit. Cantorbery, première Pairie d'Angleterre, l'accueillit avec les démonstrations de la joie la plus vive, & tous les Grands y accoururent, pour lui prêter serment de fidélité. On nomme parmi les principaux, les Comtes de Glocester, d'Arondel & de Varennes. Le Comte de Salisberi lui-même abandonna son frère, & passa sous les drapeaux des François. On dit que la cause de cette désertion fut l'inceste du tyran de l'Angleterre, qui n'avoit laissé le Comte si long-tems prisonnier en France, que pour deshonorer sa femme. Le Roi d'Ecosse vint aussi joindre le nouveau Monarque avec un puissant secours, & parcourut avec lui les Provinces de Kent, d'Essex, de Sussex, de Suffolk, de Norfolk, d'York, & du Lincolnshire, qui se soumirent presque toutes sans aucune résistance. Idem ibid.

An. 1216. Il assiège Douvres : mort du Roi Jean. Il ne restoit plus de ville considérable que Douvres, où commandoit Hubert de Bourg. Louis, sur le reproche que Philippe lui fit de s'amuser à des bicoques, au lieu de s'assurer de cette clef de l'Angleterre, y mit le siège en homme qui ne vouloit pas la manquer. Mais il est des fautes irréparables : celle du jeune Roi fut de ce nombre. Le brave Gentilhomme qui défendoit la Place, avoit eu le tems de la munir de tout ce qui étoit nécessaire pour s'immortaliser par une opiniâtre résistance. Le siège duroit encore, quand la mort de Jean, loin d'avancer, arrêta les conquêtes des François. Ce malheureux Prince, l'objet de l'exécration publique, monstre pétri de vices sans aucun mêlange de vertu, mourut de poison selon quelques-uns, d'un indigestion de pêches selon quelques autres, ou d'un excès de boire, ou enfin de douleur d'avoir perdu ses trésors au passage d'une rivière, qu'il traversa mal-à-propos, sans en connoître la profondeur. Il laissoit trois fils en bas âge, Henri, Richard, Edmond : il ne parut occupé d'autre soin, que de déclarer l'aîné héritier de ses Etats,

Idem ibid.

sous la tutelle des Seigneurs d'Angleterre, & sous la protection du Pape qu'il supplioit de le défendre comme son vassal.

Cet événement changea entiérement la face des affaires. La haine des sujets s'éteignit avec la vie du Souverain, & beaucoup de choses y contribuèrent; l'innocence de Henri III son fils, qui n'avoit encore que dix ans; l'inclination qu'on a naturellement pour le sang de ses Rois; le scrupule des peuples sur tant d'excommunications jusques-là méprisées, mais qui ne parurent plus une injuste protection du crime; & peut-être plus que tout cela, l'insolence des François, qui eurent l'imprudence de se vanter qu'il n'y auroit plus de gouvernements, plus de graces, plus de charges que pour eux. On disoit même publiquement, que le Vicomte de Melun en mourant, avoit déclaré aux Seigneurs Anglois, que Louis les regardoit comme des traitres, & qu'il étoit resolu de les exterminer, lorsqu'il seroit paisible possesseur du trône. Ce bruit étoit apparemment un artifice des ennemis de la France: mais il fit une impression si vive, que

Les affaires des François en Angleterre vont en décadence.

Math. Par.

la plûpart des Grands d'Angleterre commencérent incontinent après à rentrer dans leur devoir. Le jeune Henri fut couronné solemnellement dans Glocester par le Cardinal Galon, jura de rétablir les anciennes coutumes, & fit hommage de son Royaume au Pape. Louis obligé de lever le siège de Douvres, se vit encore forcé d'accepter une trêve de quelques mois; plus pressé, dit-on, par le manquement de vivres & d'argent, que par l'avis qu'il eut que le successeur d'Innocent, Honoré III, alloit confirmer les censures du Légat.

Ils sont battus sur terre & sur mer.

Guill. Armor. ibid.

Aussi-tôt il repassa en France, où Philippe ménageant toujours Rome, affecta de ne le point voir & de lui refuser tout secours. Il ne laissa pas néanmoins de faire quelques troupes & de lever quelque argent: mais étant retourné en Angleterre, il trouva que son absence avoit achevé de ruiner son parti. Les excès où son armée se porta, mirent enfin le comble à l'aversion qu'on avoit pour les François. Elle fut défaite dans Lincoln avec un grand carnage, le Comte du Perche tué, plusieurs Seigneurs Anglois & quatre cens gentilshommes

faits prisonniers. La nouvelle de cet échec, portée en France, fit voir ce qu'on devoit un jour attendre de Blanche de Castille, femme de Louis. Elle sçut en un instant rassembler un corps considérable, trouver ce qu'il falloit de vaisseaux, & faire tout embarquer. Mais ce secours composé d'un nombre infini de brave Noblesse, sous le commandement de Robert de Courtenai, Prince du Sang Royal, fut encore battu, & toute la flotte prise ou dispersée. Louis abandonné de ceux qui l'avoient appellé, assiégé dans Londres par mer & par terre, & n'attendant rien du Roi son père qui donnoit à sa politique de ne se point mêler de cette expédition, se vit enfin réduit à la dure extrêmité de demander la paix. Il l'obtint à des conditions beaucoup plus avantageuses qu'il ne devoit l'espérer.

An. 1217. Louis obligé de demander la paix : conditions du Traité.

On convint qu'il y auroit une amnistie générale pour tous les Anglois qui avoient combattu sous les étendarts de la France : que tous les prisonniers seroient rendus de part & d'autre sans rançon : que le Prince François remettroit sans délai entre les mains du Monarque Anglois tou-

Rymer. Act. publ. tom. I. p. 74.

tes les conquêtes qu'il avoit faites en Angleterre: enfin qu'il délivreroit tous les ôtages qu'on lui avoit donnés, moyennant quinze mille marcs d'argent qui furent payés comptant. On ajoute qu'il promit en outre de porter le Roi son père à rendre au jeune Henri tout ce que ses ancêtres avoient possedé en France, ou de le rendre lui-même, quand il le pourroit. Mais dans le traité de paix rapporté par Rymer, on ne trouve point cette circonstance si intéressante d'ailleurs pour la Nation Angloise. La paix fut jurée sur les saints Evangiles, & le Légat aussi-tôt donna l'absolution au Prince Louis, à condition toutefois qu'il payeroit pendant deux ans le dixiéme de son revenu, pour le secours de la Terre-Sainte. Les Laïques qui l'avoient accompagné ne furent taxés qu'au vingtiéme. Quant aux Ecclésiastiques, on les obligea d'aller à Rome, où le Grand-Pénitencier les condamna à cette satisfaction: que dans l'espace d'un an aux fêtes de Noël, de la Chandeleur, de Pâques, de la Pentecôte, de l'Assomption, de la Nativité de la Vierge, & de la Toussaints, ils feroient amende - honora-

ble, nuds pieds & en chemiſe, dans l'Egliſe Cathédrale, confeſſeroient publiquement leurs fautes, & marcheroient en proceſſion tout le long du chœur, tenant en main des verges dont ils ſeroient fuſtigés par le Chantre. Telle étoit alors la rigueur avec laquelle Rome puniſſoit ceux qui avoient oſé réſiſter à ſes ordres : pénitence, dit un célébre Hiſtorien, *dont certainement on ne s'accommoderoit pas aujourd'hui.*

Daniel. Hiſt. de Franc. tom. 3. p. 161.

Ainſi finit au bout de dix-huit mois le regne de Louis ſur les Anglois. Ce Prince revint en France, blamé des uns, juſtifié par les autres du peu de ſuccès d'une entrepriſe, que la ſeule ſuperſtition fit échouer. La déférence qu'eut Philippe pour les cenſures de Rome, déférence portée peut-être trop loin, l'empêcha de ſeconder ſon fils de toutes ſes forces. Cette politique qu'on nommoit alors piété, qu'on traiteroit aujourd'hui de ſimplicité, arracha de ſa maiſon une Couronne, que malgré la fierté Romaine & l'inconſtance Angloiſe, il pouvoit aſſurer & fixer ſur la tête de ſon héritier. Quoi qu'il en ſoit, la Royauté momentanée de Louis pour-

roit être un titre aux Monarques François, de prendre & les armes & la qualité de Roi d'Angleterre : titre au moins aussi valable, que celui sur lequel les Anglois se fondent pour usurper les armoiries & l'auguste qualité de Roi de France. Mais nos Princes, curieux de la seule réalité, ne sçavent point se repaître de noms vains & chimériques.

Célébre Arrêt de la Cour des Pairs au sujet des Comtés de Champagne & de Brie.

Le differend qui s'éleva dans le même-tems au sujet des Comtés de Champagne & de Brie, suspendit les refléxions peu avantageuses sur l'expidition d'Angleterre, & fixa toute l'attention du Monarque, de la Cour des Pairs, & du Royaume entier. Henri II, comte de Champagne, qui étoit passé en Palestine avec Philippe Auguste son oncle, oublia sa patrie, & devenu veuf épousa Isabelle, héritiére du Royaume de Jérusalem. Il mourut quelques années après, laissant de cette Princesse deux filles au berceau. Thibaut III, son frere, s'empara de ses Etats, que personne ne lui disputoit, & les transmit à son fils Thibaut IV, sous la tutelle de Blanche de Navarre sa mère. Ce Prince en jouissoit paisiblement depuis

seize ans, quand Erard de Brienne, qui avoit épousé Philippine, l'aînée des filles de Henri, se présenta pour recueillir la succession de son beau-père. C'étoit un Seigneur également distingué par sa naissance & par ses grandes qualités ; son droit paroissoit incontestable ; alors les grands fiefs de France passoient aux femmes sans aucune difficulté : mais on lui objecta la naissance équivoque de la Reine son épouse. Isabelle en effet, mariée par le Roi son frère à Homfroy de Toron, en avoit été separée sur des prétextes si legers, qu'on doutoit même en Orient de la légitimité des enfans qu'elle avoit eus d'abord du Prince de Tyr, ensuite du comte de Champagne. Cette raison parut sans réplique ; & les Pairs assemblés à Melun, rendirent le célébre Arrêt, qui confirme Thibaut dans la possession de tous les biens de sa Maison.

Droits du Prince Louis sur la Couronne de Castille.

La mort du Roi de Castille, qu'un enfant tua d'une tuile en jouant avec lui, sembloit devoir rallumer une contestation absolument semblable, si Philippe eut eu plus d'ambition, que de politique. D. Henri, c'étoit le nom du Monarque Espa-

gnol, avoit quatre sœurs, Bérengére qui avoit épousé Alfonse IX roi de Leon, Blanche femme du Prince Louis fils aîné de France, Urraque mariée à Alfonse II roi de Portugal, & Dona Eleonor qui épousa depuis D. Jayme ou Jacques I, roi d'Arragon. Le jeune Prince, leur frère, ne laissant point de posterité, la succession au trône ne pouvoit regarder que l'aînée : aussi fut-elle généralement reconnue. Mais la crainte que son mari, roi très-ambitieux, ne saisît l'occasion de regner sous son nom en Castille, lui fit abdiquer la Couronne en faveur de Ferdinand son fils. Cette circonstance changeoit absolument la face des affaires. La naissance de Ferdinand paroissoit extrémement douteuse : le mariage de Berengére avec Alfonse s'étoit fait malgré la résistance du Roi son père : les deux époux étoient parents dans un degré prohibé : deux Papes avoient déclaré cette alliance illégitime : la Princesse enfin vivoit separée de son mari par une sentence de l'Eglise : ainsi tout conspiroit à l'élevation de Blanche, comtesse d'Artois, sœur puisnée de la Reine de Léon. Elle avoit dans ses intérêts

intérêts plusieurs Seigneurs qui lui demandoient un de ses fils, avec promesse de le faire couronner. Mais Philippe, connoissant la délicatesse de la santé du Comte d'Artois, ne voulut point qu'il entreprît une guerre hazardeuse par elle-même, & dont le fruit devoit naturellement demeurer à Berengere, qui pouvoit le conserver long-tems, & le rendre toujours douteux par un autre mariage. Louis néanmoins ne laissa pas d'écarteler de France & de Castille, comme ayant de légitimes prétentions sur cette Couronne.

Cependant la tréve avec l'Angleterre étoit expirée; & le Prince Louis à la tête d'un corps considérable de troupes, alla mettre le siège devant la Rochelle qui fut prise & rendue presqu'aussi-tôt par un nouveau traité, où l'on renouvelloit la suspension d'armes pour quatre autres années. Ce moment de tranquillité donna le loisir au Prince du Royaume de faire une seconde expédition en Languedoc, où le trouble & la division reprenoient de nouvelles forces.

An. 1219. Nouvelle trève de quatre ans avec l'Angleterre.

Rymer. Act. publ. tom. 1. p. 78.

Le Concile de Latran, loin d'y rétablir la paix & la tranquilité, y avoit

Concile de Latran, où le Comte Ray-

mond est dépouillé de ses Etats.

An. 1215.

Conc. tom. 2. p. 142. seq.

rallumé plus vivement que jamais le feu de la discorde & de la guerre civile. Alors on ouvroit les yeux sur les entreprises téméraires du Sacerdoce, qui s'arrogeoit le droit de disposer des Empires & des Principautés. Quatre cents douze Evêques & huit cents, tant Abbés que Prieurs, ayant à leur tête le Pape Innocent III, les Patriarches de Constantinople & de Jérusalem, & soixante-onze Primats ou Metropolitains, déciderent d'un commun accord », que la puissance seculiére seroit tenue sous » peine d'excommunication, de promettre par serment d'exterminer » de tout son pouvoir les Hérétiques » dénoncés ; ordonnant aux Evêques » de frapper de mille anathémes ceux » qui n'obéiront pas, & d'en informer le Souverain Pontife, afin, » dit-on, qu'il déclare leurs vassaux » déliés du serment de fidélité, & » qu'il expose leurs terres au premier » Catholique qui voudra s'en saisir.» Ce n'étoit encore là qu'une simple théorie : la pratique suivit de près. Le Comte de Toulouse, accompagné de son fils & des Comtes de Foix & de Comminges, se présenta aux

Prélats assemblés, pour demander la restitution de ses domaines. Quelques Evêques, tous gens de mérite, intercédoient pour lui, & remontroient au Pape que ce Prince lui avoit toujours été obéissant : qu'il lui avoit remis ses Places fortes, lorsqu'on l'avoit exigé : qu'il s'étoit croisé des premiers : qu'il avoit combattu pour l'Eglise contre le Vicomte de Beziers son propre neveu. Innocent parut ébranlé : mais, ajoute l'enthousiaste Pierre de Vaux-Sernai, *le conseil d'Achitophel ne prévalut pas.* Il fut dit que la foi Catholique ne pouvant subsister dans le Languedoc, tandis que Raymond en seroit maître, il méritoit d'en être banni pour jamais, & que se contentant de huit cens livres qu'on lui donneroit tous les ans, pour son entretien, il iroit pleurer ses péchés où il pourroit.

Hist. Albig. c. 83.

Conc. tom. II. p. 234.

Ce même Décret accorde au Comte Simon de Montfort la propriété de Toulouse & de tous les païs conquis par les armes des Croisés, sous l'hommage de ceux dont ils relevoient. Pour les terres qui n'avoient pas été conquises, telles que le Venaissin, la Provence, Beaucaire &

Thres des Chart. Bulles contre les hérétiques. n. 13.

son territoire, le Concile ordonne qu'elles seront gardées sous le nom de l'Eglise, afin d'en pourvoir le jeune Raymond, lorsqu'il sera parvenu à un âge légitime; si toutefois il se montre tel qu'il mérite d'obtenir le tout, ou seulement une portion, ainsi qu'il sera plus convenable. Ce fils infortuné d'un père plus malheureux encore, étoit un jeune homme d'environ dix-sept ans, le plus beau cavalier, le Prince le mieux fait de son siècle, aimé des peuples jusqu'à l'adoration, digne enfin par les qualités de l'esprit & du cœur, de la haute fortune où l'appelloit sa naissance, qui le faisoit sortir de tant de Rois. On lit qu'admis à l'audience d'Innocent, le Pontife, après lui avoir donné sa bénédiction, lui dit ces paroles remarquables, *Mon fils écoutez-moi: si vous suivez les conseils que je vais vous donner, vous ne manquerez jamais. Aimez Dieu sur toutes choses: ne prenez jamais le bien d'autrui: mais défendez le vôtre, si quelqu'un veut vous l'enlever. Saint Père*, répondit le Prince avec beaucoup de noblesse, *vous ne serez donc pas faché si je fais tous mes efforts, pour recouvrer*

Auteur Anon. Hist. du Lang. tom. 3. Preuv. p. 62.

mes domaines sur le Comte de Montfort. Quoi que vous entrepreniez, repliqua le Pape, *Dieu vous fasse la grace de bien commencer & de mieux finir.*

Les vœux d'Innocent, vrais ou simulés, furent pleinement exaucés. Le jeune Raymond ne fut pas plûtôt arrivé dans la Provence, que le Concile lui avoit laissée comme par grace, qu'il reprit une grande partie de ce qu'on avoit enlevé au Comte son père. Marseille, Avignon, Tarascon lui ouvrirent leurs portes, & le reçurent aux cris redoublés de *vive Toulouse, le Comte Raymond & son fils.* Une foule de Noblesse courut se ranger sous ses étendarts, lui fit hommage, & jura de la défendre jusqu'à la mort. Ce brave Prince, se voyant à la tête d'un corps considérable de troupes, marcha du côté de Beaucaire, dont les habitans l'avoient appellé, entra dans la ville aux acclamations du peuple, & mit le siège devant le château, Place très-forte sur les bords du Rhône, défendue d'ailleurs par un vaillant Chevalier, nommé Lambert de Limous. Montfort vole au secours avec son armée, investit le jeune

An. 1216. Le jeune Raymond reprend la meilleure partie de ce qu'on avoit ôté à son père

Hist. Albig. c. 83.

Guill. de Pod. c. 27. & seq.

Comte dans ses retranchemens, & l'assiége à son tour. Tout ce que la science militaire a de ruses, la valeur d'héroïsme, la haine d'acharnement & d'opiniâtreté, fut inutilement employé. Le jeune Raymond, âgé seulement de dix-huit à dix-neuf ans, se conduisit avec tant de prudence, de bravoure & d'intrépidité, qu'il força son ennemi de lui abandonner le boulevart du bas Languedoc, sans autre condition que d'accorder la vie & bagues sauves à ceux qui le défendoient.

Montfort cause une émotion dans Toulouse: perfidie de l'Évêque de cette ville.

Un événement si heureux étonna le nouveau Comte de Toulouse, qui établi par un Concile général, investi solemnellement par Philippe Auguste, trop foible ou trop superstitieux pour s'opposer aux entreprises de Rome, ne croyoit pas que rien pût troubler sa grandeur. Mais le sceau de Dieu n'y étoit pas; & cette puissance, ouvrage de l'injustice, se dissipa comme toutes les fortunes de cette espéce. Montfort, désespéré du mauvais succès de sa dernière entreprise, résolut de s'en venger sur Toulouse, qu'il soupçonnoit d'intelligence avec Beaucaire.

Rien de si noir que la trahison dont on usa envers cette malheureuse Capitale. Foulques son Evêque en fut le promoteur, & le Général de l'Eglise, cet homme si dévot, si l'on en croit ses panégyristes, se chargea de l'exécution. Le Prélat abusant indignement de l'autorité que lui donnoit son caractère, entre dans la ville, exhorte son peuple à aller au-devant de Simon, pour lui demander pardon, avec promesse qu'il l'obtiendra. Ces malheureux se laissent persuader, sortent en foule, vont à la rencontre de leur Seigneur, qui, suivant qu'il en étoit convenu avec l'Evêque, ordonne de les arrêter & de les charger de fers. Ceux qui se trouvoient les derniers, épouvantés de cette perfidie, prennent la fuite, & courent annoncer à leurs compatriotes le triste sort de ceux qui les avoient précédés.

Auteur Anon., Preuv. de l'hist. de Lang. tom. 3. p. 78.

En même-tems Foulques, cet homme de sang & de carnage, commettoit d'horribles excès dans la ville, qu'il abandonna au pillage d'un corps de troupes qui l'avoit suivi. Le peuple entre en fureur, court aux armes, & se barricade dans les rues.

Ibid. p. 79.

Simon arrive dans cette circonſtance ; fait mettre le feu en trois endroits différents, & ordonne à ſes troupes de paſſer au fil de l'épée tout ce qui ſe préſentera ſous leurs mains. Les Toulouſains, réduits au déſeſpoir, ſe défendent avec toute l'intrépidité dont un peuple en fureur eſt capable, repouſſent les ſoldats de Montfort avec grande perte, éteignent l'incendie, & forcent le cruel Général d'abandonner ſon entrepriſe, pour ſe retirer d'abord dans la cathédrale, enſuite dans le château Narbonnois. Alors il ſe fait amener ceux de Toulouſe, qu'il détenoit priſonniers, & leur déclare qu'il leur fera trancher la tête, s'ils n'engagent leurs concitoyens à lui rendre la ville. Cette menace produiſit une nouvelle négociation, où ce peuple infortuné fut encore la victime de la perfidie de ſon Evêque.

Le traître, toujours de concert avec l'uſurpateur, courut dans toutes les rues, accompagné de l'Abbé de Saint Sernin, publiant que le Comte de Montfort, mortifié de ce qui venoit Ibid p. 80. d'arriver, conſentoit de rendre la liberté aux priſonniers, de reſtituer

tout ce qu'on avoit enlevé dans le pillage, enfin de vivre désormais en bonne amitié avec les habitans de sa chère Capitale. On n'y mettoit que la condition de remettre leurs armes & leurs Tours. C'étoit un privilége des bourgeois de Toulouse & d'Avignon, d'avoir des Tours dans leurs maisons. Les deux Prélats portant la dissimulation aussi loin qu'elle peut aller, ne craignirent point de se faire cautions de ces promesses, si le peuple prenoit le parti de la soumission. Une triste expérience auroit dû lui apprendre, que son Evêque ne cherchoit qu'à le tromper : mais l'envie de sauver ceux de ses frères qui gémissoient dans l'obscurité d'une infâme prison, lui fit accepter la paix aux conditions qu'on lui offroit. Il livra & ses armes & ses Tours. Alors Simon ne ménage plus rien, fait mettre aux fers les principaux habitans, assemble son Conseil, propose de mettre la ville à feu & à sang, & de la raser jusqu'aux fondements. Ce ne fut pas sans peine, qu'on le détermina à se contenter pour satisfaction de trente mille marcs d'argent : somme exorbitante dans la circonstance où les

Toulousains se trouvoient, pillés, brûlés, saccagés.

An. 1217. 18.

Les Toulousains rappellent le vieux Raymond: siége de Toulouse par Montfort: mort de ce Général.

La dureté avec laquelle on leva cet impôt, les réduisit enfin au dernier désespoir. Ils rappellérent le vieux Raymond leur ancien maître, le reçurent dans leur ville avec mille démonstrations de joie, se fortifiérent de tous côtés, & arméreut puissamment pour se soustraire au joug d'un tyran. Le Comte Simon, instruit de cette révolution, se hâte de conclure une trêve avec le jeune Prince de Toulouse, quitte la Provence, & ramene son armée contre sa Capitale. Il essaya d'abord d'y rentrer par le château Narbonnois, comme il avoit fait l'année précédente : mais il trouva & des hommes plus aguerris, & des fortifications plus régulières. Il se vit donc réduit à l'attaquer dans les formes. Le siège fut long & meurtrier. On y fit de part & d'autre des prodiges de valeur. Un jour que Montfort menoit les Toulousains battans jusques dans leur fossé, une pierre d'une grosseur prodigieuse, lancée par un mangonneau, l'atteignit à la tête, & le renversa presque mort sur la place. Les deux partis jettèrent un grand cri,

Hist. Alb. c. 86. Guill. de Pud. c. 30.

les uns de joie, les autres de douleur. On le transſporta auſſi-tôt dans la tente du Cardinal Légat, où il expira tant de cette bleſſure, que de cinq autres coups de fléches qu'il avoit reçus dans le corps.

Amauri ſon fils leve le ſiége.

Ainſi périt de la main d'une femme, ſelon quelques-uns, de celle d'un nain, ſelon quelques autres (*a*), le fameux Simon de Montfort, qui remplit la Chrétienté du bruit de ſes exploits & de ſes victoires : homme incomparable, s'il avoit été moins ambitieux, moins cruel, moins perfide, moins colére & moins vindicatif. Amauri, ſon fils aîné, hérita de ſes titres, mais non de ſon courage pour les ſoutenir. Obligé de lever le ſiége de Toulouſe, il alla ſe faire reconnoître dans ſes nouveaux Etats, emportant le corps de ſon pére, qui fut inhumé dans le monaſtère de Hautes-Bruyéres de l'ordre de Fontevraud.

Le jeune Raymond recouvre une partie de ſes domaines.

La mort du Général de la Croiſade, en abattant le courage des Croiſés, releva les eſpérances des partiſans de

(a) Benoît, hiſt. des Albigeois l. 5. aſſure que ce fut une femme qui lança la pierre du mangonneau : on lit au contraire dans l'hiſt. gén. des Gr. Off. tom. 6. p. 75. que ce fut un nain.

Auteur an. Ibid. p. 96.

la maison de Toulouse. Le jeune Raymond, profitant de la circonstance, partit à la tête d'un corps de troupes pour l'Agénois, & remit une partie du païs sous son obéïssance. On le reçut partout avec une joie extrême, & les peuples firent main basse sur les garnisons que Montfort avoit établies chez eux. Nismes en même-tems, secouant le joug de l'usurpateur, ouvrit ses portes à la Princesse Sancie, femme du jeune Comte : exemple qui fut suivi de presque tout le Rouergue & le Querci, où la plûpart des villes s'empressérent à l'envi de rentrer sous la domination de leurs anciens maîtres. Le Comte de Comminges ne s'oublia pas dans une conjoncture si favorable : il se mit en campagne, résolu de se faire par lui-même la justice que le Concile de Latran lui avoit refusée, recouvra les armes à la main tous les domaines qu'on lui avoit enlevés, & fit mourir Joris, que Simon avoit établi gouverneur de tout le Commingeois.

Au. 1219. Louis joint Amauri devant Marmande qui se rend à discrétion.

Tel étoit l'état des affaires en Languedoc, lorsque le Prince Louis, vivement sollicité par le Pape Honoré III, y conduisit une armée de six cens

hommes d'armes, & de dix mille hommes d'Infanterie. On comptoit dans son armée vingt Evêques, trente-trois Comtes, & un grand nombre de Barons & autres Seigneurs. Il s'empara d'abord de Marmande, dont la garnison fut contrainte de se rendre à discrétion. On lui conseilloit de la faire passer au fil de l'épée : mais il eut horreur d'une pareille inhumanité, & se contenta de la retenir prisonniére. La ville fut livrée au Comte Amauri, qui fit massacrer cinq mille habitans, tant hommes que femmes ou enfants : action barbare, qui choqua extrémement le Prince François.

Guill. Armoric. p. 92.

Il met le siége devant Toulouse, & est obligé de le lever.

Louis néanmoins ne laissa pas de s'engager au siége de Toulouse, où le jeune Raymond s'étoit enfermé avec une garnison également nombreuse & aguerrie. La Place fut attaquée avec beaucoup de vivacité, & défendue de même. Les assiégeans faisoient depuis six semaines des efforts incroyables, & rien n'avançoit. Le Prince ne sçavoit comment se tirer avec honneur d'une entreprise trop légérement conçue, lorsque Philippe qui en avoit prévû le succès, suppléa à son embarras, en lui envoyant or-

Idem ibid.

dre de revenir promptement à la Cour. Il obéit, mais avec tant de précipitation, qu'il abandonna toutes ses machines, dont les assiégés s'emparérent. La retraite des François donna un libre cours à la valeur & à l'activité du jeune comte de Toulouse. Tout plia devant lui. On compte parmi les principales villes qu'il força, Lavaur, Puilaurens, Montauban, Castelnaudari, Montreal.

An. 1222. Amauri offre ses Etats au Roi, qui les refuse.

Amauri, fatigué de tant de revers, incapable d'ailleurs de soutenir la haute fortune de son père, députa vers le Roi, pour lui offrir toutes les conquêtes des Croisés. Le Pape se joignit à lui, & ne balança pas d'assûrer le Monarque de la rémission de ses péchés, s'il vouloit unir à son domaine tous les païs que Montfort avoit enlevés aux Hérétiques. Le jeune Raymond ne s'oublioit pas dans une conjoncture si critique : il écrivit » à son très-séréníssime Seigneur, » Philippe par la grace de Dieu Roi » des François, pour lui jurer une » prompte obéissance à ses ordres. » J'ai recours à vous, Seigneur, lui » dit-il, comme à mon unique refu-

Thr. des ch. Toulouse sac. 3. n. 54.

» ge, comme à mon Seigneur & à
» mon maître, & si je l'osois dire,
» comme à mon proche parent; vous
» suppliant de me faire rentrer en vûe
» de Dieu, dans l'unité de la sainte
» Eglise, afin qu'après avoir été dé-
» livré de l'opprobre d'une honteuse
» exhérédation, je reçoive de vous
» mon héritage. J'atteste Dieu & les
» Saints, que je m'étudierai toute ma
» vie à faire votre volonté & celle
» des Princes vos successeurs». Le Roi, soit compassion pour un Prince digne par ses grandes qualités d'un meilleur sort; soit équité, soit politique, ne voulut point accepter les offres de Rome & d'Amauri: mais il ne put refuser au Saint Pere de convoquer à Paris une assemblée d'Evêques & de Seigneurs, pour y traiter des moyens de soutenir une usurpation qu'il blamoit intérieurement, & que la crainte de l'excommunication ne lui permettoit pas d'empêcher.

Testament de Philippe. Duch. tum. 5. p. 261.

La santé du Monarque s'affoiblissoit de jour en jour: une fiévre quarte acheva de consumer ses forces, il commença dès-lors à penser sérieusement à l'affaire de son salut, & fit un testament dont il nommoit exécuteurs

frère Guérin, évêque de Senlis, Barthelemy de Roye, Grand Chambrier de France, & Frere Aymard, thrésorier du Temple. On y voit un fond considérable destiné à l'héritier de la Couronne pour la défense de l'Etat: vingt-cinq mille marcs d'argent à quarante sous le marc, pour réparer les torts qu'il pouvoit avoir faits: dix mille livres Parisis à la Reine Isemburge, sa chere épouse: autant à son fils Philippe: trois mille marcs d'argent au Roi de Jérusalem, deux mille au Maître de l'hôpital de Toulouse, deux mille aux Templiers d'outre-mer, cent cinquante mille cinq cens pour le secours de la Terre-Sainte: deux mille livres Parisis à ses domestiques, vingt-un mille pour les Pauvres, Orphelins, Veuves ou Lepreux. Enfin il donne à l'Abbaye de Saint Denis tous ses bijoux & toutes ses pierreries, qui au rapport de Guillaume de Nangis valoient au moins douze mille livres: somme suffisante alors pour fonder vingt Religieux, qui devoient prier Dieu à perpetuité pour le repos de son ame.

Duch. tom. 5. p. 261.

An. 1223. Sa mort & ses funérailles.

Tout se disposoit à l'Assemblée de Paris. Déja Jean de Brienne roi de

Jérusalem, Guillaume de Joinville, archevêque de Reims, le Cardinal Conrad légat du Pape, plusieurs Archevêques & plus de vingt Prélats s'y étoient rendus conformément aux ordres du Monarque. Philippe qui prenoit l'air au château de Pacy sur Epte voulut aussi s'y trouver: mais la fiévre qui le tourmentoit depuis un an, devint continue, & l'arrêta à Mante, où il mourut dans la cinquante-huitiéme année de son âge, & la quarante-quatriéme de son regne. Son corps fut porté à Saint Denis avec toute la pompe qui convenoit à un si grand Prince. On lit qu'à ses funerailles où se trouvérent les Princes ses enfants, le Roi de Jérusalem, & tous les Grands Barons de France, il s'éléva une grande dispute entre Guillaume de Joinville & le Cardinal Conrad. Celui-ci prétendoit officier comme Légat du Pape, celui-là comme Archevêque de Reims, qui étoit seul en possession de cette glorieuse prérogative. Les Prélats François, toujours attentifs à maintenir leurs priviléges contre les étrangers, s'avisérent d'un expédient qui satisfit également les deux partis. Il fut décidé

Rigord. p. 66.

que tous deux diroient chacun une Messe dans le même tems, sur le même ton, à deux autels voisins, & que les Evêques, le Clergé & les Moines, dont la multitude étoit innombrable, leur répondroient comme à un seul Officiant. Ce qui fut exécuté au grand étonnement de toute l'assemblée, surprise d'une pareille nouveauté.

Ibid. p. 67.

Son portrait & son éloge.

Ainsi mourut Philippe II, que sa naissance long-tems désirée fit surnommer Dieu-donné, & à qui ses conquêtes aussi rapides que brillantes mériterent le glorieux nom d'Auguste. C'est de tous les Rois de la troisiéme race celui qui a le plus étendu le domaine Royal. La Normandie, l'Anjou, le Maine, la Touraine, le Berri, le Poitou subjugués : la Picardie, l'Artois, l'Auvergne, & plusieurs autres Comtés réunis à la Couronne : l'Angleterre & l'Empire humiliés à la célébre journée de Bouvines : la puissance des Anglois presque anéantie en deçà de la mer : l'orgueil des Vassaux rebelles abattu : tout annonce un conquérant qui rendit les grands plus dociles, les peuples plus soumis, & le trône plus respectable. On nous le représente comme un Prince brave, grand Ca-

pitaine, laborieux, actif, bien fait de sa personne, beau de visage, sans autre irrégularité que deux petites tayes sur l'un des yeux. Ses actions prouvent qu'il eut du moins autant de mérite que de bonheur : sage politique qui possedoit éminemment l'art d'employer à propos les caresses ou les menaces, les récompenses ou les châtimens : heureux dans ses entreprises, parce qu'il sçavoit les concerter avec prudence, & les exécuter avec célérité : magnifique dans les occasions d'éclat, pour soutenir l'honneur de la Royauté ; économe dans son domestique, pour ne point surcharger ses peuples : exact à rendre la justice à ses sujets, qui l'aimoient comme leur père : zélé pour la gloire de la Religion, dont il fut toujours le défenseur le plus ardent.

Ses défauts.

On lui reproche un caractère plus enclin à la sévérité qu'à la miséricorde ; un tempérament colére, que la moindre résistance faisoit entrer en furie. Mais ce seroit le traiter avec trop de rigueur, si pour ne s'être pas possédé peut être trois ou quatre fois, on lui refusoit les justes louanges qu'il mérite & par ses exploits & par ses

grandes qualités. On l'accuse encore de n'avoir pas été tout à fait exemt de blâme du côté de la chasteté. Son divorce avec Isemburge, son mariage avec la Princesse de Méranie, un fils naturel, nommé Pierre Charlot, qu'il eut d'une personne inconnue, tout semble confirmer cette odieuse imputation. Si cependant cette troisiéme alliance avec Agnès de Méranie doit être regardée comme un crime, il paroît qu'on pourroit absolument le faire retomber sur les Prélats qui prononcérent la sentence de séparation. Quant au Prince, fruit d'une amour illégitime, c'est une de ces taches malheureusement trop ordinaires à la mémoire des héros : elle n'empêcha pas du moins de lui attribuer des miracles après sa mort. On dit qu'à *son tombeau les boiteux furent redressés, & la clarté de la lumiere rendue aux aveugles.*

Gest. Phil. Aug. apud. Duch. tom. 5. p. 260.

On raconte de lui une autre merveille dans le même goût, arrivée à Sienne, & confirmée par le témoignage de deux célébres Cardinaux. Un Chevalier Siennois, nommé Jacques, désepéré des médecins, & malade à toute extrêmité, fut une belle nuit transporté en esprit dans la place

Ibid.

publique. Là il vit passer une multitude innombrable de cavaliers, & après eux un vénérable vieillard, qui avoit une grande barbe, un visage long & un peu enluminé. Il tenoit par la main un Chevalier de bonne mine, revêtu d'un manteau blanc sur une tunique blanche. Quel est votre hôte, dit le vieil inconnu au malade? Seigneur, répond celui-ci, c'est Thomas, Prêtre Cardinal de Sainte Sabine. Dites-lui, reprend le vieillard, qu'il aille demain trouver le Pape, pour le prier d'absoudre l'ame de Philippe roi de France. Qui êtes-vous, Seigneur, demande le moribond? Je suis Denis le Martyr, & celui que vous voyez à mes côtés, est Philippe, roi des François, que je conduis à la vallée de Josaphat. Mais objecte le Siennois, le Pape & les Cardinaux ne voudront pas m'en croire sur ma parole. Allez toujours, replique le Saint : voici votre lettre de crédit: vous deviez mourir cette nuit, & vous voilà guéri. Le bon militaire s'éveille à ces mots, ne ressent plus en effet aucun mal, va se jetter aux pieds du Pape, & lui expose fort au long son aventure. Aussi-tôt le Pon-

tife distribue de grandes aumônes aux pauvres, ordonne des jeunes par toute la ville, fait célébrer grand nombre de Messes, & chante lui-même avec beaucoup de respect & de dévotion toutes les formules qui regardent l'absolution. Ces petites historiettes qui feroient rire aujourd'hui, étoient alors débitées très-serieusement, & crues de la meilleure foi du monde.

Origine des Ribauds.

Philippe fut le premier de nos Rois, qui entretint des armées sur pied même en tems de paix : ce qui le mit en état de se faire toujours craindre de ses voisins & respecter par ses sujets. La France lui doit encore le peu de perfection qu'avoit alors l'Art Militaire. Le soin qu'il prit toujours de s'attacher par ses bienfaits quantité de bons Ingénieurs, contribua plus que toute autre chose à la rapidité de ses exploits & de ses conquêtes. On parle sous son regne d'une espéce de soldats, appellés *Ribauds*, qui semblent avoir beaucoup de rapport avec ce qu'on appelle aujourd'hui *enfants perdus*. C'étoit, si l'on en croit Rigord, des déterminés qu'on mettoit à la tête des assauts, & dont on se servoit habituellement, soit dans les escalades,

Du Cange au mot *Ribaldi*.

ſoit dans d'autres ſemblables actions de hardieſſe & de vigueur. Le libertinage outré auquel ils s'abandonnoient, a rendu par la ſuite leur nom infame en France : on le donna depuis indifféremment, & aux jeunes débauchés qui fréquentoient les mauvais lieux, & aux femmes ou filles qui n'avoient pas honte de ſe proſtituer.

Fonctions de leur Roi.

Les *Ribauds* avoient un chef qui portoit le titre de Roi, ſuivant l'uſage qui s'étoit introduit alors de donner cette auguſte qualité à ceux qui avoient quelque commandement ſur les autres. Ainſi l'on diſoit fort ſérieuſement, *le Roi des Merciers*, *le Roi des Megiſſiers*, *le Roi des Jongleurs*, *le Roi des Ménétriers*. Celui des *Ribauds* n'avoit point bouche à Cour; mais ſeulement *ſix denrées de pain*, & *devoit être monté par l'écurie*. Le devoir de ſa charge étoit *de ſe tenir toujours hors la porte*, *pour écarter ceux qui n'avoient pas droit d'y entrer*. S'il ſe commettoit quelque crime dans *l'hoſt ou chevauchée du Roi*, c'étoit lui qui en faiſoit informer, qui jugeoit, qui décernoit la peine convenable. *L'or & l'argent de la ceinture au malfaiteur* étoient pour le Prévôt; *le cheval*,

Traité de la Pol. tom. 1 p. 152.

Statut Reg. Phil. an. 1317.

Butel. in ſum. Rural. l. 2, tit. 1.

le harnois & tous autres hostils pour les Maréchaux ; les draps & les habits pour le Roi des Ribauds, qui en faisoit l'exécution. Ce Monarque théatral connoissoit de tous les jeux de dez, de berlans, & autres qui se jouoient pendant le voyage de la Cour : il levoit deux sols par semaine *sur tous les logis de bourdeaulx & des femmes bourdeliéres* ; & chaque femme adultére lui devoit cinq sols, sous peine de saisie de sa selle. Le nom de cet Officier fut supprimé sous le regne de Charles VI : mais l'office demeura ; & ce qu'on appelloit le Roi des *Ribauds*, fut nommé Grand Prévôt de l'Hôtel, charge qui subsiste encore de nos jours.

In Regest. Chart. signat. 117. an 1380. num. 176.

Etat des Sciences & des Arts. Université de Paris.

L. XI. epist. 85.

Le regne des héros fut toujours celui des sciences & des arts : Philippe les favorisa plus qu'aucun de ses prédécesseurs. On voit par une lettre du Pape Innocent III, que ce Prince avoit formé le dessein d'un Hôtel des Invalides, pour servir de retraite aux soldats & aux officiers hors d'état de faire le service. Rome lui promettoit de l'exempter de la jurisdiction de l'Evêque : mais l'exécution de ce noble dessein étoit réservée à Louis XIV,

le

le plus illustre de ses Descendans. Alors fleurissoit dans Paris cette célébre Académie, mère de toutes les Universités par l'ancienneté de sa fondation, dépositaire de tout genre de sçavoir, par l'universalité de ses connoissances, l'oracle enfin des Pontifes & des Conciles mêmes, par la supériorité de ses lumiéres. L'estime où elle étoit, dit un illustre Moderne, lui a fait chercher une origine fabuleuse. Elle ne doit point son établissement à Charlemagne : ce fut sur la fin du regne de Louis le Jeune, qu'elle prit naissance : Pierre Lombard peut être regardé comme son fondateur. Ses premiers Statuts furent dressés sous Philippe Auguste : le nom d'Université ne lui fut donné que sous saint Louis. On y enseignoit dans le douziéme siécle non-seulement le Droit canon & civil, mais la Philosophie, la Médecine & la Théologie. Jamais, dit Rigord, les Ecoles d'Athénes & de Thebes ne furent plus fréquentées. On y accouroit de toute part; attiré moins encore par l'aménité du lieu & l'abondance de toutes choses, que par la multitude de priviléges dont elle jouissoit, ainsi que ses Eco-

Abr. chron. de l'Hist. de Fran. p. 204. tom. I.

Rigord. p. 50.

liers, par la générosité peut-être indiscréte de nos Rois. Les plus remarquables de ces prérogatives étoient de députer aux Conciles, de ne contribuer à aucune charge de l'Etat, & d'avoir ses causes commises devant le Prévôt de Paris, qui se glorifioit du titre *de Conservateur des Priviléges Royaux de l'Université.* Le Recteur donnoit les pouvoirs aux Prédicateurs, interdisoit tout Sermon, quand il croyoit avoir sujet de mécontentement, signoit tous les Traités & autres Actes publics. Cette étonnante grandeur acquise à la faveur des troubles, alla toujours en diminuant depuis l'invasion des Anglois, jusqu'au régne de Louis XII, & tant de droits peu fondés cesserent enfin, lorsque nos Rois eurent repris toute leur autorité.

Laur. Ord. des Rois tom. 1. p. 25.

Mœurs de ce tems : fête des Foux.

On trouve une esquisse des mœurs de ce siécle dans les oppositions qu'éprouva Eudes de Sully, lorsqu'il entreprit d'abolir une cérémonie aussi ridicule qu'impie : cérémonie cependant tolérée jusqu'alors, non-seulement dans l'Eglise de Paris, mais encore dans plusieurs autres Cathédrales du Royaume ; c'est ce qu'on appelloit dans la Capitale, *la fête des Foux* ; & ailleurs, *la*

fête des Innocens. Elle se célébroit à Paris le jour de la Circoncision ; dans quelques endroits, le jour de l'Epiphanie ; en quelques autres, le jour des Innocens. Les Prêtres & les Clercs s'assembloient, élisoient un Pape, un Archevêque ou un Evêque, le conduisoient en grande pompe à l'Eglise, où ils entroient en dansant, masqués, & revêtus d'habits de femmes, d'animaux ou de bouffons, chantoient des chansons infâmes, faisoient un buffet de l'Autel sur lequel ils mangeoient & buvoient pendant la célébration des saints Mystéres, y jouoient aux dez, brûloient au lieu d'encens le cuir de leurs vieilles sandales, couroient, sautoient dans le lieu Saint avec toutes les postures indécentes dont les Bâteleurs sçavent amuser la populace. Le pieux Eudes, touché d'un abus si horrible, rendit une Ordonnance, par laquelle il défend de solemniser cette fête, sous peine d'excommunication. On peut croire qu'en conséquence, cet usage fut suspendu pour quelque-tems ; mais il est constant qu'il ne fut pas éteint, & qu'il duroit encore deux cents quarante ans après.

Du Cange, Glos. au mot *Kalendæ*.

Cette fête scandaleuse nous rappelle

Fête des Asnes.

le souvenir d'une autre, qui ne lui céde point en extravagance. On la nommoit *la fête des Asnes*. Voici comme elle se célébroit à Beauvais. On choisissoit une jeune Fille, la plus belle de la ville : on la faisoit monter sur un âne richement enharnaché : on lui mettoit entre les bras un joli Enfant. Dans cet état, suivie de l'Evêque & du Clergé, elle marchoit en procession de la Cathédrale à l'Eglise Paroissiale de saint Etienne, entroit dans le Sanctuaire, alloit se placer près de l'Autel du côté de l'Evangile, & aussi-tôt la Messe commençoit. L'*Introit*, le *Kyrie*, le *Gloria*, le *Credo*, tout ce que le Chœur chante, étoit terminé par ce joli refrain, *Hinham*, *Hinham*. La *Prose*, moitié Latine, moitié Françoise, expliquoit les belles qualités de l'animal. Chaque strophe finissoit par cette douce invitation :

Idem. ibid. verb. *Festum Asinorum*.

Hez, Sire Asne, car chantez ;
Belle bouche rechigniez ;
Vous aurez du foin assez,
Et de l'avoine à plantez.

On l'exhortoit enfin, en faisant une dévote génuflexion, à oublier son ancienne nourriture, pour répéter sans cesse *Amen*, *Amen*. Le Prêtre, au lieu

& *Ite Missa est*, chantoit trois fois, *Hinham*, *Hinham*, *Hinham*; & le Peuple répondoit trois fois : *Hinham*, *Hinham*, *Hinham*. Ce n'est qu'avec peine qu'on rapporte de pareilles absurdités : mais le dessein de cet Ouvrage ne permet pas de rien omettre de ce qui a trait aux mœurs.

On voit un Statut du même Eudes de Sully, qui défend aux Clercs, non-seulement de jouer aux Echecs, mais même *d'en avoir dans leurs maisons* : peut-être parce qu'en appliquant trop, ils épuisent l'attention; peut-être aussi parce que c'étoit pour eux une occasion de perdre le nécessaire, ou du moins un superflu, qui dans les principes de la Religion ne doit être que pour les pauvres. On ne peut en effet lui prêter d'autre motif, quand on considére que de tous les jeux où l'esprit seul a part, c'est le plus honnête de sa nature, le plus combiné, le plus sçavant, & par conséquent le plus digne d'un homme qui aime à penser & réfléchir. Quelques Auteurs ont cru qu'il falloit remonter jusqu'au siége de Troye pour en trouver l'origine. La Princesse Anne Comnéne dans son Alexiade, en attribue l'invention aux

Jeu des échecs défendu : son origine.

Odo. Ep. Par. in Præcept. synod. § 29.

Alex. L. 12.

Assyriens ; les Persans & les Chinois conviennent qu'ils le tiennent des Indiens. Les circonstances qui l'ont fait naître, méritent quelque attention.

Mem. de l'Acad. des B. L. tom. 5. p. 252.

Il y avoit dans les Indes, au commencement du cinquiéme siécle, un jeune Prince très-puissant, mais d'une fierté que rien n'égaloit. On essaya envain de lui représenter que l'amour des Sujets est toute la force & toute la puissance du Souverain : ces sages remontrances ne servirent qu'à faire périr leurs auteurs dans les tourmens. Un Brahmine ou Philosophe, pour lui inculquer cette vérité, sans toutefois s'exposer au même péril, imagina le jeu des Echecs (*a*), où le Roi, quoique la plus importante de toutes les piéces, est impuissant pour attaquer & même pour se défendre contre ses ennemis, sans le secours de ses sujets & de ses soldats. Le Monarque étoit né avec beaucoup d'esprit : il se fit lui-même l'application de cette leçon utile, changea de conduite, & par-là prévint les malheurs qui le menaçoient. La reconnoissance lui fit laisser au Brahmi-

(*a*) Ou le jeu *du Roi* : *Schak* en Persan, *Schek* en Arabe, signifient *Roi* ou *Seigneur*. De là *échec & mat*, du Persan *Schakmat*, *le Roi est pris*.

ne le choix de la récompense. Celui-ci demanda autant de grains de bled qu'en pourroit produire le nombre des cases de l'échiquier, en doublant toujours depuis la premiére jusqu'à la soixante-quatriéme : ce qui lui fut accordé sur le champ & sans examen. Mais il se trouva, calcul fait, que tous les Trésors & les vastes Etats du Prince ne suffiroient point pour remplir l'engagement qu'il venoit de contracter (*b*). Alors notre Philosophe saisit cette occasion pour lui représenter combien il importe aux Rois de se tenir en garde contre ceux qui les entourent, & combien ils doivent craindre que l'on n'abuse de leurs meilleures intentions. Bientôt l'histoire en fut répandue dans les païs les plus reculés, & ce noble Jeu passa des Indes dans toutes les parties du monde.

Ordre de la foi de Jesus-Christ.

Le regne de Philippe II, illustre d'ailleurs par tant de grands événemens, ne fut pas moins célébre par la fondation de plusieurs Ordres Religieux & Militaires. Celui *de la Foi* Ann. 1220.

(*b*) On a évalué la somme de ces grains de bled à 13584 villes, dont chacune contiendroit 1024 greniers, dans chacun desquels il y auroit 174762 mesures, & dans chaque mesure 32768 grains. *Mem. de l'Acad. ibid.* p 254.

de Jesus-Christ fut institué dans la Province de Narbonne, en apparence pour exterminer les ennemis de l'Eglise & leurs fauteurs, dans la réalité pour maintenir la Maison de Montfort dans ses usurpations sur les Comtes de Toulouse, de Foix & de Comminges. Il eut pour premier chef, frere Pierre Savaric, qui se qualifioit *humble & pauvre Maître de la Milice de la Foi*. Les nouveaux Chevaliers se dévouoient à détruire les Hérétiques, comme les Templiers à combattre les Sarrasins : ce sont les propres termes d'Honoré III. dans la lettre qui permet cet établissement. Mais ce brillant édifice s'écroula avec la puissance d'Amauri, qui lui servoit de fondement. On n'en voit plus depuis aucun vestige. Quelques-uns prétendent qu'il fut réuni à l'Ordre des freres de la Milice de saint Jacques, qui lui-même ne subsista que trente ans. Cette derniere société, approuvée par Gregoire IX. *pour la défense de la Foi & de la paix*, se vit bientôt réduite à un si petit nombre de sujets, que le grand Maître & ceux qui restoient avec lui, prirent le parti de faire profession & de s'incorporer dans l'Abbaïe de Feuillans,

Hist. du Lang. tom 3. p. 316. & Preuv. p. 268.

Héliot, Hist. des Ord. Relig. tom. 8. p. 287.

Ann. 1231.

Ann. 1261.

Ordre de Cîteaux dans le Toulousain.

Il y avoit quelques années que le Pape Honoré III avoit approuvé l'institut des Freres Prêcheurs, nommés en France Jacobins, à cause de leur premiére Maison de Paris, appellés ailleurs Dominicains, du nom de leur fondateur. C'étoit Dominique de Gusman, gentilhomme Espagnol, d'une grande érudition pour ce tems-là, & d'une sainteté plus grande encore. Le premier état de ces religieux Missionnaires fut celui de Chanoines Reguliers; leur premiére Regle, celle de saint Augustin; leur premiére fin, d'aller prêcher par-tout le monde; leur derniére, de devenir mandians. Une nuit que leur S. Instituteur prioit avec beaucoup de dévotion, il vit, dit son Légendaire, le Fils de Dieu se lever plein de colére contre les pécheurs, tenant trois lances à la main pour les exterminer. La sainte Vierge, touchée de compassion pour tant de malheureux, se jette à ses pieds, & sollicite vivement leur pardon. J'ai, dit-elle, un Serviteur zélé, que vous envoyerez pour les instruire, & je lui associerai un autre ministre fidéle (François d'Assise) pour l'aider dans cette pieuse entreprise.

Etablissement de l'Ordre des Fréres Prêcheurs.

Ann. 1216.

Vincent. Spec. Hist. L. 30. c. 66.

Vita S. Dom. L. 2. c. 1.

Le Sauveur demanda de les voir, les vit, & s'appaisa. Dominique parut d'abord souhaiter qu'on n'employât d'autres armes contre les erreurs, que l'exemple d'une vie apostolique : ses Disciples, pour de bonnes raisons sans doute, n'ont pas fait difficulté de se charger de l'office d'Inquisiteurs par tout où ce redoutable Tribunal fut établi. Cet Ordre célébre a donné à l'Eglise des Papes & des Cardinaux sans nombre, des Archevêques, des Evêques, & ce qui est plus, de grands Hommes & de grands Saints.

Ordre des Trinitaires. Ann. 1198.

Dix-huit ans auparavant, le Pape Innocent avoit confirmé l'Ordre de la Trinité pour la rédemption des Captifs. Cette pieuse société, consacrée uniquement à la délivrance des Chrétiens qui gemissent dans les fers des Infideles, eut pour fondateurs un Provençal, nommé Jean de Matha; & un saint Hermite, appellé Felix de Valois. La regle porte que les Freres reserveront la troisiéme partie de tous leurs biens pour racheter ceux qui ont eu le malheur d'être pris par les ennemis de la Religion : que toutes leurs Eglises seront dédiées à la Trinité : qu'en chaque Maison ils ne se-

Baillet. 8 Fev.

sont que trois Clercs & trois Laïcs outre le Miniſtre : qu'ils ſeront vêtus de blanc & porteront ſur leurs habits une marque diſtinctive : qu'ils ne monteront point à cheval, mais ſeulement ſur des ânes. C'eſt ce qui les fit appeller pendant quelque tems *les Freres aux Aſnes.* Cerfroi, qui leur fut donné par Marguerite comteſſe de Bourgogne, eſt le chef-lieu de l'Ordre. Le nom de Mathurins leur vient d'une ancienne Egliſe dédiée à ſaint Mathurin, que le Chapitre de Paris voulut bien leur céder dans la ville. Cette Congrégation, dit Alberic, eſt recommandable à tous égards : mais elle a grande matiére de ſe diſſiper dans les voyages. Chron. c. 1198.

Ce fut auſſi vers le même tems que Frere Gui ou Maître Gui, dont l'origine eſt inconnue, fonda l'Ordre des Hoſpitaliers du Saint Eſprit de Montpellier, pour le ſoulagement des malades & des pauvres. Cette nouvelle Communauté n'étoit d'abord composée que de Laïcs : le Pape ordonna qu'on y recevroit un certain nombre de Clercs. Les premiers qui ne faiſoient que des vœux ſimples, s'érigérent inſenſiblement en Chevaliers militaires :

Hoſpitaliers du S. Eſprit de Montpellier.

Héliot, Hiſt. des Ord. Mon. tom. 2. ch. 30. & ſuiv.

ils furent entiérement supprimés par le Pape Pie II (a). Les autres firent profession solemnelle de Religion, embrassérent la Regle de saint Augustin, par l'ordre d'Eugene IV, & se qualifiérent depuis Chanoines-Reguliers. Innocent III, qui avoit confirmé cette charitable société (b), appella son fondateur à Rome, & lui donna l'ancien hôpital de sainte Marie en Saxe, qu'il unit à celui de Montpellier, pour être gouverné par un seul & même Grand-Maître. Honoré III changea ce reglement, qui fut rétabli par Gregoire X. Paul V rendit le Généralat au Commandeur de Montpellier, sous la dépendance néanmoins de celui de Rome : mais Urbain VIII l'exemta de toute subordination. L'Ordre étoit presque anéanti en France. Un Arrêt du Conseil de 1708, ordonne qu'il sera rétabli par le Commandeur Général, Grand-Maître Regulier, que le Roi nommera incessamment. Ce fut Melchior, cardinal de Polignac, que Louis XV chargea de cette importante fonction.

(a) En 1459.
(b) En 1198.

Fin du Tome III.

ERRATA.

PAge 58. Ligne 15. ſasſit, *liſez* s'aſſit.
P. 62, lig. 10. avant de partir, *liſez* avant que de partir.
P. 68. ligne 5. de ſe choiſir un maître, *liſez* Maire.
P. 87. ligne 6. tou changea, *liſez* tout.
P. 125. lig. 12. l'honnora, *liſez* l'honora.
P. 168. lig. 30. par l'au entation, *liſez* augmentation.
P. 176. lig. 26. neantmoins, *liſez* néanmoins.
P. 183. *note*, Roturiers, *liſez* Routiers.
P. 246. lig. 24. *note*, femmi la bouche, *liſ.* emmi la bouche.
P. 248. lig. 24. la traquilité, *liſez* tranquilité.
P. 279. lig. 12. les ſonnettes, d'éperviers, *liſez* les ſonnettes d'éperviers.
P. 336. ligne 4. plu sabominable, *liſ.* plus abominable.
P.. 337. lig. 2. la Priceſſe-Alix, *liſ.* Princeſſe.
P. 378. lig. 19. les rôles des tributs & des impôts .les états des revenus, *liſ.* les rôles des tributs & des impôts ; les états des revenus.
P. 382 Sommaire, roi d'Agleterre, *liſ.* Angleterre.
P. 403 l. 16 d'nne conquête, *liſ.* d'une conquête
P. 418 l. 4 Thomas Maroſini, *liſ.* Moroſini.
P. 424 l. 18 tout le culte exterieur, *liſ*, tout culte.
Ibid. l. 26 la baptême, *liſ.* le baptême.
P. 509 l. 18 de la défendre, *liſ.* de le défendre.
P. 524 *liſ.* 514, erreur qui ſubſiſte juſqu'à la fin du volume.

Tome III.

